UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE
De la *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1. — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieus.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deusième*, *troisième*, *sisième*, *disième*, *disaine*, ou *deuzième*, etc.

3. — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l's des deus premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assiès*, *il s'assiet; je cous*, *il cout: je prens*, *il prent; je pers*, *il pert; je concains*, *il concaint; je permès*, *je combas*, *j'interrons*.

4. — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*, et quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ou d'un prédicat. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile; car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieus. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aus fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270; tome IV, pages 85, 153, 161, 235; tome V, pages 81 et 308).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, Eugène Monseur, etc.

Nous recommandons particulièrement aus directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article 1, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit un *u*..... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablit partout l's finale à la place de cette *x* barbare. »

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. DE E. BERTRAND

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Tome XVI — 1902

58861
19/4/

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

(*Tous droits réservés*)

LES
PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE[1]

LES PRONOMS RÉGIMES DE LA 1re ET DE LA 2e PERS. DU SING. ET LE PRONOM RÉFLÉCHI

On a déjà donné, au tome XIII de la *Revue*, p. 161 à 212, la liste des successeurs de *nos, vos*, sujets ou régimes, dans notre région. Parmi les pronoms régimes qu'il nous reste à examiner, il faut mettre à part ceus de la 3e personne, qui feront l'objet d'un prochain article; les autres, ceus de la 1re et de la 2e pers. du sing. et le pronom réfléchi, qui ont eu en général la même destinée, doivent être étudiés ensemble[2].

LES FORMES ATONES

Les successeurs atones de *mē tē sē* sont, au centre et à l'ouest de notre région, *me te se* comme en français, au sud et au nord *mé té sé*, dans quelques communes du centre et de l'est *mè tè sè*, isolément *mu, tu*. *Sé* et

1. Voir les t. XII, p. 1, note 1, XIII, XIV et XV de la *Revue*.

2. Les phrases de nos deus questionnaires, utilisées dans le présent article, sont les suivantes : *il me craint, il me parle, il m'aime, il m'a dit, il me l'a raconté, elle te craint, elle te parle, elle t'aime, il se prive de pain, il se trompe, on se trompe, il s'aime trop, donne-le-moi, amène-le-moi, il travaille pour moi,*

se passent à *ché* et à *che* dans un petit coin du département de l'Ain, au nord-ouest de l'arr. de Bourg, et isolément dans la Drôme et dans l'Ardèche. Toutes ces formes se réduisent à *m t s* (*ch*): 1° par élision devant un mot qui commence par une voyelle; 2° par enclise, dans certaines conditions difficiles à déterminer; disons seulement que le pronom atone peut se souder comme enclitique à un monosyllabe terminé par une voyelle autre que *e* féminin, nasale ou orale: *è m dôte* (il me craint), *on s trompe;* mais *èl té doîe* (elle te craint), à Gruey (c. de Bains, Vosges); *é mprôke* (il me parle), mais *èl té prôke* (elle te parle) à Uriménil (c. de Xertigny, Vosges); *é m krèn*, mais *l té krèn* à Versonnex (c. de Rumilly, Haute-Savoie); *te nê vu pa m vèdré* (tu ne veux par me vendre), mais *de té parlo* je te parle) à Marcellaz (c. de Rumilly). L'élision affecte toutes les formes atones dans notre région; mais l'enclise est surtout sensible avec les formes en *é*, *è;* encore semble-t-elle ne se produire que dans les Vosges et dans la Haute-Saône, plus rarement dans les Savoies; la partie méridionale du domaine de *m*, *t*, *s*, + *é*, *è* ne la connait pas.

Les formes atones s'emploient dans nos patois à peu près de la même façon qu'en français; il est rare toutefois qu'un impératif soit suivi, comme en français, de la forme tonique, et le réfléchi semble avoir pris, sur un domaine assez étendu, la place de *nos*, *vos* à côté des verbes pronominaus.

pour toi, *il ne faut parler que pour soi* dans le premier; *tu ne veus pas me vendre*... 22, *tu m'aidais* 35, *je te parle* 32, *je reste à côté de toi* 17, *cette bourse était à moi*, *à toi* 21, *toi tu danses quand moi je pleure* 1, *je cousais moi-même* 26, *mon neveu et moi* 33 dans le second.

I. — Mu, tu

Les formes en *u* sont bien attestées dans deus ou trois communes voisines les unes des autres, au sud-ouest de la Haute-Saône et au nord-ouest du Doubs. Notre correspondant de Chambornay-les-Pin (c. de Marnay) traduit *tu ne veus pas me vendre* par *tu nu veu pa* **mu** *vandre* et *je te parle* par *i* **tu** *palè*. A Buthiers (c. de Rioz), on emploie en général *me te se;* mais je trouve *mu*, forme atone (ton. *muə*), dans *bèye mu lou* (donne-le-moi), *èmune mu lou* (amène-le-moi); mêmes formes à Ruffey (c. d'Audeux) et en outre *èl tu krèn*, *èl tu pale* (elle te craint, elle te parle). De ces formes pronominales en *u* il faut rapprocher *stu* = cette, *ku* = que, *du* = de à Chambornay et à Ruffey, *nu* = ne à Chambornay, où *u* apparaît comme un développement de *eu*, *e*.

II. — Mè, tè, sè

On rencontre les formes en *è* dans les mêmes régions que *tè* = tu, *lè*, *lyè* = elle[1], c'est-à-dire à l'est de l'Ain, au sud-est du Jura, et isolément dans les Vosges, dans les Savoies et dans l'Isère.

Dans l'Ain, les formes en *e* occupent l'ouest du département, c'est-à-dire la Bresse et les Dombes, les formes en *è* l'est, c'est-à-dire le Revermont, le Valromey, le Bugey et une partie du pays de Gex ; entre ces deus domaines, dans une zone intermédiaire, on trouve des formes en *é*. Le *è* de *m*, *t*, *s* + *è* est un *è* mi-ouvert, et il y a hésitation entre *é* et *è* aus points où

1. Voir la *Revue*, t. XIII, 98-99, et XIV, 214-216.

leurs domaines respectifs se touchent, à Lagnieu[1], à l'Abergement-de-Varey (c. d'Ambérieu), à Ceyzériat, à Tossiat (c. de Pont-d'Ain), à Villes (c. de Châtillon-de-Michaille) et à Gex, entre *è* et *e* à Bourg-Saint-Christophe[2]. Mais on ne trouve que *m*, *t*, *s*+*è* à Brénod, à Corcelles et à Petit-Abergement dans le c. de Brénod[3], à Saint-Alban dans le c. de Poncin[4], à Brion et au Poisat dans le c. de Nantua, à Saint-Germain-de-Joux dans le c. de Châtillon-de-Michaille, à Ceignes dans le c. d'Izernore, à Bouvent dans le c. d'Oyonnax, à Vesancy dans le c. de Gex, à Treffort et à Chavannes-sur-Suran (c. de Treffort), à Grand-Corent et à Ville-reversure dans le c. de Ceyzériat, à Pont-d'Ain, à Rignieux-le-Franc (c. de Meximieux), à Vaux (c. de Lagnieu), à Arandas (c. de Saint-Rambert), à Hauteville et à Corlier dans le c. d'Hauteville, à Ruffieu, à Fitignieu et à Sutrieu dans le c. de Champagne[5], à Culoz (c. de Seyssel), à Virieu et à Saint-Martin-de-Bavel (c. de Virieu), et à Peyrieu (c. de Belley)[6].

1. Cf. *te*, *sè* dans *la Servante*, chanson en patois de Lagnieu recueillie par Le Duc.

2. Ces hésitations se retrouvent dans quelques textes imprimés. Le P. Froment (M. Meusy, de Cerdon, c. de Poncin) emploie dans ses *Fables*, tantôt *mè tè se*, tantôt *mè te sè*; cf. encore dans les *Noels bugistes*, publiés par Le Duc, *me tè* et *me* (Noël de Nantua), *mè te sè* dans le Noël de Saint-Rambert, mais *tè* et *tè* dans celui de Seyssel.

3. Cf. *mè* dans une chanson en patois du Grand-Abergement, *Rev. des Pat.*, II, 290.

4. Cf. *m*, *t*, *s* + *è* à Jujurieux d'après Philipon, p. 39.

5. M. Pelen donne aussi *mè tè se* pour toute cette région, le Valromey; cf. encore *me sè* dans la *Chanson contre les gens de loi*, composée, d'après Le Duc, en 1789, à Brénaz (c. de Champagne).

6. La *Benoite* de Brillat-Savarin, en patois bugiste (sans doute de Belley), renferme aussi *mè sè*.

Au nord de l'arr. de Nantua, l'arr. de Saint-Claude (Jura) est compris presque tout entier dans le domaine des formes en *è*: on y trouve *m, t, s + è* à Saint-Laurent, à Longchaumois et au Bois-d'Amont (c. de Morez), à Choux (c. des Bouchoux ; il faut mettre à part le c. de Moirans où l'on signale *me te se* à Moirans et à Montcusel; en revanche Cézia (c. d'Arinthod) dans l'angle sud-est de l'arr. de Lons-le-Saunier se rattache au domaine de *è*. *M, t, s + è* est isolé à Chille dans le c. de Conliège.

Dans les Savoies, où *e* et *é* dominent, nous trouvons comme dans l'Ain une zone intermédiaire où il y a hésitation entre *é* et *è* aus Houches (c. de Chamonix), à Bourg-Saint-Maurice, à Séez[1] et à Bozel dans le c. de Bourg-Saint-Maurice, entre *è* et *e* à Beaufort[2], à Chindrieux (c. de Ruffieux)[3], à Saint-Thibaut-de-Couz (c. des Échelles); mais on ne nous signale que *m, t, s + è*, à Doussard (c. de Faverges), à Veyrier (c. d'Annecy-N.) et à Cruseilles dans la Haute-Savoie, à Montgilbert (c. d'Aiguebelle) et à Tignes (c. de Bourg-Saint-Maurice) dans la Savoie.

Dans l'Isère, le *è* de *m, t, s+è* n'est nulle part franchement ouvert: aus Avenières, tout près du dép. de l'Ain, on dit *è* d'après un correspondant, mais trois

1. Pour Séez nous avons les réponses de deus correspondants: l'un donne *è*, l'autre *è*; dans les textes de Pont en patois de la Tarentaise (la Gurraz, Hautecour, Tignes), on lit *met, set* avec *et* = *è* (?), mais *te* à Bellentre (c. d'Aime).

2. Il faut, dit notre correspondant, placer la bouche comme pour *e* et prononcer *è*; cf. *met, tet, set* dans les textes de Pont en patois de Beaufort.

3. Dans les poésies de Béard, en patois de Rumilly, chef-lieu d'un canton voisin de celui de Ruffieux, on lit *ë*, qui sert à noter dans l'éd. Constantin, un son intermédiaire entre *e* et *è*.

autres s'accordent à écrire *e*. Nos correspondants de Lans (c. du Villard-de-Lans) ne sont pas non plus d'accord: l'un indique un *è* mi-ouvert, l'autre un *é* fermé; il en est de même au Bernin (c. Est de Grenoble). Notre corr. de Saint-Just-de-Claix (c. de Pont-en-Royans) donne pour *m t s + è* un son intermédiaire entre *é* et *è*, mais plus près de *è*.

Dans les Vosges, où l'on emploie presque partout *m, t, s + e*, ou *é*, on ne trouve les formes en *è* qu'à Corcieux et à Raon-au-Bois (c. de Remiremont). Il faut y joindre Rougemont sur le territoire et le c. de Belfort. Dans quelques communes pour lesquelles nous avons plusieurs correspondants, à Moyemont et à Roville (c. de Rambervillers), à Saulxures et à Gérardmer, la qualité de *e* est incertaine et semble flotter entre *é* et *è*[1].

III. — Mé té sé (ché)

On a déjà pu voir dans le paragraphe précédent que les formes en *é* se rencontrent souvent à côté des formes en *è* dans l'Ain et dans les Savoies d'une part, dans les Vosges et dans la Haute-Saône de l'autre. Elles occupent en outre un autre domaine, beaucoup plus important que les précédents et qui comprent la majeure partie de la Drôme et de l'Ar-

1. Dans les textes comtois recueillis par M. P. Passy sur les confins des Vosges et de la Haute-Saône et publiés dans la *Revue*, aux tomes V et X, on trouve quelques formes en *è* aux Granges (c. de Plombières) et au Val-d'Ajol dans les Vosges, à Fougerolles, à Corbenay et à Fontaine (c. de Saint-Loup), à Froideconche (c. de Luxeuil), à Longine (c. de Faucogney), à Fernnay (c. de Mélisey) dans la Haute-Saône. Mais *è* = *e*, quand le pronom est enclitique après un impératif.

dèche, l'est de la Haute-Loire, le sud de l'Isère et des Hautes-Alpes.

A peine connues dans les arr. de Neufchâteau et de Mirecourt, où on ne les rencontre qu'à Escles (c. de Darney[1]) et concurremment avec les formes en *e* à Neufchâteau et à Lamarche, les formes en *é* occupent une grande partie des arr. d'Épinal, de Saint-Dié et de Remiremont. On nous les signale dans les cantons de Rambervillers (Brû, Housseras, Jeanménil, Romont, Saint-Gorgon, Saint-Maurice et Saint-Pierremont[2]; mais hésitation entre *é* et *è* à Moyemont et à Roville), de Châtel (Bayecourt, Villoncourt[3], mais *e* à Thaon et à Nomexy), de Bruyères (Bruyères, mais *e* à Charmois), d'Épinal (Saint-Laurent, Épinal[4]), de Xertigny (Uriménil[5] et Xertigny), de Bains (Gruey, Bains) dans l'arr. d'Épinal; dans les c. de Senones (le Mont, Senones, mais *e* à Ban-de-Sapt), de Brouvelieures (Fremifontaine, Mortagne, Brouvelieures) et de Gérardmer (à Gérardmer même, entre *é* et *è*) dans l'arr. de Saint-Dié; dans les c. de Remiremont (Tendon, le Tholy, mais *e* à Remiremont, *é* à Raon-aux-Bois), de Plombières, de Saulxures (Basse-sur-le Rupt, la Bresse[6], mais *é* et *è* à Saulxures) et du Thillot (seulement au Thillot, *e* dans le reste du canton) dans l'arr. de Remiremont. — Au domaine vosgien de *mé té sé* se

1. Ajouter, d'après Adam, *mè* à Lignéville (c. de Vittel), *tè* à Attigny (c. de Darney).

2. Ajouter, d'après Adam, *tè* à Sainte-Barbe.

3. Ajouter, d'après Adam, *tè* à Haillainville.

4. Ajouter, d'après Adam, *mè tè* à Sanchey.

5. M. Haillant donne aussi *mè tè* dans son *Essai sur un patois vosgien*.

6. Notre correspondant, M. le chanoine Hingre, écrit *me te sè* dans le texte patois qu'il a publié dans la *Revue*, t. I et II.

rattachent quelques communes du nord-est de la Haute-Saône: Bouligney (c. de Vauvillers), Aillevillers et Fougerolles (c. de Saint-Loup), Raddon (c. de Faucogney); les formes en *e* et les formes en *é* semblent coexister à Mélisey, à Villers-les-Luxeuil (c. de Saulx) et à Clairegoutte (c. de Champagney)[1].

Nous avons déjà vu que dans l'Ain le domaine de *é* sépare le domaine de *è* de celui de *e*, et nous avons cité quelques localités de la zone intermédiaire entre *é* et *è* où la qualité de la voyelle est incertaine. On hésite de même entre *é* et *e* à Lhuis[2], à Izernore, à Corbonod (c. de Seyssel), à Divonne (c. de Gex) et à Gex. L'*é* fermé n'est bien net qu'à Cormaranche[3] (c. d'Hauteville), dans le c. de Belley (Cressin-Rochefort, Chazey-Bons, Belley, Massignieu-de-Rives), à Druillat (c. de Pont-d'Ain), à Versonnex (c. de Ferney), à Châtillon-de-Michaille, à Martignat (c. d'Oyonnax), à Faramans (c. de Meximieux)[4].

Si nous franchissons le Rhône, nous rencontrons *mé té sé* à l'ouest de la Haute-Savoie, à Pers-Jussy (c. de Reignier), à Andilly (c. de Cruseilles), à Frangy, à

1. Dans les textes comtois recueillis par M. Passy dans les c. de Saint-Loup, de Faucogney, de Luxeuil et de Mélisey, on trouve partout *mè* proclitique, mais *mé* enclitique après les impératifs. Il n'y a pas trace de cette différence dans les réponses de nos correspondants.

2. Les chansons bugistes d'Anthelme Greffe, citées par Le Duc dans son recueil, contiennent aussi *te* à côté de *mè tè*. L'auteur était de Belley même.

3. Toutefois, le traducteur de la *Benoîte* de Brillat Savarin en patois de Cormaranche (*Rev. des Pat.*, I, 133) écrit *sè* à côté de *me*.

4. D'après une chanson recueillie à Reyrieux, près de Trévoux, et publiée par Le Duc, *è* s'avancerait à l'ouest à travers les Dombes, presque jusqu'à la Saône.

Versonnex et à Marcellaz (c. de Rumilly), à Alby, à Argonnex et à Veyrier (c. d'Annecy-N.), à Saint-Jorioz (c. d'Annecy-S.) et dans quelques communes au nord de la Savoie : Grésy-sur-Aix et Drumettaz dans le c. d'Aix, Saint-Girod (c. d'Albens), Chamoux et Yenne ; il faut y ajouter la Chambre et Valloires dans la Maurienne[1]. Mais *é* se rapproche de *e* à Aix-les-Bains, à Albens, à Montmélian, à Lescheraines (c. du Châtelard), tandis qu'à l'est, dans la Tarentaise, comme on l'a vu plus haut, *é* et *è* coexistent.

Le domaine méridional de *mé té sé* couvre la majeure partie de la Drôme et de l'Ardèche : il s'étent encore à l'ouest sur la Haute-Loire, presque jusqu'au fleuve de la Loire. On ne connait que *mé té sé* à Saint-Étienne-du-Vigan (c. de Pradelles, mais *me te se* à Pradelles), au Monastier, à Fay-le-Froid et à Champclause (c. de Fay), au Puy et à Coubon (c. du Puy-S.-E.), à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil), à Saint-Voy (c. de Tence) et à Araules (c. d'Yssingeaux) ; mais on hésite entre *e* et *é* à Cayres, à Feyzenet-Latour (c. du Monastier), à Tence et au Chambon-de-Tence ; un peu plus à l'ouest, dans les c. de Saugues, du Puy-N.-O., de Saint-Paulien, de Vorey, de Monistrol et de Montfaucon, on ne connait que *me te se*[2]. — Dans l'Ardèche,

1. D'après un texte de Pont, où l'on trouve *tet* (=*té*?), *té* s'avancerait à l'est jusqu'à Albertville.

2. Dans les textes en patois vellavien, du moyen âge et du XVIe siècle, on ne trouve que *me* et *se* ; mais le *e* de ces formes avait sans doute la valeur d'un *é* fermé. L'*é* fermé n'apparaît dans l'écriture qu'au milieu du XVIIe siècle, dans les *Noëls* de Cordat, où *sé* voisine avec *me te se*. Au XVIIIe siècle, A. Clet écrit encore le plus souvent *me te se*, rarement *té*. Au commencement du XIXe siècle, Deribier distingue de *e* et de *é*, le *ë* des formes *më të së*. L'abbé Giban dans ses comédies écrit tantôt *e*, tantôt *é* ; aujourd'hui au Puy, on prononce *mé té sé*.

les formes en *é* ne semblent inconnues qu'à l'extrémité septentrionale dans une partie des c. de Serrières (*e* à Serrières, mais *e* et *é* à Charnas et de Tournon (Plats); plus au sud, on semble hésiter entre *e* et *é* à Gillac-et-Bruzac dans le c. de la Voulte, et sans doute, dans plusieurs localités la voyelle de *mé té sé*, notée *é* par nos corr., doit se rapprocher de l'*e* muet : la chose est sûre pour Jaujac[1]. Signalons encore *ché*=*se* à Baix (c. de Chomérac). — Dans la Drôme, *m, t, s* + *é* ne dépasse guère au nord la vallée de l'Isère : dans les c. du Grand-Serre (Montrigaud, Saint-Bonnet-de-Valclérieux) et de Saint-Vallier (Claveyson, Anneyron) on ne connaît que *e*, dans le c. de Tain *é* à Chanos-Curson, mais *e* à la Roche-de-Glun ; dans le c. de Saint-Donat, *e* se rapproche de *é* ; dans le c. de Romans[2] *e* est intermédiaire entre *e* muet et *é* fermé à Triors, mais on ne trouve que *me te se* à Châtillon-Saint-Jean et dans le c. de Bourg-du-Péage. Dans le reste du département, c'est-à-dire dans les c. de Saint-Jean-en-Royans, de Chabeuil, de Valence et de Loriol, et dans les arr. de Die, de Montélimar et de Nyons, on emploie *mé té sé*[3] ; il faut signaler *ché* = *se* à Die et à Menglon.

Dans l'Isère, on n'emploie *mé té sé* que dans quelques cantons groupés au sud-ouest de l'arr. de Grenoble ; dans les c. de Valbonnais (Entraigues, Valbonnais) et de Clelles (Lalley, Clelles, le Percy, Monestier-du-Percy), les formes en *é* semblent seules connues ; elles se par-

1. Pour les noms des localités, voir la *Revue*, t. XII, p. 4, et XIII, 306-307.

2. L'auteur des chroniques patoises de l'*Impartial* de Romans et du Bourg-du-Péage écrit *me te se*.

3. Voir les noms des localités dans la *Revue*, XII, 5, et XIII, 308-309.

tagent avec les formes en *e* les c. de Corps (*é* à Sainte-Luce et à Saint-Laurent, mais *e* à Corps et à Beaufin), de Mens (*é* à Lavars, à Tréminis, à Saint-Sébastien et à Cornillon, *e* à Cordéac, *e* et *é* à Mens, son intermédiaire entre *e* et *é* à Saint-Jean-d'Hérans), du Monestier-de-Clermont (*é* à Gresse et à Treffort, *e* au Monestier et à Roissard, *e* et *é* à Saint-Paul-les-Monestier), de la Mure (*é* à Nantes, à N.-D.-de-Vaulx, à la Mure et à Saint-Arey, *e* à Cholonge, à Monteynard et à Villard-Saint-Christophe, *e* et *é* à la Motte-Saint-Martin, à la Motte-d'Aveillans et à Pierre-Châtel, *é* voisin de *e* à Saint-Honoré), du Villard de Lans (*é* à Lans, mais hésitations entre *e* et *é* dans les autres communes, Autrans, Méaudre, le Villard-de-Lans), de Vizille (*é* à Laffrey seulement, mais *e* à Champ, à Champagnier, à Saint-Jean-de-Vaux, à Vizille, à Vaulnaveys et à Saint-Georges-de-Commiers); il en est de même un peu plus au nord, sur les bords de l'Isère, dans les c. de Tullins (*é* et *e* à la Forteresse, mais *e* à la Rivière, à Tullins, à Vatilieu et à Saint-Paul-d'Izeaux), de Sassenage (*é* à Saint-Nizier-de-Pariset, mais *e* à Noyarey) et de Grenoble-E. (*é* ou *è* à Bernin, mais *e* à Saint-Ismier, au Sappey et à Saint-Nazaire). Mais si nous avançons un peu plus à l'est, au nord et à l'ouest, en atteignant les c. du Bourg-d'Oisans, de Domène, de Grenoble-S. et N., de Voiron, de Rives, de Vinay et de Saint-Marcellin, nous ne trouvons plus que *me te se*. Les formes *m*, *t*, *s* + *é* sont complètement isolées à Saint-Pierre-de-Chartreuse (c. de Saint-Laurent-du-Pont) et à Saint-Christophe-entre-2-Guiers où d'ailleurs *é* est intermédiaire entre *é* fermé et *e* muet (cf. *e* à Saint-Laurent-du-Pont). Au nord du département, Meyzieu et Villette-d'Anthon (c. de

Meyzieu), où la voyelle des pronoms atones flotte entre *e* et *é*, touchent à une partie du dép. de l'Ain, où les domaines de *e*, de *é* et de *è* se rencontrent[1].

Dans les Hautes-Alpes, *é* n'est fréquent qu'au centre et au sud-ouest du département. Nos correspondants de Rosans, de Serres, de Veynes, de Risoul (c. de Guillestre), de Savines et de Molines (c. d'Aiguille)[2] écrivent *m, t, s+é*, tandis que ceus de Barcillonnette, d'Orpierre, de Nossage-et-Bénévent (c. d'Orpierre), de Sigoyer (c. de Tallard), de Saint-Julien (c. de Saint-Bonnet), de Saint-Étienne-en-Dévoluy, de la Cluse (c. de Saint-Étienne), d'Orcières, de Réallon (c. de Savines[3]), de Briançon[4], du Monêtier[5] et de la Salle (c. du Monêtier) écrivent *me te se*. Nos corr. d'Aspres et de Laragne donnent les uns *é*, les autres *e*; ailleurs, on note l'*e* de *me te se* comme un son intermédiaire entre *é* et *e* (Ribeyret), entre *é* et *a* (Saint-Julien-en-Beauchêne et Chorges), sans équivalent en français (la Bâtie-Neuve, noté *œ*). Il s'agit sans doute du son que M. Nicollet note *œ* et qu'il décrit ainsi : « C'est un son intermédiaire entre *e* et *i*. Il se prononce la bouche un peu moins ouverte que pour *e*, sans que les lèvres soient pressées contre les dents ni écartées aus commissures comme pour *i*; la pointe de la langue ap-

1. Dans les textes de Gratier, on relève *m, t, s+é* pour les c. de Clelles, de Corps, de Grenoble E. et S., de Mens, de la Mure et de Valbonnais, *me te se* pour tous les autres.

2. Chabrand et de Rochas donnent *me te se* pour le Queyras en général.

3. Cf. *me* à Embrun d'après un texte cité par Chabrand et de Rochas.

4. Cf. *te* dans la trad. de la *Parabole* en patois de Briançon, citée par Chabrand et de Rochas.

5. Cf. *me* proclitique, *mé* enclitique dans la *Parabole* en patois du Monêtier.

puyée contre les incisives inférieures un peu plus haut que pour *e*, moins au bord que pour *i*, et sans que la partie médiane s'élève vers le palais[1]. »

IV. — Me te se (che)

Les formes du français, *me te se*, sont aussi celles qu'on emploie à l'ouest et au centre de notre région. Elles sont seules usitées sur le territoire de Belfort[2], dans le Doubs[3], dans la Saône-et-Loire, dans le Rhône et dans la Loire ; ailleurs, où nous avons trouvé des formes en *é* ou en *è*, elles occupent encore des territoires plus ou moins étendus.

Dans la Haute-Saône, leur domaine couvre, à l'ouest et au centre du département, les arr. de Gray et de Vesoul[4] ; à l'est, l'arr. de Lure appartient dans sa partie septentrionale au domaine d'*é*, à celui d'*e* au sud. On nous signale *me te se* dans les c. de Vauvillers (Ambiévillers, Cuve, Pont-du-Bois, mais *é* à Bouligney), de Luxeuil Baudoncourt), de Saulx (Villers, 2e corr. *é*), de Lure (Lyoffans), de Villersexel Gouhenans, Villersexel), d'Héricourt Champey, Coisevaux, Étobon), de Champagney (Champagney, mais *e* et *é* à Clairegoutte), de Mélisey (Servance, Miélin, Haut-du-Them, mais *é* et *e* à Mélisey) et de Faucogney (Amont, mais *é* à Raddon).

1. *Phonétique du patois alpin*, Gap, 1900, p. 47 ; sur cet ouvrage, voir la *Revue*, XIV, 319-322.

2. Voir pourtant plus haut, p. 6.

3. Il faut excepter quelques localités, où nous avons trouvé *mu*, *tu*. Voir plus haut.

4. Voir les noms dans la *Revue*, XII, 32, 36, et XIII, 313-314. Pour *mu*, *tu*, voir plus haut.

Dans les Vosges, les arr. de Neufchâteau et de Mirecourt, à l'ouest du département, appartiennent en entier au domaine de *me te se*[1].

Dans l'arr. d'Épinal, les formes en *e* se mêlent aux formes en *é* : on emploie *me te se* à Châtel, à Thaon et à Nomexy (dans le c. de Châtel mais *mé té sé* à Bayecourt et à Villoncourt), à Moyemont dans le c. de Rambervillers (*é* dans le reste du c.), à Charmois dans le c. de Bruyères (mais *e* et *é* à Bruyères). Elles sont un peu plus fréquentes dans l'arr. de Saint-Dié, où on les signale dans les c. de Raon-l'Étape (Raon, Étival), de Senones (Ban-de-Sapt, mais *é* au Mont), de Provenchères (la Petite-Fosse, Provenchères), de Fraize (Plainfaing, Fraize), de Saint-Dié (Taintrux, la Bolle, Saint-Dié); ajoutons Brouvelieures où *e* et *é* coexistent (*é* seulement à Mortagne et à Fremifontaine dans le même c.). Mais elles sont à peine connues (Remiremont, Ramonchamp) dans l'arr. de Remiremont, qui appartient presque tout entier au domaine de *mé té sé*.

Dans le Jura, on emploie *me te se* partout dans les arr. de Dôle et de Poligny au nord, partout aussi à l'ouest dans l'arr. de Lons-le-Saulnier[2], sauf à Chille et à Cézia ; mais au sud-est dans l'arr. de Saint-Claude, où *mè tè sè* domine, on ne connaît *me te se* que dans le c. de Moirans (Montcusel, Moirans). — Dans l'Ain, les formes en *e* occupent l'ouest du département, c'est-à-dire la Bresse et les Dombes. Au nord-ouest de l'arr. de Bourg *se* > *che* dans une partie des c. de Saint-

1. Voir les noms dans la *Revue*, XII, 36-37, et XIII, 318; quelques exceptions ont été signalées plus haut, p. 7.

2. Voir les noms des localités dans la *Revue*, XII, 35, et XIII, 310-311.

Trivier-de-Courtes (Courtes, Lescheroux, Saint-Julien et Saint-Jean-sur-Reyssouze), de Pont-de-Vaux (Boissey), de Coligny (Salavre)[1], de Montrevel; à Viriat (c. de Bourg) *se* et *che* semblent également employés. Mais on dit *me te se* comme en français à Curciat-Dongalon (c. de Saint-Trivier), à Chavannes-sur-Reyssouze (c. de Pont-de-Vaux), à Marboz (c. de Coligny), à Saint-Martin-le-Châtel (c. de Montrevel), à Péronnas et à Montcet (c. de Bourg), et dans les c. de Pont-de-Veyle (Grièges, Saint-Jean-sur-Veyle), de Bâgé-le-Châtel (Manziat, Bâgé). Les c. de Treffort, de Ceyzériat et de Pont-d'Ain sur la lisière orientale de l'arr. appartiennent à *é* ou à *è*. Si l'on excepte deus ou trois localités, citées plus haut, p. 4 et 8, Bourg-Saint-Christophe, Faramans et Rignieux-le-Franc au sud-est, on emploie *me te se* sur toute l'étendue de l'arr. de Trévoux[2]. A l'est du département, *e* est rare; en dehors des quelques communes mentionnées plus haut, où l'on hésite entre *é* ou *è* et *e*, on nous signale *me te se* à Arlod (c. de Châtillon-de-Michaille) dans l'arr. de Nantua, à Challex, à Lancrans et à Péron dans le c. de Collonges, à Thoiry (c. de Ferney) et à Échenevex (c. de Gex) dans l'arr. de Gex.

Dans la Haute-Savoie, dont le centre et le sud-ouest appartiennent à *é*, le domaine d'*e* comprent surtout le nord et l'est, au nord l'arr. de Thonon entier[3], quelques communes de l'arr. de Saint-Julien situées le

1. Ajouter Coligny et Saint-Amour (Jura), d'après M. Clédat. *Rev. des Pat.*, I, 166.

2. Voir les noms dans la *Revue*, XII, 33-34, et XIII, 305.

3. Voir les noms dans la *Revue*, XII, 34, et XIII, 317; ajouter Douvaine et Saint-Paul (c. d'Évian) d'après des textes publiés par la *Revue Savoisienne*, 2e trimestre 1900, p. 121-124.

long du Rhône, Ambilly (c. d'Annemasse), Saint-Julien, Seyssel, Desingy et Bassy (c. de Seyssel), à l'est l'arr. de Bonneville entier[1], sauf les Houches, et Faverges dans l'arr. d'Annecy[2]. — Dans la Savoie, comme dans la Haute-Savoie, les formes en *e* se mêlent aux formes en *é* ou en *è*, et, comme on l'a vu plus haut, la qualité de la voyelle flotte entre *e*, *é*, *è* dans l'arr. de Chambéry. Mais *e* semble bien avoir la valeur de l'*e* muet du français à Saint-Offenges-Dessous (c. d'Aix, cf. *é* à Aix et à Drumettaz), à Saint-Jean-d'Arvey (c. Chambéry-N.), à la Croix-Rouge dans la banlieue de Chambéry, au Châtelard, à la Motte-Servolex, à Saint-Genix, au Pont-de-Beauvoisin, aux Échelles, à Planaise et aux Mollettes (c. de Montmélian; mais *é* et *e* à Montmélian), à la Rochette, à Saint-Pierre-d'Albigny. Dans l'arr. d'Albertville, Ugine, Grésy-sur-Isère, le c. d'Albertville (Grignon, Marthod, Mercury, Venthon) appartiennent au domaine d'*e*, tandis qu'à Beaufort on entend un son intermédiaire entre *e* et *è*. Enfin, dans l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, on emploie *me te se* à Aiguebelle[3], à Saint-Georges-d'Hurtières (c. d'Aiguebelle), à Albanne (c. de Saint-Jean-de-M.), à Saint-Michel-de-M., à Lanslebourg, à Avrieux (c. Modane)[4]. — Dans l'Isère, *me te se* occupe

1. Voir les noms dans la *Revue*, XIII, 317.

2. Il faudrait ajouter Thônes, d'après la trad. de la *Parabole* citée dans la *Statistique du Mont-Blanc* (1807), p. 317, qui renferme *se*.

3. Cf. *me* dans la *Parabole* en patois d'Aiguebelle, *Statistique*, p. 304-306.

4. Dans la Tarentaise, on emploie *m*, *t*, *s* + *e* en général; toutefois, on trouve *te* à Bellentre (c. d'Aime) d'après un texte de Pont, *me te* à la Thuile (com. de Sainte-Foy, c. de Bourg-Saint-Maurice) d'après une note de la *Gram.*, de Duret, p. 28.

les trois arr. de Vienne, de Saint-Marcellin et de la Tour-du-Pin, situés au nord du département; l'arr. de Grenoble n'emploie ces formes qu'au nord et à l'est dans les c. d'Allevard (le Moutaret, Pinsot, Saint-Pierre-d'Allevard, Allevard, la Ferrière), de Goncelin (Froges, Hurtières, Pontcharra, Tencin), de Domène (Combe-de-Lancey, Domène, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Martin-d'Uriage, le Versoud, Villard-Bonnot), du Bourg-d'Oisans (Auris, Bourg-d'Oisans, le Fréney, la Garde, Livet-et-Gavet, Oz, Vaujany, Villard-Reculas), de Grenoble-S. (Bresson), de Grenoble-N. (Quaix, Proveyzieux), du Touvet (la Buissière, Saint-Hilaire, Sainte-Marie-d'Allaix, la Terrasse, le Touvet, mais *é* à Chapareillan et de Voiron (Chirens, Voreppe, Voiron). Nous avons cité plus haut, p. 11, les cantons de l'ouest et du sud-ouest, où *é* et *è* le disputent à *e* et ceus du sud, où *m*, *t*, *s* + *é* règne seul.

Dans la partie méridionale de notre région, presque tout entière occupée par *m*, *t*, *s*+*é*, *me te se* est rare dans la Drôme et dans l'Ardèche; c'est à peine si nous avons pu citer à la p. 10 quelques communes au nord de ces deus départements, où l'on emploie les formes en *e*. Au sud-est, dans les Hautes-Alpes, et au sud-ouest, dans la Haute-Loire, leur domaine est bien plus vaste; *me te se* le dispute à *mé té sé*, comme on l'a vu plus haut, p. 12, presque partout dans les Hautes-Alpes. Dans la Haute-Loire, les formes en *e* occupent l'ouest et le nord du département, c'est-à-dire l'arr. de Brioude entier et le nord des deus autres: Craponne, Chomelix et Saint-Georges-Lagricol (c. de Craponne), Vorey, Saint-Vincent (c. de Saint-Paulien), Vernassal (c. d'Allègres) et Saugues dans l'arr. du Puy, Bas, Boisset (c. de Bas), la Chapelle-d'Aurec (c. de Monistrol) et

Saint-Julien-Molhesabate c. de Montfaucon) dans celui d'Yssingeaux. A l'est et au sud du dép., nous avons vu qu'on hésite entre *e* et *é* ou qu'on emploie *é*.

V. — Emploi des formes atones après un impératif

Après un impératif, on remplace en français la forme atone par la forme tonique: *donne-le-moi* (fr. pop. *donne-moi-le*); la plupart de nos patois emploient au contraire la forme atone et disent *donne me le* ou *donne le me*[1]. Nous nous contenterons de signaler les exceptions, rares d'ailleurs, en distinguant les cas suivants:

1° L'usage français n'est connu que dans quelques communes des Vosges, du Doubs, du Jura, de la Saône-et-Loire, de l'Ain, de la Savoie et de l'Isère. La forme tonique, qui prent la place de l'atone après un impératif, est une des formes suivantes:

mi (atone *me*) dans le c. de Lamarche et en particulier à Ainvelle, à Dommartin (c. de Châtenois), dans le c. de Neufchâteau et en particulier à Barville, dans le c. de Coussey, dans le c. de Mirecourt et en particulier à Remicourt, à Gruey (c. de Bains) et dans le c. de Gérardmer dans les Vosges; à Cessieu (c. de la Tour-du-Pin) et à Presles (c. de Pont-en-Royans) dans l'Isère;

mwa (at. *me*) à Geney (c. de l'Isle-sur-le-Doubs) dans le Doubs, à Offlanges (c. de Montmirey) dans le Jura, à Sainte-Cécile (c. de Cluny) et à Saint-Vallier (c. de Monteeau) dans la Saône-et-Loire;

1. Pour la place des pronoms, quand il y a plusieurs régimes pronominaux, nous renvoyons à un prochain article.

ma (at. *me*) à Sivignon (c. de Saint-Bonnet-de-Joux) dans la Saône-et-Loire;

mò (at. *me*) à Boissey (c. de Pont-de-Vaux) dans l'Ain;

mwé ou **mwè** (at. *me*) à Antully (c. d'Autun), à Cussy (c. de Lucenay) et à Demigny (c. de Chagny) dans la Saône-et-Loire;

mé ou **mè** (at. *me*) à Izernore dans l'Ain, à Grignon (c. d'Albertville) et à Saint-Jean-d'Arvey (c. de Chambéry-N.) dans la Savoie;

mè (at. *mé*) à Séez (c. de Bourg-Saint-Maurice) dans la Savoie et à Villes (c. de Châtillon-de-Michaille) dans l'Ain[1].

2° Dans quelques communes de la Saône-et-Loire, ce n'est pas la forme tonique indigène, mais la forme tonique d'une région voisine, qui s'est substituée à la forme atone après les impératifs. A Charbonnet (c. de Mesvres), *me* est le pronom atone proclitique, *moy* le pronom tonique; mais après un impératif et seulement dans ce cas, on emploie *mwè* qui est la forme tonique la plus usitée dans l'arr. d'Autun: *o me parle* (il me parle), *por moy* (pour moi), *ameune lo mwè*, *dòne lo mwè* (amène-le-moi, donne-le-moi); on trouve de même à Mercurey (c. de Givry) *o me krèn* (il me craint), *pou mwa*, *balʷe ma le*, *emene ma le*: *mwa* est la forme indigène, usitée au nord de l'arr. de Chalon, *ma* une forme empruntée au sud de l'arr.

3° A Saint Vérand (c. du Bois-d'Oingt) dans le Rhône, à Saint-Ismier (c. de Grenoble-E.), à Saint-Pierre-d'Allevard (c. d'Allevard et à Saint-Georges-

1. A Lagnieu, le pronom atone proclitique est identique au pronom tonique *mè*, et se distingue de l'atone enclitique après les impératifs qui est *mè*.

d'Espéranche (c. d'Heyrieux) dans l'Isère, on ne dit ni *donne-le-moi* comme en français, ni *donne me le* comme dans la plupart de nos patois, mais *donne le à moi*, en employant la forme tonique précédée d'une préposition.

Dans la plupart des localités citées ci-dessus, la substitution de la forme tonique à la forme atone est due probablement à l'influence du français; c'est du moins ce que semblent indiquer le petit nombre de ces localités, leur dispersion au milieu des autres, où la forme atone a persisté, et aussi la coexistence sur quelques points, notamment à Dommartin et à Gérardmer dans les Vosges, à Cessieu, à Saint-Ismier, à Saint-Pierre-d'Allevard et à Saint-Georges-d'Espéranche dans l'Isère, à Sivignon (S.-et-L.), à Geney (Doubs) et à Offlanges (Jura), des deus tournures: *donne-le-moi* avec le pronom tonique et *donne-me-le* avec le pronom atone. M. Meyer-Lübke suppose que l'usage français a eu pour point de départ les impératifs de la 1re conjugaison: on a dit *donne-moi* au lieu de *donne-me*, pour ne pas avoir deus syllabes muettes de suite après la syllabe accentuée[1]. Nos patois ont sans doute obéi à une préoccupation analogue en empruntant au français le moyen d'éviter pareille accumulation de syllabes muettes. Mais on est arrivé ailleurs au même résultat, sans avoir besoin de substituer la forme tonique à la forme atone: il a suffi de faire subir à la forme atone, quand elle était employée après le verbe, une légère modification: *me* proclitique atone est devenu *mé*, *mè* ou *mu* après les impératifs dans quelques communes, où les pronoms régimes revêtent ainsi trois formes

1. *Gramm. des L. rom.*, III, § 719.

différentes, suivant qu'ils sont toniques, atones avant le verbe, atones après les impératifs. C'est ainsi que l'on trouve :

me proclitique et **mé** enclitique à Broye (tonique *mwa*), à Bétoncourt (ton. *mwè*) et à Jussey (ton. *mwa*) dans la Haute-Saône, à Corbonod (ton. *mè*) dans l'Ain, à Semons (ton. *mi*) dans l'Isère, à Saint-Bonnet-de-Valclérieux (ton. *mi*) dans la Drôme et dans la Haute-Loire à Cayres et à Pradelles, où le sujet tonique prent la place du régime tonique ;

me procl. et **mè** enclit. à Moirans (ton. *ma*) dans le Jura, à Épinac (ton. *mwa*) dans la Saône-et-Loire ;

me procl. et **mu** enclit. à Buthiers (ton. *mwa*) dans la Haute-Saône et à Ruffey (ton. *mwa*) dans le Doubs ; voir plus haut les formes *mu tu*.

Enfin, il faut signaler quelques communes où le pronom avant le verbe et le pronom atone après les impératifs se distinguent par l'ouverture plus ou moins grande de la voyelle. A Tossiat (c. de Pont-d'Ain, Ain), le pron. proclitique est *mè*, l'enclitique *mé*, le tonique *mê* avec un *ê* très ouvert[1] ; à Fay-le-Froid dans la Haute-Loire, nous trouvons le rapport inverse : *mê* procl., *mè* enclitique, le régime tonique étant remplacé par le sujet tonique.

VI. — **Se** = NOUS, VOUS

M. Chabaneau, au tome IV de la *Romania*, p. 343-344, a déjà signalé l'emploi de *se* réfléchi pour *nous* avec les verbes pronominaus en Béarn, en Provence, à Valence et jusque dans le Jura, pour *nous* et pour *vous*

1. M. P. Passy a observé le même passage de *mè* à *mê* dans quelques patois comtois, voir plus haut, p. 6, note 1.

dans le Forez et dans le Berry. M. Meyer-Lübke l'a rencontré encore dans la Haute-Italie (*Gramm. des L. rom.*, III, § 380), M. Gilliéron dans le département du Nord (*Mélanges gallo-romans*), M. Rousselot à Celle-frouin. Le même phénomène se produit dans notre région : *se* remplace *nous*, *vous* ou seulement l'un des deus pronoms dans un assez grand nombre de communes de la Saône-et-Loire, de la Loire et du Rhône à l'ouest de notre région, du Doubs, du Jura, de l'Ain et des Savoies au centre et à l'est, des Hautes-Alpes et isolément de l'Ardèche, de la Drôme et de la Haute-Loire au sud.

Dans une partie du Jura, de l'Ain et des Savoies où, comme on l'a vu[1], *on* a pris la place de *nous* sujet, le réfléchi *se* s'est naturellement substitué à *nous* régime dans la conjugaison pronominale : tout comme on dit *on parle* pour *nous parlons*, on dit aussi *on se parle* pour *nous nous parlons*. Là où *on* et *nous* sujet coexistent, *se* et *nous* régime coexistent également. On dit aussi bien *on se kasé* que *neu neu kasan* (nous nous cassons) à Montcusel (c. de Moirans), *on se kèse* que *nous nous kèsèn* au Vaudioux (c. de Champagnole) dans le Jura. Il est curieus de constater que dans nombre de communes où *on* est beaucoup plus employé que *nous* sujet ou même seul employé, on préfère dans la conjugaison réfléchie *nous nous parlons* à *on se parle* ; c'est le cas pour Échenevex (c. de Gex), pour Thoiry (c. de Ferney), pour Ambérieux (c. de Saint-Trivier-sur-Moignans) et pour Treffort dans l'Ain, pour Alby, le Biot, Frangy, les Essert-Ésery (c. de Reignier) et Saint-Joire dans la Haute-Savoie, pour

1. Voir la *Revue*, t. XIII, 168-170.

Aime dans la Savoie, pour Mouthe et les Longevilles (c. de Mouthe) au sud du Doubs.

On conçoit sans peine que *se* ait pu passer facilement de la 1re personne avec *on* = *nous* comme sujet, à la 2e. A côté des communes du Jura, Blye, Saint-Maur, Trenal, Bornay, Dampierre, Plaisia, Doucier, Montcusel, Choux, et de l'Ain, Bouvent, où *se* est restreint à la 1re personne, il en est d'autres comme Cézia (c. d'Arinthod) et Barézia (c. de Clairvaux) où l'on emploie à la fois *on se* = *nous nous* et *vous se* = *vous vous: on sè kasè* et *vou sè kasè* à Cézia, *on se tʷèse* et *vou se kèsé* à Barézia. A Soucia (c. de Clairvaux) on emploie aussi bien *vou se* que *vou vou*, mais notre correspondant ne connait que *nou nou* et non *on se* à la 1re pers. A Saint-Laurent, où pourtant *on* remplace presque toujours *nous*, on dit *vo se* à la 2e pers., mais *no no* à la 1re. Dans la Haute-Savoie, où l'emploi de *on* pour *nous* est si fréquent, *se* n'a pénétré que très rarement à la 2e personne; on nous signale *vo se* = vous vous à Chevenoz (c. d'Abondance) où d'ailleurs on semble préférer à la 1re pers. *no se* à *on se*.

Se remplace *nous* et *vous* dans quelques communes de la Saône-et-Loire, de la Loire et du Rhône, où l'emploi de *on* pour *nous* sujet est inconnu. On dit par exemple à Mont-Saint-Vincent *no se kason* et *vo se kasé*, à Bissey-sous-Cruchaud, où *nous* sujet est remplacé par *je*[1], *je s kasan* et *vou s kasé*. Il en est de même à Sercy (c. de Buxy) dans l'arr. de Chalon, à Saint-Bonnet-de-Joux, à Poisson (c. de Paray-le-Monial), à Saint-Julien-de-Civry (c. de Charolles), à Vauban (c. de la Clayette) et à Maltat (c. de Bourbon-

1. Voir la *Revue*, t. XIII, 164-168.

Lancy (dans l'arr. de Charolles); à Couches-les-Mines dans l'arr. d'Autun, *vou s kasé*, mais *i nou kason*. On emploie encore *se* pour *nous*, *vous*, au nord et à l'est de la Loire, au Cergnes (c. de Belmont), à Urbise (c. de Lapacaudière), à Saint-Haon-le-Châtel[1] et à Ambierle (c. de Saint-Haon), à Villemontais (c. de Roanne) et à Montchal (c. de Feurs), dans le Rhône à Saint-Marcel-l'Éclairé (c. de Tarare) et à Saint-Vérand (c. du Bois-d'Oingt). *Se* = *nous*, *vous* est isolé dans l'Ardèche à Montpezat, *se*=*vous* dans la Haute-Loire à Saint-Julien-Molhesabate (c. de Montfaucon): *vou sé kasa*, mais *nou kasén*, avec *nou* sujet sous-entendu.

Enfin, dans une grande partie des Hautes-Alpes, *se* a pris, comme en Provence, la place de *nous*, mais non celle de *vous*; et, comme dans cette région le sujet pronominal est le plus souvent sous-entendu, on dit par exemple *se kasèn* (nous nous cassons...), mais *vou kasa* (vous vous cassez) à la Cluse (c. de Saint-Étienne-en-Dévoluy), plus rarement *nou se kasèn* (Briançon) ou *nouz autrès se kasèn* (Saint-Étienne-en-Dévoluy) avec un sujet exprimé. Cet emploi de *se* nous est signalé à Orcières, à Risoul (c. de Guillestre), aus Crottes (c. d'Embrun), à Savines et à Réallon (c. de Savines) dans l'arr. d'Embrun, à la Bâtie-Neuve, à Saint-Julien-en-Champsaur (c. de Saint-Bonnet), à Saint-Étienne-en-Dévoluy, à Sigoyer (c. de Tallard), à Aspres, à Veynes, à Barcillonnette, à Serres, à Nossage-et-Bénévent (c. d'Orpierre), à Laragne et à Rosans dans l'arr. de Gap. Il faut y joindre Séderon dans la partie de l'arr. de Nyons (Drôme) qui touche aus Hautes-Alpes.

1. Cf. dans la *Revue*, XIII, 296, l'étude de M. Blanchardon sur le patois de Saint-Haon.

L'origine de *se* = *nous*, *vous*, dans le Jura, dans l'Ain et dans les Savoies, n'est pas douteuse : c'est bien le pronom réfléchi qui a pris la place des pronoms de la 1re et de la 2e pers. La substitution de *on* à *nous* dans *on parle* pour *nous parlons*, a eu pour conséquence celle de *se* à *nous* dans *on se parle* pour *nous nous parlons*. *On se parle* a entraîné *nous se parlons*, là où *nous* sujet n'était pas complètement supplanté par *on*, et la 2e pers. s'est modelée sur la 1re pers. : *vous se parlez*. Mais dans la Saône-et-Loire, dans le Rhône, dans la Loire et dans les Hautes-Alpes, *se* = *nous*, *vous*, est-il bien le pronom réfléchi ? Comme l'emploi de *on* pour *nous* sujet est inconnu dans ces départements[1], *on se parle* n'a pu servir d'intermédiaire entre *nous nous parlons* et *nous se parlons*. M. Rousselot pense que *se* n'a rien à faire avec le réfléchi et n'est qu'un reste de *nos*, *vos* réduits à *ns*, *vs*. M. Meyer-Lübke admet cette explication pour le Béarn, il la repousse pour la Haute-Italie et pour la Provence; d'après lui, l'idée de personne s'étant affaiblie dans la conjugaison réfléchie, le pronom *se* a paru suffisant pour marquer le sens réfléchi aussi bien à la 1re et à la 2e pers. du pluriel qu'à la 3e. Cette explication ne laisse pas que de soulever certaines difficultés : on ne voit pas notamment pourquoi *se* s'est substitué seulement à la 1re et à la 2e pers. du pluriel, plus rarement à la 2e qu'à la 1re, mais jamais à la 1re et

1. L'emploi de *on* pour *nous* n'est connu dans la Saône-et-Loire qu'au sud de l'arr. de Louhans (Cuiseaux, Sainte-Croix) et au nord-ouest de l'arr. d'Autun (Antully, la Comelle), assez loin par conséquent de la région où *se* = *nous*, *vous*. On pourrait admettre à la rigueur que *se* s'est propagé du Jura et des arr. de Louhans et d'Autun à l'arr. de Charolles, et de là à la Loire et au Rhône.

à la 2e pers. du singulier. L'explication de M. Rousselot paraît plus satisfaisante pour notre région, surtout si l'on considère que la réduction de *nos*, *vos* est particulièrement fréquente dans la Saône-et-Loire, dans le Rhône et dans la Loire. Aus nombreus exemples cités dans la *Revue*, t. XIII, 194-196 et 204-206, nous pouvons ajouter *nos* sujet > *ne*, *n* dev. voy. à Ambierle, *ne*, *nz* dev. voy. à Changy et à Urbise, *ne*, *nez* dev. voy. à Perreux, *nos* suj. et rég. > *ne*, *nez* au Cergne et à Villemontais, *nos*, *vos* > *ne*, *ve*, *nez*, *vez* au sujet et au régime, à Saint-Marcel-l'Éclairé. Des phrases comme *j nze rontèn l né* (nous nous cassons le nez), *ve v ronté la chamba* (vous vous cassez la jambe) à Rancy, *ve vz ronti*... à Romenay, *je nze kasen*..., *ve vze kasé*... à Uchizy, *euvre nze* (ouvre-nous) à Vauban, dans la Saône-et-Loire, sont particulièrement caractéristiques. On a dû dire d'abord *no nze* [*cassons la jambe*], puis *no ze*. Dès lors, la confusion était facile de *ze*, réfléchi de la 1re et de la 2e pers., avec *se* réfléchi de la 3e.

LES FORMES TONIQUES

Issues du latin *me*, *te*, *se*, *mihi*, *tibi*, *sibi*, les formes toniques peuvent se grouper en sept catégories, suivant la nature de leur voyelle :

1° *mé té sé* ou *mè tè sè* ;
2° *me te se* ;
3° *ma ta sa* ;
4° *mo to so* ;
5° *mwé twé swé* ou *mwè twè swè* ;
6° *mwa twa swa* ;
7° *mi ti si*.

Les formes en *é* et en *e* occupent, à l'est de notre région, le sud-est du Jura, le pays de Gex et le Bugey, les Savoies et l'arr. de la Tour-du-Pin (Isère), et à l'ouest le Forez et une partie du Lyonnais et du Roannais. Les formes en *a* et en *o* dominent dans le restant du Lyonnais et du Roannais, dans l'arr. de Mâcon et de l'autre côté de la Saône, dans les Dombes, dans la Bresse et au sud de l'arr. de Louhans ; de là elles s'avancent à travers le Jura jusqu'au sud du Doubs. Les formes en *wé* et en *wa* occupent la partie septentrionale de notre région, c'est-à-dire la Haute-Saône et presque toute l'étendue des départements du Doubs, du Jura et de Saône-et-Loire. Il faut mettre à part les Vosges, qui appartiennent au domaine de *mi ti si ;* mais les formes en *i* sont surtout fréquentes dans le Dauphiné, depuis Lyon jusqu'à la vallée de la Drôme. Tout à fait au sud de notre région, dans la Haute-Loire, dans l'Ardèche, au sud de la Drôme et dans les Hautes-Alpes, le sujet tonique de la 1re et de la 2e pers. a pris, comme en provençal, la place du régime tonique.

En général, la voyelle a été traitée de même dans les trois pronoms; mais dans les zones intermédiaires entre les domaines cités plus haut, il s'est produit des mélanges de formes : tantôt c'est la 1re pers. qui ne concorde pas avec la 2e et avec le réfléchi : *mwa ta sa, mwa tè sè, mwé té sé, mwè ta sa*, etc. ; tantôt il y a accord entre la 1re pers. et le réfléchi, qui se distinguent de la 2e pers. : *mwa tè swa, mwé té swé, mi tu si*, etc.; tantôt enfin c'est le réfléchi qui ne concorde pas avec les deus autres : *mi ti swa* ou *swé, mè tè swè, mè tè sa*, etc. On trouvera dans les paragraphes suivants un grand nombre

d'exemples de ces formes mélangées. Il faut encore tenir compte, pour le nord de notre région, de la disparition du réfléchi tonique : tandis que le réfléchi atone se maintient partout et parfois même étent singulièrement son emploi en se substituant à *nos*, *vos*, le réfléchi tonique a complètement disparu sur une grande partie des Vosges et de la Haute-Saône, plus rarement dans le Doubs, dans le Jura, ailleurs encore. Mais nulle part, sauf dans les Vosges où la disparition du réfléchi est à peu près générale, les communes qui ne connaissent pas l'emploi du réfléchi tonique, ne forment des groupes étendus et compacts ; elles sont disséminées çà et là sur les domaines de *mwa twa swa*, de *mwé twé swé*, de *ma ta sa*, etc. On en trouvera plus loin l'énumération complète.

On supplée par des moyens divers à l'absence du réfléchi :

1° Dans le Doubs, dans la Haute-Saône, à l'ouest des Vosges, dans le Jura et dans la Saône-et-Loire, c'est le pronom de la 3e pers. du sing. qui prent la place du réfléchi [1] : *lu*, plus rarement *li* ou *le*. Dans quelques patois on le fait suivre de *même : lu mémou* aus Fourgs (Doubs), *lu manme* à Provenchères (Vosges), *lé mòme* à Saulxures (Vosges).

2° A Nans (c. d'Amancey, Doubs), si les indications de notre correspondant sont exactes, c'est au pronom féminin sing. *li* qu'on a recours.

3° Au centre et au nord-est des Vosges et dans quelques communes du territoire de Belfort, le réflé-

1. Dans une autre région, c'est au contraire le pronom de la 3e pers. qui a disparu et qui a été remplacé par le réfléchi. Nous nous occuperons de ce phénomène, en traitant du pronom de la 3e pers.

chi est remplacé par le pron. de la 3e pers. du masc. plur. (fr. *eus*) : *yeu* à Bermont et dans le c. de Belfort; *zo* dans les c. de Charmes, de Châtel, de Bruyères, de Brouvelieures, d'Épinal, de Xertigny (en particulier à Uriménil); *zʸo* dans le c. de Senones et en particulier à Mont; *so* à Moyemont et à Roville (c. de Rambervillers) et dans le c. de Plombières.

4° A l'est et au sud-est des Vosges, on se sert d'une locution indéfinie, composée de *gent* et de *lui-même* :

ène jo lé móme à Basse-sur-le-Rupt (c. de Saulxures);

ène djo lé móme à la Bresse (c. de Saulxures);

ène jan li móme à Gérardmer et à Tendon (c. de Remiremont);

ène jan lu même dans le c. de Fraize.

La façon dont cette locution a pu se former apparait clairement dans la traduction de la phrase du questionnaire, *il ne faut parler que pour soi* en patois de Plainfaing : *i n fõ prakè keu djan pò leu* (= une gent pour lui)[1]; « une gent » y joue le même rôle que *chacun* dans *chacun pour soi, pour lui;* en déplaçant la préposition, on obtient la locution du c. de Fraize : *pou ène jan lu* [*même*].

5° Au sud de notre région, où les pronoms sujets se sont substitués aus pronoms régimes toniques, c'est le pronom sujet de la 3e pers., *èl* (Pradelle, Haute-Loire), *jèw* (Taulignan, Drôme), quelquefois celui de la 2e pers. du plur. *vouz awtrèy* (Suze-la-Rousse, Baume-de-Transit), qui prent la place du réfléchi; mais la disparition du réfléchi est très rare dans cette région.

1. C'est M. Brunot, professeur à la Sorbonne, qui nous a fourni cette traduction.

Les formes toniques des pronoms régimes se répartissent dans nos quinze départements de la façon suivante[1] :

Ain : *mè, mé, ma, me, mo, may, maé, mae, ma ta cha, mo to cho, mé té swé, mè tè saè, mè tè sa.*

Alpes (Hautes-) : *si, se, mi tu si.*

Ardèche : *si, sé, se, chi, mi, mi tu (ku) si.*

Belfort : *mwa, mwa twa lu, mwa twa yeu.*

Doubs : *mwa, mwé, ma, mè, mwa tè lu, mwa twa lu, mwa tè li, mwa tè swa, mwa tehé lu, ma ta lu, mè tè lu, mwè to.*

Drôme : *mi, mé, si, jèw, mi ti chi, mi tu si (chi).*

Isère : *mi, mè, mé, me, mᵘe, mze, mèn, mèy, may, ma, mi tu si, me te si, me te sᵘe (chᵘe), mᵘe tᵘe chᵘe, mᵘe tᵘe chi, mi ti chi, mi tsi si, mi tᵘi, mi tᵘe, mé tᵘé si, mèn tèn si, me tse se, mé tse.*

Jura : *mwé, mwa, ma, mè, mae, may, mwé té swé, mwè tè swè, mè tè swè, mé té li, mè tè li, mwa twa lu, mwa tè sè, mwa tè lu, mwa ta, maè tehaè saè.*

Loire : *me, ma, mè, maè, may, se, mi tᵘe si, mae tae sa.*

Loire (Haute-) : *se, sé, si, èl.*

Rhône : *me, ma, mè, mo, mwa.*

Saône-et-Loire : *mwa, mwé, mwé, ma, mo, mè, me, may, mòe, mae, maè, mwa twa lu, mwa ta sa, mwa té sé, mwe té sè, mwé tè sè, mwe té li, mwé ta sa, ma ta so, moy toy so, man tan.*

Saône (Haute) : *mwa, mwé, mè, mwa twa lu, mwé twè lu, mò tò lu, mi ti lu.*

Savoie : *mè, me, ma, me, maè, mae, men, mé té say.*

1. Dans le tableau qui suit, on n'a cité les trois pronoms que lorsque leurs voyelles étaient différentes ; lorsqu'elles étaient identiques, on s'est contenté de citer la forme de la 1re personne : *mi* pour *mi ti si*, *ma* pour *ma ta sa*, etc. ; pour le sud de notre région, on les pronoms régimes sont remplacés par les pronoms sujets, on n'a cité que la forme du réfléchi.

Savoie (Haute-) : *mè*, *me*, *mé*, *may*, *mèn*, *mèn tèn sè*, *mèn tè*.

Vosges : *mi*, *mi ti lu*, *mi ti le*, *mi ti swa*, *mi ti zo*, *mi ti so*, *mi ti* (loc. indéf.), *mi ti lé-mome*, *mi ti swé*, *mi ti li*, *mi ti z^{y}o*.

On a pu remarquer dans le tableau ci-dessus que les consonnes *m*, *t*, *s* sont sujettes à se palataliser et à passer à *m^{y}*, *t^{y}*, *s^{y}*, *mz*, *ts*, *ch*, ou *tch*. Ce phénomène s'est produit, tantôt pour l'une ou l'autre de ces consonnes, tantôt pour toutes les trois, sur une bande de terrain qui part du sud de la Loire, suit la lisière méridionale de l'arr. de Vienne, la lisière septentrionale de l'arr. de Saint-Marcellin, pour aboutir au sud de l'arr. de la Tour-du-Pin, où elle s'élargit singulièrement vers le nord, en couvrant à peu près le territoire entier dit des Terres-Froides :

t > *t^{y}* à Bourg-Argental (Loire), dans quelques communes de l'arr. de Saint-Marcellin groupées autour de Saint-Geoirs (Viriville, Brezins, Saint-Michel) et dans la majeure partie des Terres-Froides[1];

t > *ts* dans le voisinage de *t* > *t^{y}*, d'une part à Saint-Jean-de-Soudain, à Saint-André-le-Gaz et à Biol dans l'arr. de la Tour-du-Pin, d'autre part à Sillans, à Saint-Barthélemy, à Beaurepaire, à Sonnay, à Roussillon et au Péage dans les arr. de Saint-Marcellin et de Vienne;

t > *tch* isolément dans le Doubs à Frambouhans;

m > *m^{y}* dans une partie des Terres-Froides[2];

m > *mz* à Saint-André-le-Gaz (Isère);

s > *ch* dans les formes toniques, partout où le même

1. Voir plus loin, p. 49 et 50.
2. Voir plus loin.

phénomène s'est produit dans les formes atones (*che*, *ché*), c'est-à-dire dans un coin du dép. de l'Ain, au nord-ouest de l'arr. de Bourg[1], dans quelques communes de la vallée supérieure de la Drôme et à Baix (*wh*), dans l'Ardèche. — *Se*, *che* doivent donner *s*^{y}*e*, *ch*^{y}*e* partout où *me te* > *m*^{y}*e*, *t*^{y}*e*; mais par suite d'une erreur de quelques correspondants, nous n'avons de renseignements que pour une partie des Terres-Froides : *s*^{y}*e* à Faverges, à Oyeu, au Pin, à Saint-Clair-de-la-Tour et à la Tour-du-Pin, *ch*^{y}*e* à la Chapelle, à Saint-Didier-de-la-Tour et au Pin.

Les formes toniques *m*, *t*, *s* + *wé*, *wè*, *wa*, *a*, *o*, *i*, ne risquent jamais de se confondre avec les formes atones *m*, *t*, *s* + *e*, *é*, *è*, *u*. Mais là où *ē* accentué a abouti au même résultat qu'*e* atone, c'est-à-dire à *é*, *è* ou *e*, la confusion s'est produite. A *me te se* toniques, dont nous déterminerons plus loin l'extension, correspondent toujours *me te se* atones ; il n'y a pas d'exceptions. Si l'on considère l'ensemble du domaine des formes toniques en *e*, on voit qu'elles ne se distinguent des formes atones que dans les quelques localités où les consonnes *m*, *t*, *s* ont subi dans les premières les modifications indiquées plus haut, tandis qu'elles sont restées intactes dans les secondes. Quand les trois pronoms n'ont pas été traités de même, l'identité de la forme accentuée et de la forme atone peut se restreindre à un ou à deus d'entre eus : *me te si*, *me te s*^{y}*e*, *me tse se*, par exemple, ne se confondent que partiellement avec *me te se* atones. En particulier, au sud de notre région, où les pronoms sujets ont pris la place des pronoms régimes accentués, le réfléchi est le seul

1. Voir plus haut, p. 14-15, et plus bas, p. 56 et 60.

qui puisse n'avoir qu'une forme, tonique ou atone; encore y a-t-il, comme on le verra plus loin, une zone intermédiaire où le réfléchi tonique est issu du datif *sibi* et par suite ne se confont pas avec le réfléchi atone issu de l'accusatif *se*.

Sur le domaine des formes toniques en *é* ou *è*, le rapport des pronoms toniques et des pronoms atones n'est ni aussi simple ni aussi clair. Dans la partie occidentale de ce domaine, c'est-à-dire dans le Charolais, dans le Roannais, dans le Lyonnais, dans l'Isère même, et au nord dans la Bresse Louhanaise, dans le Jura septentrional et dans le Doubs, où d'ailleurs *m*, *t*, *s* + *è*, *é* se mêle souvent à *m*, *t*, *s* + *wé*, *wa*, les formes atones ont toujours un *e* féminin à la finale, et par suite se distinguent nettement des formes toniques; partout la différence est bien tranchée, nulle part on ne constate même de tendance à l'assimilation. Au centre au contraire et à l'est, dans l'ar. de Saint-Claude, dans le pays de Gex, dans le Bugey et le Valromey et dans les Savoies, les formes toniques en en *é*, *è* correspondent généralement à des formes atones en *é*, *è*; si çà et là l'identité n'est pas parfaite, on saisit sur le fait l'action de l'assimilation qui tent à identifier des formes déjà bien voisines. On peut distinguer, sur cette partie du domaine de *m*, *t*, *s* + *é*, *è*, des régions différentes :

1° L'identité est parfaite entre la forme atone et la forme tonique dans l'arr. de Saint-Claude à Saint-Laurent, à Longchaumois, à Bois-d'Amont et à Choux; dans l'arr. de Gex à Vesancy, à Versonnex et à Gex; dans l'arr. de Nantua à Châtillon-de-Michaille, à Saint-Germain-de-Joux, à Brénod et à Petit-Abergement;

dans l'arr. de Bourg à Treffort; dans l'arr. de Belley à Corlier, à Hauteville, à Cormaranche, à Ruffieu, à Fitignieu, à Sutrieu, à Arandas, à Vaux, à Lagnieu, à Culoz et à Lhuis; dans l'arr. de Saint-Julien à Esserts-Ésery, à Pers-Jussy, à Cruseilles, à Andilly, à Seyssel et à Bassy; dans l'arr. d'Annecy à Versonnex, à Alby et à Doussard; dans l'arr. de Bonneville aus Houches; dans l'arr. de Chambéry à Saint-Offenges-Dessous, à Aix-les-Bains, à Grésy-sur-Aix, à Drumettaz-Clarafond, à Lescheraines; dans l'arr. d'Albertville à Beaufort; dans l'arr. de Moutiers à Aimes, à Bourg-Saint-Maurice, à Tignes, à Bozel; dans l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, à la Chambre, à Lansle-bourg et à Valloires. Elle parait accidentelle aus Avenières, dans l'Isère, non loin du Bugey.

2° L'identité est restreinte à la 2e personne à Chille (Jura) où *mwè tè swè* toniques correspondent à *mè tè sè* atones; à la 1re et à la 2e pers. dans quelques communes de l'Ain : à Villes (c. de Châtillon-de-Michaille) et à Divonne (c. de Gex) *mé té* servent à la fois de pronoms atones et de pronoms toniques, mais le réfléchi a deus formes, *sé* et *saè* à Villes, *sé* et *swé* à Divonne. Nous trouvons de même *mè tè sè* atones et *mè tè saè* toniques à Corcelles (c. de Brenod), et dans l'Isère à Méaudre (c. du Villard-de-Lans) et à Chapareillan (c. de Vizille), le réfléchi parait avoir un *é* fermé quand il est tonique, un *e* muet, quand il est atone.

3° La différence est très faible entre les formes toniques qui ont un *è* ouvert et les formes atones qui ont un *é* fermé à Ceyzériat, à Belley et à Cressin-Rochefort dans l'Ain; à Saint-Girod (c. d'Albens), à Yenne, à Chamoux, à Montmélian et à Séez dans la

Savoie; à Frangy, à Meythet et à Saint-Jorioz dans la Haute-Savoie. Elle est plus faible encore à Corlier, à Tossiat et au Poisat dans l'Ain, à Saint-Thibaut-de-Couz dans la Savoie, à Veyrier dans la Haute-Savoie, où la forme atone a un *è* ouvert, la forme tonique un *é* très ouvert.

4° Même dans l'Ain et dans les Savoies, où l'identité est si fréquente, les formes toniques en *é*, *è* correspondent parfois à des formes atones en *e*. Tel est le cas dans l'Ain, pour quelques localités situées sur les frontières des domaines d'*é* et d'*e* toniques : Corbonod, Échenevex, Thoiry, Challex, Lancrans, Izernore, Péronnas et Moncet; pour quelques communes au nord et à l'est de la Haute-Savoie : Thonon, Ambilly, le Biot, Bonneville, Cluses, Sallanches, Domancy, Passy, et aussi pour Desingy et pour Faverges au sud-ouest. Il en est de même dans bon nombre de communes de la Savoie, à Planaise, à Venthon, à Albens, à Saint-Jean d'Arvey, à la Croix-Rouge dans la banlieue de Chambéry, au Châtelard, au Pont-de-Beauvoisin, aus Mollettes, à Ugines, à Saint-Michel-de-Maurienne, à Avrieux. Mais on verra que dans beaucoup de ces localités, a la tonique comme à l'atone, *mé té sé* et *me te se* coexistent et tendent par suite à s'assimiler. Cf. plus haut, p. 9 et 16, et plus loin, p. 36.

I. — Les formes en è, é

Elles dominent a l'est et au centre de notre région, dans les Savoies, dans une partie de l'Isère, de l'Ain et du Jura. Il faut y ajouter un peu plus au nord quelques communes du Doubs et à l'ouest, entre la Saône et la Loire, quelques cantons du Lyonnais, du

Roannais et du Charolais. *E* fermé semble plus fréquent qu'*è* ouvert dans les Savoies; partout ailleurs c'est *è* ouvert qui l'emporte. Dans le Doubs et dans le Jura, dont la partie septentrionale appartient au domaine de *m, t, s* + *wé* ou *wa*, les formes en *è* se combinent souvent avec ces dernières; dans les Savoies, *m, t, s* + *é* et *m, t, s* + *e* coexistent souvent. Sur le rapport des formes toniques et des formes atones en *é* ou *è*, voir plus haut, p. 35-35.

1° Mé té sé, mè tè sè

Dans la Haute-Savoie, l'*è* des formes pronominales est nettement ouvert au Biot[1], à Ambilly (c. d'Annemasse), aus Esserts-Ésery (c. de Reignier), à Cruseilles, à Meithet et à Saint-Jorioz (c. d'Annecy-S.), à Veyrier (c. d'Annecy-N.), à Doussard (c. de Faverges), à Passy (c. de Saint-Gervais). On hésite entre *è* et *é* à Thonon, à Faverges[2] et aus Houches (c. d'Annecy); mais on dit *é* à Pers-Jussy (c. de Reignier), à Andilly (c. de Cruseilles), à Seyssel et à Bassy (c. de Seyssel), à Alby, à Sallanches et à Domancy (c. de Sallanches), à Cluse. A Desingy (c. de Seyssel), la voyelle très brève flotte, d'après notre correspondant, entre *e* et *è*, et nos correspondants de Chevenoz (c. d'Abondance) et de Bonneville écrivent tantôt *mé té sé*, tantôt *me te se*.

Dans la Savoie, *é* occupe le nord de l'arr. de Chambéry (Saint-Jean-d'Arvey, Grésy-sur-Aix, Drumettaz-Clarafond, Lescheraines), Ugines dans l'arr. d'Albert-

1. Ajouter Douvaine et Saint-Paul (c. d'Évian) d'après des textes publiés par la *Revue Savoisienne*, 2e trim. 1900, p. 122-123.
2. Brachet donne pour Faverges *met tet sein*.

ville, la Chambre et Valloires[1] dans l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; il se rapproche de *e* à Aix-les-Bains[2], de *ė* à Chindrieux (c. de Ruffieux), au Châtelard, et à l'est dans la Tarentaise, à Aime, à Bourg-Saint-Maurice et à Bozel[3]. Notre corr. de Lanslebourg, dans la Maurienne, écrit tour à tour *mé mè me* et *te*. Enfin *ė* nous est signalé à Saint-Girod (c. d'Albens), à Yenne, à Chambéry (banlieue de la Croix-Rouge), au Pont-de-Beauvoisin, à Saint-Thibaut-de-Couz (c. des Échelles), à Montmélian, à Planaise et aus Mollettes (c. de Montmélian), à Chamoux dans l'arr. de Chambéry, à Beaufort[4] et à Venthon dans l'arr. d'Albertville, à Séez et à Tignes[5] dans l'arr. de Moutiers, à Saint-Michel-de-Maurienne et à Avrieux (c. de Modane) dans la Maurienne.

Les formes anciennes *mey*, *tey*, que l'on trouve au XVIe siècle dans les *Noëls* de N. Martin (1555), dans le *Prologue faict par un messager savoyard* (1596) et dans la *Plaisante pronostiquation* (1603), semblent avoir laissé quelques traces à Seyssel et à Bassy d'une part, à Albanne de l'autre, à en juger d'après la graphie de nos correspondants, *méh téh* (Seyssel et Bassy), *méc tée* (Albanne).

Si nous remontons vers le nord, en suivant la fron-

1. Pour la Chambre et Valloires, voir p. 76, notre chap. VIII.

2. La *Parabole* en patois des Beauges renferme *met tet sė*.

3. Ajouter la Thuile (com. de Sainte-Foy, c. de Bourg-Saint-Maurice) d'après une note de la *Gramm.* de Duret, p. 28. Pour Bozel et le Bourg, voir plus loin, p. 45. Dans les textes en patois de la Tarentaise, de Tignes, de la Gurraz, de Beaufort et d'Albertville, publiés par Pont, on lit *met tet set*.

4. A Beaufort, *ė* se rapproche de *e*; il faut, dit notre corr., placer la bouche comme pour *e* et prononcer *ė*.

5. Voir plus loin, p. 76, notre chap. VIII.

tière suisse, nous rencontrons encore les formes en *è* sur un territoire assez vaste qui s'étent au nord jusqu'au Doubs, et à l'ouest jusqu'à la rivière d'Ain; toutefois quelques communes groupées au sud-ouest de Nantua, et entre Virieu et Belley appartiennent au domaine des formes en *a*. On emploie dans l'arr. de Belley *m, t, s + è*, à Belley, à Cressin-Rochefort (c. de Belley), à Culoz et à Corbonod (c. de Seyssel), à Ruffieu et à Fitignieu (c. de Champagne), à Hauteville et à Corlier (c. de Hauteville), à Vaux (c. de Lagnieu) et à Arandas (c. de Saint-Rambert), *m, t, s + é* à Lhuis, à Lagnieu[1] et à Cormaranche (c. de Hauteville); dans l'arr. de Nantua *è* à Brenod, au Petit-Abergement et à Corcelles[2] (c. de Brenod), au Poisat (c. de Nantua), à Bouvent (c. d'Oyonnax)[3], *é* à Châtillon-de-Michaille; dans l'arr. de Bourg *è* dans quelques communes de la lisière orientale, à Tossiat (c. de Pont-d'Ain), à Ceyzériat, à Treffort et jusqu'à Péronnas et à Montcet (c. de Bourg); dans l'arr. de Gex, *è* à Vesancy et à Échenevex (c. de Gex), *é* à Lancrans et à Challex (c. de Collonges) et à Versonnex (c. de Ferney), *è* ou *é* à Thoiry (c. de Ferney) et à Gex. — Dans l'arr. de Saint-Claude, *mèe tèe* à peine distincts de *mèy, tèy*, à Montcusel (c. de Moirans), semblent des restes de formes plus anciennes; on emploie des formes en *è* à Choux (c. des Bouchoux), à Bois-d'Amont et à Tancua (c. de

1. D'après un 2e corr. de Lagnieu, le *è* de *mè tè sè* n'est pas tout à fait fermé.

2. Corcelles, qui emploie *saè* comme réfléchi, subit l'influence des formes voisines en *a*. Il faut ajouter Jujurieux (c. de Poncin) où, d'après M. Philipon, on dit *mè tè sè*.

3. Les indications de notre corr. de Bouvent sont obscures : il écrit *mai, tè, sei*, et il indique une prononciation intermédiaire entre *oi* et *in* français.

Morez) et dans quelques communes au sud de l'arr. de Poligny, à Foncine-le-Haut (c. de Planches-en-Montagne) et au Vaudioux (c. de Champagnole[1]). On dit *mè tè* à Longchaumois (c. de Morez) et *mé té* à Quintigny (c. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier), mais le réfléchi est remplacé par *li* (lui) ; à Saint-Laurent, on dit *m, t, s + è* d'après un corr., *mè tè li* d'après un autre.

En continuant à remonter vers le nord le long de la frontière, nous atteignons, après avoir traversé les cantons de Mouthe et de Pontarlier, qui appartiennent au domaine des formes en *a*, le c. de Montbenoît où dominent les formes en *è* (Maison-du-Bois, les Allemands, Saint-Gorgon, Montbenoît, la Longeville, Ville-du-Pont, Gilley, la Chaux-de-Gilley) ; *sè* est remplacé par *lu* (lui) à Lièvremont. Plus au nord encore, *mè tè* est complètement isolé dans la Haute-Saône à Villersexel, au milieu des formes en *wa* et en *wè*.

Au sud, le domaine de *m, t, s + é, è* dépasse un peu les limites des départements de l'Ain et de la Savoie et empiète d'une part sur l'arr. de la Tour-du-Pin, d'autre part sur l'arr. de Grenoble dans l'Isère. Le sud de l'arr. de la Tour-du-Pin appartient à *me te se*, le sud-ouest à *mi ti si ;* mais au nord on emploie *m, t, s + é* dans les c. de Crémieu (Porcieu, Veyssilieu, Frontonas, Saint-Hilaire-de-Brens ; à Vertrieu *mi ti* et *mé té*, et de Morestel (le Bouchage, les Avenières, Morestel, son intermédiaire entre *e* et *é* à Charette et à Bouvesse-

1. M. Thévenin dans sa monographie du patois du Vaudioux donne aussi *mè tè*, et je lis *met* (= *é* ou *è*) dans un texte en patois de Crans (c. des Planches) publié par la *Revue*, IV, p. 54, 58, 144, etc.

Quirieu)[1] et à Vasselin et à Vignieu dans le c. de la Tour-du-Pin ; *m, t, s* + *ê* à Dolomieu c. de la Tour-du-Pin) et au Pont-de-Beauvoisin[2]. — Au nord-est de l'arr. de Grenoble, sur les frontières de la Savoie, *è* des formes pronominales se rapproche de *a* et l'on trouve quelques traces de formes plus anciennes *èy* ou *ay*. Deux correspondants de Saint-Christophe-entre-deux-Guiers (c. de Saint-Laurent-du-Pont) donnent *è* très ouvert, un 3e *a*. On ne connait que *è* à Pontcharra (c. de Goncelin), à Chapareillan (c. du Touvet) et au Touvet[3]; mais à la Buissière (c. du Touvet) *è* d'après un corr., *éy* ou *eèy* avec un *e* furtif d'après un autre; dans le c. d'Allevard, *è* très ouvert au Moutaret, à Pinsot et à Saint-Pierre-d'Allevard, *ày* ou *èy* à Allevard d'après un corr., *è* très ouvert voisin de *a* d'après un autre; notre corr. d'Hurtières (c. de Goncelin)[4] ne peut préciser le son de la voyelle de *mé té sé*, il tient à la fois de *é*, de *i* et de *è*. Le reste de l'arr. de Grenoble appartient au domaine de *mi ti si ;* toutefois, à l'ouest de Grenoble, aus frontières de l'arr. de Saint-Marcellin, on retrouve les formes en *é* ou en *è : mé té sé* aus environs de Grenoble, *mè tè sè*, mai *smi mèmo*

1. Les indications fournies par Gratier pour les c. de Crémieu, de Morestel et de la Tour-du Pin concordent avec les nôtres ; mais il ne faut pas oublier que les traductions du *Loup et l'Agneau*, qu'il a recueillies, ne sont pas suffisamment localisées et ne peuvent être regardées comme des spécimens fidèles pour des cantons entiers, mais seulement pour certaines communes de ces cantons.

2. M. Devaux donne comme nous *mè* pour le Pont, *Essai*, etc., p. 164; d'après Gratier *mè tè*.

3. Cf. *mâè tè*, d'après Gratier dans le c. du Touvet.

4. Gratier donne *mey, tey*, pour le c. de Goncelin, formes qui ne sont sûrement pas employées partout dans les 17 communes de ce canton.

(moi-même) à Noyarey (c. de Sassenage)[1], *m, t, s + é* ou *è* à côté de *mi ti si*, donnés par d'autres correspondants, à Méaudre et à Autrans dans le c. du Villard-de-Lans. — Dans l'arr. de Saint-Marcellin, qui touche à la fois au domaine de *mi ti si* (arr. de Grenoble et de Vienne) et à ceus de *m, t, s + é* et de *me te se* (arr. de la Tour-du-Pin), toutes ces formes se rencontrent et se mêlent : *e, é* et quelques traces de *i* à Tullins et à la Rivière (c. de Tullins)[2] et à Chattes (c. de Saint-Marcellin)[3], *e* et *é* à la Forteresse (c. de Tullins), mais seulement *é* à Saint-Romans (c. de Pont-en-Royans), à Izeaux (c. de Rives) et à Saint-Paul-d'Izeaux (c. de Tullins). — *M, t, s+é* est isolé à Chanas (c. de Roussillon) dans l'angle sud-ouest de l'arr. de Vienne, à Claveyson (mais *mi même*) dans le c. de Saint-Vallier et à Triors (c. de Romans) dans la Drôme.

Le domaine occidental de *m, t, s + è* est enserré entre celui de *me te se* au sud de la Loire, et celui de *ma ta sa* dans le Rhône et dans la Saône-et-Loire ; il comprent dans la Loire : Saint-Barthélemy-Lestra, Essertines et Montchal (c. de Feurs), Saint-Symphorien-de-Lay, Fourneaux et Saint-Cyr-de-Favières (c. de Saint-Symphorien), Villemontais (c. de Roanne), Saint-Haon[4], Changy (c. de Lapacaudière) ; dans le Rhône : Montrottier (c. de Saint-Laurent-de-Chamousset), Saint-Vérand, Chamelet, Létra et Ville-sur-Jarnioux (c. du Bois-d'Oingt), Pouilly-le-Monial

1. Cf. *mè tè* dans le c. de Sassenage, d'après Gratier.
2. Gratier ne donne que *me te* pour le c. de Tullins.
3. Cf. *mè tè* d'après Gratier, dans le c. de Saint-Marcellin.
4. M. Blanchardon donne aussi *mè tè sè* pour Saint-Haon, voir la *Revue*, XV, 52-53, et on lit *tei* dans un texte en patois de Saint-Haon et de la Côte-de-Renaison, cité par Gras.

(c. d'Anse) et Claveisolles (c. de Lamure); dans l'arr. de Charolles (Saône-et-Loire), Ligny-en-Brionnais (c. de Semur), Vauban (c. de la Clayette) et Poisson (c. de Paray-le-Monial). Dans toutes ces communes le *è* de *m, t, s+è* est très ouvert et tent à passer à *a;* un de nos corr. d'Ambierle (c. de Saint-Haon) le note par *aè* avec un *a* furtif à peine sensible, un deusième indique seulement un *è* très ouvert. Nos corr. de Saint-Igny-de-Roche (c. de Chauffailles) et de Saint-Julien-de-Civry (c. de Charolles) donnent, les uns *è* très ouvert, les autres *a*.

2° Mèn, tèn, sèn

D'après M. Devaux (*Essai*, etc., p. 164), on dit *mèn* dans quelques communes de l'Isère, groupées d'une part autour de la Côte-Saint-André, de l'autre autour de Saint-Bueil (c. de Saint-Geoire). Nos corr. nous indiquent en effet *mèn tèn* à Velanne (c. de Saint-Geoire), *mèn, tèn, sèn* à Gillonnay et *mèn tèn* au Mottier, dans le c. de la Côte-Saint-André, *mèn tèn*, mais *si*, à la Côte[1]. Dans un canton de la Savoie, voisin du c. de Saint-Geoire, aus Échelles, on emploie *mèn tèn* à côté de *mè tè* et de *mwè twè*. Une nasalisation semblable s'est produite dans la Haute-Savoie à Frangy et à Argonnex (c. Annecy-N.)[2], mais seulement pour la 1re et la 2e pers., le réfléchi est *sè;* d'ailleurs un deusième corr. de Frangy ne donne que *mèn*, mais *tè*, et notre corr. d'Argonnex emploie aussi bien

1. Cf. *min tin* (= *mèn, tèn*), d'après Gratier, dans le c. de la Côte Saint-André; mais plusieurs communes de ce canton appartiennent, comme on le verra plus loin, au domaine de *mi ti si*.

2. Cf. *men de* = moi je ..., dans la *Parab.* en pat. de Thônes, publiée dans la *Statistique du Mont-Blanc*.

mè tè que *mèn tèn ;* il s'agit évidemment d'une nasalisation adventice, qui se produit surtout à la 1re pers. sous l'influence de la nasale initiale, pour se propager ensuite à la 2e, plus rarement au réfléchi. On en trouve encore des traces sur le domaine vosgien de *mi ti si :* on dit *mèn té* à la Petite-Fosse (c. de Provenchères) et *mèn té* ou *mèn ti* à Provenchères[1] ; la nasalisation disparaît quand le pronom est suivi de *même : mi-même.*

3° **Mé**, **tʸé**

Dans quelques communes de l'arr. de Saint-Marcellin, à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs et à Saint-Geoirs, *té* s'est palatalisé en *tʸé ;* mais *mi* est aussi employé que *mé* à Saint-Geoirs et on dit toujours *mi mèmo* à Saint-Michel.

4° *Mélange de* **é**, **è** *et de* **e**

Au sud de l'arr. de Vienne, dans le c. de Roussillon, voisin du domaine de *e* qui s'étent au sud de la Loire, on dit *mé*, mais *tse* à Roussillon ; nous n'avons pas de renseignements sur le réfléchi.

5° *Mélange de* **é**, **è** *et de* **a**

Il s'est produit isolément dans l'Ain, à Izernore (*mè tè sa*) et à Corcelles (*mè tè saè*), dans la Savoie à Saint-Offenges-Dessous (*mé té say*), et l'on a vu plus haut, p. 40, que dans quelques communes de l'Isère, les formes en *è* et les formes en *a* coexistent.

6° *Mélange de* **é**, **è** *et de* **wa**

Dans la zone intermédiaire entre le domaine de

1. Adam indique pour Provenchères *men, mein, min* et *té*.

mwa twa swa et celui de *m, t, s + è*, qui s'étent de l'ouest à l'est à travers le Doubs et le Jura, on trouve des localités où le pronom de la 2e pers., et plus rarement le réfléchi sont en *è* ou *é*, tandis que le pronom de la 1re pers. est en *wa*. On emploie :

mwa tè swa à Fertans et la à Refranche, dans le c. d'Amancey (Doubs) ; nous n'avons pas de renseignements pour le réfléchi à la Bosse et à la Chênalotte (c. du Russey), à Landresse (c. de Pierrefontaine), à Chaux-lès-Passavant (c. de Vercel), à Amancey[1], à Arc-sous-Cicon (c. de Montbenoit), où *mwa tè* seuls nous sont attestés ;

mwa té lu (lui) au Russey et à Grand-Combe-des-Bois (c. du Russey), à Passonfontaine (c. de Vercel), et à Levier où *mwa* et *mwé* sont également usités. Il faut ajouter *mwa tè lu* à Offlanges (c. de Montmirey), dans le Jura ;

mwa teké lu (lui) à Frambouhans (c. de Maiche) ;

mwa té li (elle) à Nans (c. d'Amancey) ;

mwa tè sè à Foulnay (c. de Chaumergy), dans le Jura ; faute de renseignements sur le réfléchi, nous ne pouvons indiquer que *mwa tè* à Saint-Lothain (c. de Sellières), à Supt (c. de Champagnole) et à Cernans (c. de Salins). Un peu plus à l'ouest, à Sainte-Croix (c. de Montpont), dans l'arr. de Louhans, on trouve à la fois *mwa* et *ma*, mais seulement *tè*.

7° *Mélange de* é, è *et de* wé, wè

Il se produit dans les mêmes conditions et à peu près dans les mêmes régions que le mélange de *é* et de *wa*. On trouve donc :

1. Cf. *mwa* dans un texte en patois d'Amancey et de Deservillers, publié par la *Revue des Pat. gal.-rom.*, I, 133-134.

mwè tè swè, dans le Jura, à Bornay (c. de Lons-le-Saunier), et à Chille (c. de Conliège); le réfléchi nous manque pour Doucier (c. de Clairvaux) et pour Trenal (c. de Lons-le-Saunier); on trouve de même *mwè tè* dans le Doubs à Flangebouche (c. de Pierrefontaine), au Lac-ou-Villers (c. de Morteau) et à Levier (cf. *mwa té lu*);

mwé tè li (lui) à Savigny-en-Revermont (c. de Beaurepaire), dans l'arr. de Louhans (Saône-et-Loire);

mwè tè sè à Sagy (c. de Beaurepaire), *mwé té sé* à la Truchère (c. de Tournus), à l'est de la Saône-et-Loire; nous n'avons de renseignements que pour la 1re et la 2e pers. dans quelques localités voisines : *mwè tè* à Bruailles (c. de Louhans), à Rancy (c. de Cuisery) et à Igé (c. de Cluny), *mwé té* à Ratte (c. de Louhans);

mè tè swè à Sirod (c. de Champagnole, Jura), et *mé té swé* à Divonne (c. de Gex, Ain).

8° *Mélange de* é *et de* i

Il n'y a à signaler que *mi tʸé* à côté de *mé tʸé* à Saint-Geoirs (Isère), et *mèn ti* dans le c. de Provenchères (Vosges).

9° *Mélange de* é *et des formes du sujet*

Dans la Haute-Loire et dans l'Ardèche où, comme sur le domaine provençal, le pronom sujet a pris la place du pronom régime tonique à la 1re et à la 2e pers., le pronom réfléchi s'est maintenu sous la forme *sé* dans quelques localités. On trouve :

yèw tu sé au Béage (c. de Montpezat) et à Lablachère (c. de Joyeuse), dans l'Ardèche;

yèu tʷu sé à Cayres et au Monastier, dans la Haute-Loire ;

yèy tʷu sé à la Voûte-Chilhac, dans la Haute-Loire.

II. — Les formes en e

Les formes en *e* occupent un domaine situé entre celui des formes en *é*, *è*, et celui des formes en *i* : aussi se mêlent-elles fréquemment aus unes et aus autres. Elles occupent le sud de la Loire et du Rhône, une partie des arr. de la Tour-du Pin et de Saint-Marcellin, dans l'Isère, et quelques cantons de la Savoie.

1° Me, te, se

On emploie *me te se* dans la Loire, au sud-ouest de l'arr. de Roanne (Champoly, Juré), et dans la majeure partie des arr. de Montbrison et de Saint-Étienne, dont quelques rares communes appartiennent au domaine de *mé té sé*. On trouve *me te se* dans le premier, à Saint-Didier-sur-Rochefort et aus Salles dans le c. de Noirétable, à Ailleux (c. de Boën), à Chalain-d'Uzon, à Savigneux et à Moingt dans le c. de Montbrison, à Margerie (c. de Saint-Jean-Soleymieux)[1], à Chambles (c. de Saint-Rambert) et sur la rive droite de la Loire, à Viricelles (c. de Saint-Galmier) ; dans le second, à Firminy (c. du Chambon), à Saint-Étienne[2],

1. Cf. *me* dans les textes en patois de la plaine de Montbrison et de Saint-Jean-Soleymieux, publiés par Gras, p. 210, 211, 237, 243.

2. Cf. au XVIIe siècle *met* dans les poésies de Chapelon ; le chroniqueur actuel du journal *la Loire* emploie *mei tei* (= *mè te ?*), mais on trouve *me* dans le texte de Linossier, cité par Gras, p. 259.

à Saint-Héand et à la Fouillouse (c. de Saint-Héand), à Saint-Chamond et à Izieux (c. de Saint-Chamond), à Saint-Joseph-de-Rivière (c. de Rive-de-Gier)[1]. — Tandis qu'au centre et au nord du dép. du Rhône on emploie *ma ta sa* ou *mé té sé*, dans l'arr. de Lyon on ne connait guère que *me te se*, attesté à Grézieux[2] (c. de Saint-Symphorien-sur-Coise), à Mornant, à Longes (c. de Condrieu) et à Givors ; au nord de l'arr., à Limonest, *me te* et *ma ta* coexistent, mais aus Chères (c. de Limonest), on ne connait plus que *ma ta*.

Une étroite bande de terrain qui suit le Rhône au nord de l'arr. de Vienne, fait suite de l'autre côté du fleuve au domaine lyonnais de *me te se*. Elle englobe Corbas (c. de Saint-Symphorien-d'Ozon) et le c. de Meyzieu entier : Meyzieu, Jonage, Jons, Chavanoz; toutefois à Villette-d'Anthon *e* n'est pas complètetement muet et se rapproche de *é*, et il en est sans doute de même à Genas, où un corr. nous signale *me te se*, un autre *mé té sé*. Il faut ajouter à ce petit domaine le village voisin de Saint-Maurice-de-Gourdans dans l'Ain, et Hières dans le c. de Crémieu au nord de l'arr. de la Tour-du-Pin. — La plus grande partie de l'arr. de la Tour-du-Pin appartient aus formes mouillées *mye tye sye*. M. Devaux déclare que *me* s'étent sur la lisière sud des Terres-Froides, depuis Bevenais (c. du Grand-Lemps), jusqu'à Miribel (c. de

1. Cf. *me, te, se* dans les poésies de Roquille en patois de Rives-de-Gier.

2. On lit *me* dans un texte en patois de Saint-Symphorien-sur-Coise, publié dans la *Revue*, I, 107 sqq., *me te se* dans un texte en patois de Grézieu (*ibid.*, VII, 285) et Puitspelu donne *me te* pour Craponne, *Dict.*, CX.

Saint-Laurent-du-Pont). Il faut y ajouter une partie des arr. limitrophes de Saint-Marcellin et de Grenoble. On ne nous signale *me te se*, dans l'arr. de la Tour-du-Pin, qu'à Saint-Chef (c. de Bourgoin), à Merlas (c. de Saint-Geoire) et à Charavines (c. de Virieu)[1]; *me te* est moins fréquent que *mye tye* à Montferrat (c. de Saint-Geoire) et *mé té sé* le dispute à *me te se* aus Avenières au sud du c. de Morestel. — Nous avons déjà cité les communes de l'arr. de Saint-Marcellin, où l'on trouve à la fois *me te se* et *m, t, s + è;* on n'emploie que *me te se* à Charnècles (c. de Rives)[2]; un corr. de Vinay laisse le chois entre *me te se* et *mi ti si*, mais un deusième ne donne que *me te se,* un troisième que *mi ti si;* le quatrième et le cinquième donnent aussi *me te se*, mais *mi* dans *mi mèmo*[3]. A Varacieux (c. de Vinay), le *e* de *me te se*, au témoignage de notre corr., se rapproche à la fois de *i* et de *e* muet. — Dans l'arr. de Grenoble on n'emploie *me te se* que dans les parties limitrophes des arr. de Saint-Marcellin et de la Tour-du-Pin, à Voiron, à Voreppe et à Chirens dans le c. de Voiron[4] et à Saint-Laurent-du-Pont. Au sud de Grenoble, *me te se* occupe encore quelques communes des cantons voisins de Grenoble S. et de Vizille, notamment Bresson et Champ; mais à Vaulnaveys *me te se* et

1. *Me te,* d'après Gratier, dans le c. du Grand-Lemps; mais au nord du c., à Biol et à Eydoche, *mi ti*.

2. Cf. *me te,* d'après Gratier, dans le c. de Rives; mais on nous signale *mé té* à Izeaux.

3. Cf. *me te,* d'après Gratier, dans le c. de Vinay.

4. Il faut y joindre Saint-Nicolas-de-Macherin, d'après Vial, *Vie d'un bon Curé*, etc., *passim;* Gratier donne pour le c. de Voiron *méy tey*, formes qui ne peuvent appartenir au c. entier.

mi ti si coexistent, et à Champagnier on connaît bien *me* et *te*, mais le réfléchi est *si*.

Nous avons déjà trouvé *me te se* à côté de *mé té sé* dans une partie des Savoies; on n'emploie que *me te se* à Boëge, à Saint-Julien, à Saint-Joire et à Ville-en-Sallaz (c. de Saint-Joire), à Taninges et à Samoëns dans la Haute-Savoie, à Saint-Pierre-d'Albigny dans la Savoie.

2° M^{y}e, t^{y}e, s^{y}e (ch^{y}e)

D'après M. Devaux (*Essai*, p. 161), *m^{y}e* est la forme usuelle dans la plus grande partie des Terres-Froides (arr. de la Tour-du-Pin), c'est-à-dire dans le quadrilatère formé par Bourgoin et la Côte-Saint-André à l'ouest, le Pont-de-Beauvoisin et Miribel à l'est. Nos correspondants nous signalent *m^{y}e* et aussi *t^{y}e*, *s^{y}e* à la Tour-du-Pin et à Saint-Clair-de-la-Tour, *m^{y}e t^{y}e ch^{y}e* à la Chapelle et à Saint-Didier-de-la-Tour. Quelques-uns ont oublié de nous signaler les formes du réfléchi; on nous indique seulement *m^{y}e t^{y}e* à Panissage et à Saint-Ondras dans le c. de Virieu[1], à Saint-Victor-de-Cessieu (c. de la Tour-du-Pin), aus Abrets (c. du Pont-de-Beauvoisin), à Charancieu (c. de Saint-Geoire[2]. Sur les frontières des Terres-Froides, les formes avec consonne mouillée se mêlent aus formes en *e* et aus formes en *i* : au nord, à Faverges (c. de la Tour-du-Pin), on emploie *s^{y}e*, mais *me te* ; à l'est, à Montferrat (c. de Saint-Geoire), à côté de *m^{y}e t^{y}e* on

1. Le texte de Gratier pour le c. de Virieu renferme *mïe tze;* mais on nous signale *me te se* à Charavines, *me te s^{y}e* ou *ch^{y}e* à Oyeu et au Pin.

2. Cf. *tïe*, d'après Gratier, dans le c. de Saint-Geoire; mais nous connaissons aussi *me te* à Merlas *mèn tèn* à Velanne.

trouve aussi quelquefois *me* ; au sud, *me te*, mais *s^{y}e* à Oyeu, *s^{y}e* ou *ch^{y}e* au Pin dans le c. de Virieu ; à l'ouest, déjà dans le c. de la Tour-du-Pin, *m^{y}e* seulement dans *m^{y}e même*, mais *me tse* à Saint-Jean-de-Soudain, *m^{y}e t^{y}e*, mais *chi* à Cessieu d'après un corr., et même *mi ti chi* d'après un autre ; enfin, dans le c. de Bourgoin, qui appartient presque tout entier à *mi ti si*, on trouve *m^{y}e t^{y}e*, mais *mi* dans *mi mémo* à Châteauvilain, et *mi ti* fait concurrence à *m^{y}e t^{y}e* dans la section de Demptézieu, de la commune de Saint-Savin, tandis que *mi ti* l'emporte dans le restant de la commune ; cf. encore plus loin *mi t^{y}e*.

3° Mze, tse (se)

Sur la lisière des Terres-Froides, nous trouvons des formes qui semblent dérivées des précédentes : *mze*, *tse* au sud-est, à Saint-André-le-Gaz (c. du Pont-de-Beauvoisin), *me*, *tse*, *se*, au sud-ouest, à Sillans (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs)[1] ; cf. plus à l'ouest à Sonnay dans le c. de Roussillon *mê tse*.

4° *Mélange d'*e *et d'*i

Aus points de contact du domaine de *me te se* et du domaine de *mi ti si* qui s'étent surtout sur les arr. de Vienne et de Grenoble, les formes en *e* et les formes en *i* coexistent ou se mêlent fréquemment. Nous en avons cité plus haut quelques exemples dans les arr. de la Tour-du-Pin, de Saint-Marcellin et de Grenoble. On trouve encore :

1. Cf. *me tse* d'après Gratier dans le c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ; mais nous connaissons *mi ti* à Sardieu, *mê t^{y}ê* à Saint-Geoirs, *mi t^{y}e* à Brezins, *mi ti si* à Penol, *mê t^{y}ê si* à Saint-Michel ; le texte de Gratier doit être en patois de Sillans.

mi tʸe à Viriville (c. de Roybon)[1] et à Brezins (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs); notre corr. de Bourg-Argental, au sud-est de la Loire, nous transmet *mi thie si*, sans s'expliquer sur la valeur de ce *thie*[2];

me te si dans une partie de l'arr. de Saint-Marcellin: à Saint-Bonnet-de-Chavagne (c. de Saint-Marcellin), à Vatilieu et à la Forteresse (c. de Tullins)[3]; il faut y joindre Champagnier (c. de Vizille) dans l'arr. de Grenoble. *Si* est en général accompagné de *même*.

5° *Mélange d'*e *et des formes du cas sujet*

Au sud de notre région, le réfléchi seul appartient aus formes en *e* dans quelques communes de la Loire et de la Haute-Loire; la forme du sujet remplace la forme du régime tonique; de là :

you, tʸu, se à Estivareille et à Rozier dans le c. de Saint-Bonnet-le-Château, au sud-ouest de la Loire;

yèiv ou *yeu, tʸu, se* à la Chaise-Dieu et à Craponne (Haute-Loire);

you, kʸu, se à la Chapelle-d'Aurec (c. de Monistrol-sur-Loire, Haute-Loire);

yèiv, kʸu, se à Saugues (Haute-Loire);

yèiv, tu, se à Ribeyret (c. de Rosans, Hautes-Alpes).

III. — Les formes en a

Issues de formes plus pleines en *ay, ae, aé*, dont il reste quelques traces, les formes en *a* occupent exac-

1. Gratier ne connaît que *mi ti* pour le c. de Roybon.

2. Le mince *Recueil de poésies en patois de Lupé* (c. de Pélussin) de J.-A. Teyssier (Saint-Étienne, 1863), ne contient que *mi*. Le c. de Pélussin touche celui de Bourg-Argental.

3. Un 2e corr. de la Forteresse donne *mè tè*.

tement le centre de notre région depuis Chalon-sur-Saône au nord jusqu'à Lyon au sud, depuis Charolles et Roanne à l'ouest, jusqu'à la rivière d'Ain à l'est. Il faut y joindre une partie de l'arr. de Pontarlier (Doubs) et quelques communes du Bugey et des Savoies. Voisines des formes en *é*, *è* à l'est et à l'ouest, des formes en *wa* et en *wé* au nord, elles se mêlent avec elles dans les régions intermédiaires.

1° **May, tay, say**

Les formes en *ay*, comme aussi les suivantes en *ae* et *aé* ne se rencontrent guère que sur les limites des domaines de *ma ta sa* et de *mé té sé* ou *mè tè sè*, d'où il faut conclure sans doute que sur certains points *mè tè sè* est sorti de *mèy tèy sèy* par l'intermédiaire de *may tay say*, et non directement par chute de l'élément palatal.

On nous signale *may tay say* dans le Jura à Soucia (c. de Clairvaux) et à Cézia (c. d'Arinthod), dans la Loire à Saint-Georges-de-Baroille (c. de Saint-Germain-Laval), dans la Haute-Savoie à Marcellaz (c. de Rumilly)[1], dans l'Isère à Allevard, où l'on semble hésiter entre *ay*, *èy* et *è*[2] ; dans l'Ain, c'est à l'est de la Bresse que nous trouvons les formes en *ay*, à Villereversure (c. de Ceyzériat, cf. *maé*, *taé*, *saé*), à Ceignes

1. Béard emploie généralement *mài tài*, mais on trouve aussi *mè* (p. 57 de l'éd. Constantin); cf. *mè tè say* à Saint-Offenges-Dessous.

2. Voir plus haut, p. 40. M. Devaux signale encore *mai* à Saint-Martin-de-Vaulserre dans le c. du Pont-de-Beauvoisin ; le texte de Gratier en patois de Vienne-N. renferme aussi *maï*, *taï* ; mais nos trois corr. de ce canton (Chuzelles, Luzinay, Septême) ne connaissent que *mi ti*.

(c. d'Izernore), à Saint-Alban (c. de Poncin)[1], et dans l'arr. de Belley à Virieu et à Saint-Martin-de-Bavel (c. de Virieu), à Chazey-Bons et à Massignieu-de-Rives (c. de Belley)[2].

2° Mae, tae, sae

Ces formes, accentuées sur *a*, sont attestées à Dompierre (c. d'Orgelet) dans le Jura, à Tramayes, à Chânes et à Leynes (c. de la Chapelle-de-Guinchay) au sud de l'arr. de Mâcon (Saône-et-Loire), dans la Savoie

1. Cf. *maï taï* dans les *Fables* du P. Froment (M. Meusy, de Cerdon, c. de Poncin).

2. Cf. *mày* dans la *Benoîte* en patois du Bugey (probablement de Belley) de Brillat-Savarin; A. Greffe (mort en 1847), dans ses poésies en patois du Bugey (de Belley) emploie une forme qu'il note *maë;* aujourd'hui dans la plus grande partie de l'arr. de Belley on emploie *m*, *t*, *s* + *é*, cf. p. 38. — Les formes *may tay say* sont inconnues aujourd'hui dans la Bresse et dans la Dombes, où elles se sont réduites partout à *ma ta sa*. Au XIIIe et au XIVe siècle, d'après M. Philipon, on disait *mey* et *sey;* dans le *Compte de Juis* (1365) publié par M. Devaux, on trouve *mey* et *sey; sey* encore dans *lo Guemen* (1615) de B. Uchard, *mey tey* et plus souvent *may tay* dans les œuvres de Brossard de Montanay (*Dialogo* 1661, *Noëls* 1661, *Tirun* 1675); *may*, *say* dans la chanson sur le *Temple de Reyssouze* (1685) et dans les *Noëls* de Borjon (1684), qui renferment un exemple isolé de *ma* (p. 40 de l'éd. Le Duc). Dans les chansons du XVIIIe siècle, que Le Duc a admises dans son recueil et dont la date est fort incertaine, mais plutôt plus ancienne que plus récente, on voit apparaître *ma ta* (*Suzon, l'Ane de la Liaudu, la Fille de Saint-Nizier*) à côté de *may, tay* (*Mon pauvre ami Claude, la Reine de Pont-de-Vaux, l'Ebaude, les Filles de Viriat*), et l'on trouve encore *tài* à la fin du siècle (*la Fin de la Terreur*). Mais dès les premières années du XIXe siècle, dans la *Statistique de l'Ain* (1808) et dans la *Liaudainna*, qui est de la même époque, on ne trouve plus que *ma;* toutefois parmi les *Lettres bressanes* publiées dans les journaus de Bourg de 1845 à 1849 et recueillies par Le Duc, la 2e, qui est de Ph. Le Duc, renferme *may*, *say*, mais la 2e et la 4e qui sont de son ami *Dalbar* et la 5e qui est de l'abbé Nyd ne contiennent que *ma*.

à Saint-Genix. *Sae* s'est réduit à *sa*, tandis que la diphtongue s'est maintenue dans *mae*, *tae* à Saint-Rirand (c. de Saint-Haon) dans la Loire.

3° Maé, taé, saé

Les formes en *aé* avec une diphtongue descendante formée d'*a* et d'un *é* fermé se rencontrent dans l'Ain à Brion (c. de Nantua, cf. *mè, tè, saè* à Corcelles, p. 38) et à Faramans (c. de Meximieux); à Villereversure (c. de Ceyzériat) *maé, taé, saé* d'après un correspondant, *may, tay, say* d'après un autre; à Bourg-Saint-Christophe (c. de Meximieux), un 1er corr. entent *aé*, un 2e *ae*, un 3e *a* : nous sommes sur la limite des domaines d'*a*, d'*é* et d'*e*. A Blye (c. de Conliège) dans le Jura, à Saint-Sorlin (c. de Mâcon-N.) et à Vinzelles (c. de Mâcon-S.) dans la Saône-et-Loire, l'*e* de la diphtongue *ae* paraît être légèrement ouvert.

4e Ma, ta, sa (cha)

On emploie *ma ta sa* dans la Loire, dans le Rhône, dans une partie de la Saône-et-Loire et du Jura, dans l'Ain et dans quelques communes des Savoies.

Tandis que le sud de la Loire appartient aus formes en *e*, le nord-ouest aus formes en *é*, les formes en *a* dominent au nord-est, dans les c. de Néronde (Sainte-Colombe), de Perreux, de Charlieu (Pouilly, Nandax) et de Belmont (Belmont, le Cergne). — C'est au nord et au centre que l'on emploie *ma ta sa* dans le Rhône, à Saint-Bonnet-de-Bruyères (c. de Monsols), à Pont-Trambouze et à Cours (c. de Thizy), à Quincié (c. de Beaujeu), à Odenas (c. de Belleville), à Limas (c. de Villefranche), à Liergues et à Charnay (c. d'Anse), à Tarare et à Saint-Marcel-l'Éclairé (c. de Tarare), à

Châtillon-d'Azergues (c. du Bois-d'Oingt), à l'Arbresle, aus Chères (c. de Limonest); Limonest où l'on trouve à la fois *me te* et *ma ta* est sur la limite méridionale de *ma ta sa*, qui n'atteint pas tout à fait Lyon[1].

Dans la Saône-et-Loire, les formes en *a*, ne dépassent pas à l'ouest Saint-Igny-de-Roche et Saint-Julien-de-Civry, où, comme on l'a vu plus haut, p. 42, *a* et *è* coexistent, et au nord Bissey-sous-Cruchaud (c. de Buxy) où les formes en *wa* particulières au village et les formes en *a* employées dans les environs, se rencontrent. On nous signale encore *a* à Saint-Racho (c. de la Clayette), à Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne (c. de Palinges), à Saint-Bonnet-de-Joux et à Sivignon (c. de Saint-Bonnet), à la Guiche, à Collonges et à Joncy (c. de la Guiche), à Mont-Saint-Vincent et à Saint-Eusèbe (c. de Mont-Saint-Vincent), à Sennecey-le-Grand; à Marcilly (c. de Buxy) et à Étrigny (c. de Sennecey) *a* de *ma ta sa* tent à passer à *o* très ouvert; il semble en être de même à Saint-André-le-Désert (c. de Cluny) où, d'après notre corr., *a* peu ouvert se rapproche d'*e* muet. A Sercy (c. de Buxy), où on emploie à la fois *ma ta*, *man tan* et *mwé twé*, nous atteignons le domaine des formes en *wé*. Mais nous retrouvons *ma ta sa* de l'autre côté de la Saône à Romenay (c. de Tournus) et au sud de l'arr. de Louhans, à la Chapelle-Thècle (c. de Montpont) et à Cuiseaux. Le reste du département, c'est-à-dire le nord

1 Au XIIIe siècle, Marguerite d'Oyngt emploie *toy*, p. 54 de l'éd. Philipon, *se*, p. 38, 67, 76, *sei*, p. 38 et 59, *soy*, p. 92. Au XVIIe siècle, on trouve encore dans la *Bernarda* (1658) et dans la *Ville de Lyon en vers burlesques* (1683) *mey*, *tey*, *sey* à côté de *may*, *tay*; *ay* et *ey* représentent sans doute un même son, l'*e estreyt*, comme le veut M. Philipon, mais un *e* en train de se modifier, puisqu'il a abouti à *a* dans *ma ta sa*.

et l'est, appartient en grande partie au domaine des formes en *wa* et en *wé*.

Les formes en *a* sont rares dans le Jura; nous connaissons *ma ta* à Barézia (c. de Clairvaux), à Plaisia (c. d'Orgelet) et à Senaud (c. de Saint-Amour)[1] dans l'arr. de Lons-le-Saunier et *ma ta sa* à Moirans. — Dans le Doubs, *ma ta sa* est isolé à Remoray (c. de Mouthe), au milieu d'un certain nombre de communes qui connaissent *ma ta*, mais qui remplacent le réfléchi par le pron. de la 3e pers. — En revanche, la partie occidentale du dép. de l'Ain, comprise entre la rivière d'Ain et la Saône, n'emploie guère que des formes en *a*. Au nord de l'arr. de Bourg, *sa* > *cha* à Lescheroux et à Saint-Jean-sur-Reyssouze dans le c. de Saint-Trivier-de-Courtes, à Salavre (c. de Coligny), et d'après M. Clédat, à Coligny même, et à Montrevel; Viriat (c. de Bourg), qui est sur la limite de ce petit domaine, emploie à la fois *sa* et *cha*. Le réfléchi manque dans les renseignements de quelques-uns de nos correspondants : on nous signale *ma ta* à Curciat-Dongalon (c. de Saint-Trivier-de-Courtes), où *a* se rapproche d'*è*, à Marboz (c. de Coligny), à Bâgé-le-Châtel et à Manziat (c. de Bâgé), *ma ta sa* à Saint-Jean-sur-Veyle (c. de Pont-de-Veyle), *ma ta* à Grièges (c. de Pont-de-Veyle), à Saint-Martin-le-Châtel (c. de Montrevel), *ma ta sa* à Chavannes (c. de Treffort), à Grand-Corent (c. de Ceyzériat), à Pont-d'Ain et à Druillat (c. de Pont-d'Ain). Dans l'arr. de Trévoux, on trouve les formes en *a* à Neuville, à Vonnas, à Vandeins et à Chaveyriat dans le c. de Châtillon-sur-Chalaronne, à Marlieux et

1. Cf. *ma ta cha* à Saint-Amour, d'après M. Clédat (*Le Patois de Coligny et de Saint-Amour*).

à Birieux (c. de Villars), à Ambérieu-en-Dombes (c. de Saint-Trivier-sur-Moignans), à Trévoux, à Reyrieux et à Montanay dans le c. de Trévoux, à Miribel (c. de Montluel), à Rignieux-le-Franc dans le c. de Meximieux; mais à Bourg-Saint-Christophe, qui est sur la limite méridionale du domaine, on nous signale *maé, mae* et *ma*, tandis qu'à Saint-Maurice-de-Gourdans, au sud du canton, les formes toniques et les formes atones *me te se* se confondent. — M. Philipon, à la p. 6 de son étude sur le patois de Jujurieux, place *ma ta sa* dans le Bugey; M. Pelen a noté ici même, t. XI, 65, les mêmes formes comme appartenant aus environs de Belley; mais seul, notre corr. de Peyrieu nous signale *ma ta sa*, dans le reste du canton on dit *may tay say* (voir plus haut, p. 53) et dans la majeure partie du Bugey *m, t, s+è*.

Dans la Savoie, c'est aussi au milieu du domaine de *m, t, s+è* que les formes en *a* occupent un petit territoire, sur les confins des arr. d'Albertville, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Chambéry; on rencontre en effet *ma ta sa* à Mercury-Gémilly et à Grésy-sur-Isère dans le 1er, à Aiguebelle et à Saint-Georges-d'Hurtières dans le 2e et à la Rochette dans le dernier; ajoutons la Motte-Servolex, plus à l'ouest. Rappelons qu'à Grignon (c. d'Albertville), *a* se rapproche de *è* très ouvert, et que sur les frontières de la Savoie et de l'Isère, à Saint-Christophe-entre-deus-Guiers (c. de Saint-Laurent-du-Pont) *a* et *è* très ouvert coexistent.

5° Man, tan

La nasalisation s'est produite à Sercy (c. de Buxy) dans la Saône-et-Loire, où d'ailleurs on emploie aussi *ma ta* et *mwé twé*.

6° **Ma, ta, li** *ou* **lu**

Le réfléchi tonique a disparu au sud de l'arr. de Pontarlier (Doubs); il est remplacé par *li* (lui) aus Pontets (c. de Mouthe), par *lu* (lui) à Boujeon (c. de Mouthe), aus Fourgs (c. de Pontarlier), à Bians (c. de Levier); il en est peut-être de même à Mouthe et aus Longevilles (c. de Mouthe), à Bouverans et à Touillon-et-Louthelet (c. de Pontarlier), mais les corr. de ces communes ne nous ont transmis que *ma ta*[1].

7° *Mélange de* **a** *et de* **é**, **è**

Voir plus haut les formes en *é*.

8° *Mélange de* **a** *et de* **wa**

Aus points de contact des domaines de *mwa twa swa* et de *ma ta sa*, on trouve quelquefois *mwa* pour la 1re personne, mais *ta* et *sa*, par exemple à Matour, à Ameugny (c. de Saint-Gengoux) et à Ormes (c. de Cuisery) dans la Saône-et-Loire. Nous ne connaissons que *mwa ta* à Saint-Maur (c. de Conliège), et à Nozeroy dans le Jura, à Maiche et à Droitfontaine (c. de Maiche) dans le Doubs.

9° *Mélange de* **a** *et de* **wé**

Nous n'en avons pas d'autre exemple que *mwé ta sa* au Miroir (c. de Cuiseaux) dans la Saône-et-Loire, *mwè ta* à Uchizy (c. de Tournus) dans la Saône-et-Loire et à Cerniébaud (c. de Nozeroy) dans le Jura.

1. Cf. encore *tâ* à Bannans (c. de Pontarlier) d'après un texte de la *Revue des Pat. gal.-rom.*, I, 132.

IV. — Les formes en o

Les formes en *o* ne se rencontrent guère qu'au milieu du domaine des formes en *a*, sur les deus rives de la Saône, depuis Villefranche jusqu'à l'arr. de Chalon, et isolément dans quelques communes des arr. d'Autun (S.-et-L.), de Gray (Haute-Saône), de Baume-les-Dames et de Montbéliard (Doubs).

Le voisinage des formes en *a*, qui coexistent parfois dans les mêmes localités avec les formes en *o*, la nature de *o* qui est partout très ouvert d'après nos correspondants, la facilité du passage dans cette région de *a* à *o* qui est attestée pour d'autres mots[1], tout semble indiquer que les formes en *o*, *oy* dérivent directement des formes en *a*, *ay*.

1° Moy, toy, soy

Ces formes ne nous sont signalées qu'à Saint-Amour (c. de la Chapelle-de-Guinchay) au sud de l'arr. de Mâcon; à Charbonnat (c. de Mesvres, arr. d'Autun), on dit *moy toy*, mais *so*.

2° Moe toe soe

Tout près de Saint-Amour, à Germolles et dans quelques villages environnants, on emploie *mòe tòe sòe;* dans la *Revue des Patois*, I, 201, notre correspondant nous indique la nature de la diphtongue *òe*, formée, dit-il, d'un *o* très ouvert, suivi d'un son intermédiaire entre *é* fermé et *e* muet. Un autre corr. de Germolles entent et écrit *mò tò sò*.

1. Voir la *Revue*, XIV, 116.

3° Mo to so (cho)

Quelques communes au nord du département du Rhône emploient *mò tò sò;* ò tent à passer à *ó* à Vaux et à Blacé (c. de Villefranche) et à Charentay (c. de Belleville ; mais il est nettement ouvert à Saint-Lager et à Odenas (c. de Belleville), aus Ardillats, à Juliénas et à Chiroubles (c. de Beaujeu), et même un 2e corr. de Juliénas entent un son intermédiaire entre *o* et *a* et un 2e corr. d'Odenas donne *a*. — En remontant vers le nord, après avoir traversé les cantons de la Chapelle-de-Guinchay et de Tramayes, où nous avons trouvé, *moy toy soy* dans le premier, *mòe tòe sòe* et *mò tò sò* à Germolles dans le second, nous atteignons le c. de Mâcon-N. où l'on emploie *mò tò sò* à Saint-Martin-de-Sénozan, puis les c. de Lugny et de Saint-Gengoux où les mêmes formes sont signalées à Clessé et à Malay. *Mo to so* s'avance au nord jusqu'au canton de Buxy dans l'arr. de Chalon : un corr. de Marcilly écrit *mò tò sò* avec un *o* très ouvert, qu'il déclare voisin de *a*, un 2e corr. écrit *ma ta so;* à Bissey-sous-Cruchaud dans le même canton, on emploie *mwa twa*, mais *ma ta* ou *mo to* dans les environs. De l'autre côté de la Saône, dans l'Ain, nous retrouvons *mo to so* dans deus groupes de communes qui font face aus précédentes : d'une part au nord-ouest de l'arr. de Trévoux, à Peyzieux, à Mogneneins et à Illiat dans le c. de Thoissey et à Baneins dans le c. de Saint-Trivier-sur-Moignans, d'autre part au nord-ouest de l'arr. de Bourg, dans les c. de Pont-de-Vaux (Chavannes, Boissey) et de Saint-Trivier-de-Courtes (Saint-Julien, Courtes, Lescheroux), où *so* > *cho*.

4° **Mo to lu** *(lui)*

Le réfléchi est remplacé par *lu* à Champlitte à l'ouest de l'arr. de Gray, dans la Haute-Saône; non loin de là, dans la Côte-d'Or, à Bourberain, M. Rabiet a trouvé *mó tó lu*.

5° *Mélange de* **e** *et de* **wa wè**

Notre corr. de Goux-les-Dambelin (c. de Pont-de-Roide, Doubs) nous signale *mwa tò*, et celui de Chasot (c. de Clerval) *mwè tò*. Il faut en rapprocher *mwa tò* à Sancey (c. de Clerval), voir la *Revue*, XI, 126.

V. — Les formes en **wé**, **wè**

Elles occupent une bande de terrain, resserrée entre le domaine de *wa* au nord et celui de *a* et de *é* au sud et à l'est, et qui s'étent depuis l'ouest de la Saône-et-Loire jusqu'à l'est de la Haute-Saône. Mais ce domaine est loin d'être compact et les formes en *wé* apparaissent assez souvent, surtout dans la Haute-Saône, au milieu des formes en *wa*. Aus points de contact des domaines de *wé* et de *è*, *é* ou *a*, on trouve des formes mélangées pour lesquelles nous renvoyons aus paragraphes précédents : *mwè tè swè* p. 44, *mwé tó li* p. 45, *mè tè swè* p. 45, *mwé ta sa* p. 58, et *mwè tò*. C'est généralement le pronom de la 1re pers., qui renferme la semi-voyelle *w*, plus rarement le pronom réfléchi, jamais le pronom de la 2e pers. : la consonne labiale *m* de *mwé* a dû favoriser l'introduction ou empêcher la chute de la semi-voyelle labiale *w*.

1° Mwè twè swè *et* mwé twé swé

Les formes en *wé*, *wè* sont surtout fréquentes dans la Saône-et-Loire, sur la rive droite de la Loire; nous trouvons *m*, *t*, *s* + *wé* aus Guerreaux, à la Motte-Saint-Jean et à Saint-Agnan dans le c. de Digoin, à Curdin, à Neuvy et à Rigny dans le c. de Gueugnon, *m*, *t*, *s* + *wè* à Vitry (c. de Paray-le-Monial) à Bourbon-Lancy, à Maltat (c. de Bourbon-Lancy), et à Toulon-sur-Arroux. Dans l'arr. d'Autun, Issy-l'Évêque, la Comelle (c. de Saint-Léger), Antully et Dracy-Saint-Loup (c. d'Autun), Cussy et Igornay (c. de Lucenay), Marmagne (c. de Montcenis), Collonge-la-Madeleine (c. d'Épinac) appartiennent aus formes en *wè*, Épertully (c. d'Épinac) aus formes en *wé*. Dans l'arr. de Chalon, on ne trouve *wé* qu'à Demigny (c. de Chagny) et *wè* à Navilly (c. de Verdun) sur la lisière nord. Mais les formes en *wé* couvrent le nord et le centre de l'arr. de Louhans : Montjay, Authumes et Mouthier dans le c. de Pierre, Bosjean et Bouhans dans le c. de Saint-Germain-du-Bois, Montret, Vérissey et la Frette dans le c. de Montret, Branges dans le c. de Louhans; à partir de Louhans elles se mêlent aus formes en *é* et en *a* qui dominent au sud de l'arr. Il en est de même au centre du Jura; mais au nord, on nous signale *mwè twè* à Vincent (c. de Chaumergy), à Chaussin, à la Vieille-Loye (c. de Montbarrey) et à Port-Lesney (c. de Villers-Farlay); à Gevry (c. de Dôle) et à Champrougier (c. de Poligny), *wa* et *wè* semblent coexister.

Dans le Doubs, les formes en *a* dominent au sud, les formes en *è* à l'est, les formes en *wa* sur la lisière nord; les formes en *wé* sont rares et ne se rencontrent guère que dans le c. de Quingey, *wè* à Chou-

zelot, *wé* à Courcelles, *wé* et *wa* à Épeugney ; il faut y joindre Bonnay (*mwé twé*) dans le c. de Marchaux, et, d'après un texte de la *Revue des Pat. g.-rom.*, IV, 255 sqq., Bournois (c. de l'Isle-sur-le-Doubs). Dans la Haute-Saône, les formes en *wé*, *wè* sont éparses au milieu des formes en *wa* : *mwé twé swé* à Montbozon, *mwé twé* à Fédry (c. de Dampierre), *mwè twè* à Suaucourt (c. de Dampierre) et à Gouhenans (c. de Villersexel), *mwè twè* et *mwa twa* à Gy et à Noroy. Ajoutons que M. Passy a rencontré *mwè* plus au nord à Citers (c. de Luxeuil), voir la *Revue*, XI, 172 sq.

Mwè twè est complètement isolé aus Échelles dans la Savoie; notre corr. ne l'emploie que dans un seul exemple : *moi je pleure, toi tu ris;* partout ailleurs il donne *m*, *t* + *è* ou *èn*.

2° Mwé twé lu *(lui)*

Lu prent la place du réfléchi à Bétoncourt-les-Ménétriers (c. de Vitrey) dans la Haute-Saône; il se peut qu'il en soit de même dans quelques-unes des communes citées plus haut, où nous ne connaissons que les pronoms de la 1re et de la 2e personne.

VI. — Les formes en wa

Les formes en *wa* occupent la majeure partie de la Haute-Saône, sauf la lisière septentrionale, qui se rattache au domaine vosgien de *mi ti si;* au sud, elles franchissent les frontières de la Haute-Saône et s'étendent jusque sur la rive gauche de la rivière du Doubs. On les trouve encore çà et là au nord du Jura et de la Saône-et-Loire. Dans le Doubs et dans le Jura, leur domaine est contigu à celui des formes en *é*, dans la

Saône-et-Loire il touche à celui des formes en *a* et en *o*, de là les formes mélangées, que nous avons énumérées plus haut : p. 44, 58, 61. Comme dans les formes mélangées en *wé* et pour la même raison, c'est surtout le pronom de la 1re personne qui renferme la semi-voyelle *w*.

1° Mwa, twa, swa

En partant de Belfort et en traversant de l'est à l'ouest le département de la Haute-Saône, nous trouvons *mwa twa swa* sur le terr. de Belfort dans les c. de Giromagny, de Rougemont et de Fontaine, et à Grandvillars, dans l'arr. de Lure à Villers-les-Luxeuil (c. de Saulx) et à Raddon (c. de Faucogney)[1] ; le pronom réfléchi nous manque pour Étobon et pour Champey dans le c. d'Héricourt, pour Champagney, pour Lyoffans (c. de Lure), pour Amont (c. de Faucogney), pour Baudoncourt (c. de Luxeuil)[2], pour Haut-du-Them, Miélin et Servance dans le c. de Mélisey[3]. Dans l'arr. de Vesoul on nous signale *mwa twa swa* à Mersuay (c. de Port-sur-Saône), à Baulay (c. d'Amance), à Jussey, à Lavilleneuve (c. de Vesoul), à Noroy où d'après un 2e corr. on dit *m, t, s + wè*, à Buthiers et à Boult (c. de Rioz), *mwa twa* à Ve-

1. Cf. *mwa* à Raddon, d'après M. Passy, dans la *Revue*, X, 172 sq.

2. Il faut ajouter, d'après les textes publiés dans la *Revue* par M. Passy, *mwa* à Saint-Sauveur comme à Baudoncourt, X, 9 ; mais à Froideconche dans le même canton *mwa ti*, X, 10. Pour le c. de Saint-Loup, M. Passy donne *mwa twa* à Hautevelle, mais à Fougerolles et dans le c. de Vauvillers commence le domaine de *mi ti*.

3. Cf. d'après les textes de M. Passy, *mwa twa* à Mélisey, X, 13, *mwa* à Ternuay (c. de Mélisey), X, 12.

nisey (c. d'Amance), à Cornot (c. de Combeaufontaine), à Grattery (c. de Port-sur-Saône), à Borey (c. de Noroy), à Neuvelle-lès-la-Charité (c. de Scey-sur-Saône), à Cirey-et-Réunion (c. de Rioz) et à Vy-lès-Filain (c. de Montbozon); dans l'arr. de Gray, *mwa twa swa* à Dampierre (un 2e corr. remplace *swa* par *lu*), à Apremont et à Germigney (c. de Gray), à Montagney (c. de Pesmes) et à Autoreille (c. de Gy), *mwa twa* à Roche-et-Raucourt (c. de Dampierre), à Auvet (c. d'Autrey), à Igny et à Sauvigney (c. de Gray), à Lieucourt (c. de Pesmes), à Gézier (c. de Gy) et à Chambornay (c. de Marnay).

Dans le Doubs, toutes les communes situées sur la rive droite de la rivière, depuis la frontière suisse jusqu'au Jura, appartiennent au domaine de *wa;* on nous signale en effet, en allant de l'est à l'ouest, *mwa twa* à Montancy-Brémoncourt (c. de Saint-Hippolyte), à Dasle (c. d'Audincourt), à Montbéliard et à Désandans (c. de Montbéliard), à la Prétière (c. de l'Isle-sur-le-Doubs), à Rougemont, à Baume-les-Dames, à Villers-Grélot (c. de Roulans), à Germondans (c. de Marchaux), dans la banlieue de Besançon et à Chaucenne (c. d'Audeux), *mwa twa swa* à Rigney (c. de Marchaux), à Ruffey et à Franois (c. d'Audeux), à Avannes (c. de Boussières). Sur la rive gauche du Doubs, les formes en *wa* atteignent Berche et Colombier-Fontaine dans le c. de Pont-de-Roide (mais *mwa to* à Goux), Blussans (c. de l'Isle-sur-le-Doubs), Pompierre dans le c. de Clerval (mais *mwè to* à Chasot), Courlès-Baume dans le c. de Baume-les-Dames, Nancray dans le c. de Roulans, Courtetain dans le c. de Vercel (mais *mwa tè* à Chaux et à Passonfontaine), Gennes et Mamirolle dans le c. de Besançon-S., Boussières

(c. dudit), Épeugney, où l'on emploie aussi *mwé twé swé*, dans le c. de Quingey (mais *mwè twè* à Chouzelot et à Courcelles).

Dans le Jura, nous pouvons citer *mwa twa swa* à la Loye (c. de Montbarrey) et à Tavaux (c. de Chemin), *mwa twa* à Our (c. de Dampierre) et à Molay (c. de Chemin) sur les bords du Doubs, et à Aumont (c. de Poligny), à Arbois et à Montigny (c. d'Arbois) au nord-ouest de l'arr. de Poligny.

Dans la Saône-et-Loire, les formes en *wa* sont employées surtout dans la plaine qui s'étent autour et au nord de Chalon[1], à Varenne (c. de Pierre), à Écuelles (c. de Verdun), à Sassenay (c. de Chalon-N.), à Sevrey (c. de Chalon-S.), à Saint-Germain-du-Plain, à Fontaines (c. de Chagny), à Givry, à Mercurey et à Saint-Jean-de-Vaux dans le c. de Givry, à Bissey-sous-Cruchaud (c. de Buxy, mais voir plus haut, IV, 3°), à Saint-Vallier (c. de Montceaux). Dans l'arr. d'Autun, où *wé* est plus fréquent, *wa* n'est signalé qu'à Saint-Berain (c. de Montcenis), à Couches-les-Mines et à Épinac. Enfin, on emploie *mwa twa swa* dans l'arr. de Mâcon, à Sainte-Cécile (c. de Cluny), dans l'arr. de Charolles à Oudry (c. de Palinges) et à Bourg-le-Comte (c. de Marcigny); à Neuvy (c. de Gueugnon) *wa* et *wé* coexistent.

Mwa twa swa est tout à fait isolé dans le Rhône à Cercié (c. de Belleville).

2° **Mwa, twa, lu** (*lui*) ou **yeu** (*eus*)

Çà et là, dans la Haute-Saône, plus rarement dans le Doubs et dans les départements limitrophes, le

1. M. Fertiault donne les mêmes formes dans son *Dict. verdunois-chalonnais*.

réfléchi est remplacé par *lu* = *lui*. On nous signale *mwa twa lu* sur le terr. de Belfort à Auxelles-Haut; dans la Haute-Saône, à Mélisey, à Clairegoutte (c. de Champagney), à Coisevaux (c. de Héricourt), à Navenne (c. de Vesoul), à Raze (c. de Scey), à Vellexon (c. de Fresne), à Oyrières (c. d'Autrey), à Dampierre-sur-le-Doubs où *swa* est pourtant attesté par un 2e corr., à Bonboillon (c. de Marnay), à Broye (c. de Pesmes); dans le Doubs, à Dampierre (c. de Pont-de-Roide), à Geney (c. de l'Isle-sur-le-Doubs), à Abbenans (c. de Rougemont) et à Glamondans (c. de Roulans); dans le Jura, à Tavaux (c. de Chemin), où *swa* n'est pas inconnu, et dans la Saône-et-Loire à Dezize (c. de Couches).

Swa est remplacé par *yeu* = *eus* dans le c. de Belfort, notamment à Bermont.

3° *Mélange de* wa *et d'*i

Dans les cantons de Darney, du Thillot, de Gérardmer et de Provenchères, au milieu du domaine vosgien de *mi ti si*, on dit *mi ti*, mais *swa*; le réfléchi étant le plus souvent remplacé par le pron. pers. de la 3e pers. dans les Vosges, *swa* doit être un emprunt au français. *Swa* et *lu* coexistent à Provenchères.

VII. — Les formes en i

M. Meyer-Lübke a signalé *mi* d'une part au nord-est de la France, depuis le ballon d'Alsace jusqu'en Lorraine, en Belgique et en Picardie, d'autre part dans les dialectes du Queyras et de la vallée de la Drôme. D'après nos renseignements, le premier de ces domaines dépasse à peine au sud la limite méridionale du dép. des Vosges et touche au domaine de *mwa*

twa swa, qui occupe le dép. de la Haute-Saône ; la forme *mi ti swa* appartient à l'un et à l'autre. Le second n'est pas restreint à la vallée de la Drôme, mais il s'étent sur le nord du dép. de la Drôme, englobe à l'ouest, au delà du Rhône, le nord de l'Ardèche, et couvre à l'est et au nord les arr. de Vienne et de Grenoble presque entiers, la lisière occidentale de l'arr. de la Tour-du-Pin, la lisière sud de l'arr. de Saint-Marcellin. D'un côté, il touche aus domaines des formes en *e* et en *é* qui dominent dans la Loire, dans l'Ain, dans l'arr. de la Tour-du-Pin et dans la Savoie ; l'arr. de Saint-Marcellin est une sorte de terrain commun où toutes ces formes se rencontrent et se mêlent : nous avons déjà parlé de *mi tʷe si* II, 4°, de *me te si* II, 4°, de *mi tʷé* et de *mèn ti* I, 8°. Au sud, *mi ti si* touche au domaine provençal, où les formes du sujet ont pris la place des formes toniques du régime, domaine qui comprent dans notre région les Hautes-Alpes, le sud de la Drôme et de l'Ardèche et la Haute-Loire. Dans une zone intermédiaire, qui s'étent de l'ouest à l'est, depuis la Haute-Loire jusqu'à la frontière italienne, on trouve des formes mélangées, du type *mi tu si* ou *you ti si*, et un peu plus au sud des formes comme *you tu si*, où le datif latin subsiste encore dans le réfléchi *si*, tandis qu'un peu plus au sud il a fait place à la forme *sé* ou *se*, issue de l'accusatif.

1° Mi, ti tsi, si chi

Mi ti si ne dépasse guère au sud la vallée de la Drôme[1] : Die, où l'on trouve à la fois *mi* et *yòwʳ*[2], mais

1. L'abbé Moutiers, dans sa *Gramm. dauphinoise*, indique *mi ti si* pour toute la vallée.

2. Mêmes formes dans les poésies d'Auguste Boissier en patois

toujours *ti*, *si* ou *chi*, Mirmande (c. de Loriol) où l'on dit *mi* et *si*, mais *tu*, sont sur la limite. On ne trouve que *mi ti si* à la Chapelle-en-Vercors, à Beaufort (c. de Crest-N.), à Grâne (c. de Crest-S.)[1], à Loriol, à Cliousclat (c. de Loriol), à Beaumont (c. de Valence), à Montmeyran (c. de Chabeuil), à Chabeuil, à Saint-Jean-en-Royans, à Bourg-de-Péage[2], à Chanos-Curson et à la Roche-de-Glun (c. de Tain), à Saint-Donat, à Montrigaud et à Saint-Bonnet-de-Valclérieux (c. du Grand-Serre) ; mais au nord-ouest du département, dans le c. de Saint-Vallier, qui touche à cette partie de l'arr. de Vienne, où nous avons trouvé quelques formes en *e*, *é*, *i* tent à se rapprocher d'*e* à Anneyron ; à Claveyson, où *mé té* sont les formes ordinaires, *mi* ne persiste que dans *mi-même*.

Une partie seulement de l'Ardèche appartient au domaine de *mi ti si* ; elle est limitée à l'est par le Rhône, au sud et à l'ouest par une ligne qui va du confluent de la Drôme et du Rhône au point où se rencontrent les limites des trois départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Loire. Gilhac-et-Bruzac (c. de la Voulte), où l'on dit *tu*, mais *mi* ou *yo* à la 1re pers., Boffres (c. de Vernoux) où *mi tu si* et *mi ti si* coexistent, Saint-Péray, où l'on n'emploie que *ti* à la 2e pers., mais *yo* ou *mi* à la 1re, enfin Gilhoc (c. de Lamastre), où d'après Clugnet, *mi* remplace quelque-

de Die, publiées dans la *Revue des L. rom.*, XIII, 221 sqq. : *iou* = moi je..., *yoou que* = moi qui, *ti que* = toi qui, *de mi* = de moi ; cf. encore *mi si* dans la *Parabole*, citée par Delacroix, *Stat. de la Drôme*, 1835, p. 296-297.

1. Roch-Grivel dans ses poésies en patois de Crest, emploie aussi *mi ti si*.

2. Ajoutez Romans d'après un texte fourni par Delacroix, *loc. cit.*, p. 300.

fois *yeou*, sont sur la limite. Mais Plats (c. de Tournon), Saint-Félicien, Quintenas et Saint-Romain-d'Ay (c. de Satillieu), Serrières et Charnas (c. de Serrières) ne connaissent que *mi ti si*.

Les trois arr. de l'Isère qui touchent à la Drôme, les arr. de Vienne, de Saint-Marcellin et de Grenoble, appartiennent en totalité ou en partie au domaine de *mi ti si*. Si l'on excepte la lisière nord (Corbas et le c. de Meyzieu), l'angle sud-ouest (Sonnay, Chanas) et l'angle sud-est (la Côte-Saint-André, Gillonnay, le Mottier), où l'on emploie *é*, on peut dire que l'arr. de Vienne y est compris tout entier[1]. Mais au sud, à Beaurepaire[2] et à Saint Barthélemy-de-Beaurepaire, à Roussillon et au Péage-de-Roussillon, *ti* prend un son sifflant *tsi*. On emploie *mi ti si* dans le reste du c. de Beaurepaire (Revel, Pisieu, Pommier, Monsteroux-Milieu), dans une partie du c. de la Côte-Saint-André (Commelle, Faramans, Semons), dans les c. de Vienne-S. (les Côtes-d'Arey, Moidieu, Estrablin), de Vienne-N. (Chuzelle, Luzinay, Septème)[3], de Saint-Jean-de-Bournay (Royas, Saint-Agnin, Saint-Jean)[4], d'Heyrieux (Saint-Georges-d'Espéranche, Oytier, Diémoz, Saint-Just-Chaleyssin, Valencin, Heyrieux, Saint-Pierre-de-Chandieu), de Saint-Symphorien-d'Ozon (Ternay, Marennes, Chaponnay, Mions, mais *é* à

1. Cf. Devaux, *Essai*, etc., p. 161; les textes de Gratier sont en général d'accord avec nos renseignements; nous ne signalerons que les divergences, plus apparentes que réelles.

2. Un 2e corr. donne *ti*, Gratier *mi tie*, formes qui ne conviennent à aucune des communes du c. pour lesquelles nous avons des renseignements.

3. Nous ne savons à quelle partie du c. appartiennent les formes *mai tai* du texte de Gratier.

4. Cf. les *Rasimole de le-z-autre fas*, en patois de Saint-Jean-de-Bournay, qui contiennent les mêmes formes.

Corbas), et de la Verpillière (Roche, Saint-Alban, Vaulx-Milieu, Bonnefamille, Villefontaine, la Verpillière, Saint-Quentin, Satolas, Colombier-Saugnieu). A l'est, *mi ti si* déborde un peu sur l'arr. de la Tour-du-Pin, où dominent *mé té sé* et les formes en *e* ; on signale *mi ti si* dans une partie du c. de Bourgoin[1], à Nivolas-Vermelle, aus Éparres, à Saint-Savin (sauf dans la section de Demptézieu qui emploie *mʸe tʸe* comme plus à l'est), au nord du c. du Grand-Lemps, à Eydoche, et sous la forme *mi tsi* à Biol, enfin à Cessieu (*mi ti chi*, 2e corr. *mi tʸe chi*) à l'ouest du c. de la Tour-du-Pin.

Les formes en *i* sont isolées au nord de l'arr., à Vertrieu (c. de Crémieu), où d'ailleurs on emploie aussi *mé té*, et à l'est, dans le c. du Pont-de-Beauvoisin, à Pressins et à Chimilin (deusième corr., *ti* et *té* à la 2e pers.). — Dans l'arr. de Saint-Marcellin, les formes en *i* ne règnent exclusivement qu'au nord, dans le voisinage de l'arr. de Vienne, à Penol et à Sardieu (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), et au sud, dans le voisinage de la Drôme, à Saint-Just-de-Claix, à Presles et à Rencurel dans le c. de Pont-en-Royans (mais *mé té sé* à Saint-Romans). Au centre, les formes en *i* se mêlent aus formes en *é* et en *e*, comme nous l'avons indiqué plus haut, I, 1° et II, 1° : *mi* seul et seulement lorsqu'il est suivi de *même*, persiste à Saint-Geoirs et à Saint-Michel (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), à Chattes (c. de Saint-Marcellin), à Tullins et à la Rivière (c. de Tullins) ; on trouve

1. Cf. *ti* dans un texte en patois de Bourgoin, publié par la *Rev. des Pat. gall.-rom.*, III, 54. Gratier donne *mi tʸi* pour le canton ; dans les communes que nous connaissons, on ne trouve que *mi ti si*, *mi ti*, *me te*, *mi tʸe*, *mʸe tʸe*.

pourtant le réfléchi *si* à côté de *me te* ou de *mé té* à Saint-Bonnet-de-Chavagne (c. de Saint-Marcellin), à Vatilieu et à la Forteresse (c. de Tullins); un seul corr. de Vinay donne *mi ti si*, à l'exclusion de toute autre forme, mais un deusième laisse le chois libre entre *mi ti si* et *me te se*, tandis que deus autres ne connaissent que *me te se;* à Varacieux (c. de Vinay), *e* de *me te se* se rapproche de *i*. — Dans la partie de l'arr. de Grenoble qui touche à l'arr. de Saint-Marcellin, l'état des choses est le même : au nord du c. de Villard-de-Lans, Méaudre et Autrans emploient, d'après certains correspondants des formes en *é* ou *è*, *mi ti si* d'après d'autres; à Noyarey (c. de Sassenage) et dans les environs immédiats de Grenoble, on ne parait connaitre *mi* que dans *mi mêmo ;* dans le c. de Vizille *mi ti* et *me te* coexistent à Vaulnaveys, et l'on dit *me te*, mais *si* à Champagnier ; dans le c. de Domène, à Saint-Martin-d'Uriage, *me*, *mé* et *mi*, *te*, *té* et *ti* paraissent également usités, tandis que *mi ti si* à Saint-Jean-le-Vieux tent à s'affaiblir en *me te se ;* enfin dans le c. de Goncelin, à Hurtières, *mé té sé* d'après notre corr. se rapproche de *mi ti si*. Nous trouvons trace encore de *mi* dans *mi même*, à Voiron, qui emploie partout ailleurs *me te se*. *Mi ti si* domine, à l'exclusion de toute autre forme, dans une partie des c. cités plus haut, au Villard-de-Lans et à Lans dans le c. du Villard, à Saint-Nizier-de-Pariset dans le c. de Sassenage, à Vizille, à Saint-Georges-de-Commiers, à Laffrey et à Saint-Jean-de-Vaux dans le c. de Vizille, à Proveyzieux et à Quaix dans le c. de Grenoble-N., dans le c. de Grenoble-E. entier (le Sappey, Saint-Ismier, Saint-Nazaire et Bernin), à Domène, au Versoud, à Combe-de-Lancey et à Villard-Bonnot dans le c. de Domène, à

Tencin et à Froges dans le c. de Goncelin, à la Terrasse, à Saint-Hilaire et à Sainte-Marie-d'Allaix dans le c. du Touvet (mais *é* au Touvet et à la Buissière), et jusqu'à Saint-Pierre-de-Chartreuse dans le c. de Saint-Laurent-du-Pont ; il en est de même dans les cantons, situés au sud des précédents, de Vif (le Gua, la Cluze-et-Pasquier), du Monestier-de-Clermont (Saint-Paul, Treffort, le Monestier, Roissard, Gresse), de la Mure (Monteynard, Notre-Dame-de-Vaulx, Chollonge, Villard-Saint-Christophe, la Motte-d'Aveillans, la Motte-Saint-Martin, Pierre-Châtel, Saint-Honoré, Nantes, la Mure, Saint-Arey), de Valbonnais (Valbonnais, Entraigues, Chantelouve) et du Bourg-d'Oisans (Vaujany, Oz, Livet-et-Gavet, Villard-Reculas, la Garde, le Bourg, Auris, le Fréney). Mais dans les cantons de Clelles, de Mens et de Corps, sur la lisière méridionale, commence à se faire sentir l'influence de l'usage provençal qui remplace les formes toniques du régime par les formes toniques du sujet : à Clelles, on dit *ti*, mais *you*, *mi* seulement dans *mi mèmé ;* au Percy et au Monestier-du-Percy dans le même canton, *mi* et *you*, *ti* et *tu* coexistent à côté du réfléchi *si*, tandis qu'un peu plus au sud, à Lalley, on ne trouve plus que *you* et *tu*. Dans le canton de Mens, *mi ti si* sont les seules formes connues à Cornillon, à Lavars, à Tréminis et à Saint-Sébastien ; à Saint-Jean-d'Hérans et à Cordéac, *you* et *yèu* apparaissent quelquefois à côté de *mi ti ;* à Mens même, trois corr. connaissent *mi ti si*, un quatrième *iu tu*, un cinquième *you* et *mi, ti ;* cf. *iou ti* dans un texte en patois de Mens, publié par la *Revue des L. rom.*, XXI, 123 sqq. Dans le c. de Corps, *mi ti* sont seuls employés à Saint-Laurent ; mais on dit *you* ou *mi* et *tu* à Sainte-Luce ;

et à Beautin et à Corps les formes du sujet ont complètement supplanté les formes du régime.

A l'autre extrémité de notre région, les formes en *i* occupent le dép. des Vosges presque entier; mais le réfléchi tonique y est rare : *mi ti si* ne nous est attesté que pour le c. de Mirecourt. Partout ailleurs, il est remplacé par le pronom de la 3e pers. ou par une locution indéfinie. Il est vrai que nos renseignements ne portent que sur la 1re et la 2e pers. *mi ti* dans un certain nombre de communes : Mont et Landaville dans le c. de Neufchâteau, Autreville (c. de Coussey), Châtenois, Rouvres et Aroffe dans le c. de Châtenois, Avillers, Avrainville, Bouxurulles et Socourt dans le c. de Charmes, Ambacourt (c. de Mirecourt), Remoncourt et They dans le c. de Vittel, Attigny et Escles dans le c. de Darney, Bleurville (c. de Monthureux), Bru, Housseras, Jeanménil, Romont, Saint-Maurice et Saint-Pierremont dans le c. de Rambervillers, Bayecourt, Nomexy, Thaon et Villoncourt dans le c. de Châtel, Charmois (c. de Bruyères), Étival (c. de Raon-l'Étape), Ban-de-Sapt (c. de Senones), Fremifontaine et Mortagne (c. de Brouvelieures), Corcieux, Remiremont, le Tholy et Raon dans le c. de Remiremont, Bussang, Ferdrupt, Fresse, le Ménil, Ramonchamp et Saint-Maurice dans le c. du Thillot, Val-d'Ajol dans le c. de Plombières[1]. Il faut y ajouter quelques communes de la lisière nord de la Haute-Saône, Pont-du-Bois, Ambiévillers et Cuve dans le c. de Vauvillers, Fougerolles dans le c. de Saint-Loup[2].

1. Cf., d'après les textes de M. Passy, *ti* aus Granges (c. de Plombières), V, 246, *mi* à Val d'Ajol, V, 250; X, 5.

2. D'après M. Passy, *mi* à Fougerolles, V, 250, X, 6, à Corbenay (c. de Saint-Loup), X, 7, et à Longine (c. de Faucogney), X, 11.

2° *Substitution du pron. de la 3e pers. au réfléchi*

Elle semble à peu près générale sur le domaine vosgien de *mi ti*[1]; le pronom réfléchi est remplacé par l'équivalent du français *lui* ou *eus*. De là, les formes :

Mi ti lu à Neufchâteau et à Barville (c. de Neufchâteau, à Dommartin (c. de Châtenois), à Lamarche et à Ainvelle (c. de Lamarche), dans l'arr. de Neufchâteau; dans le c. de Dompaire et à Remicourt (c. de Mirecourt), dans l'arr. de Mirecourt; à Saint-Laurent, dans le c. et l'arr. d'Épinal; à Taintrux (c. de Saint-Dié; à Saint-Dié, *sure* = soi nous est fourni par un corr., mais un deusième affirme que *soi* est remplacé par un des pronoms *no*, *vo*, *lu*; à Provenchères, les deus formes *sura* et *lu manme* (lui-même) coexistent. On emploie encore *mi ti lu* à Bouligney et à Aillevillers au nord de la Haute-Saône :

Mi ti li dans le c. de Raon-l'Étape;

Mi ti le dans le c. de Coussey et à Fraize;

Mi ti lé môme (lui-même) dans le c. de Saulxures;

Mi ti zo (eus) dans les c. de Charmes, de Xertigny (en particulier à Uriménil), d'Épinal, de Bruyères, de Châtel et de Brouvelieures; *so* dans le c. de Plombières, et à Moyemont et à Roville dans le c. de Rambervillers, est peut-être dû à un croisement de *zo* et du *soi* français;

Mi ti zᵘo dans le c. de Senones, en particulier à Mont.

1. Adam signale aussi *mi*, *ti*, *li*, *leu*, *lou*, *lu* dans « la majorité des communes ».

3° *Substitution d'une locution indéfinie au pron. réfléchi*

Elle s'est produite surtout dans les arr. de Saint-Dié et de Remiremont; les pronoms de la 1re et de la 2e pers. sont *mi ti,* le réfléchi est remplacé par une des locutions indéfinies énumérées plus haut.

4° *Mélange des formes du régime en* i *et des formes du sujet*

Dans la zone intermédiaire entre le domaine de *mi ti si* et le domaine provençal, où la forme du sujet a pris la place de la forme du régime, nous trouvons les formes mélangées :

Mi tu si à Monêtier et à la Salle (c. de Monêtier), dans les Hautes-Alpes; *mi tu chi* à Menglon et *mi tu si* à Mirmande (c. de Loriol), dans la Drôme; *mi tu si* et *mi ti si* à Boffres, *yo tu si* et *mi tu si* à Gilhac-et-Bruzac, dans l'Ardèche;

Yo ti si à Saint-Péray (Ardèche), où d'ailleurs *mi* n'est pas complètement inconnu (*mi même*);

You ti si à Clelles et à Saint-Jean-d'Hérans, où *mi* fait concurrence à *you,* dans l'Isère;

You ti chi à Die, où *mi* parait aussi fréquent, dans la Drôme.

Enfin, seul, le réfléchi *si* continue le datif latin, tandis que *mi ti* ont été remplacés par les formes toniques du sujet :

You tu à Aspres et à Barcillonnette, dans les Hautes-Alpes; à Bouvières (c. de Bourdeaux) et à Sauzet (c. de Marsanne), dans la Drôme; à Monestier-du-Percy (c. de Clelles), dans l'Isère;

Iw tu à Chorges et à Saint-Julien-en-Beauchêne, dans les Hautes-Alpes; à Montjoux (c. de Dieulefit), dans la Drôme ; pour Mens (Isère , voir p. 73 ;

Yèw tu, dans la Drôme, à Sauzet (c. de Marsanne, deusième corr. *you*); dans l'Ardèche, à Saint-Pierreville (deusième corr. *tʸu*), au Cheylard (deusième corr. *tʸu*) et à Lavilledieu (c. de Villeneuve), à Baix (c. de Chomérac), *si>tchi ;* cf. *tché* atone :

Yèw tʸu à Saint-Pierreville et au Cheylard dans l'Ardèche, à Pinols dans la Haute-Loire ;

Yèw ku à Coucouron et à Devesset (c. de Saint-Agrève), dans l'Ardèche ; à Freycenet-Latour (c. du Monastier [1]), à Fay-le-Froid, à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil), à Saint-Voy et au Chambon-de-Tence), dans la Haute-Loire.

VIII. — Emploi du cas sujet pour le cas régime

En français, le régime tonique a pris dans certains cas la place du sujet tonique, qui a complètement disparu : *moi je pleure, moi je parle, c'est moi,* etc. ; et nous avons vu que la plupart de nos patois, depuis les Vosges jusqu'à la vallée de la Drôme, suivent le même usage, que dans quelques-uns même la forme du régime a supplanté la forme du sujet, tonique ou atone, dans tous ses emplois [2]. En provençal et dans la partie sud de notre région, qui se rattache au domaine provençal, c'est le contraire qui s'est produit : non seulement la forme tonique du sujet s'est maintenue dans les cas où le français lui a substitué à tort la forme du régime, mais encore elle a supplanté la forme

1. Un deusième corr. indique *sè* comme réfléchi.
2. Voir la *Revue*, XIII, 38-41.

tonique du régime après les prépositions *a yèw*, *a tu* = à moi, à toi. Quant au réfléchi, il persiste sous la forme *si*, *chi*, *tchi*, issue du datif *sibi* dans le voisinage du domaine de *mi ti si*, ailleurs sous la forme *se*, *sé*, issue de l'accusatif *se*. Quelques communes de la Maurienne et de la Tarentaise ne se rattachent complètement ni à l'usage provençal, ni à l'usage français : la forme du régime s'emploie après les prépositions, comme en français ; mais comme en provençal, la forme du sujet se maintient dans les cas où le français l'a remplacée par la forme du régime. Dans les phrases de nos questionnaires, *moi je pleure*, *toi tu danses*, *je cousais moi-même*, *mon neveu et moi nous ne voulions pas*, *moi* et *toi* ont été traduits par des formes de nominatif, issues de *ego* et de *tu*, qui ne se confondent pas toujours avec les formes atones correspondantes de ces pronoms. A Valloires (c. de Saint-Michel-de-Maurienne), *ʒo* et *teüo* servent de sujets toniques ou absolus (fr. moi et toi), *dé* et *té* de sujets atones (fr. je et tu), *mé* et *té* de régimes toniques après les prépositions (fr. moi, toi) : *ʒo dé pluro*, *teüo té dansè*, *dé tchozi ʒo asé*, *mon nèvu é ʒo*, *a mé*, *a té*. Mais ce système de formes pronominales n'est complet qu'à Valloires ; ailleurs, il tent à se simplifier soit par l'identification des deus formes du sujet, soit par la substitution partielle ou complète du régime tonique a la place du sujet tonique comme en français. Nous avons réuni dans le tableau suivant tous les cas signalés par nos correspondants.

FRANÇAIS.....	*moi, je* pleure	*toi, tu* danses	je cousais *moi-même*	mon neveu et *moi*	à *moi* à *toi*
Albanne (c. de Saint-Jean)	*ʒe de...*	*te te...*	*mé mémo*	*...ʒe*	*mée, tée*
La Chambre	*ʒou de...*	*tou te...*	*mé mémo*	*...mé*	*mé, té*
Bourg-Saint-Maurice[1]	*dzou dze...*	*tou te...*	*mé mémou*	*...mè*	*mè, tè*
Bozel	*dze dze...*	*te te...*	*mé mémo*	*...mè*	*mè, tè*
Séez (c. de Bourg-St-Maurice)	*zou zou...*	*tou tou...*	*zou mémo*	*...zou*	*mè, tè*
Tignes (c. de Bourg-St-Maurice)	*zou zou...*	*tou tou...*	*zou mémo*	*...mè*	*mè, tè*
Les Avanchers (c. de Moutiers)	*dze dze...*	*te te...*			

Dans les communes voisines, à Lans[l]bourg, à Avrieux, à Saint-Mic[h]el-de-Maurienne dans la Mau-

1. Cf. *dzo dze mouero* (moi je meurs), dans la *Parab.* en patois de la Tarentaise, citée par Pont, *Origines*, p. 127.

rienne, à Aime dans la Tarentaise, l'emploi des pronoms sujets et régimes est conforme à l'usage français.

En laissant de côté la Maurienne et la Tarentaise, on doit considérer les communes suivantes comme les points extrêmes jusqu'où s'avance vers le nord l'usage provençal de remplacer les formes toniques du régime par les formes du sujet : Estivareille et Rozier au sud-ouest de l'arrondissement de Montbrison (Loire), Bas, la Chapelle-d'Aurec et Saint-Julien-Molhesabate sur la lisière nord-est de la Haute-Loire, Devesset, Saint-Agrève, Lamastre, Boffres, Saint-Péray, Gilhac-et-Bruzac dans l'Ardèche, Mirmande, Marsanne, Pont-de-Barret, Die et Menglon dans la Drôme, Clelles, Mens, Saint-Jean-d'Hérans, Corps et Sainte-Luce au sud de l'Isère, le Monêtier, la Salle et Briançon au nord-est des Hautes-Alpes. La limite entre le domaine français et le domaine provençal serait une ligne qui, réunissant tous ces points, partirait du canton de Saint-Bonnet-le-Château au sud-ouest de la Loire, suivrait les frontières de la Loire et de la Haute-Loire jusqu'à l'Ardèche, couperait obliquement l'arrondissement de Tournon à travers les cantons de Saint-Félicien, de la Mastre et de Saint-Péray, pour atteindre le Rhône à Saint-Péray, descendrait le fleuve jusqu'à son confluent avec la Drôme, et gagnerait Die en coupant le département de la Drôme parallèlement à la rivière, mais un peu plus au sud, qui enfin traverserait les cantons de Clelles, de Mens et de Corps au sud de l'arrondissement de Grenoble, pour aboutir au nord de l'arrondissement de Briançon. Au nord de cette limite s'étendent les domaines de *me te se* dans la Loire, de *mi ti si* dans l'Ardèche, dans la Drôme et dans l'Isère, de *me te se* et de *mè tè sè* dans la Savoie.

Nous avons déjà relevé les formes mélangées, que l'on trouve dans la zone intermédiaire et cité toutes les localités, pour lesquelles nous avons des renseignements complets, aussi bien sur le réfléchi que sur les pronoms de la 1re et de la 2e personne[1]. En voici quelques autres, pour lesquelles nous ne possédons que ces derniers :

yo tu à Briançon dans les Hautes-Alpes ;

yo tʷu à Lamastre et à Vernoux dans l'Ardèche ;

you tu à Molines (c. d'Aiguilles)[2], aus Crottes (c. d'Embrun[3]) ; à Orcières, à Réallon (c. de Savines), à Risoul (c. de Guillestre), à la Cluse (c. de Saint-Étienne-en-Dévoluy), à Saint-Étienne-en-Dévoluy, à Sigoyer (c. de Tallard) et à Veynes dans les Hautes-Alpes ; à Grignan dans la Drôme ; à Lalley (c. de Clelles) dans l'Isère ;

you tun (*u* nasal) à Laragne dans les Hautes-Alpes ;

you tʷu à Vernassal (c. d'Allègre) et à Saint-Vincent (c. de Saint-Paulien) dans la Haute-Loire ;

you kʷu à Saint-Julien-Molhesabate (c. de Montfaucon) dans la Haute-Loire ;

iw tu à la Bâtie-Neuve, à Saint-Julien-en-Champsaur (c. de Saint-Bonnet) et à Rosans dans les Hautes-Alpes ; à Beaufin, à Sainte-Luce et à Corps (c. de Corps) dans l'Isère ; à Montjoux (c. de Dieulefit) et à Chaudebonne (c. de la Motte-Chalançon) dans la Drôme ;

yèw tu à Laragne, à Nossage-et-Bénévent (c. d'Orpierre) dans les Hautes-Alpes ; à Séderon, à Montferrand (c. de Rémuzat), à Félines (c. de Bourdeaux), à Dieulefit, à Vesc (c. de Dieulefit), à Saint-Paul-3-Châteaux, à Donzère (c. de Pierrelatte) et à Marsanne dans la Drôme ; au Teil (c. de

1. Voir plus haut, *passim*.

2. Chabrand et de Rochas indiquent *mi ti si* pour le Queyras.

3. Cf. *iou* à Embrun, d'après un texte cité par Chabrand et de Rochas, p. 157.

Viviers), à Saint-Jean-le-Centenier (c. de Villeneuve-de-Berg), à Rochemaure, à Saint-Julien-en-Saint-Alban (c. de Chomérac), à Ailhon (c. d'Aubenas), à Antraigues, à Salavas (c. de Vallon), à Saint-Paul-le-Jeune (c. des Vans), à Joyeuse, à Valgorge, à Saint-Étienne-de-Lugdarès, à Thueyts, à Montpezat, au Béage et à Cros-de-Géorand (c. de Montpezat), à Burzet, à Sainte-Eulalie et à Sagnes-et-Goudoulet (c. de Burzet), dans l'Ardèche; à Araules (c. d'Yssingeaux) dans la Haute-Loire;

yèw tun (*u* nasal) à Orpierre dans les Hautes-Alpes;

yèw teu à Bourg-Saint-Andéol, à Saint-Just et à Saint-Marcel (c. du Bourg) dans l'Ardèche.

yèw tᵘu à Saint-Vincent (c. de Saint-Paulien), à Coubon (c. du Puy-S.-E.), à Saint-Étienne-du-Vigan (c. de Pradelles), à Saint-Arcons (c. de Langeac) et à Pinols dans la Haute-Loire[1];

yèw tᵘou à la Chapuze (c. de Saint-Julien-Chapteuil) dans la Haute-Loire;

yèw ku à Saint-Agrève dans l'Ardèche; à Champclause (c. de Fay-le-Froid) et à Tence dans la Haute-Loire;

yèw kᵘu à Vorey dans la Haute-Loire;

yèïv tᵘu à Boisset (c. de Bas), à Chomelix et à Saint-Georges-Lagricol (c. de Craponne) dans la Haute-Loire;

yèïv tchu à Saint-Georges-Lagricol (c. de Craponne, Haute-Loire);

yeu tᵘu à Bas[2], à Collat (c. de Paulhaguet), à Jullianges (c. de la Chaise-Dieu) et à Auzon dans la Haute-Loire;

1. Au Puy, on emploie actuellement *yèw tᵘu*. La forme de l'accusatif s'emploie encore au XVIe siècle après les prépositions, comme l'atteste *me* dans un *Mistère* joué au Puy en 1518, dont Médicis nous a conservé le texte (*Chroniques*, éd. Chassaing, II, 430). Dans les Noëls de Cordat, *yeu* est la forme ordinaire; on ne trouve *mè* ou *me* après préposition qu'à la rime, n° IV, str. 2, et XII, 15; mais cf. III, 4; XIV, 4; VII, 1. Dans les textes du XVIIIe siècle, on ne trouve plus trace de l'accusatif.

2. Cf. *ieu* ap. prép. dans un texte en patois d'Usson (sud-ouest de l'arr. de Montbrison), cité par Gras, p. 206.

yu t''u à Blesle dans la Haute-Loire;

yaw tu à la Chapelle-sous-Chanéac (c. de Saint-Martin-de-Valamas) et à Silhac (c. de Vernoux) dans l'Ardèche;

yaw t''u à Aubazat (c. de la Voute-Chilhac) dans la Haute-Loire;

yae t''u à Auzon dans la Haute-Loire;

yèy tu à Salavas (c. de Vallon) dans l'Ardèche;

yèy t''u à Cerzat (c. de la Voute-Chilhac) et à Domeyrat (c. de Paulhaguet) dans la Haute-Loire;

yi t''u à la Chomette (c. de Paulhaguet) et à Brioude dans la Haute-Loire.

L. Vignon.

LA NÉGATION DITE EXPLÉTIVE

Définition de la Négation explétive

La négation dite explétive serait plus exactement appelée négation pléonastique. On la rencontre en effet, dans les propositions subordonnées, quand le verbe de la principale ou la locution conjonctive exprime ou implique déjà une idée négative.

Quand nous commençons une phrase par *évitez que*, il est clair que l'action qui va être indiquée par la subordonnée doit, dans notre pensée, *ne pas être faite*. Lorsque nous disons : « évitez qu'il *ne* prenne froid, » nous exprimons donc inutilement par *ne* une idée négative qui était déjà incluse dans la signification propre du verbe *éviter*. C'est ce qui fait que la même idée peut être rendue sans négation : « évitez qu'il prenne froid. » Cette négation étant inutile, on s'est abstenu le plus souvent de la renforcer par *pas* ou *point* ; on trouve cependant, dans les anciens textes et dans les parlers populaires actuels, des exemples de phrases telles que : « *évitez* qu'il *ne* s'enrhume *pas*, » où le pléonasme est plus visible, mais n'est pas plus réel que dans la formule sans *pas*. On sait en effet que, dans l'ancienne langue, *ne* sans *pas* était la forme la plus usuelle de la négation, et nous disons encore : « je *ne* puis, *n*'importe, etc. » Aujourd'hui, sous ré-

serve de l'exception que présentent certains parlers populaires, la négation pléonastique n'est jamais accompagnée de *pas*. Et comme on n'emploie plus jamais *ne* seul avec un infinitif, il en résulte cette conséquence qu'il n'y a pas de négation explétive quand la subordonnée est infinitive : « évitez de prendre froid. » Il est vrai qu'on aurait pu continuer à dire : « évitez de *ne pas* prendre froid[1] ; » nous disons bien : « prenez garde de *ne pas* tomber, ou de tomber. » Mais ici, le cas est différent ; dans : « prenez garde de *ne pas* tomber, » la locution verbale *prendre garde* est prise dans le sens général de *faire attention*, qui est son sens primitif, et qui n'implique pas négation de l'action de la subordonnée. Dans : « prenez garde de tomber, » la même locution est prise au sens restreint de *faire attention pour éviter de...*, et renferme l'idée négative.

La négation dite explétive peut toujours être supprimée, puisqu'elle forme pléonasme ; et, en effet, dans tous les cas, on rencontre chez les meilleurs auteurs des exemples où cette négation manque. D'ailleurs, nous la sentons à peine, et nous employons indifféremment, sans analyser l'expression, les deus tournures, qui expriment la même idée. Mais, si peu sentie qu'elle soit aujourd'hui, la négation explétive n'en est pas moins le reste d'un pléonasme fort grossier, tel que serait pour nous : « empêchez qu'il *n'*approche *pas*. » Il est donc tout à fait extraordinaire qu'on puisse y tenir comme à une élégance intangible.

1. Cf. Mme de Sévigné (B.) : « il leur défendit de *ne plus* songer à ce mariage. »

Distinction de la Négation explétive et de la Négation non pléonastique

En reprenant le verbe *éviter*, supposons que ce qu'il s'agit d'éviter, ce soit non pas de faire une action, mais de ne pas la faire, par exemple de « ne pas paraître joyeus ». Quand la subordonnée est infinitive, il n'y a aucune difficulté, puisque la proposition infinitive ne comporte plus l'emploi de la négation pléonastique ; il n'y aura pas de confusion possible entre « évitez de paraître joyeus » et « évitez de ne pas paraître joyeus. » Mais dans « évitez *que* votre visage *ne* paraisse joyeus », ou, comme on disait aussi, « évitez *que* votre visage *ne* paraisse *pas* joyeus », nous avons vu que *ne* ou *ne pas* constituait une négation pléonastique. Si l'on veut exprimer l'idée contraire, celle que l'on rent, dans la proposition infinitive, avec *ne pas* non pléonastique, par « évitez de ne pas paraître joyeus », comment distinguera-t-on, dans la subordonnée à mode personnel, les deus valeurs de *ne pas*, qui aboutissent à deus idées contradictoires ? La phrase : « évitez que votre visage *ne* paraisse *pas* joyeus » aura deus sens opposés, suivant que *ne pas* sera conçu ou non comme pléonastique. Cette équivoque a certainement existé dans l'ancienne langue ; mais, depuis que la négation pléonastique est réduite uniformément à *ne*, et que, d'autre part, *ne* non pléonastique est toujours renforcé par des mots tels que *pas* ou *point*, sauf dans quelques expressions consacrées où il accompagne généralement un verbe *de proposition principale*, il n'y a plus aucune difficulté : dans « évitez que votre visage *ne* paraisse joyeus, » *ne* est nécessairement pléonastique, et c'est comme si

l'on disait : « évitez que votre visage paraisse joyeus. » Au contraire, dans : « évitez que votre visage *ne* paraisse *pas* joyeus, » *ne*, étant accompagné de *pas*, ne peut plus être pléonastique, et c'est comme si l'on disait : « évitez que votre visage paraisse triste. » Il est d'ailleurs assez rare qu'on ait l'occasion d'employer la négation non pléonastique dans les subordonnées qui admettent le *ne* explétif[1], — sauf cependant après les verbes « de crainte », et ainsi s'explique la différence entre « je crains qu'il *ne* vienne » et « je crains qu'il *ne* vienne *pas* ». Ce n'est pas du tout comme en latin, où l'idée que nous exprimons par « je crains qu'il ne vienne pas, » se rend par « je crains qu'il vienne » ou par un équivalent où deus négations se détruisent, tandis que chez nous, *pas* ajouté à *ne* ne fait que marquer la valeur non pléonastique de la négation. Il n'y a donc de ressemblance avec le latin que pour « je crains qu'il *ne* vienne ».

En résumé, toutes les fois que *ne* est accompagné de *pas, point, jamais, plus* (au sens de *pas désormais*), *rien, guère, aucun, personne*, il a sa valeur non pléonastique[2] : « je crains qu'il *ne* vienne *pas, plus, jamais*, qu'il *ne* fasse *rien*, qu'il *n'*ait *aucun* succès, qu'il *ne* réussisse *guère*, qu'il *ne* rencontre *personne*. » Toutes les fois qu'il est seul ou accompagné d'un mot qui ne fait pas corps avec la négation, il est explétif dans la proposition subordonnée[3] et peut logiquement être supprimé : « je crains qu'il (ne vienne, qu'il ne)

1. Ayer (§ 288, 2°) prévoit cet emploi après *ne pas douter :* « je ne doute pas que vous *ne* l'ayez *pas* fait. »

2. Voyez toutefois ci-dessous, p. 96.

3. Sauf après *si* dans « si ce n'est toi », après *ce n'est pas que*, et après *que* au sens de *sans que* (voyez ci-dessous, p. 95).

souffre davantage, etc. » Il y a une équivoque possible avec *plus*, en raison des deus sens de ce mot : « je craignais qu'il n'y eût plus de fleurs » peut signifier « je craignais qu'il *n'*y eût *plus aucune* fleur, » ou (négation explétive) : « je craignais qu'il *(n')y* eût une *plus grande quantité* de fleurs. »

Emploi de la Négation explétive

D'après la définition que nous en avons donnée, il est facile de classer les cas d'emploi de la négation explétive. On la rencontre :

A. Quand l'idée exprimée par le verbe de la proposition principale indique un effort pour que l'action de la subordonnée *ne* se fasse *pas* (verbes d'empêchement) ou le désir qu'elle *ne* se fasse *pas* (verbes de crainte ; mais il faut en général que le verbe de la principale ne soit pas accompagné d'une négation ni employé interrogativement.

B. Quand le verbe de la proposition principale, au lieu d'indiquer simplement une tendance à ce que l'action ne se fasse pas, exprime l'opinion qu'elle ne s'est pas faite ou ne se fera pas (verbes de négation et de doute), ou le fait qu'elle n'a pas eu ou n'aura pas lieu. Mais il faut alors, pour des raisons que nous rechercherons plus loin, que ce verbe de la principale soit accompagné d'une négation ou d'une atténuation, ou employé interrogativement : « je *ne* nie *pas* que... ne ; *peu* s'en faut que... ne. »

C. Quand la locution conjonctive qui amène la subordonnée implique :

1° L'idée que l'action ne se fait pas du tout (sans que);

2° L'idée que l'action ne s'est pas encore faite (avant que) ;

3° L'idée qu'elle peut ne pas se faire (à moins que = si... ne... pas) ;

4° L'idée qu'elle ne se fait pas avec la même intensité ou de la même manière que l'action de la principale (locutions conjonctives de comparaison autre que la comparaison d'égalité).

Les Latins employaient aussi la négation (*ne*, *quin* ou *quominus*) après les verbes d'empêchement ou de crainte, et après « ne pas douter que, n'être pas éloigné de ». Cf. Riemann, *Syntaxe latine*, §§ 188-190.

Ces diverses catégories appèlent les remarques suivantes :

A. 1° *Verbes d'empêchement*

Ces verbes sont *défendre*, *empêcher*, *éviter*, *prendre garde*.

Ne et *ne pas* pléonastiques se sont employés après *défendre*. D'Aubigné : « Le comte Ludovic avait deffendu à Janlis qu'il *ne* vînt *point* droit à Monts. » L'usage a changé pour ce verbe, qu'on ne fait plus suivre du *ne* explétif (voy. ci-dessous, p. 91). L'arrêté ministériel du 26 février 1901 revient en arrière quand il autorise le *ne* après *défendre*.

Ayer (§ 288, 3, *a*) nous dit que le *ne* explétif ne s'emploie, avec les verbes *éviter* et *prendre garde*, qu'après l'impératif. Cette restriction est bien extraordinaire ; si l'on dit : « prenez garde qu'on *ne* vous voie, » il est bien naturel de dire aussi : « vous prendrez garde qu'on *ne* vous voie, » et même, en donnant à *prendre garde* son sens général de « faire attention »

voyez ci-dessus, p. 85) : « vous prendrez garde qu'on ne vous voie pas. » Mais ce verbe s'emploie principalement à l'impératif dans la langue courante, et c'est ce qui fait sans doute qu'on a surtout remarqué le *ne* explétif après ce temps.

Quand les verbes d'empêchement sont employés négativement ou interrogativement[1] (vous n'empêcherez pas que, empêcherez-vous que...?), l'idée qui prévaut c'est : « malgré tout la chose se fera, » l'action de la subordonnée se présente affirmativement à notre esprit, et nous n'éprouvons plus le besoin de répéter l'idée négative incluse dans le verbe de la principale : « vous n'empêcherez pas qu'il vous suive. » Cependant, sous l'influence de « empêcher que ne... » on a dit parfois « ne pas empêcher que ne » :

> Vous *n'*empêcherez *pas* que ma gloire offensée
> N'en punisse aussitôt la coupable pensée.
>
> (Racine (L.).)

A. 2° *Verbes de crainte*

Ces verbes sont : *craindre, redouter, avoir peur, appréhender, trembler que.* Ayer y joint *courir risque que*, qui exprime le danger, et non pas la crainte, mais qui implique, comme les verbes de crainte, un désir plus ou moins précis que l'action ne s'accomplisse pas. *Désespérer*, que l'arrêté ministériel du 26 février 1901 assimile aux verbes de crainte, implique au contraire le désir que l'action ait lieu. Il doit être assimilé aux verbes de doute, et n'appèle la négation explétive que lorsqu'il est lui-même accom-

1. Du moins quand l'interrogation implique une croyance négative et non une simple question.

pagné d'une négation ; on ne dirait jamais : « je désespère qu'il *ne* vienne. »

Quand les verbes de crainte sont employés négativement ou interrogativement, on nie ou on met en doute le désir négatif qui expliquait le *ne* dans la subordonnée, et dès lors, il n'y a plus de *ne* explétif : « je ne crains pas qu'il arrive. »

B. 1° *Verbes de négation ou de doute*

Calvin (L.) a écrit : « Il faut qu'il *nie*, quant et quant, que la transgression de la loi *n'est point* péché, » et ailleurs : « Il *nie* qu'il *n'a point* esté créé apostre ne des hommes, ne par hommes, mais par Jésus-Christ. »

Nier que ne est tout à fait semblable à *défendre que ne*. Mais l'idée négative est si fortement marquée par les verbes *nier* et *défendre*, que le pléonasme a été particulièrement sensible, et que la langue a cessé, après ces verbes, de joindre *ne* au verbe de la subordonnée.

Lorsqu'on dit « ne pas nier que », on décompose instinctivement *nier* en « dire que non », et la négation exprimée, *ne pas*, porte sur l'idée de *dire*, et non pas sur l'idée de *non* incluse dans *nier*. Autrement dit, *ne pas nier que*, c'est « ne pas dire que non », et non pas « affirmer » ; les deus négations ne se détruisent pas, la première s'applique à l'idée de *dire*, la seconde à l'action exprimée dans la subordonnée. Mais, en dégageant ainsi l'idée de *dire*, la première négation fait prévaloir cette idée sur la négation incluse dans *nier*, et dès lors la langue a éprouvé le besoin de renforcer cette négation en introduisant le *ne* explétif

dans la subordonnée : « je ne nie pas qu'il *ne* soit intéressant » = « je ne *dis* pas qu'il *ne* soit *pas* intéressant. »

L'interrogation produit le même effet qu'une première négation, et met aussi en relief l'idée de *dire*. Il en résulte que le *ne* pléonastique s'emploie après *nierez-vous que* aussi bien qu'après « vous ne nierez pas que ».

De même, l'idée de *penser* est dégagée dans les verbes *douter, désespérer*, par une première négation ou par une interrogation, et dès lors on emploie aussi le *ne* pléonastique après « vous ne doutez pas que, je ne désespère pas que, doutez-vous que ? »

Par une négligence inexplicable, l'arrêté ministériel du 26 février 1901 autorise le *ne* explétif après « douter, contester, nier que ». Il fallait dire : « après *ne pas* douter, *ne pas* contester, etc. » D'ailleurs, le seul exemple donné contient : « je ne doute pas que. » On ne dirait jamais : « je doute qu'il *n'*ait raison, je conteste que cette théorie *ne* soit exacte. »

B. 2° *Verbes indiquant que l'action ne s'est pas faite ou ne se fera pas*

Quand on dit : « *Il s'en faut* qu'il soit heureux, » le verbe de la proposition principale indique que l'action de la subordonnée *n'a pas lieu ;* mais il l'indique si fortement que la négation explétive serait trop pléonastique[1]. Mais supposons « peu s'en faut que », l'idée négative exprimée par le verbe principal est atténuée par l'adverbe *peu*, et dès lors la langue, en introdui-

1. Aussi ne l'emploie-t-on jamais, bien que l'arrêté ministériel du 26 février 1901 l'autorise.

sant la négation dans la subordonnée, indique en quelque sorte que l'idée négative incluse dans le verbe principal, si atténuée qu'elle soit, subsiste : « *peu* s'en faut, il *ne* s'en faut *pas beaucoup* qu'il *ne* soit heureux » = il n'est pas heureux, si peu qu'il s'en faille. L'interrogation produit le même effet qu'un adverbe d'atténuation : « s'en faut-il beaucoup qu'il *ne* vous ait payé ? »

Dire que l'accomplissement d'une action dépent ou a dépendu d'une personne ou d'une circonstance, qu'il « tient ou a tenu à quelqu'un ou à quelque chose », c'est indiquer nettement que l'action n'a pas eu lieu, ou qu'elle n'aura pas lieu (tant que l'obstacle résultant de cette personne ou de cette chose ne sera pas levé). Comme dit fort bien Littré (v° *tenir*, 18°) : « impersonnellement, *tenir* se dit des obstacles, des considérations qui empêchent une chose de se faire[1]. » Ex. : « il a tenu à vous qu'il se soumît. » Il n'y a pas de négation explétive dans la subordonnée. Si cet impersonnel est accompagné d'une négation ou employé interrogativement, la négation ou le doute porte non sur le verbe, qui continue à marquer que l'action ne s'est pas faite ou ne se fera pas, mais sur le complément indirect : « il n'a pas tenu à vous que » = il a tenu non à vous (mais à autre chose) que... Dans ce cas, comme après *ne pas nier que* et pour la même raison, la négation explétive apparaît dans la subordonnée : « Il n'a pas tenu à vous[2] que la chose *ne* se

1. Cet emploi impersonnel est rattaché à tort, dans le Dictionnaire D-H-T., au sens de : « participer de la nature de quelqu'un ou de quelque chose », qui exige la construction avec *de* et non avec *a*.

2. Une simple atténuation suffit : « il a tenu à peu de chose...» Cf. *il s'en faut peu*.

fit. » Il importe de remarquer qu'ici, comme partout ailleurs, la négation explétive exprime à nouveau l'idée négative incluse dans le verbe de la principale, et non pas l'idée négative marquée par la négation qui accompagne ce verbe. Si la négation proprement dite pouvait être redoublée dans la subordonnée, nous dirions : « je *ne* souhaite *pas* qu'il *ne* vienne, je *ne* pense *pas* qu'il *ne* soit ici, etc. »

Si le verbe de la principale est accompagné de *ne que*, il n'y a pas à vrai dire de négation : « il ne tient qu'à vous que » = il tient à vous seul que. Dès lors, il ne devrait pas y avoir de *ne* explétif dans la subordonnée, et ce n'est pas sans quelque raison, quoi qu'en pense Littré, que Voltaire critique ce vers de *Nicomède :*

Il ne tiendra qu'à vous qu'aus effets je *ne* passe.

En résumé, la négation explétive renforce l'idée de tendance négative exprimée par les verbes de la catégorie A, et l'idée formelle de non-accomplissement de l'action, impliquée par les verbes de la catégorie B, mais seulement, pour ces derniers, quand l'idée du non-accomplissement de l'action subordonnée est contredite ou affaiblie dans la proposition principale par une négation, une atténuation ou une tournure interrogative.

C. 1° *Après « sans que »*

La préposition *sans* implique une négation tout aussi forte que *défendre* ou *nier*. Aussi n'emploie-t-on guère la négation explétive après *sans que*. On s'attendrait à la voir paraître quand *sans que* est accompagné d'une négation, comme elle paraît après *ne pas nier*

que. Et en effet, Mme de Sévigné écrit : « ces cris de toute une armée *ne* se peuvent représenter *sans que* l'on *n'*en soit ému[1]. »

On emploie parfois la simple conjonction *que*, au sens de *sans que*, et alors le *ne* devint nécessaire; Musset (A.) : « il ne s'est pas écoulé un jour, *que* je *n'*aie fait des vœus pour lui. » Il n'y a plus ici de pléonasme, puisque la préposition négative *sans* n'est pas exprimée. Ce n'est pas le *ne* explétif.

C. 2° *Après « avant que »*

Nous ne sentons plus aucune différence entre : « partons avant qu'il soit ici » et « partons avant qu'il *ne* soit ici. » Mais il est certain qu'à l'origine, avec *ne*, on avait conscience de redoubler la négation implicitement contenue dans *avant que :* alors qu'il *n'*est *pas* encore ici. Peu importe évidemment que l'action soit douteuse ou non, elle n'est toujours pas encore faite. Aussi faut-il condamner, avec Littré, la subtilité imaginaire en vertu de laquelle on n'emploierait *ne* après *avant que* « que lorsqu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui vient après ».

C. 3° *Après « à moins que »*

Littré (v° *moins*, 8°) cite de nombreus passages où nos classiques se sont abstenus très naturellement d'employer le *ne* pléonastique après *à moins que*.

C. 4° *Après une comparaison d'inégalité*

Il est tout naturel qu'il n'y ait pas de *ne* explétif après une comparaison d'égalité. Car le *ne* pléonas-

1. Voir ci-dessous d'autres exemples dans l'article de M. Bastin.

tique suppose nécessairement une idée négative impliquée par le verbe ou l'adverbe qui précède ; or, il n'y a aucune idée négative attachée aus adverbes d'égalité : « il est *aussi* maladroit qu'on l'avait dit. »

On ne voit pas bien comment Ayer peut admettre (§ 309, 4, *a*) que la négation explétive s'explique mieus après le comparatif de supériorité qu'après le comparatif d'infériorité. Que vous soyez *plus* ou *moins* patient qu'un autre, cet autre *n'*est *pas* patient comme vous l'êtes, et c'est cette idée négative, incluse dans la comparaison d'infériorité comme dans la comparaison de supériorité et même dans la comparaison purement différentielle (*autrement que*), qui explique l'emploi de *ne* dans la subordonnée. Ce *ne* est pléonastique, puisque l'idée négative résulte déjà de la comparaison, et c'est ce qui permet de le supprimer : « vous êtes plus patient qu'*il l'est.* » Il n'est pas patient comme vous, mais *il l'est* à un certain degré, et le fait qu'*il ne l'est pas comme vous* est suffisamment indiqué par la proposition principale.

Après les locutions comparatives, la subordonnée ne peut jamais contenir de négation non pléonastique, et lorsqu'on disait, — comme les dialectes le disent encore souvent : — « il est plus heureus que vous *ne* l'êtes *pas*, » il n'y avait aucune équivoque possible. La langue n'avait donc pas à différencier ici la négation explétive de la négation non pléonastique par la suppression de *pas*, comme elle l'a fait en distinguant par exemple « je crains qu'il *ne* vienne » de « je crains qu'il *ne* vienne *pas* », et « à moins qu'il *ne* veuille » de « à moins qu'il *ne* veuille *pas* » (Voyez plus haut, p. 86). On aurait pu continuer à dire : « il est plus heureus que vous *ne* l'êtes *pas.* » Si l'on ne s'exprime

plus ainsi, on continue à dire : « il est plus heureux que *personne ne* l'est », ou, ce qui revient au même : « plus heureux que *personne* ». Ce n'est pas là un des cas où *personne* a conservé sa valeur positive primitive; *plus heureux que personne* équivaut rigoureusement à *plus heureux que personne ne l'est*, on a une idée négative dans l'esprit. En d'autres termes, après une locution comparative, on peut trouver, comme négation explétive : 1° *ne* suivi ou non d'un mot de renforcement autre que *pas*, *point* ou *plus*; 2° la négation contenue explicitement ou implicitement dans *nul* (plus que *nul* autre, *jamais*, *aucun*, *personne*, *rien* : « il vaut moins qu'*aucun* autre, que *personne*, que *rien*, » équivalent exactement à « il vaut moins qu'*aucun* autre *ne* vaut, que *personne ne* vaut, que *rien ne* vaut ». Lorsqu'on dit : « il vaut moins que son ami, » on peut théoriquement compléter la phrase avec ou sans *ne* explétif : « *moins que son ami vaut* ou *ne vaut*. » On ne pourrait dire au contraire : « il vaut moins que *personne* vaut, » ce qui montre bien que dans « il vaut moins que personne », *personne* a une valeur négative, puisque son équivalent est nécessairement *personne ne* quand le verbe est exprimé[1].

Après les locutions comparatives, comme après les verbes de crainte et après *à moins que*, la négation explétive forme pléonasme non pas précisément avec les adverbes *plus* ou *moins* ni avec le verbe de crainte, mais avec une idée connexe, celle de désir négatif qui

1. *Jamais* a conservé, mieux qu'aucun des mots de cette catégorie, sa valeur positive primitive (=*à quelque moment que ce soit*), si bien que « il est plus heureux qu'il l'a jamais été » ne nous choquerait pas. Par conséquent, « plus heureux que jamais » peut s'interpréter librement avec ou sans idée négative explétive, aussi bien que « plus heureux que son ami ».

accompagne l'idée de crainte, celle de condition négative qui s'est dégagée de *à moins que*[1], et avec l'idée également négative qui peut se dégager de la comparaison d'inégalité. Au contraire, après les verbes d'empêchement et de négation et après *sans que, avant que* = *sans que... encore*), il y a pléonasme avec l'idée propre exprimée par le verbe ou par la locution, qui est négative par elle-même.

De cette remarque, et de celle que nous avons faite sur la valeur toujours pléonastique de la négation après une principale comparative, résultent les conclusions suivantes :

1° Dans « ne jamais, aucun ne, etc. » après une principale comparative, la négation est toujours explétive.

2° Dans les mêmes locutions, après les verbes de crainte et après *à moins que*, la négation est toujours non pléonastique, parce que les mots *jamais, aucun*, etc., l'accentuent comme ferait *pas* ou *point* : « je crains qu'il *ne* cède *jamais;* à moins qu'il *ne* dise *rien*, » comme « je crains qu'il *ne* cède *pas* : à moins qu'il *ne* veuille *point* ». D'autre part, les mots *jamais, aucun, rien*, etc., ne peuvent se trouver sans *ne* dans la subordonnée, parce qu'ils ne peuvent se joindre à l'idée négative du verbe principal ou de la conjonction, le verbe et la conjonction n'étant point négatifs *par eux-mêmes*. On ne dira pas : « je *crains* qu'il fasse *aucune* imprudence ; à moins qu'il cède *jamais*. » L'ancienne langue pouvait s'exprimer ainsi, en donnant à *aucun, jamais*, etc., leur signification positive : *je crains qu'il fasse aucune imprudence* équivalant

1. On a dit d'abord : « je n'irai pas à moins qu'il le demande. » *id est* « à une condition moindre que celle-ci, à savoir qu'il le demande », d'où le sens de « s'il ne le demande pas ».

alors a *je crains qu'il fasse quelque imprudence.*

3° Après les autres verbes ou conjonctions qui comportent la négation explétive, il faut distinguer. Dans les cas assez rares[1] où on a l'occasion d'exprimer dans la subordonnée la négation *non pléonastique*, les locutions *ne jamais, ne... aucun*, etc., ont toute leur force négative : « je ne nie pas qu'il *ne* soit *jamais* venu, qu'il *n'*ait fait *aucun* progrès je reconnais qu'il n'est jamais venu, qu'il n'a fait aucun progrès. » Lorsqu'il s'agit au contraire d'une négation explétive, le pléonasme serait trop apparent si l'on disait : « il est venu sans qu'il *n'*ait *jamais* été avisé, avant qu'il *n'*ait reçu *aucun* avis, empêchez qu'il *n'*attaque *personne.* » On n'a pas la ressource de supprimer le second terme de la négation, comme dans « empêchez qu'il *ne* vienne *pas* » réduit à « empêchez qu'il *ne* vienne », car ce second terme est tout à fait nécessaire au sens : *empêchez qu'il n'attaque* n'équivaudrait pas à *empêchez qu'il n'attaque personne.* Dès lors, dans ce cas, on n'exprime pas à nouveau la négation incluse dans le verbe principal ou dans la conjonction. On dit : « *sans qu'*il ait reçu *aucun* avis, *empêchez* qu'il attaque *personne.* » Il n'y a plus de négation redoublée et explétive, il n'y a plus qu'une seule négation en deus termes, l'un inclus dans la signification du verbe principal ou de la conjonction, l'autre exprimé par *aucun, jamais*, etc. C'est tout à fait comme lorsque la proposition principale n'est pas de celles qui se construisent avec la négation explétive dans la subordonnée, et que le verbe de cette principale est accompagné d'une négation exprimée : « je *ne* souhaite *pas* qu'il s'éloigne *jamais.* »

1. Voyez ci-dessus, p. 87.

Pour en revenir au *ne* explétif après une comparaison d'inégalité, je reconnais avec M. Bourciez[1] qu'on l'emploie plus souvent qu'on *ne* l'omet. Mais je ne le suivrai pas lorsqu'il ajoute : « Dira-t-on que nos auteurs les plus classiques se sont déjà exprimés de la sorte sans *ne* après *plus que*, *moins que* ? *Ce serait faux*. M. Haase a cherché, — *avec quelle patience et quel soin !* — des exemples du tour en question dans les écrivains du XVIIe siècle : il en a *péniblement* collectionné une douzaine, *dont quelques-uns restent douteux, dont les autres sont ou des lapsus ou des fautes d'impression*. » C'est bientôt dit. Mais les exemples en question ne sont pas douteux, et rien ne prouve qu'ils renferment des lapsus de rédaction ou d'impression. Il est invraisemblable que M. Haase ait eu tant de peine à recueillir ces exemples, il aurait pu n noter beaucoup d'autres, et notre temps en fournit une ample collection[2]. Il faut seulement éviter de faire entrer en ligne de compte des expressions comme « *Mielz* vueil morir *que* hontages m'ataigne », dans le *Roland*, ou comme « *Plustost que* je la lasche, il me fault mettre à mort », dans la *Troade* de Garnier. Ce sont là, en effet, des tournures elliptiques pour : « J'aime mieus mourir que je *n'*aime que la honte m'atteigne ; il faut me mettre à mort plutôt que (il *ne* faut que) je la lasche. » La subordonnée dépent non pas de *mieus que*, *plutôt que*, mais d'une première subordonnée non exprimée et dans laquelle, seule, la négation explétive serait à sa place.

L. Clédat.

1. *Revue des Lettres françaises et étrangères*, octobre-décembre 1900, p. 251.

2. Voyez, ci-après, l'article de M. Bastin.

OMISSION DE « NE » EXPLÉTIF

Nous essayerons de prouver, par de nombreux exemples, que le Ministère de l'Instruction publique en permettant, par son *Arrêté*, élaboré d'accord avec l'Académie française, d'employer ou d'omettre *à volonté* la négation dite explétive, ne fait que rentrer dans la vieille tradition. L'*omission* est plus conforme que l'*emploi* au génie de la langue française et des autres langues modernes.

« *Ne* » *après les verbes ou les expressions qui expriment la crainte*

1° EXEMPLES DU XIXe SIÈCLE

Madame R. avait peur que son mari découvrît le stratagème (H. Gréville, *Folle Avoine*, p. 210). Je crains bien que tu aies peur de lui montrer tes sentiments (Vial). Je craignais un instant qu'il me fît une bonne affaire (Id.). De peur que j'en échappe (Florian, la *Sauterelle*). On pouvait craindre qu'il changeât de sentiment et que le Sénat finît par avoir raison (Gaston Boissier de l'Académie française, *R. des D.-M.*, 1er juillet 1888). Elle fut prise de la crainte qu'il eût attenté à ses jours (P. Bourget, *Mensonges*). Il tremblait que tout cela aboutît à l'abuser (L. Barracand). Elle aurait eu peur que l'enfant l'aimât trop (René Maizeroy). J'ai peur que cet enfant me ressemble et qu'il aime trop quand il aimera (id.). Il avait peur qu'on les entendît (A. Daudet, les *Rois en exil*). Il avait peur qu'on l'emportât dans la salle du trône

(Id.). Comme si elle craignait que la nuit et le silence pussent l'entendre (Id.). De peur qu'on les vit ensemble et qu'ils fussent compromis (*Lecture*, 1887, p. 537). On eut peur qu'il eût la rage (*ibid.*, p. 541). De peur que je m'enrhume (A. Daudet, *Numa Roumestan*). Je crains que nous nous contentions d'une promenade militaire (*R. pol. et litt.*, *1873*). Je tremble que mon absence ait été découverte et qu'ils se soient vengés sur mon frère (A. Ranc, *Roman d'une conspiration*). Ce que je crains le plus, c'est qu'il soit malade (*Lecture*, 25 juillet 1889). J'avais peur qu'il se fût laissé entraîner (le *Temps*, 30 avril 1890, J. Lermina). Il ne faut point tuer Agamemnon, de peur que l'Atréide Orestès se vengeât (Leconte de Lisle, *Odyssée*, p. 2). Craignez qu'un roi soit désormais cruel et veuille l'iniquité (Id., p. 20). De peur que les prétendants consument tes biens et se partagent tes richesses (Id., p. 37). De peur qu'il me prévienne et m'échappe (Id., p. 55). De peur que l'Atréide arrivât en secret et se souvînt de sa force (Id., p. 59). Il craignait qu'en pleurant tu blessasses ton beau corps (Id., 66). Cessez toutes ces paroles téméraires, de peur qu'on les répète à Pénélopéia (Id., 67). On craignait que le verdict pût être soupçonné d'injustice (G. Perrot, de l'Institut, *R. des D.-M.*, 1er novembre 1872). J'ai peur que mon fils se prenne d'amour pour cette femme (H. Malot, *Complices*, II, 3; *Figaro*, 19 mars 1890). L'*Éclair* (journal) craint que le public se fasse à la fin justice (*Figaro*, 22 mars 1892, p. 2). Il craignait que son dernier regard me livrât son secret (A. Daudet, la *Menteuse*, *Lecture*, 10 mars 1892, p. 181). Je craignais à chaque instant qu'il se fît mordre (*Lecture*, 15 mai 1892, p. 230). On aurait pu craindre qu'il se livrât à des excès de boisson (*Lecture*, 25 juin 1892, p. 593, Gaston Bergeret). Il n'avait pas écrit, de peur que sa lettre s'égarât (Guy de Maupassant, *Notre Cœur*, p. 608). Il craignait qu'ils lui missent la main sur l'épaule (*Lecture*, *Jocaste*, 10 novembre 1893). Ma crainte était qu'il se fût lassé de m'attendre (Anatole France, la *Rôtisserie de la reine Pédauque*, XIV, 1894). Il vécut dans la crainte perpétuelle qu'on parlât de sa surdité

(H. Rosny, l'*Impérieuse Beauté*, 6 janvier 1894). Il craint que l'expression soit trop forte (*Lect.*, 10 octobre 1894, p. 41). Il craignait que quelque chose en lui fût ridicule (P. Margueritte, *Lect.*, 25 mars 1895, *Jours d'épreuve*). Je crains que mes parents manquent d'argent (*R. des D.-M.*, 1er mai 1895, p. 487). On pouvait craindre que la solution se fît attendre (Id., p. 190). Vous craignez qu'il vous l'enlève (G. Ohnet, la *Dame en gris*, p. 9, 1895). Il était à craindre que Paris leur interceptât la France (Et. Lamy, *R. des D.-M.*, 15 juin 1896). Ils redoutent que l'étranger s'enrichisse à leurs dépens (Id., 1er septembre 1894, p. 184). Je commence à craindre que ton grand amour de la solitude soit tout bonnement de la discrétion (Ad. de Chenevière, *Lect.*, 11 décembre 1897). Notre ministre exprimait la crainte que l'empereur fût entraîné trop loin (*R. des D.-M.*, 1er mars 1898, p. 64). Il la reçut au saut de la selle, de crainte qu'elle tentât de lui échapper (*Lect.*, avril 98, le *Capitaine Satan*). Vous avez peur que je me mêle de vos affaires (Ad. de Chenevière, *Lect.*, 20 septembre 98, p. 240). On n'ose pas recruter régionalement l'armée, de peur que les Marseillais tirent sur les Normands (*Annales pol. et litt.*, p. 372, 11 décembre 98). On peut appréhender que les séances aboutissent à une rupture (le *Temps*, 16 novembre 98). Il craignit qu'on risquât tout à vouloir trop faire (Petit de Julleville, *Litt. fr.*, VII, p. 817; F. Brunot, *Hist. externe de la langue*). Il redoutait qu'une question provoquât un éclat (E. Daudet, *Frédérique*, 4 février 99, *Lecture*). Il eut peur qu'elle devînt sérieusement malade (J. Aicard, 28 janvier 99, p. 333, l'*Ibis bleu*).

2° Voici des exemples de la vieille langue (orthographe parfois rajeunie) :

Grant paor ai mes nies as porz remaignet (*Ch. de Rolland*). — Il est en esfrei et en poür que tuit conuissent sun talent (Marie de France, *Fable LIX*, 16-18). Il creinst que pur les Franceis laist Normanz a amer (*Rou*, 1380, p. 88). Mult je criem que nos seions honi (Id., 7978). En crient il que l'en

le fière (Id., 41110). Ço meismes Engleis cremeient que Normant par noit les querreient (Id., 7001-2). Jo criem, se vos vos cumbatez..., que del parjure pies vos seit, et que cil venque qui a droit (Id., 6937-39-40). Ço cremeit que li Normant pres les siveient (8887-88). Franceis duterent e cremirent ke Richard venist od grant ost (Id., 1615). Je creem que mal seriez venuz (*Cher. au lion*, 979). Je criem que pooirs me faille (Id., 6699). Jeo criem que poi li vaille (M. de France, les *Deus Amanz*). Il cremeit que il eüst mis en abandon ses chevaliers (Ead., *Eliduc*, 230-32). Il crient que li chevaliers l'ocirroit (*Erec et Enide*, 229; nombreus exemples chez Crestien de Troyes). Cilz se dormoit sus sa male quant nuit venoist, de paour que lui fust emblée (Christine de Pisan, *Chemin de long estude*, 4711-13).

XVIe SIÈCLE. — Je crains qu'il soit tué avant que nous soyons là (Marg. de Navarre). Je crains qu'il ait quelque empêchement (Ead.). Il craignait que la lune tombât par terre (Rabelais, *Pantagruel*, IV, 17; nombreus exemples chez l'auteur). Il a eu belle peur que j'entrasse en sa ville et que je lui fisse contrecarre à son authorité (Brantôme, III, p. 358). Ils craignoient qu'ils lui fissent mauvais parti (Id.). Craignant que ceste grande victoire tombast sur l'Italie (Id.). Craignant qu'on lui tinst mauvais propos (Montaigne). Il craignoit que le roi le tensast (Brantôme). — Je crains que vos douleurs croissent de ces discours (Garnier). De crainte qu'ils sortent (Id., la *Troade*, 512). Je crains qu'on l'oste de mes mains (Id., 683-84). J'ai crainte que quelqu'un me voise (m'aille) déceler (Id., 703). — Je crain qu'il soit desja dans la presse de coups (Montchrestien, *Hector*). Je crain que je fasse mal aussi (Id., p. 33). Je crain qu'il soit aus ombres d'embas (p. 57). J'ay peur que de sa vie il abrège le cours (Id., *Aman*, p. 257; nombreus exemples dans chacune des tragédies de l'auteur). Je crain bien que la torche vous guide en la tombe (Id., p. 154). — Je crains que la fin *sera* insupportable (*Les Comptes du monde adventureus*, conte I).

Je crains que j'en sois cause (Id.). J'ay grand peur que vous en soyez degoustez (conte VIII). De peur que le peuple en fasse peu de compte (conte XXVIII). Craignant que le mal me reprint (même page). De crainte que les autres s'encherissent (conte XXX). J'ai grand peur qu'il ait suivi Cassie (Garnier). Je craignais qu'Antigone reprist son Octavie (Id.). — Je craindroie que le faict de la Religion y *seroit* entremeslé (*Corresp. du cardinal de Granville*, p. 27). Je crains qu'il le *dira* à Mme de Parme (I, 67). Les matrones craignent que ce soit quelque mauvaise assemblée d'humeurs (Id.).

XVIIe SIÈCLE. — Vous craignez que ma foi vous l'ose reprocher (Corneille). Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous écoute (Id.). Craignez que demain il soit trop tard (Id.). J'appréhende qu'il soit malade (Balzac ; voir la *Syntaxe du XVIIe siècle* par Haase, trad. de Mlle Obert). J'ai grand peur que la ligue soit trop forte (Id.). J'ai peur que vous me trompiez (Voiture). J'ai peur que vous vous lassiez de mes remercîments (Id.). Vous avez peur que je sois trop heureus (Id.). Je crains que vous remettiez à lire ma lettre (Id.). Je crains que cela soit trop long (Pascal). Hérode craignait qu'il usurpât son empire (Id.). Les hommes ont peur que la religion soit vraie (Id.). De peur que le malheur arrive (Id.). Il y a danger qu'on *agisse* en cela par haine et que cela *ne causât* trop de meurtres (Id. ; remarquons l'omission et l'emploi de la négation et le changement de temps dans les verbes selon l'idée). De peur qu'il vous ennuie (La Fontaine). Craignant qu'on me fasse un crime (Campistron). Je craindrais que celui-là fût trop faible (Sévigné). De peur qu'un autre vous ait donné cette nouvelle (Id.). Nous avions peur que le monde manquât (Id.). Je crains toujours que mes petites filles aient beaucoup de science et peu de pain (Mme de Maintenon). J'ai peur qu'il m'*arrivera* comme à celui-là (Voiture). Je craignais que les Grecs nous *communiqueraient* bien plus leurs arts que leur sagesse (Fénelon). Je crains bien que tous ces petits sophistes grecs *achèveront* de corrompre les mœurs (Id.). J'ai grand peur que tu *auras*

tout gâté (Id.). La crainte qu'il *imputerait* leur mauvais succès, etc. (Id.). De crainte qu'on vous le rende (Sévigné). De peur qu'on en fît le conte (Id.). De peur qu'on me contraigne (Id.). De peur qu'il nous entraîne (Id.; voir l'ouvrage cité d'Haase sur la syntaxe du XVIIe siècle, § 104, B).

Corneille, que nous venons de citer, ne fait, non plus, usage de la négation dans les cas où l'emploi de *ne* ne changerait rien à la mesure du vers.

De peur qu'il en reçût quelque importunité (II, 39, *Galerie du Palais*, p. 395). Mais je crains qu'elle échappe (*Nicomède*). Séparons-nous de peur qu'il *entrât* en cervelle (I, 406; *Veuve*, 142). De peur que mon tourment aigrît ses déplaisirs (II, 194; *Suivante*, 1307). De peur que mon abord interrompît son frère (II, 256; *Pl. Roy.*, 626), voir le *Lexique de Corneille*, éd. des *Grands Ecrivains fr.* — Il craignait fort que je m'engageasse (Saint-Évremond, II, 15).

Il est même arrivé très souvent à Corneille, en retouchant ses pièces, d'effacer la négation dans des cas où il l'avait d'abord employée par inadvertance ou pour se conformer à la tendance de son époque. Son frère Thomas, au contraire, préférait l'emploi de la négation après les verbes et les locutions qui expriment la *crainte*. On peut assurer, sans craindre de se tromper, que chez ces deus poètes (Garnier, XVIe siècle; Corneille, XVIIe siècle), la règle est de ne pas employer la négation *ne* après les expressions qui marquent la crainte.

Molière, qui resta toujours étranger au langage des Précieus et Précieuses, évite aussi très souvent, après *craindre*, l'emploi de la négation simple (*ne*); les exemples, chez lui, sont nombreus :

De peur que ma présence encor soit criminelle, je te laisse (*L'Étourdi*, I, 4). J'ai toujours peur qu'on nous vienne sur-

prendre (Id., I, 7). J'ai bien peur que ses yeus resserrent votre chaîne (Id., *Dépit amoureus*, IV, 2). Tu trembles de peur qu'on t'ôte ton galant (*Sganarelle*, scène 22, 568). Je crains que mon frère y puisse trop devoir (*Don Garcie*, I, 2). Je crains bien que j'y perde mes soins (Id., II, 6). De peur qu'elle revint (*École des Maris*, III, 2). Je crains qu'il prononce à mon désavantage (les *Fâcheus*, II, 4). Je craindrais que tu me fisses connaître (Id., III, 1). Qui rit d'autrui doit craindre qu'en revanche on rie aussi de lui (*École des Femmes*, I, 1). J'ai peur qu'on vous surprenne (*G. Dandin*, II, 8).

Dans la phrase suivante, Molière emploie et omet la négation :

Veus-tu qu'entre nous je te dise ma pensée ? J'ai peur qu'elle NE soit mal payée de son amour, que son voyage en cette ville *produise* peu de fruits (*Don Juan*, I, 1).

Ne pour *ne pas*

L'ancienne langue employait *ne* après *craindre* pour rendre l'idée que nous exprimons par *ne pas* :

Il cremeit que l'alme en allast (qu'il NE mourût) et que jamais N'en relevast (qu'il NE guérit PAS; *Rou*, 598-99).

Voici d'autres exemples (on pourrait en citer des centaines), où *ne* n'est pas employé là où nos grammaires le disent nécessaire, et où le simple *ne* remplace le *ne pas* obligatoire d'aujourd'hui :

Estouffez cet amour blondissant, de peur qu'il s'enracine (*pas de négation*), et qu'après on NE puisse combattre sa malice (nous mettrions maintenant « qu'on NE puisse PAS, qu'on NE puisse PLUS... » ; Garnier, *Hippolyte*, 486-88). Je crains que la fortune, encontre nous esmeue, de nos malheurs NE soit suffisamment repeue (*ne* = NE PAS ; Id., *Cornélie*, III).

A MOINS QUE

Après *à moins que*, on peut employer ou omettre à volonté la négation *ne* dans la proposition subordonnée. Nous ne donnerons ici que des exemples sans négation pour montrer encore combien ont tort les grammairiens qui enseignent que l'emploi de la négation est nécessaire :

Ne recevez pas de présents, à moins que ce soient des bagatelles (Voltaire). A moins qu'à vos projets un plein effet réponde (Corneille). A moins que pour régner leur destin les sépare (Id.). A moins que vous m'aimiez, votre Jason est mort (Id. ; voir le *Lexique de la langue de Corneille*, qui donne encore beaucoup d'autres exemples). A moins que son profond jugement lui fasse perdre cette occasion (Sévigné). A moins que ce fût une perte (Id.). A moins que le plaisir soit mêlé d'un peu de peine (La Fontaine). A moins que la suivante en fasse autant pour moi (Molière). A moins que vos bontés accordent mon pardon (Id.). A moins qu'il y eût entre eux une amitié plus étroite (Pascal). A moins qu'il y eût quelque loi particulière qui le défendît (Id.). Cela est impossible, à moins qu'on ait prouvé le contraire (Descartes). A moins que par miracle Dieu établît la vérité sans la foi (Bossuet).

XIXe SIÈCLE. — A moins que ce soit le châtiment de nos folies (Souvestre). A moins que l'auteur se décide à nous donner sa nouvelle pièce (André Mariel, *Lecture*, 27 avril 1890, p. 114). A moins que son génie ait besoin de cela (J. Richepin, *Césarine*). Chacun pouvait se retirer chez soi, à moins que l'on préférât la réunion dans le fumoir (*Souvenirs de la Cour des Tuileries ; Lect.*, p. 328, 10 nov. 91). Voyons comment nous éloignerons les prétendants, à moins qu'ils se retirent d'eux-mêmes (Leconte de Lisle, *Odyssée*, p. 19). Jure que tu ne diras rien à ma mère, à moins qu'elle me demande

ou qu'elle sache que je suis parti (Id., p. 25). A moins que cet oubli (de Pétrarque) soit volontaire et constitue une petite vengeance (*Romania*, XXI, 1892, p. 599). Ils devaient rester rivés à la même chaîne, à moins que la mort de l'un d'eus vînt inespérément briser cette chaîne (Hector Malot, *Complices*, XI). Cette bibliothèque n'est qu'une bouquinerie auprès de la mienne, à moins que vous considériez uniquement le nombre des volumes et la masse du papier noirc[1] (Anat. France, la *Rôtisserie de la reine Pédauque*, 1894). Pas plus que ces martyrs, nous ne voulons mettre, à moins qu'on nous y contraigne, la violence au service de cette foi (G. Duruy, *Figaro*, 15 juin 95). Jamais on ne voit une phrase commencer ainsi, à moins que cette phrase soit complète en un vers (Paul Meyer, de l'Institut, *Romania*, XXIII, 7). A moins que je me trompe fort, on vous le donnera aussitôt (*R. pol. et litt.*, 1895, p. 498). Alors vous êtes un héros, à moins que vous ignoriez à quel martyre vous seriez exposé (E. Daudet, *Frédérique*, *Lect.*, 4 févr. 99, p. 456). C'est là que je vous retrouverai, à moins que le roi en ordonne autrement (Id., 4 mars 99, p. 142). A moins que d'autres prisonniers se trouvassent aussi dans le temple (*Lect.*, 25 mars 99, p. 313).

Que d'autres exemples, si l'on pensait à en prendre note chaque fois qu'on les rencontre, et combien différentes seraient nos grammaires si leurs auteurs lisaient davantage et plus attentivement qu'ils ne le font !

Au lexique de la langue de Corneille, ajoutons ceus de la langue de Mme de Sévigné et de la langue de Molière. Dans le lexique de la langue de Molière, on trouve une foule d'exemples où la négation *ne* est omise après *à moins que*.

AUTRE, AUTREMENT, PLUS QUE, MOINS QUE

L'emploi de la négation *ne* dans la proposition subordonnée, après *autre, autrement, plus que, moins que* est très ancien dans la langue.

L'on peut dire, je crois, sans avoir à craindre de se tromper, que l'omission de la négation nous fait plutôt sortir ici de la tradition qu'elle ne nous y fait rentrer comme dans les cas que nous venons d'étudier. Je renvoie aus nombreus exemples d'emploi de la négation qui se trouvent dans mon étude sur le verbe et les adverbes. Les exemples où la négation est omise sont rares dans le vieus français :

Qui mielz les cuevre que je faz (*Fablians*, I, p. 5). Mes le roi ne plest ne agrée que plus an facent qu'il ont fait (*Cligès*, 4962-63).

XVIIe et XVIIIe SIÈCLES. — Tu mettras au jeu plus que tu l'imagines (Corneille). Il est impossible de s'être plus distingué qu'il a fait (Sévigné). Je vous défie tous de l'aimer mieus que je l'aime (Id.). J'ai peur d'y demeurer plus que je voudrais (Voiture). Quand celle-là qui plus vaut qu'on la prise (La Fontaine). On a moins d'ardeur qu'il en avait (La Bruyère). Le malheur du duc de Maine m'afflige plus qu'il m'étonne (Mme de Maintenon). Quel mortel fut jamais plus heureus que vous l'êtes ? (Voltaire). Voir la *Syntaxe du XVIIe siècle* par Haase.

XIXe SIÈCLE. — Elle deviendrait autre qu'elle est présentement (Hector Malot, *Complices*, 1892). Le Belge est moins casanier qu'on le croit (Clément Lyon, l'*Éducation populaire* ; après *moins*, l'omission de la négation est peut-être plus fréquente que son emploi). Elle paraissait encore plus triste qu'elle l'était la veille (Mlle de Saint-Germain, l'*Oiseau du Bon Dieu*). On peut aimer un enfant autrement que vous aimez le vôtre (J. Barbey d'Aurévilly). La confiance du duc

d'Albe était moins complète que son attitude et son langage auraient pu le faire croire (Jurien de la Gravière, les *Gueux de mer*, *R. des D.-M.*, 15 janvier 1892, p. 402). Nous sommes assurément plus éclairés, plus doux que l'étaient nos pères (Id., 15 septembre 1891, p. 368). M. Anatole France nous montre le roi de Naples moins noir qu'on se le fait (*R. des D.-M.*, 1er janvier 1860). Ces fines impressions se ressentent plus facilement qu'elles s'expriment (*R. bleue*, 6 février 1892, p. 189). Ils sont moins infâmes que l'écrivain les a faits (Id., 26 mars 92, p. 412). Dumas (père) a inventé ou exploité plus qu'on avait fait avant lui ce genre pathétique (Lanson, *Hist. de la Litt. fr.*, 1895, p. 957). La composition du cabinet est beaucoup moins avancée qu'on le croyait hier (Corresp. fr. de l'*Ind. belge*, 23 juin 1898). Le mot a repris plus de jeunesse qu'il en eut jamais (*Annales pol. et litt.*, p. 236, 9 octobre 1898). Ils furent poètes autrement qu'ils le crurent (Petit de Julleville, *Litt. fr.*, V, p. 174). L'empereur François-Joseph a accordé, de bonne grâce, à ses sujets plus qu'ils eussent osé l'espérer (*Annales pol. et litt.*, 11 décembre 1898, p. 372). Au point de vue de l'âge, le personnage d'Athalie, joué à Saint-Cyr, doit être plus parfait qu'il l'est généralement (*Lect.*, 4 février 1899, p. 405). Athalie est, en effet, beaucoup plus jeune qu'on se le figure (même page). Toutes les relations de Balzac avec la presse furent beaucoup plus fréquentes, et, somme toute, beaucoup moins tendues qu'on pourrait le supposer d'après ses âpres sorties contre les journalistes (*Lect.*, 18 mars 1899). Il juge plus encore qu'il raconte (Petit de Julleville, *Litt. fr.*, VII, p. 142; 1899). Nous valons beaucoup mieux, déclare l'amiral Rieunier, que nous le croyons nous-mêmes (21 juin 1900, discours de l'amiral).

NE PAS DOUTER

Il y a ici, comme après *craindre*, une tendance évidente à ne plus employer la négation dans la proposition subordonnée.

Cléopâtre ne douta pas un instant que ce piètre morceau de pain fût remplacé, sis mois plus tard, par la fortune éclatante d'un épouseur (H. Gréville, *Cléopâtre*). Je ne doute pas que vous réussissiez dans cette entreprise (Napoléon III, *R. des D.-M.*, 1er août 69, p. 680). Il ne douta pas un seul instant que je prisse à cette affaire le plus vif intérêt (*Lect.*, 10 nov. 91, la *Dernière Idylle*). Il ne douta point que cette mélodie annonçât la descente de son amie (*R. pol. et litt.*, 5 mars 92, p. 300). On ne doutait point que tous les alliés lui confiassent leurs intérêts (*R. des D.-M.*, 1er mars 91, p. 131). Le prince ne doutait point que le roi, son père, fût autant que lui sensible aus propositions de Louis XV (*ibid.*). Je ne doute pas que tu m'aies crue (H. Malot, *Complices*; *Figaro*, 12 mars 92). Je ne doute pas qu'il soit animé d'excellentes intentions (G. Bergeret, *R. pol. et litt.*, p. 658, 21 mai 92). Je ne doute pas que Votre Excellence s'égaye de ces couplets (*Lect.*, p. 610, 25 septembre 94). Il ne doute nullement que cette mélodieuse vois soit celle du cygne (*R. rétrospective*, p. 129, 20 juillet 95). Personne ne doutait qu'il obtînt la crois (*Annales pol. et litt.*, 11 juil. 97, p. 22). Je ne doute pas qu'il *fera* son possible (Littré).

Voici encore d'autres exemples avec l'indicatif :

On ne saurait douter que les Germains *achetaient* leurs femmes (Guizot). Jean, ne doutant pas qu'il *se fourroyait*, s'inclina (Mario Uchard, *R. des D.-M.*, 1er septembre 78). Il n'est pas douteus que l'armée de Metz *serait arrivée* vers Lyon (*R. pol. et litt.*, 1873). Elle ne doutait pas que son père *viendrait* (Guy de Maupassant, *Inutile Beauté*, p. 27). Il n'est pas douteus que la Chine *cherchera* à prendre sa revanche (le *Voleur illustré*, 6 juin 95). Il n'est pas douteus que Chateaubriand et son groupe littéraire en *furent* très satisfaits (Petit de Julleville, *Litt. fr.*, VII, p. 264).

AVANT QUE, SANS QUE

Pour tous les autres cas où l'on peut omettre la négation là où les grammairiens veulent qu'on doive l'employer, je renvoie à mon étude sur le verbe et la négation (1896, Saint-Pétersbourg).

Il en est de même pour la négation employée encore très souvent aujourd'hui dans les cas où les grammairiens prétendent qu'on ne l'emploie plus, qu'on ne peut plus l'employer, comme après *avant que*, *sans que*. Voici des exemples à ajouter à ceus que je cite dans mon ouvrage de 1896:

AVANT QUE. — Dites-moi votre secret avant que je NE vous quitte (Victor Duruy, *Annales pol. et litt.*, 10 janvier 97, p. 22). Avant que je N'eusse terminé (même page). Il aura fini avant que vous N'arriviez (F. Brunot, *Grammaire*). Si tu reviens avant que je NE te l'ordonne (E. M. de Vogué, 16 juillet 98, le *Temps du servage en Russie*). Leurs enfants des Juifs) ont appris à lire avant que NE fût fixé notre alphabet (A. Leroy-Beaulieu, *R. des D.-M.*, 15 juillet 91, p. 378-79). Avant que L. NE l'ait pris pour modèle (Id., 15 juillet 91, p. 405). Avant qu'elle NE monte (Id., 15 août 91). Avant que les choses NE fussent plus avancées (Paul Bourget, *Annales pol. et litt.*, 17 déc. 99, p. 399). Avant que le feu NE fût éteint (A. Theuriet, *Raymonde; R. des D.-M.*, p. 753, 15 avril 76). Avant que Rousseau N'en mît (des bois et des campagnes) dans notre littérature (P. de Jull., *Litt. fr.*, VI, p. 782). Avant qu'elle N'en comprit le sens (*R. des D.-M.*, 15 mars 91, p. 263). Napoléon Ier disposait du Portugal avant qu'il NE fût conquis (Id., 1er juillet 91, p. 132). Avant que la musique N'eût rejoint le régiment (Id., 1er déc. 91, p. 608). Avant que l'enfant N'ait sept mois révolus (*Annales pol. et litt.*, 3 mars 1901, p. 131; la *Question des nourrices*).

Le privilège défendait d'imprimer aucun dictionnaire avant que celui de l'Académie n'eût paru (Gaston Boissier, 15 juin 1897 ; l'*Acad. fr. au XVIIe siècle*).

Sans que. — Il rentre sans qu'un seul mot ne vienne adoucir ma blessure (A. Dumas, *Charles VII*, II, 2). Sans que la question espagnole ne devînt l'objet principal des délibérations du Congrès et sans que l'accord *fût complet* (emploi et omission de la nég., 1er oct. 1897, p. 554; *R. des D. M.*). Nos chiens de berger savent rallier les moutons sans qu'aucune bête ne s'écarte (11 mars 1898, C. Teyssandier). Mon lait a diminué sans que mon petit garçon ne s'en aperçût (G. Sand; *R. des D.-M.*, 1er janv. 1881, p. 82). Rien ne se fera dans ces parages sans que les États-Unis n'aient leur mot à dire (*Annales pol. et litt.*, août 1898). Aucun concert ne s'y donnait sans que la reine n'y parût (Id., 9 oct. 98, la *Reine de Danemark*). Sans que rien de providentiel ne se soit produit (*Lect.*, 8 juillet 99; L. Robert, l'*Anneau*). Un chef d'armée ne peut être relevé de son commandement sans que l'opinion ne s'émeuve et ne demande les raisons d'une pareille et si grave mesure (*Annales pol. et litt.*, 6 août 1899, *Chronique politique*). Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique sans que mes entrailles *s'en soient émues*, n'en aient tressailli, et que les larmes m'en *soient venues* aux yeux (Petit de Julleville, *Litt. fr.*, VI, p. 370 ; emploi et omission de la négation).

Conclusion. — Décidément les grammairiens ne régentent pas jusqu'aux rois, les écrivains ne semblent pas même craindre la férule des maîtres.

J. Bastin.

Saint-Pétersbourg, 12/25 décembre 1901.

UNE DÉFINITION DE LA POÉSIE ROMANTIQUE

Par Charles de Villers

« Le nom de *romantique*, écrit Mme de Staël[1], a été introduit nouvellement en Allemagne pour désigner la poésie dont les chants des troubadours ont été l'origine, celle qui est née de la chevalerie et du christianisme..... On prent quelquefois le mot *classique* comme synonyme de perfection. Je m'en sers ici dans une autre acception, en considérant la poésie classique comme celle des anciens, et la poésie romantique comme celle qui tient de quelque manière aus traditions chevaleresques. » L'histoire littéraire, tout en marquant la dépendance qui rattache cette définition à la théorie allemande du romantisme, fait généralement honneur à Mme de Staël d'avoir la première, en français, employé et défini dans ce sens le mot *romantique*, synonyme jusque-là d'un certain genre de pittoresque ou de romanesque. « Ce fut cette femme de génie qui donna sous l'influence de Schlegel à la poésie chrétienne le nom de « poésie romantique. » Ce mot, employé jusqu'alors dans le sens de romanesque, fut importé par elle en France[2]... » « Mme de Staël parait avoir donné la première à ce mot une signification lit-

1. *De l'Allemagne*, 2e partie, chap. XI.

2. Th. Ziesing, *le Globe de 1824 à 1830 considéré dans ses rapports avec l'école romantique*, p. 10.

téraire[1]. » « Le mot *romantique* a été transplanté en France par elle[2]... »

Que Mme de Staël ait procuré à cette acception du mot *romantique* la plus grande partie de son retentissement chez nous, cela n'est pas douteux ; mais, à ne considérer que la stricte chronologie, elle n'a nullement le mérite d'avoir, la première en France, rattaché la poésie romantique à la civilisation chrétienne et chevaleresque. Trois ans avant la publication réelle de l'*Allemagne*, au moment même où Mme de Staël corrigeait les dernières épreuves du tirage qui devait être mis au pilon[3], le *Magasin encyclopédique* de septembre 1810[4] publiait une lettre où Charles de Villers commentait abondamment, et avec une hostilité visible à l'imitation de l'antiquité, ces termes qui devaient si longtemps occuper la critique et l'esthétique.

Cette lettre, adressée à Millin, directeur du *Magasin encyclopédique*, prent texte d'une récente publication[5], pour étudier les conditions successives qu'a traversées la littérature de l'Europe chrétienne, et opposer à la poésie « dite classique » un autre genre de poésie, longtemps négligée et dédaignée au profit de celle-là. Après avoir rappelé ce que l'Europe a pu devoir aux invasions barbares, Villers donnait, des thèmes d'inspiration préférés de l'Europe chevale-

1. Petit de Julleville, *le Théâtre en France*, p. 365.

2. M. Friedwagner, *Frau von Staëls Anteil an der romantischen Bewegung in Frankreich*, p. 12, note 5.

3. Cf. Welschinger, *la Censure sous le premier Empire*.

4. Année 1810, t. V, p. 5 et suivantes.

5. G. F. Benecke, *Minnelieder*... Gœttingen, 1810. Il s'agit du premier volume des *Beiträge zur Kenntnis der altdeutschen Sprache und Literatur*.

resque et chrétienne, le résumé suivant, dont le détail reparaîtra souvent au cours de la campagne romantique :

« Toute l'Europe germanique, ou plutôt la noblesse de ses diverses contrées, occupée sans cesse de dévotion, de guerres et d'affections plus douces, prioit au pied des autels, se battoit, se croisoit, faisoit l'amour, et chantoit; et les chants, à leur tour, reproduisoient ces objets chéris, célébroient Dieu et ses Saints, les combats, les entreprises héroïques, les dames et la galanterie. On y voyoit figurer les anciens Paladins, les douze Pairs de France, les héros sarrasins, les sorciers, les enchanteurs, et tous les personnages d'une Mythologie fondée sur les traditions et les opinions vulgaires. Ce n'est pas ici le lieu de décrire l'histoire de cette poésie, qu'on peut appeler la *poésie romantique*, à cause de la langue *romane* dans laquelle elle s'exprimoit le plus souvent... »

Villers déplore ensuite que la Renaissance et l'imitation de l'antique aient fait tort à cette littérature autochtone et spontanée et étouffé son développement normal : grief que reprendra, à travers Mme de Staël, la critique de 1820, de Ballanche à Nodier. « Ce genre de poésie, tout informe qu'il pût être dans le principe, naissoit du fond même de l'esprit des nations modernes, étoit une production propre à elles, conforme à leur nature, à leur mode d'existence; ce genre, sans nul doute, se seroit à la longue développé et perfectionné sur des règles et sur des modèles adéquats, et seroit devenu enfin un résultat libre et ingénu, une expression claire et naturelle du génie de ces nations... Une poésie formée de la sorte, soutenue par la Mythologie de la religion nationale elle-même,

nourrie par l'esprit local et inhérent au terroir, peignant les maux, les aventures, les exploits, les héros indigènes, nous eût formé à la longue une littérature originale, native, qui seroit devenue la *Romantique* polie et perfectionnée, dont la couleur eût mieux convenu que celle de toute littérature étrangère à nous; qui eût influé avec plus d'efficacité sur la masse des peuples, et eût certainement imprimé à notre existence intellectuelle une autre tournure et un autre caractère. »

A cette littérature nationale qui n'a pu se développer, Villers oppose, avec plus de rigueur que n'en témoignera le XIe chapitre de l'*Allemagne*, la littérature d'inspiration classique, où il affecte de ne voir qu'imitation et artifice. « Vers l'époque qu'on nomme vulgairement la renaissance des lettres, le goût des langues anciennes, soit qu'il ait été provoqué par des Grecs venus de Bysance, ou par d'autres causes, se répandit de toutes parts, et avec lui le goût des livres et de la poésie de ces anciens peuples. On trouvoit dans leurs ouvrages plus de perfection et de fini, quant aux formes, qu'on ne pouvoit en accorder aux productions alors existantes de l'esprit moderne. Ces dernières furent donc abandonnées, rejetées avec mépris; on cessa de s'en occuper, d'en composer de la même nature. Les poëmes des Grecs et ceux des Romains, qui se ressembloient presqu'en tout point, devinrent l'unique objet de l'étude, de l'admiration et de l'imitation des modernes. L'enthousiasme pour eux ne connut bientôt plus de bornes; ce fut une sorte de culte, de fanatisme que le dévouement de l'esprit moderne a celui d'Athènes et de Rome. Non content d'étudier ce qu'ils avoient de bon, et qui pût nous

convenir, afin de nous l'approprier, on en adopta exclusivement les formes et le fond, et l'on oublia le reste; on oublia ce qui nous convenoit mieux, ce qui procédoit de tout l'ensemble de notre manière d'être actuelle, on parvint même à le trouver tout à fait ridicule et insupportable. Ainsi fut tranché le fil qui attachoit notre culture poétique à la culture poétique de nos pères. Nous devinmes infidèles à leur esprit, pour nous livrer sans réserve à un esprit étranger, que nous entendions mal, qui n'avoit aucun rapport avec notre vie réelle, avec notre religion, nos mœurs, notre histoire. L'Olympe et ses idoles remplaça dans la poésie le Ciel des Chrétiens, ses miracles et ses chœurs. La Bible, la Légende, l'Histoire héroïque et merveilleuse de nos bons ayeux cédèrent le champ aux fables de la Mythologie payenne. La muse des modernes, soumise à cette transfusion, reçut dans ses veines un sang étranger, qui ne put jamais s'assimiler entièrement à sa vie. Dès lors, elle languit, dépérit, s'affoiblit, se décolora, et ne sembla se soutenir qu'à force de fard et d'ornemens empruntés. Le monde de la poésie devint un tout autre monde que le monde vulgaire. On n'y entendoit parler que de Troie ou de Thèbes, de Carthage, ou de Rome, de héros et de dieux étrangers.....

» Celui qui écrit ces lignes est loin de méconnoître le mérite propre à la littérature dite *classique*. Il sait ce que les Grecs et les Romains ont d'excellent, et jusqu'à quel point ils devoient nous servir de modèles. Mais la ligne a été dépassée. »

Villers examine ensuite quelles conséquences a pu avoir pour la foi et l'idéal « l'adoption exagérée d'une littérature, d'une poésie, d'une philosophie, en

un mot d'un esprit tout à fait étranger », et signale les travaux par lesquels l'érudition française a commencé « à faire renaître le goût de l'ancienne poésie nationale ». Enfin, avant de passer au recueil de Minnesinger qui est le sujet et le prétexte de sa communication, Villers discerne, en France et en Allemagne, les symptômes d'une révolution littéraire. « Au milieu de l'immense et dévorante activité de la littérature allemande, il s'est élevé une secte spirituelle qui s'est déclarée hautement pour la *Romantique*, et avec d'autant plus d'autorité qu'on ne peut la soupçonner d'ignorer ou de négliger la littérature classique. Le célèbre SCHILLER a nommé sa tragédie de *Jeanne d'Arc* une *tragédie romantique*. En France, nous avons vu récemment, par l'accueil distingué fait au recueil de *Clotilde de Surville*, dont M. DE VANDERBOURG est l'éditeur et l'interprète, combien l'esprit moderne est disposé à revenir sur ses pas, et à suivre ces premières traces de son développement primitif. »

Y a-t-il dans la publication de cette lettre en septembre 1810, au moment où s'achevait l'impression de l'*Allemagne*, l'indice d'une entente avec Mme de Staël, et comme d'une marche parallèle ? Cela n'est pas invraisemblable. En tout cas, il est facile de reconnaître, dans cette communication que n'atteignirent pas les rigueurs policières, quelques-unes des idées que Mme de Staël exprimait avec plus d'éclat à la même date, — sans pouvoir se faire entendre encore. Il est aisé aussi d'y retrouver, — comme on l'a fait pour Mme de Staël[1], — l'écho direct des théories d'A. W. Schlegel sur le romantisme. C'est lui qui,

1. Cf. O. F. Walzel, *Frau von Staël's « De l'Allemagne » und W. Schlegel* (Festgabe Heinzel), 1898.

dans le troisième cycle de ses conférences de Berlin (1801-1804), avait le plus systématiquement rapproché des littératures du moyen âge et des langues *romanes*, le terme de *romantique*, entraîné vers d'autres nuances de sens, jusque-là, par d'autres affinités et des analogies différentes[1]. *La Romantique*, pour employer le mot par lequel Villers traduit l'allemand *die Romantik*, était devenue très nettement, dans l'hiver de 1803 à 1804, le monde poétique de l'Europe chrétienne du moyen âge, littérature et folk-lore tout ensemble, et le néo-romantisme allait consister désormais, au gré des théoriciens de l'école, à exploiter cette « somme » longtemps négligée, plutôt que de hanter un « Parnasse idolâtre » et des « héros étrangers ».

Le mot français de *romantique*, bien que moins propre que l'allemand *romantisch* à être rapproché, jusqu'à la confusion, de l'adjectif *roman*, ne laissait pas de se prêter cependant à cette assimilation. E. Géraud pouvait écrire dans son journal en 1797 : « Je lis en ce moment les vieilles chroniques de chevalerie par Tressan. La teinte moitié religieuse, moitié héroïque de ces temps reculés me plaît et m'attache infiniment... Il y a là je ne sais quel charme *romantique*, que je préfère encore à la mythologie grecque[2]... » Et l'année 1805 avait vu paraître un ouvrage intitulé *La Nouvelle Astrée, ou les Aventures romantiques du*

1. Cf. R. Haym, *Die romantische Schule*, p. 804 ; H. Petrich, *Drei Kapitel vom romantischen Stil*, p. 107, note : et surtout le 3e vol. de *A. W. Schlegels Vorlesungen über schöne Litteratur und Kunst* (*Deutsche Litteraturdenkmale*, 19), p. 17, 87 et suiv.

2. Maur. Albert, *Un homme de lettres sous le Consulat et l'Empire*, p. 6.

temps passé, traditions recueillies et publiées par Ch. Fr. Ph. Masson, de l'Institut. Il est vrai que les *Débats* relevaient avec vivacité l'alliance de mots du sous-titre et apostrophaient l'auteur : «... Je le prie de me dire ce qu'il entend par des *aventures romantiques*. Il serait fâcheux pour un membre de l'Institut d'avoir mis sur le titre même de son ouvrage un mot qui n'est pas français[1]. »

F. Baldensperger.

1. *Journal des Débats*, 13 septembre 1805.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Réponse à M. Émile Rodhe[1]

Nous demandons la liberté de présenter quelques remarques au sujet d'un article de M. Émile Rodhe intitulé : « La Réforme de l'orthographe et de la syntaxe françaises » et inséré dans la *Revue de Philologie française*, t. XV, 2e trimestre 1901.

M. Rodhe nous accuse d'avoir déformé, pour mieux les combattre, les idées exprimées par lui dans sa brochure « La Nouvelle Réforme de l'orthographe et de la syntaxe françaises[2] ». Il omet seulement de dire en quoi consiste cette déformation et sur quels points elle a porté. C'est que son accusation n'est probablement pas plus justifiée que les expressions malsonnantes dont il a cru devoir émailler son article, et qui n'épargnent pas plus les auteurs de l'arrêté que nous-même. Voici un échantillon du style de M. Rodhe : *Mlle Ahlström prétent que cet exemple (c'est des montagnès et des précipices, etc.) se rencontre dans Bossuet lui-même. Si c'est vrai, il faut reconnaître que les auteurs de l'arrêté ont fait une citation tronquée et mensongère.* Voilà de jolies insinuations. Non seulement on donne à entendre que nous n'avons pas

1. [Nos lecteurs excuseront la vivacité de cet article, en songeant que c'est une réplique]. N. de la R.

2. Lund, 1900.

vérifié notre citation (Mlle A. *prétent*), on met en doute notre affirmation (*si c'est vrai*), mais on ne craint pas de laisser planer sur les auteurs de l'arrêté les soupçons les plus graves. Or, tout l'article est à l'avenant[1]. M. R., qui déteste les « tolérances », n'est guère « tolérant », en effet, pour ses contradicteurs.

M. Rodhe s'étonne que MM. Bourciez et Clédat n'aient pas été mentionnés dans notre travail. La raison en est fort simple pourtant : c'est que, pour le fond et pour la forme, leurs substantielles et intéressantes contributions ne prêtent pas, et à beaucoup près, le flanc à la critique autant que la brochure de M. Rodhe.

Quant à l'importante question de savoir si le commentaire de M. Rodhe est « pathétique » ou « ironique », nous inclinons toujours à penser que les conseils et indications distribués par M. Rodhe aux pédagogues de l'Europe et aux ministres et académiciens de la France renferment plus de pathétique déplacé que d'ironie. Volontiers pourtant nous laisserons la question ouverte.

M. Rodhe est « bien curieux de savoir » d'où nous vient la « prononciation pédantesque » de *pozofar*, et nous sommes heureux de pouvoir lui donner « ce précieux renseignement » : c'est de Paris où nous l'avons entendue, dans une faïencerie, près l'église Notre-

1. Que le lecteur en juge par un autre exemple : « Mais que Mlle Ahlström, qui défend avec tant d'enthousiasme la réforme orthographique contre ses ennemis et contre ses partisans, — dont nous sommes, — *appèle au secours de M. Leygues*, non seulement l'Académie française du temps de Corneille, mais encore saint Alexis, le brave Roland et les vénérables pirates Gormund et Isembart, c'est ce qui nous déconcerte et nous fait douter de la force logique de certains cervaus suédois. » p. 140.

Dame, et de Berck-Plage (Pas-de-Calais), où nous l'avons notée également. Que la prononciation *potofœ*, au pluriel, soit seule admise et naturelle, ce n'est point aussi certain que le croit M. Rodhe; *pot* est un mot fort usité et peut ainsi garder son individualité même dans les composés[1]; une réaction contre l'influence du singulier est par conséquent très possible; la prononciation *pozofœ* ne doit pas être plus choquante que celle de *gentizhommes*.

M. Rodhe n'a pas réussi à bien comprendre le sens et la portée de notre exposé de *témoin*, et les conclusions qu'il tire des petites notices historiques que nous avons mises çà et là ne sont pas heureuses. M. Rodhe semble avoir grand'peur de l'histoire[2]; elle est instructive pourtant, et sans elle mainte question linguistique serait difficile à comprendre. Pour plusieurs de celles dont s'occupe l'arrêté ministériel, en particulier, c'est l'histoire justement qui peut montrer qu'elles n'ont jamais été et ne sont pas encore aujourd'hui aussi indiscutables que le croient les conservateurs. Que l'orthographe de *témoin(s)* présente un intérêt plus ou moins grand pour l'enseignement du français en Suède, cela n'a rien à faire avec la question elle-même. M. Rodhe dit aujourd'hui qu'il parlait de l'enseignement dans les lycées : et alors il peut avoir raison. Mais à l'égard de cette phrase toute générale du commentaire de sa brochure, où il affirmait que cette question « n'intéresse pas beaucoup notre enseigne-

1. Cf. « des pots antiques, des pots à anses », prononcé *des pozantiques, des pozaanses*.

2. « On ne s'attendait guère à voir l'histoire en cette affaire ! Que l'histoire vienne complaisamment au secours des conservateurs à tous crins et serve aus doléances de M. Brunetière, nous le comprenons, etc., » p. 110.

ment », notre critique était justifiée. Au reste, M. Rodhe n'insiste pas trop : « Que les Français, dit-il, fassent ce qu'ils voudront de témoin, » et le Ministère de l'instruction publique en France ne manquera pas de lui en savoir gré.

Pour ce qui est de la phrase *elle se fait fort* ou *elle se fait forte*, M. Rodhe a de nouveau très mal rendu notre pensée sur ce point, comme il nous semble avoir mal compris toute cette question. Aucun linguiste français ne doute que le mot *fort* dans la phrase *elle se fait fort* ne soit, quant à sa forme, un reste du temps où *fort* avait la même forme au masculin et au féminin. On sait aussi que *fort*, dans cette locution, était regardé par les grammairiens comme un adverbe. Mais on n'ignore pas davantage que le sentiment de la langue et la logique ne s'y sont pas trompés[1]. Aussi quand l'arrêté ministériel tolère *elle se fait forte* aussi bien que *elle se fait fort*, il ne fait que céder à des exigences légitimes, à une analyse tout ensemble juste et si facile que chacun peut la faire. M. Rodhe croit que pour un Français contemporain la phrase forme un tout. Nous ne pouvons comprendre où il en veut venir avec cette supposition. Nous ne le comprenons pas non plus lorsque du fait que la phrase se rapporte, dans l'immense majorité des cas, à un sujet masculin, il tire la conclusion que *fort* est devenu invariable et adverbial. L'usage auquel l'arrêté ministériel a voulu faire des concessions montre que M. Rodhe fait erreur. L'invariabilité n'est pourtant pas ce qui constitue proprement l'adverbe.

1. Cf. Darmesteter, *Cours de grammaire historique*, et le *Dictionnaire* de Littré.

Enfin pour ce qui est de *c'est*, *ce sont*, M. Rodhe se montre plus conciliant qu'on n'aurait osé l'espérer. Sans doute, et bien qu'il ne voie de salut que dans la langue actuelle, il reste intraitable en face de l'usage, qui met le verbe au singulier aussi bien qu'au pluriel ; mais il veut bien laisser « aus législateurs français » le soin de résoudre cette question, et il promet de s'incliner devant leurs avis. Ce n'est pas là, précisément, ce qu'on peut appeler approfondir son sujet.

La place dont nous disposons pour cette réponse nous est mesurée. Nous ne pouvons donc soumettre à une critique détaillée l'étrange travestissement que M. Rodhe fait subir aus exemples que nous avons cités, et grâce auquel il triomphe trop aisément. Il y aurait beaucoup à dire pourtant. Pour *c'est quarante-deus mille cinq cents francs* (Zola, le *Ventre de Paris*, 289), par exemple, que M. Rodhe veuille bien se reporter au contexte, il verra qu'il est impossible de paraphraser « cela coûte, etc. », mais qu'il s'agit bien d'un singulier mis à la place d'un pluriel. Au reste, la différence qu'il établit dans ces exemples et quant au nombre du verbe entre ceus où il y a emphase et les autres dont cette emphase est absente, n'existe pas. M. Rodhe peut s'en convaincre lui-même soit en observant l'usage, soit en étudiant n'importe quelle grammaire un peu complète ou n'importe quel bon dictionnaire[1].

« En dehors du français actuel, point de salut. Les arguments historiques n'ont ici aucune valeur, » dit

1. Il suffira même à M. Rodhe de consulter l'opuscule de M. Hugo Hagelin : « Den franska sprakreformen, » p. 31 et suiv. (Särtryck ur tidskriften Verdandi 1901), pour trouver les indications nécessaires à ce sujet.

M. Rodhe[1]. Notre critique est sans doute seul à penser que l'étude historique des questions linguistiques et le sentiment des exigences de la langue actuelle ne puissent coexister. Aussi cette opinion est-elle facile à réfuter, pour peu qu'on étudie les philologues historiques. M. Rodhe est probablement aussi seul à croire que « tolérance » veut dire « anarchie », et qu'une *simplification réglementée, ordonnée, venant d'en haut*[2], constitue seule un allègement véritable[3]. On ne s'explique pas bien, d'ailleurs, ce que M. Rodhe veut dire par ces mots. On le comprend fort bien, par contre, lorsqu'il dit : « Sous quelle forme définitive, applicable, l'arrêté va-t-il enfin se présenter dans l'enseignement et entrer dans la phase active, c'est ce que nous ne savons pas encore[4], » car on ne lui demande pas l'impossible.

Puissent les professeurs étrangers, dont M. Rodhe admire l'intrépidité pour s'être, selon lui, déjà « fabriqué un petit français bien à eus[5] », éprouver aussi un peu d'admiration pour sa connaissance de la langue actuelle et pour le sens qu'il a des réformes à y apporter! Ce n'est là qu'un désir.

Stockholm, le 25 novembre 1901.

Anna Ahlström.

1. P. 146.

2. D'où? du ciel? ou seulement du ministre peut-être? ou de l'Académie? M. Rodhe, pour qui il n'y a pas de salut en dehors de la langue actuelle, réclamerait ainsi une « simplification » imposée du dehors? Cruelle énigme!

3. P. 140.

4. P. 147.

5. P. 148.

SUR L'EMPLOI DU MOT « INDÉFINI »

EN GRAMMAIRE FRANÇAISE

II

SUR LES PRONOMS DITS INDÉFINIS

Dans un précédent article[1], nous avons cherché ce que signifiait l'expression *adjectif indéfini :* il nous a semblé qu'elle ne signifiait rien et qu'il y avait presque contradiction entre les deus mots ainsi unis. Nous nous proposons aujourd'hui d'examiner si l'expression *pronom indéfini* qui se trouve partout, dans les grammaires classiques comme dans le Dictionnaire de l'Académie, dans le Dictionnaire Général et même, malgré les précautions de l'auteur, dans celui de Littré[2], est plus satisfaisante.

La question se pose ici d'une façon plus délicate : en effet, on est d'accord sur le sens du mot *adjectif*, et nous avons eu là un fondement solide ; il n'en est pas de même pour le pronom, et il n'y a peut-être pas de *partie d'oraison* sur laquelle on ait écrit plus de choses et des plus différentes. Pour certains grammairiens il y a plusieurs classes de pronoms ; pour d'autres, seuls, les pronoms personnels sont des pronoms ; pour

1. *Revue de Philologie française*, XV, p. 292 et suiv.

2. Littré à l'article *pronom* n'admet pas de pronoms indéfinis, mais la terminologie usuelle s'est imposée à lui, et il lui échappe d'appeler d'abord *quiconque* pronom indéfini.

d'autres enfin *je* et *tu* sont de vrais substantifs, *il* est un adjectif, et il n'y a pas de pronoms.

Ces opinions peuvent se ramener à deus manières différentes de définir le mot *pronom*. La plupart des grammairiens, s'en référant à l'étymologie (*pronomine*, pour le nom, à la place du nom) considèrent que les pronoms ont été inventés dans les langues à une époque relativement récente pour la commodité du langage et la beauté du style, pour épargner aus écrivains la répétition de substantifs précédemment employés[1]. Ce serait le cas en particulier des pronoms *il*, *le*, *la*, *elle*, *eus*, *lui*, etc., d'après lesquels se serait formée la catégorie du pronom[2]. On a rangé ensuite parmi les pronoms tous les mots qui tiennent ou sont censés tenir la place du nom[3].

Les autres, considérant non plus le nom, mais la fonction des pronoms, ont remarqué que dans bien des cas ces pronoms, ne remplaçaient aucun mot déjà exprimé, comme par exemple le pronom de la première ou de la seconde personne, ou encore qu'ils représentaient un substantif en y ajoutant une détermination à la manière d'un adjectif, et ils en ont conclu que le pronom ne devait pas être mis à part parmi les éléments du discours (c'est l'opinion de Condillac[4]), mais qu'il fallait faire de certains pronoms

1. Bescherelle, *Grammaire nationale*, p. 313 : « Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seraient insupportables ; ils répandent sur tout le discours plus de vérité, de clarté et de grâce. »

2. Voir à ce sujet l'opinion contraire, dans Bréal, *Essai de sémantique*, p. 206.

3. Définition du Dictionnaire de l'Académie.

4. Condillac, *Grammaire*, t. V des Œuvres complètes, p. 112.

des substantifs et des autres des adjectifs. Toutefois, les pronoms ne sont pas des adjectifs et des noms comme les autres. Ils sont plutôt *comme des noms*, et c'est la définition que Destutt de Tracy propose pour le mot *pronom*, en suivant de près les opinions de Bauzée. Mais ces mots qui sont *comme des noms* se distinguent des noms en ce qu'ils ne désignent pas toujours des objets, mais quelquefois des vues de notre esprit[1], ou, s'ils désignent les objets, ce n'est pas en eux-mêmes, par quelque qualité concrète qui leur soit propre, mais par rapport aux opérations de notre esprit ; on a pu dire, sous une forme paradoxale, que les pronoms sont des *gestes parlés*[2].

Les grammairiens qui soutiennent cette opinion restreignent le nombre des pronoms, et n'en admettent en général que trois classes : *pronoms personnels*, *pronoms démonstratifs* et *pronoms relatifs* ou *conjonctifs* et *interrogatifs*. Nous n'aurons donc pas à nous occuper de cette théorie dans notre étude. La question se trouve ainsi limitée : nous avons à examiner ce que signifie l'expression *pronom indéfini*, en admettant que le pronom est un mot qui *tient* ou *est censé tenir la place d'un nom*. Ici, il est nécessaire de préciser encore, parce que les mots *tenir la place*, *remplacer* sont susceptibles d'une double interprétation : le pronom peut remplacer un nom déjà exprimé ou un nom qui n'a pas encore été exprimé. Ces deux sens sont réunis dans la définition suivante : « Le pronom est un mot qui tient ordinairement la place d'un

1. Condillac, *loc. cit.*

2. *Dictionnaire Général, Traité de la formation de la langue*, p. 207. C'est certainement à Darmesteter qu'il faut attribuer cette définition.

nom précédemment exprimé ou dont l'idée est présente à l'esprit. » Faute d'avoir fait cette distinction, plusieurs grammairiens ont donné au mot *remplacer* tantôt un sens, tantôt l'autre, ce qui cause beaucoup de confusion. Nous aurons soin, dans cette étude, de tenir compte des deus sens possibles du mot *remplacer*.

Voyons maintenant les définitions qu'on donne des pronoms indéfinis. En voici quelques-unes :

1° Les pronoms indéfinis sont ainsi nommés parce qu'ils peuvent représenter des personnes ou des choses dont on n'a fait auparavant aucune mention précise.

2° Les pronoms indéfinis représentent les personnes et les choses d'une manière vague, générale, indéterminée en un mot.

3° Les pronoms indéfinis sont ceus qui désignent une personne ou une chose d'une manière vague, générale et indéterminée.

4° Les pronoms indéfinis sont ceus qui désignent d'une manière vague les personnes ou les choses dont ils rappèlent l'idée.

5° Le pronom indéfini est un mot qui remplace un nom précédé d'un adjectif indéfini, ou de l'article indéfini.

Ces définitions ne concordent pas entre elles ; aussi les étudierons-nous séparément.

La première, si l'on considère que le pronom remplace un nom déjà exprimé, indique que les pronoms indéfinis ne sont pas des pronoms. Elle dit en effet que les pronoms indéfinis peuvent représenter des personnes ou des choses dont on n'a fait auparavant aucune mention précise ; une personne dont on n'a fait aucune mention précise, c'est évidemment une personne dont on n'a pas encore prononcé le nom ; il y a

donc contradiction entre cette définition du pronom indéfini et celle du pronom. Admettons au contraire que le pronom remplace un nom qui n'a pas encore été exprimé : par suite de la définition que nous étudions, tous les pronoms deviennent des pronoms indéfinis ; elle n'est donc pas satisfaisante.

Les trois définitions que nous avons relevées ensuite ont plus de rapport entre elles ; encore la quatrième indique-t-elle nettement que le pronom rappèle l'idée d'une personne ou d'une chose dont il a été déjà parlé tandis que la deusième et la troisième semblent dire plutôt que les pronoms représentent directement des personnes ou des choses. Ce qu'elles ont de commun, c'est qu'elles se bornent à remplacer par des synonymes, *vague*, *général*, *indéterminé*[1], le mot *indéfini*. Ce n'est qu'un changement d'épithète qui ne nous apprent rien sur la nature des pronoms indéfinis. Il est permis même de se demander si les grammairiens qui ont rédigé ces définitions savaient exactement ce qu'ils voulaient dire. On conçoit en effet qu'un substantif soit déterminé ou indéterminé, qu'il ait un sens général ou particulier, précis ou vague ; mais représenter, désigner une personne ou une chose d'une façon générale, ou vague, ou indéterminée, qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Est-ce la représenter sans en avoir l'air, sans qu'on puisse savoir si elle est vraiment représentée, la désigner à la façon d'une énigme, de manière à ce qu'il soit impossible de reconnaître la personne ou la chose en question ? Nous ne voyons là qu'obscurité.

1. Cela est sensible surtout dans la seconde définition où l'auteur ayant trouvé, pour expliquer *indéfini*, *vague* et *général*, se résume par le mot *indéterminé*.

Peut-être pourrait-on cependant trouver un sens à cette définition, mais il faudrait l'appliquer à tous les pronoms et non aux seuls pronoms indéfinis. En effet, si l'on réfléchit sur la notion du pronom, en le considérant comme substitut d'un nom déjà exprimé, on se rent compte qu'il ne peut pas représenter un nom d'une façon absolument adéquate et précise. Si l'on remplace un nom par un pronom, c'est, suivant la définition même que nous étudions, pour éviter une répétition, pour alléger la phrase, pour faire une économie, non pas de mots, mais d'idées. Au lieu de répéter, en répétant le nom, toutes les idées qu'il évoque, on isole parmi ces idées une ou deux d'entre elles qui ne sont pas les plus spéciales, les plus caractéristiques, mais au contraire les plus générales et les plus abstraites, celles de nombre et de genre ordinairement, et à l'aide de ces seules idées le pronom représente le nom avec tout son bagage d'idées particulières. Les pronoms ne sont ainsi que des signes incolores, et parfois ce n'est que d'après la place qu'il occupe dans la phrase qu'on peut connaître le nom que le pronom représente. De plus, comme le même pronom peut représenter successivement un très grand nombre de noms différents, il est naturel qu'il ne représente chacun que d'une façon vague, générale et indéterminée; ainsi, c'est à tous les pronoms que conviendrait la définition que l'on nous donne des pronoms indéfinis.

Il ne nous reste plus qu'à examiner une dernière définition, celle qui dit que le pronom indéfini remplace un mot précédé d'un adjectif indéfini, ou de l'article indéfini[1]. Voilà une définition intelligible; ce

1. Il nous semble qu'on peut rapprocher de cette définition

qui est indéfini ce n'est pas le pronom, ce n'est pas non plus la façon dont le pronom remplace le nom, c'est le nom lui-même. Il nous semble pourtant qu'elle renferme encore une obscurité, due toujours au double sens possible du verbe *remplacer*. On peut comprendre en effet que le pronom indéfini représente un nom déjà exprimé, qui *lorsqu'il a été employé* était accompagné d'un adjectif indéfini, ou, que si l'on voulait mettre *à la place du pronom indéfini* le nom représenté par lui, ce nom serait, *à cette place*, accompagné de l'adjectif indéfini. Cette seconde interprétation est la plus satisfaisante ; elle revient à dire que « les pronoms indéfinis représentent des personnes ou des choses avec la même étendue qu'auraient des substantifs précédés d'un adjectif indéfini [1] ». Pour apprécier la valeur de cette définition, il nous paraît nécessaire d'examiner d'abord les pronoms que l'on considère comme indéfinis. En voici la liste que nous croyons complète :

l'autre, les autres, un autre, autrui,
chacun,
on, l'on,
personne,
quelqu'un, quelqu'une, quelques-uns, quelques-unes,
quiconque,
rien,
l'un, l'une, les uns, les unes,

ausquels on peut joindre les adjectifs *certains, nuls, plusieurs*.

celle de Girault-Duvivier, *Grammaire des Grammaires*, t. I, p. 393 : « La fonction des pronoms indéfinis est de désigner les personnes et les choses sans les particulariser. »

1. *Dictionnaire Larousse*. Article *pronom*.

Il y a lieu d'établir des distinctions entre ces prétendus pronoms, d'après leur origine ; les uns proviennent de substantifs et les autres d'adjectifs. *On*, *personne*, *rien* ont été employés, et les deux derniers s'emploient couramment encore comme substantifs. Comment a-t-on été amené à les ranger dans la catégorie des pronoms ? C'est à la suite d'un affaiblissement, d'un épuisement du substantif qui s'est vidé peu à peu de toute sa substance ou de la majeure partie de sa substance[1], pour exprimer d'une façon abstraite l'idée d'être humain, ou d'objet, de chose, que le latin, comme le grec, exprimaient par une tournure syntaxique spéciale[2] ou par l'emploi du neutre. Un substantif qui n'a pas d'autre valeur que celle d'une forme syntaxique ou d'un genre est évidemment bien décoloré, bien abstrait ; on ne peut plus lui ajouter aucune détermination ; cesse-t-il pour cela d'être un substantif ? Nous ne le pensons pas. Remplaçons *on*, *personne*, *rien* par les expressions correspondantes, *un homme*, *aucune personne*, *aucune chose :* qu'y a-t-il dans ces trois expressions de plus que dans les premières ? Est-ce le substantif ? Non, car *homme* ne dit pas plus que *on*, ni *rien* que *chose*, et *personne* se trouve exprimé des deux côtés. C'est donc le déterminatif. Ainsi *on*, *personne*, *rien* ne sont pas des mots qui représentent des substantifs, exprimés ou non antérieurement, en y ajoutant l'indétermination ; ce sont des substantifs de sens très abstrait, qui ont con-

1. *Personne* et *rien* peuvent encore avoir un sens concret, *on* est allé jusqu'au bout de l'abstraction, sans doute parce qu'il se survit comme substantif sous la forme *homme*.

2. Emploi du passif, de la 3e personne du pluriel pour signifier *on*.

servé de l'ancien usage de la langue la faculté de s'employer sans déterminatifs[1].

Avant de passer aux pronoms indéfinis qui seraient dérivés d'un adjectif, nous dirons deus mots d'*autrui* et de *quiconque*.

Autrui est synonyme de *un autre*, *les autres*, et ce que nous dirons de ces mots s'appliquera également à *autrui*. Nous remarquerons que le mot n'est pas d'un emploi courant, et que s'il se maintient en usage, c'est grâce à sa présence dans des locutions et proverbes où il est comme figé.

Quiconque mérite aussi d'être traité à part. On l'emploie souvent comme sujet de deus propositions à la fois, l'une principale, l'autre subordonnée ; dans quelques cas même le sujet de la proposition principale est exprimé et ne laisse à *quiconque* que la fonction de relatif. Et en effet, *quiconque* est un relatif ; dans tous les passages où il est employé, il signifie *celui*, *celle qui*, *l'homme*, *la femme*, *la personne qui*, ou encore *tout homme qui*. C'est parce qu'il ne désigne ainsi aucune personne précise qu'on a été amené à le ranger parmi les indéfinis : c'est un relatif, dont l'antécédent qu'on n'exprime pas serait accompagné de l'adjectif quantitatif *tout*[2].

Tous les pronoms dits indéfinis que nous avons maintenant à examiner se rattachent à des adjectifs que nous avons étudiés dans un article précédent ; si nous avons réussi à y démontrer que ces adjectifs ne mé-

1. C'est l'opinion de Littré et de l'Académie française, du moins pour *personne* et *rien*.

2. Il n'y a pas plus lieu de considérer *quiconque* comme un indéfini qu'en grec le mot ὅστις dont l'antécédent est généralement accompagné d'une forme de πᾶς.

ritent en aucune façon le nom d'indéfinis, il est évident que nous n'admettrons pas davantage que les pronoms correspondants soient des pronoms indéfinis. Comme nous avons proposé de créer une classe d'adjectifs, les quantitatifs, parlerons-nous de pronoms quantitatifs? Nullement. A notre avis, les mots qui sont en question ne sont pas des pronoms. Reportons-nous en effet à la définition du pronom indéfini qui nous a paru la plus claire : le pronom indéfini remplace un substantif accompagné d'un adjectif indéfini ; par suite, *chacun* serait un pronom indéfini représentant un nom accompagné de *chaque*, *quelqu'un* un nom accompagné de *quelque*, *l'un*, *l'autre* un nom accompagné de *un* ou de *autre*. Les rapprochements que nous venons de faire nous semblent montrer clairement que ces prétendus pronoms remplacent non pas des noms, mais les adjectifs ausquels ils correspondent (*chacun* remplaçant *chaque*, *quelqu'un quelque*, etc.), et que les noms restent sous-entendus, soit qu'ils aient été exprimés précédemment, ce qui est le cas le plus fréquent, soit qu'il s'agisse d'un de ces noms très généraux, comme ceux dont nous avons parlé plus haut, *homme*, *être humain*, *personne*, qui sont toujours latents dans l'esprit. *Chacun*, *quelqu'un* semblent se comporter comme des substantifs ; mais en réalité, c'est le substantif que nous suppléons à côté d'eus qui est sujet ou complément, et nous n'avons affaire qu'à des adjectifs. Comme ces adjectifs n'ont pas à côté d'eus de substantifs qu'ils déterminent, nous dirons qu'ils sont employés absolument. Mais cet emploi n'est pas propre aus seuls adjectifs quantitatifs : tous les adjectifs peuvent être employés absolument. Lorsqu'une personne, qui choisit entre deus rubans, dit :

« *le bleu* est plus beau que le *rouge*, » les adjectifs *bleu* et *rouge* modifient un substantif sous-entendu, exactement comme *l'un* et *l'autre* dans cette phrase : « *l'un* coûte plus cher que *l'autre*. » Il ne viendra à l'esprit de personne de dire que *bleu* et *rouge* sont des pronoms de couleur. Il doit en être de même pour *l'un* et *l'autre* et tous les pronoms indéfinis. Toutefois, il faut remarquer que, tandis que les adjectifs qualificatifs conservent leur forme, en se faisant accompagner de l'article[1] lorsqu'ils sont employés absolument, un petit nombre seulement d'adjectifs quantitatifs, dans le même cas, ne subissent aucune modification, ni ne prennent l'article plusieurs, certains, nuls ; les autres se font accompagner de l'article (l'un, l'autre) ou se combinent avec l'adjectif *un* (quelqu'un, chacun[2]).

Nous voici parvenu au terme que nous nous étions proposé d'atteindre. Nous avons constaté d'abord que les grammairiens étaient loin d'être d'accord sur la notion de pronom et que certaines définitions données de ce mot ne laissaient aucune place à des pronoms indéfinis. Nous avons alors adopté une autre définition, celle des grammairiens qui reconnaissent l'existence de pronoms indéfinis : l'expression *pronom indéfini* nous a paru incompréhensible, inexacte ou contradictoire selon les définitions données. Nous avons alors examiné les pronoms dits indéfinis, et nous avons cons-

1. En réalité, l'article accompagne non l'adjectif, mais le substantif sous-entendu.

2. Nous ne donnons pas ces idées comme absolument originales, on en trouverait d'analogues dans Ayer, *Grammaire*, *pronoms*, passim. Nous nous sommes surtout inspiré de la critique faite par Darmesteter de la *Grammaire* de Brachet : Darmesteter, *Reliques scientifiques*, t. II.

taté que l'un est un pronom relatif ; trois autres, des substantifs abstraits ; la plupart, des adjectifs quantitatifs employés absolument et dont quelques-uns prennent pour la circonstance une forme spéciale.

Notre conclusion sera que, quelle que soit la définition que l'on adopte pour le mot *pronom*, il n'y a pas lieu de parler dans notre grammaire de pronoms indéfinis. H. Yvon.

A propos de cet article fort judicieux, je voudrais présenter quelques observations, qui m'obligent à revenir sur le premier article de M. Yvon.

Les grammaires emploient le plus souvent *défini* comme synonyme de *déterminé*, et *indéfini* comme synonyme de *indéterminé*. Cet emploi est conforme à l'étymologie de ces mots, et mieux vaut s'y tenir que d'établir accidentellement une distinction entre les deux expressions, comme fait par exemple la Grammaire Darmesteter-Sudre en disant : « Les noms *indéfinis déterminent* les personnes et les choses d'une manière *indéfinie*. »

D'autre part, l'épithète « déterminatifs » caractérise mal, même en ajoutant *essentiellement*, les adjectifs qui ne sont pas qualificatifs. En mettant à part les adjectifs qui expriment le nombre des objets et ceux qui, comme l'article et les démonstratifs, annoncent seulement la détermination[1], tous les autres adjectifs peuvent également servir à déterminer soit le ou les objets dont on parle, soit la catégorie dans laquelle ces

1. Quand on dit « ce livre », ce qui détermine l'objet, ce n'est pas l'adjectif démonstratif, mais le geste qui l'accompagne ou la définition qui précède ou qui suit. Le démonstratif est simplement l'indice de la détermination.

objets rentrent. Les adjectifs ne diffèrent que par la manière dont se fait cette détermination, tantôt par l'indication d'une qualité caractéristique (*adjectifs qualificatifs*), tantôt par l'expression d'une relation avec les trois personnes du discours (*adjectifs possessifs*), ou par l'expression d'une relation avec un objet semblable, c'est-à-dire par une comparaison. La comparaison peut porter sur une qualité, et elle s'exprime par un adjectif qualificatif accompagné d'un adverbe de comparaison; elle peut porter aussi sur la situation relative des objets dans l'espace ou le temps, et elle s'exprime par les *adjectifs ordinaux;* enfin elle peut porter sur les objets considérés dans leur individualité, et constater une identité ou le contraire, ou une ressemblance générale, à l'aide des faus indéfinis, dénoncés par M. Yvon, *même, autre, tel*. Nous proposerions donc la division suivante:

I. *Adjectifs numéraus cardinaus.*
II. *Adjectifs démonstratifs* comprenant les articles).
III. *Adjectifs qualificatifs.*
IV. *Adjectifs de relation*
- 1° *Adjectifs possessifs.*
- 2° *Adjectifs comparatifs* (non qualificatifs).
  - *a. Adjectifs ordinaus.*
  - *b. Adjectifs d'identité ou non-identité.*

Quand un nom est précédé d'un adjectif numéral cardinal, l'objet ou les objets sont nécessairement indéterminés[1], à moins que le nombre indiqué ne forme

1. L'espèce des objets peut être déterminée (deus roses *blanches*) mais non pas les objets eus-mêmes. *Deus* ne détermine en au-

la totalité des objets dont on parle, auquel cas le nom de nombre est précédé de l'article défini : *les deux* hémisphères. On comprend dès lors que l'adjectif numéral *un*, et son pluriel *uns*, remplacé aujourd'hui par *des*, aient pu devenir des signes d'indétermination par opposition à l'article défini (qui serait mieux nommé *article du défini*), quand l'usage s'est introduit d'indiquer toujours la détermination par cet article. Dans cet emploi, *un*, pluriel *des*, peut être sans abus nommé *article indéfini*, ou mieux *article de l'indéfini*. Tandis que l'indétermination est *annoncée* par « un », elle est *exprimée* par « quelconque », qui pourrait être nommé *adjectif de qualité indéfinie*.

Il est difficile de voir entre « trois, quatre, etc. », d'une part, et « quelques, plusieurs, beaucoup de, tous », d'autre part, une différence de *nombre* à *quantité*. La quantité, au sens propre, s'applique aux *matières*, toujours exprimées par des noms au singulier, le nombre s'applique aux *objets* proprement dits. Quand on dit « *beaucoup de* vin », la locution *beaucoup de* équivaut à un adjectif quantitatif, mais dans « beaucoup de fleurs », la même locution équivaut à un adjectif numéral. Seulement, le *nombre* des objets peut être *déterminé*, quand on compte les objets, ou *indéterminé* quand on se borne à distinguer la pluralité de l'unité ou la totalité de la pluralité. Je crois donc que les adjectifs qualifiés de *quantitatifs* par M. Yvon doivent être considérés comme des adjectifs *de nombre indéfini*, et former une simple subdivision des adjectifs numéraux. Seul, *tout* singulier, au sens de *totus*, est un adjectif de quantité ; on pourrait y

une manière les *roses* dont on parle, il n'en détermine que le nombre.

joindre *quelque* singulier : « il a *quelque* compétence » = il a *un peu de* compétence.

En ce qui touche les prétendus *pronoms* indéfinis, il est certain que *on*, *personne* et *rien* sont des noms, mais des noms qui se sont incorporé une idée adjective d'indétermination d'objet ou de nombre ; *rien* signifie « une chose *quelle qu'elle soit* » (a-t-il jamais *rien* fait ?) ou « *nulle* chose ». Et de même, *personne* c'est « une personne *quelle qu'elle soit* » ou « *nulle* personne. » *On* c'est, suivant les cas, « une personne *quelconque* » (*on* frappe), ou un nombre indéterminé de personnes, *plusieurs* ou *toutes* (*on* m'a raconté = *des gens* m'ont raconté ; *on* sait que... = *tout le monde* sait que[1]). Donc, lorsqu'on emploie ces mots, ce qui est indéfini, indéterminé, c'est tantôt la personne ou la chose, tantôt le nombre.

Quiconque est un pronom à la fois démonstratif et relatif, qui renferme en outre une idée adjective d'indétermination : *celui — quel qu'il soit — qui*.

Les adjectifs peuvent, à la suite d'une ellipse passée dans l'usage et devenue insensible, s'incorporer une idée substantive et devenir de véritables substantifs : le substantif masculin *troisième* désigne « un troisième étage », le substantif féminin *troisième* désigne une « troisième classe » ; *savant*, employé comme substantif, équivaut à « savant homme ». L'article de l'indéfini, *un*, s'est aussi employé substantivement, Pascal a écrit : « Ma fantaisie me fait haïr *un* qui souffle en mangeant. » Et c'est encore la valeur de *un* dans « quelqu'*un*, chac*un* », mais non pas dans « l'*un* », qui

1. Il y a actuellement contradiction logique entre l'idée exprimée par *on* et la signification propre de l'article défini, qu'on lui adjoint souvent par archaïsme, pour des raisons d'euphonie.

n'équivaut pas à « le un homme ». Il faut remarquer que *l'un* s'emploie ordinairement par opposition à *l'autre*, et si on compare des phrases telles que: « *l'un* partait, *l'autre* arrivait; *le premier* lisait, *le second* écrivait; *la rouge* est plus jolie, mais *la bleue* est moins chère, » on se rendra compte que, dans toutes ces expressions, *le* et *la* sont encore employés avec la valeur *pronominale* du latin *illum*, *illam*, et qu'il faut les interpréter par *celui*, *celle:* « celui premier, celle rouge, etc.[1] » On verra nettement qu'il n'y a pas de substantif sous-entendu, si l'on place des noms propres dans la proposition qui précède : « Il y avait là Pierre et Jacques, *l'un* ou *le premier* écrivait, etc. » Ce n'est évidemment pas « le premier *homme* », mais « *celui* premier, *celui* dont j'ai parlé en premier lieu ». L'ancienne langue employait *le*, *la*, avec cette valeur, même devant un complément : « Je n'i vi cotes brodées, ne *les* le roi, ne *les* autrui » (Joinville) = ni *celles* du roi, ni *celles* des autres.

L'un, *l'autre*, *le même*, non suivis d'un substantif, sont donc, comme *le mien*, *le tien*, etc., des locutions pronominales, composées d'un pronom démonstratif *le*, et d'un adjectif qui peut appartenir à l'une quelconque des espèces d'adjectifs énumérées plus haut.

Lorsqu'on dit « *chacun* pour soi et Dieu pour tous, » *un* inclus dans *chacun* a une valeur substantive, c'est comme si l'on disait : « chaque homme pour soi. » Mais, lorsqu'on dit, par exemple : « *chacun* de ses livres est un succès, » *chacun* n'équivaut plus à « chaque homme », il faut interpréter : « *chacun* livre (comme on disait autrefois) parmi ses livres. »

1. De même, *ce* est encore pronom dans « *ce* dernier ; choisissez parmi les pommes, prenez *cette* belle. »

Le substantif sous-entendu est exprimé par le contexte, et n'est plus incorporé à l'adjectif *chacun* comme dans *chacun* = *chaque homme*. Dès lors, *chacun* ne peut plus être assimilé à un substantif, mais à un pronom : il remplace un nom exprimé d'autre part, avant ou après, et il y ajoute l'idée adjective qui lui est propre. De même, *tous* est employé substantivement dans « Dieu pour *tous* » = pour *tout le monde*, et pronominalement dans : « il avait beaucoup de chiens, *tous* ont péri » = tous *les chiens*. C'est comme si l'on disait : *tous ils* ont péri. Dans cet emploi, *tous* conserve sa valeur propre (adjective) et y ajoute celle de *pronom personnel pluriel*. Ce que nous venons de dire de *tous* et de *chacun* s'applique à *plusieurs, certains, quelqu'un*.

Pour résumer ce qui concerne *un*, il est substantif dans l'une des valeurs de *chacun*, *quelqu'un*, *quelques-uns ;* il reste adjectif, mais fait partie d'une locution pronominale dans *l'un*, *les uns*, opposé à *l'autre*, *les autres*, il est pronom dans : « *un* de ces jours, *une* de ses idées, chac*une* de ses démarches. »

Il est par trop simpliste de donner à tous ces mots le nom de *pronoms* et de les qualifier uniformément d'*indéfinis*. Comme le rappèle très justement M. Yvon, *on*, *personne* et *rien* sont des substantifs : *personne* et *on* sont des noms de personne, et *rien* un nom de chose, ausquels se sont agglutinées, pour l'un *personne* dans certains emplois, pour les deus autres dans tous leurs emplois actuels, des idées adjectives d'indétermination, et c'est ce qui fait qu'on peut les traduire par un nom accompagné d'un adjectif d'indétermination.

Tous les autres prétendus pronoms indéfinis sont

des adjectifs, qui rentrent dans diverses catégories, et à propos desquels il faut seulement faire remarquer, quand il y a lieu, qu'ils peuvent s'employer substantivement et pronominalement, ou former une locution pronominale avec le *pronom démonstratif* « le, la, les ».

L. Clédat.

SUR

LA PLACE DE L'ADJECTIF EN FRANÇAIS

M. Clédat nous parait avoir démontré, dans le dernier fascicule de cette revue, que ce qui détermine en français la place de l'adjectif avant ou après le substantif, ce n'est ni la longueur, ni la forme, ni la signification, mais la valeur logique de l'adjectif; d'une manière générale l'adjectif se place avant le substantif quand il exprime une qualité essentielle à ce substantif, après s'il exprime une qualité circonstantielle; c'est un moyen ingénieus de noter une nuance délicate de pensée. Il n'y a pas de règle analogue dans la syntaxe latine; on peut par suite se demander comment celle-ci a pu s'introduire dans notre langue. C'est sur cette question que nous voudrions proposer une hypothèse.

Voici exactement le problème: étant donné qu'en latin l'adjectif se place régulièrement avant le substantif, comment peut-on expliquer qu'en français il se place, suivant sa valeur logique, tantôt avant, tantôt après? S'il se plaçait toujours après, nous n'aurions qu'à constater une fois de plus que l'ordre des mots n'est pas le même en latin et en français. Dans notre langue, au contraire de ce qui se passe dans les langues

anciennes, il y a une tendance générale à placer le déterminé avant les déterminants. Il n'y avait aucune raison pour que cette tendance qui a agi sur le verbe, sur l'adverbe, sur les compléments déterminatifs, n'agît pas aussi sur les adjectifs, et si elle avait existé seule, logiquement l'adjectif se placerait en français toujours après le substantif. On peut se représenter de la façon suivante cette évolution:

1° Une période où l'on met généralement l'adjectif (A) avant le substantif (S): c'est le latin classique.

A — S

2° Une période où l'on met indifféremment l'adjectif avant ou après le substantif.

A — S ou S — A

3° Une période enfin, que le français n'a pas atteinte et où la forme régulière serait:

S — A

Quelle est l'influence qui a arrêté cette évolution à la deuxième période? Ce sont, très faiblement, des raisons d'euphonie, surtout des influences analogiques, quelque chose qui ressemble à ce que M. Bréal appèle la loi de répartition[1].

Pendant la seconde période de l'évolution que nous supposons, la même tendance a sans doute agi sur tous les adjectifs, mais tous n'étaient pas libres de la subir également. En effet, certains adjectifs, les plus em-

1. Bréal, *Essai de Sémantique*.

ployés, ceux qui reviennent le plus fréquemment, se trouvaient dans un grand nombre d'expressions usuelles placés avant le substantif; on avait coutume de les voir à cette place, et ainsi la tendance conservatrice de l'habitude s'est opposée à la tendance nouvelle qui transportait l'adjectif après le substantif. Au contraire, pour les adjectifs moins fréquemment employés, on n'avait pas dans l'esprit d'expression qui les montrât placés avant le substantif, et ils ont pu se soumettre plus facilement à la loi nouvelle.

Mais les adjectifs qui reviennent le plus souvent dans la langue, ce sont assurément ceux qui expriment les qualités essentielles des objets, puisque ces idées sont à la fois les moins nombreuses et les plus usuelles; au contraire, les qualités circonstantielles étant beaucoup plus variées, les adjectifs qui les expriment sont beaucoup plus nombreux, et chacun d'eux par suite revient moins souvent en usage. On s'explique ainsi que peu à peu l'habitude se soit imposée de placer *avant* le substantif les adjectifs essentiels, et *après* les adjectifs circonstantiels, et comme cette distinction, introduite ainsi mécaniquement, était utile, on comprent aussi qu'elle se soit maintenue et que l'évolution que nous avons indiquée se soit arrêtée à la seconde période.

Est-il possible de déterminer à quel moment la règle actuelle est entrée en usage? Nous voyons dans les *Remarques* de Vaugelas qu'elle s'appliquait déjà très exactement au XVIIe siècle. Voici ce que dit à ce propos Vaugelas[1] : « Il y a des adjectifs que l'on met

1. *Remarques*. Édition Chassang, t. I, 309.

tousjours deuant les substantifs, et d'autres que l'on met tousjours après, comme les adjectifs numéraux se mettent tousjours deuant... Il y a aussi certains mots, qui marchent tousjours deuant le substantif, comme *bon*, *beau*, *mauvais*, *grand*, *petit*. On ne dit jamais *un homme bon*, *une femme belle*, *un cheval beau*, mais *un bon homme*, *une belle femme*, *un beau cheval*. Il y en a encore sans doute quelques autres de même nature, qui ne tombent pas maintenant sous la plume. Et pour les adjectifs qui ne se mettent jamais qu'après le substantif, ie n'en ay remarqué qu'en vne seule chose, dont l'vsage n'est pas de grande estendüe, qui sont les adjectifs des couleurs, comme *un chapeau noir*, *une robe blanche*, *une écharpe rouge*, et ainsi des autres; car l'on ne dit jamais *un noir chapeau*, *une blanche robe*, etc..., il n'y a point de François naturel, mesme de la lie du peuple ny des Prouinces, qui manque à cela...Certainement après avoir bien cherché, ie n'ay point trouué que l'on en puisse establir aucune reigle, ny qu'il y ayt en cela vn plus grand secret que de consulter l'oreille. »

Vaugelas dit clairement dans ce passage que les adjectifs qui se mettent toujours avant le substantif sont *bon*, *beau*, *mauvais*, *grand*, *petit*, et ceus de même nature, c'est-à-dire précisément ceus que M. Clédat considère comme des adjectifs essentiels; quant aus adjectifs des couleurs, qu'il indique comme se plaçant toujours après le substantif, ce sont bien des adjectifs circonstantiels. Il constate encore que cette distinction est, de son temps, assez usuelle pour qu'aucun Français *naturel* ne s'y trompe.

La règle constatée par Vaugelas était mise en pratique bien avant le XVIIe siècle, ainsi qu'il ressort

d'un travail dans lequel M. R. Wagner a étudié, au point de vue qui nous intéresse, les principaux textes en prose du XIIIe et du XIVe siècle, en particulier Villehardouin, Henri de Valenciennes, Robert de Clary, *Aucassin et Nicolette*, le Ménestrel de Reims, Joinville et Froissart[1]. Dans les textes qu'il a étudiés, M. Wagner a relevé 263 adjectifs différents, sur lesquels 125 sont, d'après lui, de formation savante. Si l'on ne tient compte que du nombre des adjectifs, on voit qu'il y avait à cette époque à peu près équilibre entre la tendance à placer l'adjectif avant le substantif et la tendance à le placer après. En effet, 136 adjectifs se rencontrent toujours avant ou plutôt avant le substantif, 17 se placent aussi souvent avant qu'après et 110 se placent plutôt après ou toujours après le substantif. Il y a toutefois une petite supériorité pour la tendance à placer l'adjectif avant le substantif. Cette supériorité s'accentue si on considère non plus le nombre des adjectifs, mais le nombre des exemples d'adjectifs employés; sur 6.853 exemples d'adjectifs relevés, 6.274, c'est-à-dire 63,5 0 0 sont placés avant et 579 ou 36,5 0 0 après le substantif.

C'est que les adjectifs qui se placent après les substantifs sont ceus dont le sens est le plus spécial; si le nombre des adjectifs de cette catégorie est relativement considérable, en revanche, chacun d'entre eus se présente rarement. Au contraire (et c'est ce qui confirme la règle que nous étudions), « les adjectifs de sens très général qui sont en même temps les plus souvent employés se placent avant leur substantif

1. R. Wagner, *Dissertation*. Greifswald. 1890.

dans l'immense majorité des cas[1] ». M. Wagner donne sur ce dernier point des statistiques intéressantes :

L'adjectif	*grand*	se trouve	2.393 fois	avant,	11 fois	après le substantif.
—	*petit*	—	117	—	6	—
—	*gros*	—	103	—	1	—
—	*vieil*	—	39	—	2	—
—	*neuf*	—	28	—	1	—
—	*mauvais*	—	61	—	3	—
—	*fort*	—	116	—	1	—
	etc.		etc.		etc.	

M. Wagner ajoute qu'il en est autrement pour les adjectifs qui se présentent plus rarement, dont le sens est plus spécial.

Mais ce n'est pas seulement aux XIIIe et XIVe siècles que la place de l'adjectif par rapport au substantif est déterminée par le sens de l'adjectif.

Il y a peu d'adjectifs dans les *Serments de Strasbourg ;* nous n'en relevons que deus dans la première phrase : « pro *christian* poblo et nostro *commun* salvament. » Il est difficile de tirer une conclusion d'un nombre si restreint d'exemples ; toutefois il faut reconnaître que ces exemples ne s'accordent pas avec la thèse que nous soutenons.

Dans la cantilène de *Sainte-Eulalie* en revanche, il y a plus d'adjectifs, et nous voyons la règle actuelle déjà appliquée. *Bone*, *bel*, *bellezour*, *mals*, *grant* sont placés avant le substantif : ce sont des adjectifs que M. Clédat considère comme essentiels. Après le substantif nous trouvons *regiel*, *christiien* et *pagiens* qui sont des adjectifs circonstantiels.

1. A. Bergaigne, *La place de l'adjectif épithète en vieux français et en latin* (*Mélanges Graux*, Paris, 1884, 533-543). Cité par M. Wagner.

Le texte de la *Chanson de Roland* est plus significatif encore : dans les deus cent cinquante premiers vers des extraits de M. G. Paris, nous avons relevé 59 adjectifs qualificatifs (nous ne comptons pas 7 participes employés adjectivement, dont 2 sont avant, et 5 après le substantif). Sur ces 59 adjectifs 32 sont avant et 27 après le substantif[1]. Si nous examinons maintenant la signification de ces adjectifs, nous voyons qu'avant le substantif il y a 14 fois *grand*, 1 fois *petit*, 3 fois *bon*, 1 fois *male* et 1 fois *malvaise*, c'est-à-dire sur 32 exemples d'adjectifs, 21 fois des adjectifs essentiels. Après le substantif on trouve 1 fois *bon*, et 1 fois *grant ;* l'adjectif le plus fréquent dans cette situation est *blanc*, qui se trouve 4 fois après le substantif et 2 fois avant.

Notre conclusion sera celle à laquelle ont abouti A. Bergaigne et surtout M. Wagner, dont nous avons plus haut résumé le travail, et qui comprent l'évolution de la syntaxe française en ce qui concerne la place de l'adjectif à peu près comme nous l'avons fait nous-même. Voici en effet ce qu'il dit : « Dans la période que nous avons examinée, à côté de l'ancien principe[2] à la suite duquel l'adjectif se plaçait devant le substantif, se développe le principe, aujourd'hui encore en vigueur, suivant lequel les adjectifs de signification individuelle ou distinctive attirent à eus l'accent et suivent le substantif, tandis que si la qua-

1. C'est à peu près la même proportion dans les 250 premiers vers du *Misanthrope :* sur 63 adjectifs, 31 sont avant et 32 après le substantif.

2. Ce serait le souvenir de l'usage latin, renforcé vraisemblablement par l'influence des dialectes germaniques.

lité est exprimée d'une façon moins apparente ou plus générale l'adjectif précède le substantif[1]. »

De son côté, A. Bergaigne[2] ayant étudié comparativement la place de l'adjectif dans les *Commentaires* de César, où les préoccupations rythmiques sont peu sensibles, et dans les anciens textes français, conclut que l'usage était sensiblement le même des deus côtés, que pourtant en latin plus souvent qu'en français l'adjectif se plaçait avant le substantif.

M. Wagner dit encore, d'après M. Morf, que les adjectifs dont le sens est plus spécial, les adjectifs *techniques* manifestaient déjà en latin une tendance à suivre le substantif.

Il semble donc que la règle actuelle, si subtile en apparence, est le résultat naturel de tendances contradictoires qui existaient déjà en latin : c'est en latin qu'il en faut chercher l'origine et l'explication.

H. Yvon.

1. R. Wagner, *op. cit.*, p. 118.
2. *Op. cit.*

COMPTES RENDUS

A. Malmstedt. — *Sur les propositions relatives doubles* (dans *Studier i modern språkvetenskap*, II, Upsal, Almqvist, 1901).

On appèle double la proposition relative qu'on trouve dans ce vers de l'*Étourdi :*

C'est vous...
Qu'*on m'a dit* qui *viviez inconnu dans ces lieux.*

Je l'appèlerais plus volontiers complexe, car elle peut être triple, comme nous le verrons, et d'autre part le terme de « proposition relative double » semble indiquer qu'il y a *deus relatives* (c'est d'ailleurs la théorie de M. Koschwitz) ; en réalité, il n'y a là, à mon avis, qu'*une* proposition relative, mais *complexe*, formée d'une principale et d'une subordonnée.

M. Malmstedt résume avec beaucoup de clarté et discute avec sagacité les opinions antérieurement émises. Il donne à son tour une explication qui est assurément judicieuse, mais qui ne me semble pas tout à fait satisfaisante.

Je rappèlerai d'abord la position de la question. La proposition relative complexe se présente sous quatre formes principales :

1. Celui *qui* l'on dit *que* répondit au roi ;
2. Celui *que* l'on dit *que* répondit au roi ;
3. Celui *que* l'on dit *qu'il* répondit au roi ;
4. Celui *que* l'on dit *qui* répondit au roi.

Cette dernière est la plus fréquente, on la rencontre constamment au XVIIe siècle, et plusieurs écrivains, notamment M. Faguet, la remettent en honneur dans la langue littéraire.

La seconde est fort rare. J'en ai noté un exemple dans Des

Périers, nouvelle LXVI : « Il sembloit quasi à celuy *que* l'on dit *que*, devant le roy Françoys, alors qu'on parloit, etc., *dit* au roy : Sire, je l'ay bien veu, etc. » On peut trouver, après le premier verbe, au lieu de la conjonction de subordination *que*, un pronom interrogatif ; car l'exemple « cest duel *que* ne sai *dont* vos naist » est tout à fait semblable à « celui *que* l'on dit *que* répondit ».

Les exemples de la première formule sont aussi très rares. Il est impossible de supposer que *qui* y est le sujet du second verbe : « Celui QUI l'on dit que RÉPONDIT au roi. » Cela ne sonne pas français ; le pronom relatif sujet ne peut ainsi être séparé de son verbe, si ce n'est par un complément circonstantiel ou une parenthèse. Nous voyons dans ce *qui* (c'est une des hypothèses que M. Wilhelm Neumann oppose à M. Tobler) l'une des deus formes du cas régime du pronom relatif ; l'ancienne langue disait : « Celui *que* ou *qui* écrit *cui* ou *qui*) vous cherchez. »

La première formule se confont donc avec la seconde.

Le deusième et la troisième n'en font en réalité qu'une, car elles ne diffèrent que par l'emploi ou l'omission du pronom personnel sujet devant le second verbe, ce qui ne modifie en rien la construction ni la valeur des deus *que*.

Restent : 1° Celui que l'on dit *que* (il) répondit au roi ;
2° Celui que l'on dit *qui* répondit au roi.

On pourrait supposer que *qui* vient d'un ancien *qu'il*, comme dans « je le trouvai *qui* écrivait » = je le trouvai *qu'il* (alors qu'il) écrivait. Les deus cas se réduiraient ainsi à un seul ; mais on a fait remarquer avec raison que les exemples connus de *qu'il* sont postérieurs à ceus de *qui*. En réalité, ces deus tournures sont, comme le pense M. Malmstedt, deus façons différentes de résoudre la même difficulté. Examinons d'abord la première, et comparons :

a. Celui *dont* on entendit la réponse ;
b. Celui *qu'*on entendit répondre ;
c. Celui *qu'*on entendit *que* répondit.

L'exemple *c* est la phrase même de Des Périers, mais où j'ai substitué le verbe *entendre* au verbe *dire*, qui ne se prêtait pas aus trois constructions.

La proposition relative complexe des exemples *b* et *c* exprime la même idée que la proposition relative simple de l'exemple *a*. L'action de répondre est exprimée dans *a* par un substantif, dans *b* par un infinitif, dans *c* par un verbe à mode personnel. Le pronom relatif, qui représente l'agent de cette action, est naturellement au génitif dans *a*, comme complément subjectif du substantif *réponse*, « celui *dont la réponse* fut entendue » ; il est à l'accusatif dans *b*, comme complément de la locution verbale *entendre répondre* : celui *que* « on *entendit répondre* ». Mais « *entendre que répont* quelqu'un » est une locution équivalente à « *entendre répondre* quelqu'un », et peut comporter de même un pronom complément direct de la locution, ce pronom représentant l'agent de l'action de répondre. Donc, « celui que — on entendit que répondit » peut être assimilé à « celui que — on entendit répondre ».

Il est certain que la seconde tournure est plus simple que la première, mais elle n'est possible qu'avec sept verbes : *voir*, *entendre*, *sentir*, *laisser*, *faire*, *envoyer*, *mener*. Ce sont les seuls qui puissent former locution avec un infinitif dont le sujet est autre que leur propre sujet. Des Périers n'aurait pas pu écrire : « celui que l'on *dit* répondre au roi »; et « celui que l'on dit avoir répondu » eût été un latinisme.

Ainsi, dans la vieille tournure « celui *qu*'on entendit que répondit », le premier *que* pourrait être considéré comme un pronom relatif complément direct de la locution qui suit. Mais cette locution contient un verbe à un mode personnel, impliquant un sujet au nominatif, que le sujet soit exprimé ou non par le pronom personnel, si bien que « celui *qu*'on entendit que répondit » est identique à « celui *qu*'on entendit qu'*il* répondit ». Et dès lors le pronom relatif, qui relie la proposition relative complexe à l'antécédent *celui*, se trouve ostensiblement décomposé en *que* + *il*, c'est-à-dire en un

cas régime purement conjonctif et invariable *que*, suivi du pronom personnel variable; peu importe que ce pronom soit exprimé, ou inclus dans la forme du verbe. Le pronom relatif n'est autre chose en effet qu'un pronom personnel auquel s'ajoute l'idée relative ou conjonctive, et la langue populaire dissocie volontiers les deus idées, l'idée pronominale et l'idée conjonctive, même dans une proposition relative simple : « c'est moi *que je* l'ai fait; l'homme *qu'*on a parlé *de lui* au patron[1]. »

En définitive, dans « celui *qu'*on entendit que répondit, ou qu'il répondit », le premier *que* doit être considéré comme une forme invariable du pronom relatif, complétée par le sujet, exprimé ou non, du second verbe. La langue a préféré à cette tournure celle dont nous allons parler, et qui introduit un pronom relatif à la place du second *que :* « celui qu'on entendit *qui* répondit. » Mais dans les propositions relatives complexes qui ne se prêtent pas à cette construction, notamment dans celles où la proposition subordonnée est amenée par une autre conjonction que *que*, il nous arrive encore de dissocier les deus éléments du pronom relatif; M. Brunetière cité par M. Malmstedt): « Il y a des œuvres *que* Sainte-Beuve lui-même a fait comme s'il *les* ignorait. » Cf. Massillon (cité par Haase): « des paroles *qu'*on ne sait si c'est le désespoir ou le repentir qui *les* a formées. » Ici la

1. L'élément pronominal peut même être sous-entendu : « Cet ouvrier *qu'*on n'a jamais trouvé un plus habile », *id est* « un plus habile que *lui* ». Cf. l'exemple: « D'une damoiselle vos veul conter, c'onques ne virent nul plus belle riens. »

M. Schäfer, dans sa Dissertation sur la proposition relative double (Marburg, 1884), donne des exemples de pronom relatif décomposé, dont quelques-uns doivent, me semble-t-il, s'expliquer autrement. Ainsi :

> Il n'a çaiens Sarrasin ne Escler,
> Tant soit haut hom, se il li faisoit mel,
> *Que il* ne soit pendus et trainés.

Que il n'est pas ici pour *qui*. Il faut entendre : « Il n'y a pas de Sarrasin (qui) soit *si* puissant homme... *qu'*il ne soit pendu... », et non pas : « Il n'y a pas de Sarrasin, quelque puissant homme qu'il soit, *qui* ne soit pendu. »

proposition relative complexe se compose de trois parties : « *qu'*on ne sait — si c'est le désespoir — qui *les* a formées. »

Arrivons à la tournure : « Celui *que* l'on dit ou que l'on entendit *qui* répondit au roi; celui *que* l'on souhaite *qui* vienne. » Celle-ci est inséparable du cas où l'objet dont on parle est le complément du second verbe, au lieu d'en être le sujet : « Celui *que* l'on souhaite *que* vous suiviez. » Dans cet exemple, le premier *que* est le pronom relatif complet, complément direct de « suiviez[1] ».

Quant au second *que*, c'est la conjonction de subordination; mais, par une confusion dont la langue populaire offre d'autres exemples, on a vu dans ce second *que* une sorte de redoublement du pronom relatif déjà exprimé, et dès lors, quand on avait affaire à un sujet, on a donné à ce faus pronom relatif la forme du nominatif: « Celui que je souhaite *qui* vous suive. » Mais on sentait bien, quoique confusément, que ce n'était pas un vrai pronom relatif; aussi ne le trouve-t-on jamais remplacé par *lequel*. Quand nous rencontrons cette tournure, nous avons vaguement le sentiment que ce *qui* équivaut à la conjonction de subordination suivie du pronom personnel sujet, et nous l'assimilons ainsi à la construction tombée en désuétude : « Celui que je souhaite *qu'il* vous suive. » On a un mélange des deus constructions dans un exemple curieus, cité par M. Tobler : « Les bestes que tu vois *qui mostrent* felonie et *que l'une vers l'autre porte* si grant envie. » Seulement le pronom personnel y est remplacé par la locution *l'une vers l'autre*, et c'est d'ailleurs en raison de cette locution que la tournure a été changée. — En

1. MM. Koschevitz et Schmidt, et la Grammaire Darmesteter-Sudre admettent que ce *que* est complément direct du premier verbe, et ils en donnent comme preuve cette phrase de Joinville : « Pour l'amour que il orent *veue* que li rois m'avoit moustrée. » L'accord du premier participe semble en effet indiquer qu'on lui donne le premier *que* comme complément direct; mais c'est là un accord purement instinctif, et tout à fait semblable à celui que l'on trouve dans « la robe que j'ai *faite* teindre », où le participe est aussi accordé avec le complément direct d'un autre verbe.

somme, dans les deus constructions, le *que* initial de la proposition relative complexe doit être considéré comme l'élément conjonctif invariable du pronom relatif, l'élément pronominal étant soit exprimé à part, soit inclus dans le pseudo-relatif *qui*, lequel contient en outre un *que* de subordination.

Revenons au cas où l'objet dont on parle est complément du second verbe au lieu d'en être le sujet, et supposons que le premier *que*, au lieu d'être un pronom relatif, soit un pronom interrogatif : « *Que* pensez-vous qu'on fasse ? » Ici encore le second *que* est conjonction de subordination, mais comme il paraît être un pronom relatif dont le premier serait l'antécédent, on a été amené à dire aussi : « Que pensez-vous *qui* se produise ? » Et nous employons couramment encore ce faus pronom relatif après un pronom interrogatif, tandis qu'après un pronom relatif la construction est aujourd'hui purement littéraire[1].

Un même objet peut être sujet ou complément d'une principale et sujet ou complément de la subordonnée : « Je *lui* demande qu'*il* cède. » Cette phrase peut devenir une relative complexe en se rattachant à une autre proposition : « Celui *à qui* j'ai demandé qu'il cédât. » Ici le pronom relatif est complément du *premier* verbe de la relative, et le même objet est représenté dans la subordonnée par un pronom personnel tout à fait indépendant. Autre exemple : « On m'a dit *de lui* qu'*il* céderait. — Celui *dont* on m'a dit qu'il céderait. » Cette relative complexe ne diffère de la précédente qu'en ce que le pronom relatif n'est plus complément indirect, mais complément circonstantiel amené par la préposition *de* au sens de « au sujet de ». Dès lors, nous nous rapprochons beaucoup des constructions précédemment signalées. Comparez :

1. Comme exemple de pronom relatif ayant pour antécédent un interrogatif, Ayer cite, par inadvertance, de Molière : « *Que* voilà *qui* est scélérat ! » Ici, *qui* n'a pas d'antécédent et signifie *quelque chose qui*, comme dans : « Voilà *qui* est fort ! » Le *que* initial de la proposition est l'adverbe exclamatif qui signifie *combien* ; c'est comme si l'on disait : « *Que* cela est scélérat ! Voilà qui est *combien* scélérat ! »

A. Celui *qu'*on m'a dit *qu'il* ou *qui* céderait.
B. Celui *dont* on m'a dit *qu'il* céderait.

Dans la formule A, le *que* initial de la proposition relative annonce que l'objet dont on parle va être sujet ou complément de la subordonnée ; dans la formule B, *dont* (ou *à propos duquel*, *au sujet duquel*) annonce que ce qui va être rapporté dans la subordonnée est relatif à l'objet dont on parle, ce qui revient au même. On sait ou on dit *d'*un objet que..., mais on oublie, *au sujet d'*un objet, que..., on se demande, *à propos d'*un objet, si... Avec certains verbes, la proposition relative devrait donc être introduite par *au sujet duquel*, *à propos duquel*, et non par *dont*. Toutefois, pour alléger la phrase, on emploie souvent *dont* dans tous les cas : « Bellah est le seul récit *dont* on ne voit pas qu'il (Feuillet) ait eu des raisons de l'écrire » (Ex. de M. Brunetière, cité par M. Malmstedt). Il va sans dire que cette construction n'est pas possible quand la signification du verbe ne comporte pas un complément circonstantiel amené par *à propos de*, etc. Ainsi, au lieu de « celui *que* j'ai vu *qui* courait », on n'aurait pas pu dire : « celui *dont* j'ai vu *qu'il* courait, » parce qu'on ne *voit* pas (au sens propre de *voir*) *à propos de*.

Quant aus phrases telles que : « Celui *dont* elle savoit *qui* suens avoit esté », il faut y voir, avec M. Malmstedt, un mélange tout à fait illogique des deus constructions *dont-qu'il* et *que-qui*.

L. Clédat.

Histoire de France d'Ernest Lavisse. — E. Langlois, le second volume du tome III. — A. Coville, le premier volume du tome IV (Paris, Hachette, 1902).

M. E. Langlois étudie la période de 1226 à 1328 ; M. Coville continue jusqu'en 1350. Deus chapitres du volume de M. Langlois et un chapitre seulement du volume de M. Coville intéressent l'histoire littéraire ; la différence

vient de ce que M. Langlois termine la partie politique et sociale de son travail par une étude de la société française au XIIIe siècle, faite d'après les œuvres littéraires. C'était là une idée fort ingénieuse, mais de réalisation très délicate, car la littérature nous donne parfois sur l'état de la société des indications sujettes à caution, et on risque de s'égarer en se fiant trop à elle. Ce n'est pas à nous de dire si M. Langlois a pu éviter l'écueil ; le lecteur y aura du moins gagné des analyses fort bien faites du Mémorial de l'évêque Guillaume Le Maire, d'un roman exquis de Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, et de plusieurs épisodes de *Bauduin de Sebourc*. C'est aussi dans ce chapitre qu'il faudra chercher ce qui concerne les fableaus[1].

Les chapitres d'histoire littéraire proprement dite sont traités avec grand soin par les deus auteurs, et j'ajouterai avec une compétence qui aurait pu faire défaut à des « historiens ».

Ni l'un ni l'autre n'a été réduit à résumer purement et simplement les travaus des littérateurs et des philologues. Leur connaissance de la langue du moyen âge leur permettait de travailler eus-mêmes sur les textes et de faire œuvre personnelle, dans les limites qui leur étaient assignées par le plan général de la grande Histoire de France. Comme le dit M. Coville, « il ne pouvait être question que des œuvres les plus saillantes, de celles qui font le mieus connaître les idées, la société, les formes littéraires ». Aucune de celles-là n'a été omise ni sacrifiée, et en réunissant les chapitres analogues des volumes déjà parus, on a, — avec une petite lacune qui sera bientôt comblée, — un tableau très exact et très vivant du développement de la littérature en France,

1. Je regrette pour ma part que M. L. n'ait pas, à l'exemple de M. Gaston Paris, substitué la forme française *fableau* à la forme picarde *fabliau*, que nous prononçons en trois syllabes, comme jamais les Picards ne l'ont fait. Le mot, appartenant à la langue littéraire, pouvait être réformé sans aucun inconvénient.

depuis les origines jusqu'au milieu du XIVe siècle, c'est-à-dire jusqu'aus premières années de la période de transition qui sépare le moyen âge de la Renaissance.

L. C.

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

L. Mogeon. — *L'orthographe française en voie de simplification* (Lausanne, Duvoisin, 1902. Pris: 1 fr.). — Cette brochure, ornée du portrait de M. Barès, expose l'état actuel de la réforme orthographique en France, et donne un historique bien fait de la question, avec documents à l'appui.

Antoine Thomas. — *Mélanges d'étymologie française* (Paris, Alcan, 1902, III-219 p. in-8°). — Ce livre contient 259 notices étymologiques, 161 nouvelles, les autres rééditées après revision et correction. La plupart des mots étudiés appartiennent aus patois ou aus langues techniques ; comme mots français d'usage courant on peut citer : *acheter*, *ancien*, *bourgeon*, *chènevis*, *copeau*, *lumignon*, *nuitamment*, *rémoulade*, *revendiquer*, *rosser*, *tréteau*, *tringle* et *vareuse*. En appendice, M. Thomas étudie la vieille locution « mois de deloir », qui désigne le mois de décembre ; il démolit avec beaucoup de sûreté et de maestria les étymologies déjà proposées, mais celle qu'il indique lui-même (*delerus*, le mois du délire) nous paraît fort sujette à caution.

A. Tobler. — *Etymologisches* (Communication à l'Académie de Berlin, du 6 février 1902). — Il s'agit des mots *maquereau* (du vieus français *maquer* = négocier), *frayer*, v. f. *froer* (fraudare), *frais* et *défrayer*, *narguer* (de *n'argue*).

A. Guérinot. — *Vocabulaire phonetique des principaus termes du patois en usage aus environs de Baume-les-*

Dames (Extrait de la *Revue de Linguistique*). — L'auteur est au courant des méthodes scientifiques, et son travail est fait avec grand soin.

Mlle Grosjean et Dr Briot. — *Glossaire du patois de Chaussin* (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*). — Les premières lignes de ce travail dénotent une complète inexpérience des questions philologiques : « Les accents jouent un grand rôle dans le patois de Chaussin. L'accent circonflexe est souvent employé, etc. » Mais les faits et les mots signalés forment une utile contribution à l'étude des patois de la région.

J. Désormaux. — *Rapport sur les travaux de la Société florimontane pendant les années 1900-1901* (Annecy, Abry, 1901, 12 p.). — Parmi les articles philologiques de la *Revue Savoisienne* que signale M. Désormaux, nous relevons le *Vocabulaire mourmé-français* de Th. Buffet, les *Notes de philologie* de A. Constantin et J. Désormaux, l'*Étude sur le patois savoyard* de J.-F. Gonthier, et les études sur les *Noms de lieux* de Ch. Marteaux.

— Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle *Revue des parlers populaires*, dirigée par Ch. Guerlin de Guer, dont nous venons de recevoir le premier fascicule (Paris, Welter, 8, 9 et 10 fr. par an).

Erratum. — Page 85, supprimer la note. Dans la phrase de Mme de Sévigné, que j'ai citée d'après M. Bastin, il faut corriger : *ne plus* en *plus*.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-S-S., IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE L. MARCEAU, E. BERTRAND Sr

ESSAIS DE SÉMANTIQUE[1]

I

LA FAMILLE DU VERBE « CÉDER »

Parmi les mots qui composent, au nombre d'une soissantaine, la famille du verbe français *céder*, un seul est d'origine populaire, c'est « ancêtre ».

Le verbe latin *cédere*, étant en *ĕre* par *ĕ* bref, devait donner en formation populaire un verbe français en *re*. L'*e* long tonique de *cédere*, étant précédé d'une palatale, aurait dû se changer en *i*, de là *cidre*, puis *cire*. Mais dans une forme verbale semblable, *recipere*, on a *reçoivre* au lieu de *recivre*, par analogie avec les autres verbes où *oi* alterne avec *e* dans le radical (*il doit, nous devons*); l'analogie a même été jusqu'à changer *reçoivre* en *recevoir*. Il est donc probable que *cedere* aurait en définitive produit *çoire*, comme *credere* a donné *croire*, et que *çoire* se serait conjugué comme *croire*.

Le verbe français créé par les savants sur *cedere* est entré dans le moule de la conjugaison en *er*. Mais dans les dérivés français, également savants, de ce verbe,

1. Nous adopterons, dans ces études, les termes d'*extension, restriction, connexion* et *comparaison*, pour désigner les quatre grands procédés de dérivation des sens. Cf. l'article sur les *Lois de la Dérivation des sens* que nous avons publié ici même, t. IX, p. 49.

il reste des traces de la conjugaison qui lui était propre en latin. Ainsi *précédent, antécédent*, par *ent*, sont des participes présents latins; *abcès, accès, décès, succès, procès* se rattachent au supin latin, constitué par l'adjonction au radical *ced* de la consonne *s*, redoublée par assimilation du *d* final; le redoublement de l'*s* s'est maintenu graphiquement, quand cette consonne ne termine pas le mot français, dans les dérivés tels qu'*accessible, succession, processif*, etc. *Procès* et *procédé* sont deus substantifs tirés du même verbe, l'un sous la forme de la conjugaison latine, l'autre sous la forme de la conjugaison française (comparez *convers* et *converti*); la forme plus latine encore est *processus*, qu'on emploie quelquefois et qui conserve la terminaison substantive du latin.

Dans beaucoup de dérivés des composés de *céder*, on retrouve cette forme du supin latin *cess*, suivie des suffixes qui ont la propriété de s'ajouter au supin, comme le suffixe d'action *ion* (succession, procession, concession, intercession, rétrocession), le suffixe d'agent *eur* (successeur), les suffixes adjectifs *if* (processif) et *oire* (accessoire), le suffixe *ible*, qui s'ajoute tantôt au radical du verbe, tantôt au supin (accessible). Ce supin a même formé un autre verbe, par l'adjonction de la terminaison verbale : *cess-er;* beaucoup de nos verbes viennent ainsi de formes verbales refaites sur le supin des verbes primitifs du latin (oser, aider, etc.).

Céder signifie proprement *aller;* mais ce sens ne s'est conservé que dans les composés. Dans le simple, le sens qui a été retenu par le français est le sens connexe, déjà dégagé en latin, de *renoncer;* on renonce

quand on va, quand on s'en va (au lieu de rester). Le verbe *cesser*, formé sur le supin, a, comme d'ordinaire, le même sens, mais avec cette nuance restrictive qu'on renonce *à continuer*.

Voyons d'abord *cesser*, dont la sous-famille est peu nombreuse. Ce verbe, signifiant *ne pas continuer*, s'emploie transitivement ou intransitivement comme *continuer :* le bruit continue ou cesse, on continue son travail ou on le cesse. Le participe présent *cessant*, précédé du préfixe négatif *in*, forme l'adjectif *incessant* qui signifie *continuel*. A cet adjectif se rattache l'adverbe *incessamment*, dont le sens propre est *continuellement*. On le trouve avec cette valeur dans Corneille, Molière, La Fontaine, Massillon (Voy. Littré). Corneille, *Cinna :*

> Il me semble surtout *incessamment* le voir
> Déposer en nos mains son absolu pouvoir.

Entendez : « il me semble *sans cesse*. » Mais, comme l'adverbe latin *continuo*, « incessamment » signifie à la fois *continuellement* et *à l'instant*. Dans la dernière acception, *incessamment* se rapporte non à une action, mais à la succession de deus actions : « il viendra incessamment, » ce n'est pas sans interruption dans l'action de venir, mais sans interruption entre cette action et l'action qui précède, de là, par atténuation, à très bref délai. Il s'agit le plus souvent de la non-interruption entre le moment présent et une *action future ;* l'Académie en fait presque une règle, mais Littré cite un exemple où *incessamment*, dans ce sens, est joint à un passé, et il dit avec raison que rien n'empêche logiquement de l'employer ainsi.

Le substantif verbal de *cesser* est *cesse* (on a en

vieus français la forme masculine *ces*). Il ne s'emploie que dans certaines locutions : n'avoir point de *cesse*, n'avoir ni *cesse* ni repos, sans *cesse*. On ne dirait plus, comme Malherbe (L.) :

> Astre par qui vont *avoir cesse*
> Nos malheurs...

ni, comme Marot, « prendre cesse » ou « donner cesse à sa douleur ».

Sans cesse s'emploie par exagération quand il s'agit d'une action qui se répète à des intervalles très rapprochés : « il réclame sans cesse ; » l'action de réclamer cesse en réalité, mais pour reprendre presque aussitôt, à propos de la même chose ou d'une autre.

A côté de *cesse*, on a un autre substantif d'action, *cessation*, formé par l'adjonction d'un suffixe au radical du verbe. Le substantif *cession* et l'adjectif *cessible* se rattachent directement à *céder* et non à *cesser*.

Céder, nous l'avons vu, signifie « renoncer, renoncer à lutter », d'une façon absolue ou vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose, et le complément est alors amené par la préposition *à* : « céder *au* sommeil, *au* nombre, *aus* instances. » Par connexion, *céder* s'emploie transitivement dans le sens de renoncer à conserver : « *céder* la place. » On peut renoncer en faveur de quelqu'un, et ce complément est aussi amené par la préposition *à* : « *céder* ses droits *à* quelqu'un. » Par comparaison, *céder* s'emploie en parlant de choses matérielles qui subissent une violence : « un obstacle *cède*. » *Le céder à*, c'est céder l'avantage à quelqu'un ; on a dit aussi, dans ce sens, *céder à* intransitif ; Bossuet (L.) : « Les Gaulois ne *leur cédaient* pas en courage. » Quand le complément indirect est *lui* ou *leur*, on préfère la forme intransitive, sans doute par

euphonie. On ne dirait guère : « Les Gaulois ne *le leur cédaient* pas en courage. »

Du supin latin de *céder* dérivent le substantif *cession* (action de *céder* au sens transitif), l'adjectif *cessible* (qu'on peut *céder*) et son composé *incessible* (qu'on *ne* peut *pas céder*).

A *céder,* dans le sens transitif d'abandonner, se rattachent les composés *concéder*, *recéder*, *rétrocéder*. La forme populaire du préfixe *retro* est *rière* qu'on a dans le vieus mot *rièregarde*, et qui a été remplacé par *arrière* (arrière-train), mais qui ne sert pas à former des verbes. *Retro* signifie proprement *en arrière*, et, par connexion, en revenant sur ses pas, en refaisant ce qui a déjà été fait ; *rétrocéder*, c'est céder à quelqu'un qui vous avait déjà cédé la même chose. Le préfixe *re* qui a servi à former *retro* (cf. *in* et *intro*) a exactement la même signification dans *recéder*, mais ce verbe a aussi le sens de « céder à quelqu'un ce qu'*un autre* vous avait antérieurement cédé ». Le préfixe *con* (avec) de *concéder,* efface l'idée de recul incluse dans *céder*; et introduit l'idée d'entente *avec* celui qui reçoit ; dès lors, *concéder* signifie « donner volontairement à quelqu'un qui demande », par conséquent « accorder ». Dans les exemples anciens de *concéder* cités par Littré, on peut toujours traduire par *accorder,* soit au sens propre, soit au sens figuré (accorder un point en discussion). Au sens propre, la signification de *concéder* s'est restreinte, on ne l'emploie plus guère que pour certaines faveurs d'ordre financier, consenties par le pouvoir : concéder un privilège, une ligne de chemin de fer. On ne dirait plus comme Molière (L.) : « C'est avec justice que le Ciel vous a concédé le nom de belle-mère. »

Concéder et *rétrocéder* ont des dérivés formés sur le supin latin avec le suffixe d'action *ion : rétrocession, concession.* « Concession » a le sens propre et le sens figuré de *concéder : concession* de chemin de fer, *concession* au cimetière, faire des *concessions* à ses contradicteurs. Sur *concession* au sens propre, on a fait *concessionnaire* (qui a une concession), mot semblable à *propriétaire* fait sur *propriété.*

Pour *céder*, au sens latin primitif d'*aller*, nous avons des composés et des dérivés formés avec les préfixes *ad, pro, inter, ab, de, ex, sub, ante, præ.*

Le préfixe *ad,* dont la forme française est *a*, et qui, en latin, devient *ac* devant un radical commençant par un *c*, indique *direction vers.* « Accéder » signifie donc proprement *aller vers*, et le substantif *accès*, formé sur le supin, doit signifier *action d'aller vers.*

Le sens propre d'*accéder* n'est pas relevé par Littré. Il est cependant usité dans des phrases telles que la suivante, citée par D-H-T. : « On *accède* à la propriété par un sentier assez raide. » Mais le verbe ne s'emploie ainsi qu'avec une idée spéciale qui paraît s'être d'abord développée dans le substantif *accès*. Ce substantif s'est surtout employé dans les locutions « avoir accès, donner accès, l'accès est facile ou difficile », etc., où le contexte lui donne la signification spéciale de « possibilité d'aller vers »; *accéder* est en somme l'équivalent de « avoir accès », et son usage se restreint au cas où on veut exprimer l'idée au propre et d'une façon impersonnelle : « *on* accède à, » mais non pas « il accède », tandis qu'on dit « il a accès ». Bossuet (L.) : « Nous avons accès à l'autel de sa miséricorde. »

Accéder au figuré signifie « se rallier à ». Voltaire (L.) : « Le roi de Pologne et le czar *accédèrent* eus-

mêmes à ce traité. » Accéder aus désirs de quelqu'un, c'est se rallier à ces désirs, et, par connexion, consentir à les satisfaire.

Le dérivé en *ible* du supin, *accessible*, a son sens normal de « où l'on peut aller, arriver », au propre ou au figuré. Il a donné lui-même naissance au substantif *accessibilité* (qualité de ce qui est *accessible*), relevé par P.-L. Courier.

Le substantif d'action en *ion*, dérivé du supin, *accession*, signifie *action d'arriver à* (dans la locution figurée *accession au trône*), et, par connexion, *de se joindre à*. On le trouve souvent accouplé à *accroissement* dans les textes du XVIe siècle. Amyot (L.) : « Je ne trouve pas estrange que aus bonnes parties qui jà estoient en toy, il y ait une *accession* et accroissement si grand. » Buffon (D.) : « Le mercure ne reprent de la fluidité que par l'*accession* de la chaleur. » La forme populaire d'*accession* serait *açoisson*.

L'adjectif en *oire*, dérivé encore du supin, *accessoire*, se rattache aussi au sens de « se joindre à ». Le suffixe adjectif *oire* signifie proprement « qui a la qualité de faire l'action » : méritoire, qui mérite ; attentatoire, qui attente. Il a produit le suffixe substantif *oir* ou *oire*, qui exprime l'instrument ou le lieu de l'action. *Accessoire* signifie donc « qui se joint à », et, par connexion, qui n'est pas le principal.

Adverbe en *ment* : « accessoirement. »

Nous n'avons signalé plus haut qu'un des sens du substantif verbal *accès* : possibilité d'approcher. Il en a un autre très usuel : arrivée brusque d'un mal ou d'un sentiment passager. Voici la série des sens : 1° action d'aller vers ; 2° par connexion, arrivée, et, par compa-

raison et restriction, atteinte brusque d'un mal sujet à récidive; 3° par une nouvelle comparaison, explosion d'un sentiment.

Le verbe *accéder* a produit un autre mot français, c'est *accessit*, forme verbale toute latine qui signifie « il a approché ». Dans les distributions de pris qui se faisaient en latin, on disait de l'élève qui avait approché du pris : *accessit*. Par une connexion toute naturelle, le mot qui exprimait le fait d'avoir approché du pris, a servi à exprimer la nomination honorifique qui en résultait. La forme populaire d'*accessit* serait *acest*, qui serait devenue *acist*, puis *acit*, sous l'influence de la 1re personne (accessi = acis).

Accessit se trouve avec un sens tout spécial dans cette phrase de Mme de Sévigné : « Il avait plus de vois qu'il ne lui en fallait pour être pape ; mais l'*accessit* gâta tout. » On disait aussi *accès* dans ce sens ; c'est le fait, pour un cardinal, de se joindre à des collègues pour faire une élection pontificale, de reporter sa vois.

En somme, les sens d'*accéder* et de ses dérivés se rattachent aus idées d'*arriver*, d'*approcher* et de *se joindre à*, toutes trois produites par le sens primitif d'*aller vers*.

Le préfixe latin *pro*, dont la forme française est *pour*, signifie proprement *devant soi, en avant*. *Procéder*, c'est originairement *aller en avant ;* le substantif latin dérivé du supin, *processus*, sa forme française *procès*, le substantif d'action en *ion*, *procession*, le substantif participial *procédé*, le dérivé en *ure*, *procédure*, expriment tous les cinq, en principe, l'*action d'aller en avant*. Mais l'un, *processus*, s'est

spécialisé, comme terme de philosophie, dans le sens figuré de « marche progressive » ; le second, *procès*, s'est spécialisé dans le sens de « poursuite judiciaire » ; le troisième, *procession*, s'est spécialisé dans le sens de « marche solennelle et par files » ; le quatrième, *procédé*, dans le sens figuré de « manière d'agir » ; le cinquième, *procédure*, dans celui de « manière régulière d'agir en justice », ces deus derniers se rattachant à la valeur particulière qu'a prise le verbe *procéder* en français. Rien n'empêchait que ce fût *procession* qui prît le sens de *procès* et *procès* celui de *procession*, etc. Le même préfixe se retrouve, avec un radical latin de même signification que *cedere*, dans *progrès* et le dérivé *progression*, ausquels on a fait exprimer d'autres « espèces » de *marches en avant*[1].

Au point de vue de la forme, il faut remarquer qu'on pourrait avoir *processure* au lieu de *procédure*, le suffixe *ure* s'ajoutant à la forme du supin. Mais *procédure*, a été créé directement sur le verbe français *procéder*, avec *ure* issu d'*eüre*, qui vient d'*atura* et qui contient par conséquent la flexion du supin de la 1re conjugaison.

Les formes populaires de *procès*, *procession*, seraient *pourcès* et *pourçoisson* (cf. *moisson*, de *messionem*), et *procéder* serait *pourçoire*.

Procéder, accompagné d'un régime précédé de *de*, signifie proprement « aller en avant en s'éloignant », et par conséquent *venir de*. Et en effet, dans les

1. « Faire *le procès* à quelqu'un, » c'est lui intenter une poursuite au criminel, la poursuite au criminel étant considérée comme la poursuite par excellence, ce qui explique l'article défini. Au figuré, *faire le procès* à une personne ou à une chose, c'est la censurer.

exemples que l'on cite de *procéder de*, ce verbe peut être remplacé par *venir* (De là *procède* (vient) la longueur ou la brièveté de mes réflexions, dit La Bruyère), mais l'inverse n'est pas vrai : *il vient de Paris* ne peut se traduire par *il procède de Paris*. C'est que le verbe *procéder* ne s'emploie qu'au figuré. Il n'a même pas exactement la valeur figurée de *venir de* et de *provenir de*. Le Dictionnaire D-H-T. le définit « être l'effet de » ; c'est la définition de *venir de* au figuré et non celle de *procéder*. Littré dit mieus : « tirer origine de. » Comparez : « Sa timidité *procède de* son ignorance » = *est engendrée par*, et « sa timidité *vient* ou *provient de* son ignorance » = *est causée par*. Dans le premier cas, le complément est considéré comme la cause efficiente; dans le second, comme la cause occasionnelle. On dit : « La cheminée fume, cela *vient* (et non : cela *procède*) de ce qu'on n'y a pas fait de feu depuis longtemps. »

Procéder à, suivi d'un nom d'action, signifie proprement « aller en avant vers cette action » et, par connexion, *l'accomplir ;* « *procéder à l'installation* d'un magistrat », c'est l'*installer*, ou plus exactement « faire les actes que comporte l'installation ». De l'idée de *marche en avant*, incluse dans *procéder*, dérive l'idée d'actes successifs; le verbe suggère à notre esprit le détail de l'action dont on parle et n'exprime pas seulement « le fait de venir à l'exécution de cette action », comme le dit le Dictionnaire D-H-T.

Absolument, *procéder* a le sens d'*agir*, mais toujours avec la même nuance, *détailler une action :* « Il *procède* avec méthode. » Par restriction, *procéder* a signifié *agir en justice* (exercer une action officielle) :

« On *procéda* contre les Macédoniens qui niaient la divinité de Jésus-Christ » (Fléchier, dans L.). Nous avons vu que, par une restriction analogue, le substantif *procès* signifiait *action en justice* (mais non pas seulement action officielle).

Le sens le plus voisin de l'étymologie, c'est celui d'*avancer* au figuré, qu'on trouve dans cette phrase de J.-J. Rousseau (L.) : « Nous *procédons* toujours lentement, d'idée sensible en idée sensible. »

On n'emploie *procéder*, au lieu d'*agir* ou d'un verbe d'action plus précis, que lorsqu'on veut exprimer l'idée d'agir d'une certaine manière, en laissant au second plan la nature même de l'action; *procéder* avec lenteur, avec mesure, par allusions, etc. Littré dit très bien : « *Procéder ;* 2° Agir en quelque affaire que ce soit, de telle ou telle manière. » Ce verbe convient parfaitement dans ce cas, puisqu'il présente à notre esprit la marche, le détail de l'action. Mais il résulte de cet emploi exclusif que l'idée de manière s'est incorporée au verbe, et qu'on peut traduire *procéder* par « agir d'une certaine manière (indiquée par le complément) ». On comprent dès lors que le substantif participial *procédé* puisse signifier *manière d'agir* (le fait d'agir d'une certaine manière). Il y a d'ailleurs une connexion naturelle entre l'action et la manière d'agir; c'est ainsi qu'*allure*, dont le sens propre serait « action d'aller », signifie « manière d'aller ».

Par une triple restriction, *procédé* signifie : 1° manière d'agir, de se comporter, vis-à-vis de quelqu'un ; 2° manière d'agir pour exécuter une action déterminée (et non pas à l'égard de *quelque chose*, comme dit le Dictionnaire D-H-T.) : « procédé de désinfection ; »

3° préliminaires de duel (voyez dans Littré les exemples de Mme de Sévigné et de Montesquieu). Il va sans dire que, dans la création des acceptions des mots, la langue peut sauter des intermédiaires, et que les trois sens restrictifs que nous venons d'indiquer ne supposent pas nécessairement l'existence préalable du sens général de « manière d'agir ».

Par une sous-restriction du sens 1, *procédés* signifie *bons procédés*. J.-J. Rousseau (L.) : « Pour couvrir d'un vernis de *procédés* la laideur du vice. » Cette acception, très courante, n'est pas relevée dans le Dictionnaire D-H-T.

Au jeu de billard, pour rendre les coups plus moelleux, il y a un *procédé* qui consiste à coller à l'extrémité de la queue un bout arrondi en cuir. Le mot *procédé* a passé du sens de « manière d'agir dans ce cas particulier » au sens de « instrument de cette action », et c'est ainsi que le bout de cuir s'appèle « procédé ».

L'adjectif *processif* pourrait se rattacher au supin latin, et signifie normalement « qui procède », de même qu'*actif* signifie « qui agit ». Mais en réalité, cet adjectif a été fait sur le substantif *procès*. Les adjectifs en *if* ainsi formés sur un substantif expriment une qualité ayant un rapport quelconque avec l'objet nommé par le substantif. *Processif*, c'est donc proprement « qui a rapport aus procès ». C'est ainsi qu'on dit « formes *processives* ». Le sens de « qui aime les procès » est une restriction de cette signification générale. Mais les deus sens de *processif* peuvent être indépendants l'un de l'autre. Car, en ajoutant *if* à un substantif d'action, le français peut lui donner directement le sens de « qui fait cette action », ou « qui a des

dispositions pour la faire ». C'est le sens de *fautif* relativement à *faute*, de *craintif* relativement à *crainte* ; c'est aussi le second sens de *processif* relativement à *procès*.

On pourrait résumer dans le tableau suivant les sens principaus de *procéder* et de ses dérivés :

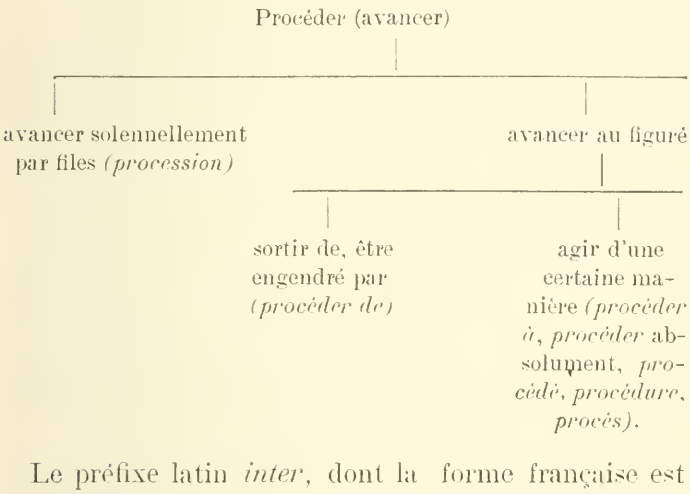

Le préfixe latin *inter*, dont la forme française est *entre*, signifie proprement « dans le milieu ». *Intercéder* (dont la forme populaire serait *entreçoire*), c'est *aller dans le milieu*, dans l'espace qui sépare deus personnes ou deus groupes de personnes. Comparez *intervenir*, *s'interposer*. Par comparaison et restriction, c'est *solliciter un pardon*, *une grâce*, *en faveur de quelqu'un* : on intercède auprès d'une personne pour une autre. Ce n'est pas seulement, comme dit Littré, intervenir en faveur de quelqu'un, car *intervenir* a conservé un sens plus général. Quand on intercède, on intervient par la parole et en faisant appel à la générosité de l'une des parties. Si on se joint à l'un des combattants contre l'autre, on intervient,

mais on n'intercède pas. L'intercession implique l'intervention, mais la réciproque n'est pas vraie.

Nous avons un dérivé d'agent en *eur* et un dérivé d'action en *ion*, qui se rattachent l'un et l'autre au supin latin : *intercesseur*, *intercession*. Les formes populaires seraient *entrecesseur* (*entrecètre* au cas sujet) et *entreçoisson*.

Les prépositions et préfixes du latin *ab*, *de* et *ex* expriment tous les trois l'éloignement, l'extraction, l'origine. Le Dictionnaire de Bréal et Bailly traduit *ab* par *de* et *hors de*, *ex* par *hors de* et *de*, et, tout en signalant pour le latin *de* le sens spécial de *du haut de*, ajoute : « Les nombreus rapports exprimés par *de* se ramènent en dernière analyse à l'idée d'extraction, d'origine. » On peut donc considérer ces trois préfixes comme ayant la même signification générale. Un seul s'est conservé en français comme préposition, *de*, et cette préposition s'emploie dans les cas où le latin employait les deus autres. Comme préfixe, c'est *ex* seul qui est encore vivant, sous la forme *é*, anciennement *es*, et dans le préfixe composé *dé* (= *de é*). Mais on trouve des composés anciens avec *de* ou *dé*[1], venant du latin *de*, et des composés savants avec *ex* sous la forme latine et avec *ab*.

Les trois composés existent pour *céder* : *abcéder* (terme médical), *décéder* et *excéder*; et on a les trois substantifs dérivés du supin : *abcès*, *décès* et *excès*. Le sens commun étymologique, c'est « marche hors de, sortie ». L'*abcès* est proprement une sortie, une poussée de pus, et, par connexion, la tumeur spéciale qui contient le pus ; le *décès* est la sortie de la vie ;

1. Il y a un troisième préfixe *dé* (anciennement *des*), venant de *dis*.

l'*excès* est la sortie des bornes légitimes. *Abcès* pourrait fort bien avoir le sens qu'a *décès* ou celui qu'a *excès*, et vice versa. En effet, *éruption*, qui désigne une « sortie de taches ou de boutons » et dont par conséquent la signification est voisine de celle d'*abcès*, est formé avec le préfixe *ex* comme *excès ; abuser*, qui signifie « user en sortant de la mesure, avec *excès* », est formé avec le préfixe *ab* comme *abcès*, enfin un des sens latins d'*excéder* était *mourir*.

On disait au XVIe siècle « décéder de ce monde ». Ce verbe avait en latin le sens général de s'éloigner et un autre sens spécial, celui de « sortir de charge ». Dans ce sens, il avait formé un dérivé d'agent qui serait *décesseur* s'il avait été emprunté par le français, et qui signifiait : « magistrat sortant de charge. » Nous le retrouverons plus loin.

Excéder a pris le sens spécial et figuré de « sortir des bornes légitimes, aller ou être au delà de ce qui convient ». Bossuet (cité par L.) : « Voilà ce qui regarde les vaines et fausses sciences, et, pour ce qui est des véritables, on *excède* beaucoup à s'y livrer trop. » C'est à ce sens que se rattache la signification ordinaire du substantif *excès :* « L'*excès* en tout est un défaut. » L'excès est donc le fait de dépasser la bonne mesure, et, par connexion, un acte qui dépasse cette mesure : « commettre des *excès*. » Mais *excès* peut avoir une signification plus générale et exprimer le fait de dépasser une mesure quelconque, indiquée par le contexte : l'*excès* d'un nombre sur un autre. Le résultat de la soustraction s'appèle *excès* ou différence. Le participe présent *excédant* et la forme latine du même participe, employée substantivement, *excédent*, se réfèrent à cette signification plus générale, tandis

que l'adjectif en *if*, *excessif*, s'applique à ce qui dépasse la *bonne* mesure[1]. Buffon (L.): « Pour mieus voir notre objet, nous venons de le circonscrire; nous en avons retranché toutes les extrémités *excédantes*. » Un *excédent*, c'est une quantité qui dépasse une mesure déterminée : pour l'excédent de recettes, la mesure c'est le total des dépenses, pour l'excédent de bagages, c'est le poids transporté gratuitement par les Compagnies. *Excédent* sans complément peut, par restriction, désigner soit un excédent de recettes, soit un excédent de bagages. Dans ses deus premières éditions et dans la dernière, l'Académie a différencié par l'orthographe le substantif *excédent* du participe *excédant;* pendant un siècle (1740-1835) les deus se sont écrits de même.

De *aller au delà*, sens premier, on passe facilement à « aller au delà de », c'est-à-dire de la valeur intransitive à la valeur transitive. En effet, outre sa signification intransitive, *excéder* a une double signification transitive, que le Dictionnaire D-H-T. définit ainsi: 1° aller au delà d'une limite fixée. Ex. de Pascal: « C'est qu'ils ont *excédé* toutes bornes; » 2° aller au delà de ce que quelqu'un peut supporter. Ex. de Buffon: « Faut-il encore les *excéder* (les Nègres)? » Le parallélisme des deus définitions n'est qu'apparent; pour qu'il fût réel, il faudrait comme exemples, d'une part « excéder les bornes », d'autre part « excéder les forces », et les deus significations d'*excéder* seraient au fond identiques. Il faut partir, croyons-nous, de cette définition: *excéder* transitif, c'est « dépasser » au figuré. Ex. cités dans D-H-T.: Racine, « Ma joie

1. Notez que, par affaiblissement (c'est-à-dire par extension), *excessivement* est arrivé à signifier « extrêmement »; être *excessivement* bon, ce n'est plus être bon *avec excès*.

excède mes souhaits; » CORNEILLE : « Le temps de leur durée *excède* à peine celui de leur représentation. » On peut remplacer partout *excède* par *dépasse*, et de fait, aujourd'hui on emploie exclusivement le verbe *dépasser*. D'autre part, si l'on dit qu'une chose *excède* ou *dépasse*, ou, pour prendre encore un autre synonyme approximatif, qu'elle *déborde* une personne, l'expression peut avoir théoriquement plusieurs significations, suivant qu'on considère dans la personne la force, l'intelligence ou tout autre aspect de la personne. *Excéder quelqu'un* s'est spécialisé dans le sens de *dépasser ses forces* et, par connexion, *l'accabler*, *le fatiguer*, *l'importuner*. Le verbe ne s'emploie plus guère qu'au participe passé: « *excédé* de fatigue, de plaisir. » On le trouve au participe présent dans Gresset (L.): « Ou j'aurais une prude au ton triste, *excédant*. » Par une restriction en sens différent, une chose qui « *dépasse* quelqu'un » n'est pas au-dessus de ses forces, mais au-dessus de sa compréhension. *Débordé* a pris d'autres acceptions spéciales que nous étudierons ailleurs. Pour résumer ce qui concerne *excéder* transitif, il signifie *dépasser* au figuré, d'où, par restriction, avec un complément de personne, *dépasser les forces de*, acception dont il ne reste que le sens dérivé par connexion : *fatiguer outre mesure*.

Le préfixe latin *sub*, dont la forme française est *sou* (subvenir, souvenir), devient en latin *suc* devant le *c* initial de *céder*. De là *succéder*, qui signifie proprement « aller sous, *s'introduire* ». Ce sens, qui n'a pas pénétré dans la langue courante, se rencontre dans les écrits scientifiques de Pascal : « Tous les corps contigus résistant à l'effort qu'on fait pour les séparer, quand l'air

ne peut *succéder* entre deux. » En donnant au préfixe une valeur temporelle, on aboutit au sens de « aller après, venir ensuite ». Les deus préfixes qui expriment la position inférieure et la position supérieure, *sou* et *sur*, peuvent par comparaison, l'un comme l'autre, exprimer dans le temps la postériorité, suivant qu'on se représente la durée comme se déroulant de bas en haut ou de haut en bas ; c'est ainsi que *survenir* et *succéder*, qui contiennent l'un le préfixe *sur*, l'autre la forme latine du préfixe *sous*, ont pour caractère commun de s'appliquer à ce qui vient *après*[1].

Succéder signifie donc « venir après », mais avec une idée conjointe de « remplacement », car le préfixe *sub* = *sous* conserve une partie de sa valeur propre et marque à la fois postériorité et substitution. Un objet « succède » relativement à un autre, ce verbe a donc un complément essentiel ; il est amené par la préposition *à* : « La crainte succède *à* l'espérance ; un fonctionnaire, un négociant succède *à* un autre. »

Par restriction, *succéder* arrive à signifier « succéder à quelqu'un *après sa mort, dans la possession de ses biens* », par conséquent : en hériter. Un verbe qui a le sens d'hériter peut avoir deus compléments différents, suivant qu'on indique la personne dont on reçoit les biens ou les biens que l'on reçoit ; aussi dit-on « hériter de quelqu'un » et « hériter de quelque chose » (et aussi hériter quelque chose de quelqu'un). De même, on *succède à quelqu'un* ou *à quelque chose* ; Fléchier (L.) : « Il sortait d'une famille où les enfants aiment mieux succéder à la probité qu'à la fortune de leurs pères. »

1. Toutefois *sur* exprime une postériorité plus immédiate.

On dit d'une entreprise, d'une affaire, qu'elle va, qu'elle marche, et en parlant de sa terminaison, de son résultat, qu'elle a une bonne ou une mauvaise *issue*, c'est-à-dire proprement une bonne ou une mauvaise « sortie », ou qu'elle *réussit* bien ou mal, ce qui revient au même, puisque *réussir*, c'est étymologiquement « sortir, ressortir ». Par une image semblable, on a dit aussi qu'une entreprise « succède bien ou mal », c'est-à-dire « marche ensuite, marche finalement » bien ou mal. Malherbe (L.) : « De quelque manière que notre libéralité nous *succède*, ne nous lassons point de la continuer. » Puis *succéder* dans cette acception, comme *réussir*, a pris particulièrement la valeur de « bien réussir ». La Bruyère (L.) : « Tout leur rit, tout leur *succède*. »

Les trois sens principaus de *succéder* sont donc : 1° venir après, au figuré, 2° hériter, 3° réussir. Le substantif formé sur le supin, *succès*, le dérivé d'action en *ion*, *succession*, et l'adjectif en *if* formé sur le supin, *successif*, se rattachent chacun à une acception différente du verbe *succéder ;* toutefois *succession* embrasse deus acceptions. Des mouvements *successifs* sont des mouvements qui « viennent l'un après l'autre », qui « se suivent », une *succession* est un « héritage » ou une « suite », et le *succès* est la « réussite ». Il faut noter que *successif*, comme terme de jurisprudence, a signifié « relatif à un héritage, sujet à héritage ». Corneille (L.) :

> J'étais son cher objet, et maintenant je voi
> Que, comme par un droit *successif* de famille,
> L'amour qu'il eut pour moi, vous l'avez pour ma fille.

D'Aubigné (L.) : « Il veut prouver que le roiaume de France n'est pas *successif*, mais électif. »

On a dit à l'origine « *bon* et *mauvais* succès ». Bossuet : « Les *mauvais succès* sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement. » On trouve *par succès* dans Rabelais (L.) avec le sens de *par succession, successivement :* « J'ay veu le chamaleon devenir jaune, bleu, tanné, violet *par succès.* »

Le verbe *succéder*, au sens de « remplacer », a un dérivé formé avec un suffixe rare, le suffixe *ané*, féminin *anée*. Le médicament *succédané* d'un autre, ou le *succédané* d'un médicament, c'est la substance qui le remplace, qui peut le remplacer. C'est, je crois bien, le seul exemple en français de ce suffixe ajouté à un radical de verbe : il signifie, comme on le voit, « qui fait l'action du verbe[1] ».

Le verbe *succéder,* au sens de « remplacer, venir après », a un dérivé d'agent en *eur*, c'est *successeur*. Mais *successeur* n'a pas en français le sens d'héritier, qu'il avait en latin, et qu'on retrouve dans le sous-dérivé *successoral*.

Succéder, au sens de « hériter », a un dérivé en *ible* fait sur le supin : « *successible.* » Le suffixe *ible*, comme *able*, signifie « qui peut être l'objet ou le sujet de l'action exprimée par le verbe ». *Successible* devrait

1. Nous trouvons ce suffixe joint à des substantifs dans *momentané, instantané,* mer *Méditerranée,* où il marque un simple rapport avec l'objet exprimé par le radical. Comme, dans le latin *anemm*, l'*e* est bref, l'accent tonique est sur l'*a*, et la forme populaire du suffixe serait au masculin *ain* (anciennement *aing* par *n* mouillée), au féminin *agne* (*montagne* est étymologiquement un adjectif féminin). Un suffixe très voisin de celui-là est *anum*, en français *ain* au masculin, *aine* au féminin : *certain, certaine.* Le suffixe *ané* se trouve sous sa forme populaire dans un mot, d'ailleurs tout savant, *contemporain,* au lieu de *contemporané* (cf. le substantif *contemporanéité*).

donc s'interpréter soit « qui peut hériter », soit « dont on peut hériter ». C'est le premier sens que lui donne l'article 487 du Code civil : « ... celui qui se trouve *successible* à l'époque de l'ouverture de la succession. » Par connexion, on passe de l'idée de « qui est en état d'hériter » à celle de « qui met en état d'hériter » ; c'est la valeur du mot dans la locution : « être parent à un degré *successible*. »

Les préfixes *pré* et *anté* signifient *avant* et *devant*. Par conséquent, *précéder* et le théorique *antécéder* ont étymologiquement la même signification et doivent s'opposer à *succéder*.

Un objet « précède », comme il « succède », relativement à un autre. Ces deus verbes ont donc nécessairement un complément essentiel qui, a priori, peut être direct ou amené par une préposition. La langue donne à *précéder* un complément direct (comme en latin), tandis qu'elle introduit celui de *succéder* par la préposition *à*. Ce pourrait être l'inverse.

De même que *succéder* signifie « venir après », *précéder* signifie *venir avant*. Toutefois, l'idée de « remplacement » incluse dans *succéder* implique que les deus faits se suivent sans qu'un autre s'interpose, et qu'ils sont susceptibles de se remplacer, c'est-à-dire de même nature. Lorsque les deus faits ne se suivent pas immédiatement ou lorsque le premier continue après la production du second, et lorsqu'ils sont de nature différente, on peut dire que le premier *précède* le second, mais non pas que le second *succède* au premier. Racine écrit :

Son empire a des temps *précédé* la naissance.

Mais on ne pourrait pas dire, pour interpréter ce

vers : « La naissance des temps a *succédé* à son empire. » Ce serait une faute de langue et un contresens.

Précéder signifie « venir avant » dans l'ordre du temps et dans l'ordre de la rencontre (le salon *précède* généralement la salle à manger), mais non dans l'ordre d'importance. Cependant on trouve cette acception dans Corneille (L.) :

S'il *précède* Philiste en vaines dignités...

Enfin, *précéder* a conservé le sens étymologique de « aller *devant* ».

Le participe présent *précédent*, sous sa forme latine, et l'adverbe en *ment* qui en dérive, se rattachent uniquement au sens de « venir avant ». Substantivement, *précédent* a pris le sens restreint de « fait qui s'est produit avant, *dans des conditions identiques* ».

Le verbe *précéder* a un dérivé d'action en *ion*, formé sur le supin, qui a pris un sens tout à fait spécial ; c'est le fait, pour les équinoxes, de précéder le retour de la terre au même point de son orbite.

Le dérivé d' « agent » en *eur*, *précesseur*, n'existe pas en français, mais il est remplacé par *prédécesseur*, qui signifie proprement « celui qui sort de charge avant ». Voyez plus haut, p. 179.

Le français n'a pas emprunté au latin *antécéder*, qui pourrait être synonyme de *précéder*, mais nous avons, de ce verbe, le participe présent sous sa forme latine, *antécédent*, et le dérivé d'agent sous sa forme populaire, *ancêtre*.

Antécédent est employé adjectivement par Fénelon (D.) : « Cette prédilection *antécédente* à tout mérite. » Ce mot ne s'emploie plus que substantivement ; il pourrait être synonyme de *précédent*, mais il a pris natu-

rellement d'autres acceptions spéciales : en grammaire, c'est le *terme* qui précède *le relatif et auquel le relatif se rapporte;* au pluriel, ce sont *les détails principaus de la vie de quelqu'un* qui précèdent *le moment actuel.*

Le préfixe *ante*, sous sa forme populaire, devait être *ant* devant une voyelle et *an* devant une consonne. On l'a dans « antan » et dans « ancestre »[1]. L'ancienne langue disait *ancestre* au nominatif et *ancesseur* au cas régime. *Ancesseur* est formé sur le supin, comme « successeur, prédécesseur ». Mais, au nominatif, l'accent était sur le radical, et dès lors la voyelle du suffixe *eur* devait tomber comme atone, il ne restait que l'*r*, qui, jointe à l'*s* finale du radical, exigeait un *t* et un *e* muet d'appui : de là *ances-tre*, à côté d'*ancess-eur*. Ce substantif est un des rares qui aient conservé la forme du nominatif. Il signifie proprement « celui qui va devant » ou « celui qui vient avant ». C'est le second sens qui s'est maintenu : les ancêtres sont ceus qui nous ont précédés, et spécialement les ascendants jusqu'au grand-père. *Antécédent* aurait pu avoir les mêmes sens.

On a aussi la forme savante du nom d'agent en *eur*, *antécesseur* au lieu d'*ancesseur*. Ce mot a été employé jadis pour désigner les professeurs de droit (qui marchent devant).

1. Ces deus mots sont les seuls où l'on trouve le préfixe *ante* sous sa forme vraiment française. Toutefois, le comparatif *antius* (= plus avant) se retrouve dans *ai* de *ainé*, anciennement *ainsné*, *aisné*.

Liste des Mots étudiés dans l'article

abcéder, p. 178
abcès, 166, 178

accéder, 170-172
accès, 166, 170, 171, 172
accessibilité, 171
accessible, 166, 171
accession, 171
accessit, 172
accessoire, 166, 171
accessoirement, 171

ancêtre, 165, 186-187
antécédent, 166, 186-187
antécesseur, 187

céder, 165, 166, 168
cessation, 168
cesse, 167
cesser, 166, 167
cessible, 168, 169
cession, 168, 169

concéder, 169
concession, 166, 170
concessionnaire, 170

décéder, 178, 179
décès, 166, 178

excédent, 179
excéder, 178, 179-181
excès, 178, 179
excessif, 180
excessivement, 180, *note*

incessamment, 167
incessant, 167
incessible, 169

intercéder, 177
intercesseur, 178
intercession, 166, 178

précédent, 166, 186
précéder, 185
précession, 186
prédécesseur, 186

procédé, 166, 172, 175-177
procéder, 172-177
procédure, 172, 173, 177
procès, 166, 172, 175, 177
processif, 166, 176
procession, 166, 172, 177
processus, 166, 172

recéder, 169
rétrocéder, 169
rétrocession, 166, 170

succédané, 184
succéder, 181-184
succès, 166, 183-184
successeur, 166, 184
successible, 184
successif, 183
succession, 166, 183
successoral, 184

II

LES FORMULES NÉGATIVES

Nous nous proposons d'étudier ici les cas de « contagion » bien connus sur lesquels M. Michel Bréal a appelé de nouveau l'attention dans le chapitre XXI de son *Essai de sémantique*. Il s'agit de la transformation en termes *négatifs* des mots tels que *pas*, *point*, *personne*, *rien*, etc.[1] Tous ces mots ont étymologiquement une valeur positive, que plusieurs ont conservée dans certains emplois, et ils n'ont pris la valeur négative que par suite de leur emploi fréquent dans des formules où ils sont intimement unis à la négation: *ne* pas, aucun *ne*, etc.

Ces mots peuvent se répartir comme suit :

1° Substantifs : *personne*, *rien*.

2° Substantifs et adverbes de quantité : *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, *guère*, *du tout*.

3° Adjectif-pronom : *aucun* (qu'il y aura lieu de rapprocher de *nul*).

4° Adverbes de temps : *jamais*, *plus*.

GÉNÉRALITÉS

On a fréquemment l'occasion de *nier* qu'une action soit faite ou subie (directement ou indirectement) *par*

1. Il va sans dire que nous étudierons, chemin faisant, les questions de syntaxe qui se rattachent à cette question de sémantique.

quelque personne ou *quelque chose que ce soit*, ou bien *en quelque mesure* ou *en quelque temps que ce soit;* d'exprimer *la tendance à ce qu'une action ne soit* faite ou subie, ou *le doute qu'elle soit* faite ou subie *par quelque personne* ou *quelque chose que ce soit*, etc., enfin de comparer une action avec la même action faite ou subie *par quelque personne que ce soit*, etc.

Les idées de PERSONNE OU CHOSE *quelle qu'elle soit* sont rendues par le substantif *personne*, par le substantif *rien*, qui était, à l'origine, synonyme de *chose*, et par l'adjectif pronom *aucun*, qui signifie proprement *quelque* et *quelqu'un*.

L'indétermination absolue, l'idée de *quel que soit*, résulte simplement de l'emploi de ces mots dans les propositions négatives, dubitatives ou comparatives, dont nous parlons; pour les substantifs (*personne* et *rien*), elle a comme conséquence l'absence de tout article devant le nom.

Les substantifs *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, employés sans article dans les mêmes propositions, expriment la QUANTITÉ *quelle qu'elle soit*.

Dans ces mêmes propositions, *plus* exprime une augmentation de DURÉE ou de FRÉQUENCE, toujours *quelle qu'elle soit*.

La valeur *positive* qui est propre à chacun de ces mots se retrouve parfois *sans altération*. Ainsi en est-il pour *personne* accompagné d'un article ou employé sans article dans les cas où les substantifs ordinaires se passent d'article : « Il cherche une *personne* de bonne volonté. — Elle est *personne* à se fâcher. » Ainsi encore pour *aucuns*, jusqu'au XVIIe siècle :

Plusieurs avaient la tête trop menue.
Aucuns trop grosse, *aucuns* même cornue.
(La Fontaine).

Mais généralement, ces mots sont remplacés par des synonymes dans la valeur positive intégrale. Entre deus synonymes, comme *chose* et *rien*, l'un a conservé la valeur primitive, l'autre s'est incorporé une idée d'indétermination *absolue*[1] qui résultait de la fréquence de son emploi dans les négatives et les dubitatives[2].

C'est ainsi que les mots *personne* (sans article), *rien* et *aucun* ont pris la valeur que nous leur connaissons dans les propositions négatives, dubitatives et comparatives.

Il y a plus. Ces mots, quand ils sont joints à la négation *ne*, ont formé avec elle une « locution négative » aujourd'hui indivisible pour notre esprit. Quand nous disons : « Personne n'est venu, tu n'as rien fait, il n'a aucun mérite, vous n'avez pas de chance, » nous n'analysons plus : « Qui que ce soit n'est venu, tu n'as fait quoi que ce soit, il n'a quelque mérite que ce soit, vous n'avez quelque quantité de chance que ce soit, » mais

1. Aussi n'est-il pas exact de définir la valeur positive de *rien* par « quelque chose », comme le font le Dictionnaire de Littré et le Dictionnaire général. Il faut dire : « Quelque chose *que ce soit*, quoi que ce soit. » Dans les exemples cités par ces dictionnaires, ce serait rendre imparfaitement l'idée que de substituer *quelque chose* à *rien*, sans ajouter « quelle qu'elle soit ». La même remarque s'applique à *personne* défini par *quelqu'un* et à *aucun* défini par *quelque*.

2. Ce n'est pas que *chose* n'ait jamais été employé de même (voy. Haase, § 51, remarque II), mais il l'a été beaucoup moins souvent, et sa valeur propre n'en a pas été altérée.

personne ne équivaut au latin *nemo*, *ne rien* à *nihil*, *aucun ne* et *ne pas de* à *nullum*[1].

L'idée négative s'est même incorporée à ces mots, d'où il résulte qu'on les emploie sans *ne* avec une valeur négative dans les propositions elliptiques où le verbe est supprimé : « A-t-il des amis? *Aucun*, ou *pas* un. Qui avez-vous rencontré? *Personne*. Il attent toujours : *rien* encore! » Il serait inexact de dire, avec Littré et le *Dictionnaire général*, que la négation est sous-entendue. On sous-entend un verbe, mais non pas une négation. Dans cet emploi, *personne* et *rien*, sans *ne*, valent *nemo* et *nihil*. Sans doute, si l'on complète la proposition, on voit réapparaître le *ne*. Mais il n'en est pas moins vrai que *personne*, *rien*, *pas*, etc., évoquent *à eux seuls* l'idée négative, ce que ne peuvent faire ni *chose*, ni *quelque*, ni *quelqu'un*. Ils sont donc devenus négatifs par eux-mêmes. Seulement, quand il y a un verbe exprimé, on a conservé l'habitude, dans cette valeur, de leur joindre *ne*, comme on le joint à *nul* (nul *ne* le sait). Encore la langue populaire s'en dispense-t-elle. Car le peuple dit couramment : « *Personne* l'a demandé. J'ai *rien* fait. Il a *pas* voulu. »

Cette valeur négative de *personne*, *aucun*, *rien*, *pas*, etc., est devenue prépondérante, si bien que ces mots, après avoir presque tous perdu, comme nous l'avons expliqué, leur valeur positive intégrale, ont fini par perdre aussi tout ou partie de leur valeur positive réduite au cas d'indétermination absolue.

1. Ce qui n'empêche pas qu'on puisse ajouter à *personne*, *rien*, *aucun*, un qualificatif : « Je n'ai rencontré *personne* AUTRE. Il n'a *rien* trouvé QUI LE SATISFÎT. » Cf. en latin *nihil aliud*.

Ainsi *pas* et *point*, sans article, ne s'emploient plus que joints à *ne* ou avec la valeur de *ne pas*, *ne point*. *Rien, personne* et *aucun* ne s'emploient plus avec une valeur positive dans les interrogatives et les hypothétiques que lorsqu'on veut faire entendre que l'action ne s'est pas faite ou ne se fera pas (voyez plus loin).

Du temps où ces mots, qui formaient déjà avec *ne* des locutions *négatives*, s'employaient, d'autre part, dans *toutes* les interrogatives ou hypothétiques, on avait été amené, par analogie, à employer la conjonction *ni* non seulement pour introduire une seconde proposition négative ou comportant une idée négative, mais pour introduire une seconde proposition hypothétique ou interrogative, quelle qu'elle fût :

Sel puis trover a port *ne* a passage.
(Roland, 657).

Trad. littérale : « *si* je puis le trouver dans un défilé *ni* dans un passage » (Il compte bien le trouver).

Dites-moi où *n*'en quel pays
Est Flora, la belle Romaine.
(Villon).

Ici, il y a une idée négative : « *on ne sait* où *ni* en quel pays. »

Nous verrons que la signification positive de « à quelque moment que ce soit », pour le mot *jamais*, n'a pu se dégager que de la locution négative *ne jamais*, mais elle a eu le même succès que si elle eût été primitive.

Parmi les mots qui entrent dans les formules négatives, *guères* doit être mis à part, car il n'exprime pas la même indétermination que les autres ; mais la fré-

quence de son emploi avec la négation lui a fait perdre aussi la valeur positive.

Étude des propositions où les mots **personne**, **rien**, etc., ont pris la valeur d'indétermination absolue

Les idées de *personne, chose, manière*, etc., quelles qu'elles soient, peuvent se rencontrer dans une proposition affirmative, et on les exprime alors de différentes manières : « *Qui que ce soit, n'importe qui* vous le dira. — Il se contentera de *quoi que ce soit.* — Vous me le rendrez *n'importe quand, à un moment quelconque*, etc. » C'est seulement dans les propositions négatives, dubitatives et comparatives que les mots *personne, rien*, etc., ont pris la valeur de « *personne* ou *chose*, etc., quelle qu'elle soit ».

La proposition doit être considérée comme négative, non seulement lorsqu'elle contient la négation *ne*, mais encore lorsqu'elle est amenée par une locution impliquant négation de l'action, ou lorsqu'elle est subordonnée ou sous-subordonnée à une proposition impliquant aussi négation de l'action.

I. — Propositions contenant la négation **ne**

« *Personne n'*a répondu. Il *ne* se plaint de *rien*. Il *n'*a éprouvé *aucun* plaisir. Il *ne* recommencera *jamais*. Il *n'*a *plus* voulu. Il *ne* tardera *pas*. »

Plusieurs de ces mots peuvent se trouver dans la même proposition : « *Personne* n'a *rien* dit. — Il n'a

jamais rien demandé à *personne*[1]. » Ils se groupent ainsi autour de la même négation *ne*, qui les régit tous : « on *n*'a *jamais* demandé, *rien n*'a été demandé, on *n*'a demandé à *personne*. »

On devrait donc pouvoir dire : « *Personne* n'a *pas* répondu, » ce qui signifie proprement : « *Qui que ce soit* n'a répondu *de quelque manière que ce soit*. » Mais la signification particulière de *pas* et de *point* s'est pour ainsi dire effacée, ces mots ne servent plus qu'à renforcer la négation, et ils semblent faire double emploi avec la valeur négative qui s'est ajoutée à la signification particulière de *personne*, *rien*, etc. Nous avons l'impression de commettre un grossier pléonasme en introduisant *pas* et *point* dans les différentes formules négatives. Le pléonasme est moins choquant lorsque le second terme de la formule négative au lieu d'être sujet ou complément direct[2] est seulement sujet logique, complément indirect ou sous-complément (ou, s'il s'agit d'*aucun* ou *nul*, *se rapporte au* sujet logique, etc.).

Voici quelques exemples empruntés à Haase (§ 102, A) :

Bossuet : « Il *n*'y reste *pas aucun* vestige que cette ville eût jamais été. » Molière : « ...une imaginative Qui *ne* le cède *point* à *personne* qui vive. » Racine :

1. Ils peuvent être plus nombreux encore : « *Personne* n'y a *guère jamais rien* compris *que* ce que l'auteur a pris la peine d'expliquer. » Il est rare d'ailleurs qu'on les accumule en aussi grand nombre, et cette phrase nous paraît un peu extraordinaire, mais elle est inattaquable au point de vue de la correction.

2. On trouve cependant *point* devant *rien* complément direct (mais avec un autre complément intercalé) dans cette phrase de La Bruyère : « Les chambres assemblées *n*'offrent *point* aux yeux *rien* de si grave. »

« Je *ne* me suis *point* encore produit *nulle* part. » Molière : « Les bruits que j'ai faits... *Ne* sont *pas* envers vous l'effet d'*aucune* haine. » La Bruyère : « Vous *ne* me jugez *pas* digne d'*aucune* réponse. »

La faute de Martine (*ne* servent *pas* de *rien*) aurait pu être contestée par Chrysale.

« D'autant moins, » ou « moins » répondant à *moins* ou *plus* d'une proposition antérieure, constituent une sorte de négation adoucie. Comparez : « Il *ne* vous écoutera *pas* » et « il vous écoutera *d'autant moins* ». On comprent donc qu'on puisse trouver les mots *personne*, *rien*, etc., joints à ce *moins* comme on les joint à *ne* : « Il décidera *d'autant moins personne*, qu'il fera plus de promesses exagérées[1]. » Mais cet emploi est aujourd'hui plutôt rare et archaïque.

II. — Propositions amenées par une locution impliquant négation de l'action

Les prépositions ou locutions conjonctives *sans*, *sans que*, *avant de*, *avant que*, *loin que*, *trop pour* (ou *pas assez pour*) impliquent négation de l'action annoncée. Aussi dira-t-on : « *Sans* rencontrer *personne*[2]. *Sans* penser à *rien*. *Sans qu'*il y ait *jamais* consenti. *Avant qu'*il ait *rien* dit. *Loin que* je lui fasse *aucun* reproche. *Loin de* contester les mérites de *personne*. Il est *trop* habile *pour rien* négliger. »

1. Comparez, dans Corneille (Br.) :

Cependant plus j'y songe et plus je m'examine,
Moins je trouve, Seigneur, à me reprocher *rien*.

2. *Sans* peut être joint directement au substantif ou à l'adjectif indéterminé : « Il en est venu à bout *sans personne*. Il est sorti *sans rien* sur le dos. *Sans nul* doute. *Sans aucune* remise. »

On peut nier la circonstance exprimée par *sans*, *avant* ou *trop pour*, et dès lors l'action annoncée par ces mots n'est plus niée ; *non sans* indique que l'action s'est faite ou se fera. « On *ne* travaille *pas sans* se fatiguer » (*on se fatigue* quand on travaille). « Je *ne* partirai *pas avant de* l'avoir vu » (*Je l'aurai vu* si je pars). Du moment qu'il n'y a plus négation de l'action, on ne se trouve plus dans les conditions qui communiquent aus mots *personne*, *rien*, etc., une valeur d'indétermination absolue. On emploiera donc, non pas les mots *personne*, *rien*, *jamais*, etc., mais *qui que ce soit*, *quoi que ce soit*, *n'importe quand*, ou *quelqu'un*, *quelque chose*, *quelquefois*, suivant le degré d'indétermination qu'on voudra exprimer. « Il travaille *sans jamais* se fatiguer, » mais « il *ne* travaille *pas sans* se fatiguer *à un moment quelconque*, ou sans se fatiguer *quelquefois* » ; « il est parti *avant* d'avoir *rien* promis », et « il est parti, mais *pas avant* d'avoir promis *quelque chose*, d'avoir fait *quelque* promesse ».

III. — Subordonnées ou sous-subordonnées dépendant d'une proposition qui implique négation de l'action

Parlons d'abord des propositions infinitives dépendant d'une principale négative : « Il *ne* cherche à *contrarier personne*. Il *n'*a besoin de *rien demander*. Il *ne* veut *faire aucune* concession. Il *ne* le laisse *s'occuper* de *rien*. »

Dans ces exemples, le verbe principal forme plus ou moins locution avec l'infinitif, si bien que, logiquement, il n'y a pour ainsi dire qu'une seule proposition,

où l'introduction de *pas* ou *point* formerait aujourd'hui pléonasme avec *ne personne, ne aucun,* etc.[1] Mais ici, comme dans les propositions grammaticalement simples, on trouve fréquemment au XVIIe siècle *ne pas personne, ne point rien,* etc. Racine (H.): « On *ne* veut *pas rien* faire ici qui vous déplaise. » Encore de nos jours : « Une licence qui *ne* semble *pas* avoir choqué sérieusement *personne* » Petit de Julleville, *Hist. de la litt. fr.*, II, 422). « On *n'*a *pas* besoin de *rien* emprunter, fût-ce à l'auteur des *Pensées,* quand on est Bossuet » (Brunetière, *R. des D.-M.*, 1er août 1891, p. 673). Ces exemples ont été recueillis par M. Bastin.

Il ne suffit pas d'ailleurs qu'un verbe soit accompagné de *ne* pour que la négation puisse se combiner avec *personne, jamais*, etc., dans la proposition infinitive ou à mode personnel qui en dépent ; il faut que ce verbe, joint à la négation, implique négation de l'action exprimée par le verbe de la subordonnée. Ainsi, on ne dira jamais : « il *n'*évitera de rencontrer *personne,* » parce que *ne pas éviter de* n'indique pas que l'action de la subordonnée ne se fera pas, au contraire !

Inversement, il n'est pas nécessaire que le verbe principal soit accompagné d'une négation; il suffit que l'idée qu'il exprime implique négation de l'action de la subordonnée : « *Évitez* de le contrarier ou qu'on le contrarie *jamais* (Faites en sorte qu'il *ne soit pas contrarié*). *Je vous défie* d'en *rien* tirer. *Il est incapable* d'offenser *personne*. *Vous auriez tort* (il n'y a pas lieu de *rien* craindre[2]. »

1. Voyez ci-dessus, p. 195.
2. Cette dernière phrase appartient plutôt à la langue littéraire

Lorsque la proposition qui contient *personne, rien,* etc., est infinitive, mais ne dépent pas *immédiatement* du verbe accompagné de la négation, ou lorsqu'elle n'est pas infinitive, la négation de la proposition principale reprent la forme ordinaire *ne pas, ne point* : « Je *ne* veus *pas* qu'on *cherche* à *compromettre personne.* — Je *ne* veus *pas* qu'il *l'apprenne jamais,* » et non : « Je *ne* veus qu'il l'apprenne *jamais.* »

En étudiant la négation explétive (ci-dessus, p. 84), nous avons vu que cette négation exprime pléonastiquement : 1° une idée négative qui se rattache à l'idée exprimée par le verbe principal (désir négatif qui accompagne la crainte) ; 2° une idée négative exprimée directement par le verbe principal (verbes d'empêchement) ; 3° une idée négative exprimée par le verbe principal, mais contredite par une négation ne pas nier, ne pas douter).

Dans le premier cas, on peut avoir la négation explétive dans la subordonnée (je crains qu'il *ne* vienne), mais on n'y trouvera pas *personne, rien, aucun,* etc., avec leur valeur positive, parce que *craindre* une action indique la supposition qu'elle *aura lieu*[1]. C'est *ne pas craindre,* — au moins dans l'acception principale de cette expression[2], — qui indique la supposition que l'action *n'aura pas lieu,* et qui peut communiquer

archaïque qu'à la langue courante, qui exige aujourd'hui que l'idée négative soit plus fortement marquée.

1. On ne dira pas : « Je crains de *rien* faire qui lui déplaise, » mais on dira : « *Je suis arrêté par la crainte* de *rien* faire qui lui déplaise, » parce que « être arrêté par la crainte de faire quelque chose » indique qu'on ne la fait pas.

2. L'autre acception, c'est : « ne pas avoir d'aversion pour une chose, pour une action qui se réalise. » Ex. : *Il ne craint pas la mort.*

à *personne*, *rien*, etc., la valeur d'indétermination absolue : « Je *ne crains pas* qu'il entraîne *personne*. »

Dans le second cas, si l'on compare « empêchez qu'il *ne* sorte » et « empêchez qu'il sorte *jamais* », on constatera que chacune de ces phrases contient une seule idée négative, redoublée pléonastiquement par la négation explétive, ou complétée par l'idée particulière qu'exprime l'adverbe de temps *jamais*.

Dans le 3e cas, *ne pas nier que*, *ne pas douter que* peuvent se construire avec une négation explétive qui souligne l'idée négative exprimée par *nier* et *douter* (voy. p. 91), mais ces expressions, dans leur ensemble, sont affirmatives et ne sauraient communiquer la valeur d'indétermination absolue à *personne*, *jamais*, etc. Au contraire, *nier que*, *douter que* (qu'on ne fait pas suivre de la négation explicative) peuvent former en quelque sorte une locution négative avec *personne*, *rien*, *aucun*, etc., placés dans la subordonnée : « Je *doute* qu'il ait rallié *personne* ; je *nie* qu'il se soit *jamais* compromis. » On croit qu'il *n'*a rallié *personne*, on affirme qu'il *ne* s'est *jamais* compromis.

On dira : « *Il est inutile* que tu déranges *personne*, » mais ni « il est inutile que » ni « il n'est pas inutile que » se sont suivis du *ne* explétif. Ainsi, bien que l'emploi de la négation explétive et celui de *personne*, *rien*, etc., avec leur valeur d'indétermination absolue dans les subordonnées, dépendent en principe de la même condition, d'une idée négative exprimée par la proposition principale, on ne peut formuler une loi commune aus deus emplois.

Les raisons en sont multiples. D'abord, la négation explétive se rattache à l'idée exprimée directement ou indirectement par le *verbe* de la principale ou par

la locution conjonctive, tandis que la valeur d'indétermination absolue de *personne*, *jamais*, etc., se rattache à l'idée exprimée directement par *l'ensemble de la proposition* principale. En outre, l'idée négative du verbe principal peut être trop formelle pour entraîner le *ne* explétif; elle peut ne l'entraîner que lorsqu'elle est affaiblie ou contredite, auquel cas on n'est plus dans les conditions voulues pour l'emploi des mots tels que *personne* et *rien*. Enfin, l'usage de la négation explétive tent à disparaître et s'est déjà sensiblement restreint.

L'idée négative exprimée par la proposition principale a pour conséquence ordinaire l'emploi du mode subjonctif dans la subordonnée; l'emploi de ce mode lie plus étroitement la subordonnée à la principale, et c'est cette cohésion des deus propositions qui permet à l'idée négative de la principale de se combiner avec la valeur propre des mots *personne, rien*, *aucun*, etc. Il en résulte qu'on ne rencontrera pas ces mots sans *ne* dans les subordonnées où, malgré l'idée négative de la principale, le verbe sera exceptionnellement à l'indicatif. On dira bien : « Je *ne dis pas* qu'il *ait* blessé *personne*, » mais il faudra avec l'indicatif : « Je *ne dis pas* qu'il *a* blessé *quelqu'un*[1]. »

IV. — Propositions dubitatives

Nous appelons « propositions dubitatives » celles qui, *par elles-mêmes*, expriment un doute sur la réa-

1. De même, et pour la même raison, on ne trouve le *ne* explétif, — sauf le cas tout particulier des propositions comparatives, — qu'avec un verbe au subjonctif. Fénelon, qui a dit (ci-dessus, p. 105) : « *Je crains* bien que ces sophistes *achèveront* de cor-

lisation de l'action, c'est-à-dire les *interrogatives* et les *hypothétiques*.

Interrogatives

Les propositions interrogatives, directes ou indirectes (amenées par *si* interrogatif), peuvent exprimer un doute plus ou moins accentué, dont les nuances se manifestent par l'intonation. Ainsi on prononcera de trois façons différentes : « Est-il venu ? » suivant qu'on voudra poser une simple question, ou exprimer l'étonnement que l'action ait eu lieu (avec le sens de : est-il bien vrai qu'il soit venu ?) ou marquer ironiquement que l'action n'a pas eu lieu (avec le sens de : comme vous vous êtes trompé ! Vous prétendiez qu'il viendrait, est-il venu ?).

Dans la simple question, on n'emploie plus avec leur valeur positive les termes dont nous nous occupons. On dira : « A-t-il dit *quelque chose ?* A-t-il rencontré *quelqu'un?* A-t-il fait *quelque* bêtise ? etc., » et non pas : « A-t-il *rien* dit ? A-t-il rencontré *personne ?* A-t-il fait *aucune* bêtise ? »

Dans l'interrogation d'incrédulité, on emploie encore *jamais*, et les autres termes quand ils sont joints à *jamais* : « Viendra-t-il *jamais ?* Fera-t-il *jamais rien ?* »

C'est seulement dans l'interrogation ironique que les autres termes, isolés, peuvent encore s'employer avec leur valeur *positive* : « S'est-on assez trompé sur son compte ! A-t-il fait *aucun* progrès ? (un progrès

rompre les mœurs, » n'aurait certainement pas écrit : « Je crains bien qu'ils *n'*achèveront, » mais il aurait pu dire : « Je crains bien qu'ils *n'achèvent*. »

quelconque). A-t-il décidé *personne?* (*qui que ce soit*). A-t-il *rien* gagné ? (*quoi que ce soit*). » On veut faire entendre qu'il *n'*a fait *aucun* progrès, qu'il *n'*a décidé *personne*, qu'il *n'*a *rien* gagné.

Il va sans dire que dans l'interrogation *négative*, on retrouve les mots *personne*, *rien*, *jamais*, *aucun*, etc., formant locution avec *ne* : « *Ne* cessera-t-il *jamais?* *N'*a-t-il *rien* commandé ? *N'*a-t-il les sympathies de *personne?* » La même question peut être posée sous la forme positive ou sous la forme négative. La première forme indique le plus souvent qu'on attent la réponse *non*[1], et la seconde qu'on attent la réponse *si!*

Viendra-t-il jamais ? — Non !

Ne viendra-t-il jamais ? — Si !

Exemples d'interrogation indirecte : « On *se demande* s'il aime *personne* (on croit qu'il n'aime personne). — Je me demande s'il a *rien* fait qui mérite une pareille réprobation. » Molière (*Amphitryon*, III, 8) : « N'est-il pas mieux de *voir* s'il vient *personne?* » (de s'assurer qu'il ne vient personne). Dans ce cas, comme dans l'interrogation directe « d'incrédulité », la langue actuelle n'emploie guère que *jamais*. Les autres termes, lorsqu'ils ne sont pas joints à *jamais*, sont remplacés par *quelqu'un*, *quelque chose*, etc.

Les mots *personne*, *rien*, etc., peuvent se trouver dans une subordonnée dépendant d'une interrogative : « Croyez-vous qu'il ait *rien* fait de pareil ? »

Dans une interrogation, le doute peut porter non sur l'action, mais sur les circonstances : « A quelle heure est-il parti ? Arrivera-t-il à temps ? » On sait

1. D'après ce que nous venons de dire, l'interrogation positive donne toujours cette indication lorsqu'elle contient les mots *jamais*, *personne*, etc.

qu'il est parti et qu'il arrivera, on n'émet de doute que sur les circonstances. Dès lors, on ne dira pas : « *A quelle heure* a-t-il rencontré *personne ? Dans quelle ville* a-t-il *rien* fait ? »

Et cependant on pourra dire, au moins dans la langue littéraire[1] : « *Pourquoi* avez-vous *rien* accepté? » Molière (*Tartufe*, V, 7):

Pourquoi consentiez-vous à *rien* prendre de lui ?

Il n'y a pas de doute sur les actions (il consentait, il prenait), mais sur la cause. Ici l'emploi de *rien* s'explique non par la forme interrogative, mais par l'idée négative que peut renfermer une interrogation *causale*, lorsqu'elle implique un *blâme :* « *Vous ne deviez pas, il ne fallait pas* consentir à *rien* prendre de lui. » Il y a tendance rétrospective à ce que l'action n'ait pas eu lieu.

Hypothétiques

Les propositions hypothétiques, amenées par le *si* conditionnel, présentent l'action comme plus ou moins incertaine, suivant l'idée exprimée par la proposition principale. Il faut au moins qu'on *suppose* que l'action ne se réalisera pas, pour qu'on puisse employer *jamais* au sens de *un jour quelconque :* « S'il recommence *jamais*, il aura de mes nouvelles. »

Pour employer les autres termes avec leur valeur positive, il faut qu'on ait la *conviction* que l'action ne se réalisera pas :

Corneille (L.) : « *Je croirais vous trahir* si je vous cachais *rien* des justes sentiments... » Molière :

1. Voy. p. 198, note 2.

« *J'aurais lieu de plainte*, si vous alliez me trahir et me déguiser *rien*. » « *Je veus être pendu* si je lui fais *aucune* concession, si *personne* m'en a soufflé mot, si j'ai *jamais* dit le contraire. — *Il regarderait comme un crime* de *rien* changer aus vieus usages » (s'il changeait *rien*). — Molière (B.) : « *Diable emporte* si j'entends *rien* en médecine. »

V. — Propositions comparatives

Lorsque nous disons : « Il est plus habile que *personne*, qu'*aucun* autre », *personne* et *aucun* sont employés dans une proposition elliptique avec la valeur de *personne ne*, *aucun ne* ; car, en supprimant l'ellipse, on dira : « Il est plus habile que *personne ne* l'est, qu'*aucun* autre *ne* l'est, » et non pas : « que *personne* l'est. » La négation est explétive, mais il y a négation. Ce n'est donc pas un des cas où les termes dits négatifs ont conservé leur valeur positive.

Il en est différemment lorsqu'on fait une comparaison d'*égalité*. « Il est aussi habile que *personne*, qu'*aucun* autre » équivaut à : « Il est aussi habile que *personne* puisse l'être, qu'*aucun* autre puisse l'être. » Il n'y a pas de négation, et *personne* et *aucun* ont leur valeur positive de « qui que ce soit », sans contamination d'aucune idée négative.

Il n'est pas utile, comme je l'ai cru, de supposer que cet emploi s'est propagé des comparaisons d'inégalité à la comparaison d'égalité. Après *il est aussi... que*, l'idée de « qui que ce soit, à quelque moment que ce soit » vient aussi naturellement qu'après « il est plus... que », et entraîne de même, sans qu'il y ait aucune idée négative latente, l'emploi de *personne*,

aucun, jamais avec une valeur d'indétermination absolue.

Jamais, qui a conservé une valeur positive plus étendue que les autres termes dits négatifs, est le seul qui puisse avoir cette valeur après une comparaison d'*inégalité*, car, en supprimant l'ellipse, on pourrait dire indifféremment : « Il est plus habile qu'il *l'a jamais* ou qu'il *ne l'a jamais* été. »

Emploi des termes dits négatifs dans les propositions elliptiques

Nous avons vu (p. 192), que *personne* s'emploie pour *personne ne*, *aucun* pour *aucun ne*, etc., dans les propositions elliptiques où manque le verbe. Or, le verbe peut être supprimé :

1° Dans une réponse (ou dans une question provoquée par une affirmation). On sous-entend le verbe de la proposition qui précède. Ex. : « Qui avez-vous vu ? *Personne* (*Je n'ai vu* personne). De quoi vous plaignez-vous? De *rien* (*Je ne me plains* de rien). Êtes-vous déjà venu ici ? *Jamais*. Avez-vous des livres ? *Aucun* ou *pas* un. Êtes-vous fatigué ? *Point* ou *du tout*, ou *pas du tout*. Il n'a rien promis. *Jamais ?* ou *A personne ?* »

Pas ni *plus* ne s'emploient isolément dans les réponses, mais on dira : « Le ferez-vous encore ? Jamais *plus*, ou *Plus* du tout. »

2° Dans une coordonnée secondaire. On sous-entend le verbe de la coordonnée qui précède. Ex. : « Je veus tout le monde ou *personne* (ou *je ne veus* personne). Il a travaillé hier, mais *pas* aujourd'hui. Il prépare

ses discours le jour même, *jamais* la veille. C'est le cas ou *jamais*. Il a consenti, son ami *pas*. Il en a peu ou *point*. »

Il peut n'y avoir de sous-entendu que l'auxiliaire : « Le général *avait* beaucoup promis et presque *rien* fait » (Thiers, L.).

3° Dans le second terme d'une comparaison. On sous-entent le verbe du premier terme. Voyez p. 205.

4° Dans toute proposition principale où l'on sous-entent le verbe *être* ou son équivalent *y avoir*, accompagnés de la négation. Ex. : « Il attent depuis deus heures : *personne* encore ! (*Il n'y a* encore personne). En arrivant à Carcassonne, *plus personne*. »

En dehors des réponses, des coordonnées, et des subordonnées comparatives, le verbe *être* (ou *y avoir*) est naturellement le seul qui puisse toujours être sous-entendu. La négation incluse dans les substantifs *personne*, *rien* et dans l'adjectif-pronom *aucun* implique l'idée verbale élémentaire, qui suffit avec un substantif pour constituer une proposition.

5° On sous-entent aussi le verbe *être* au participe présent ou précédé du relatif *qui*, devant un adjectif ou un participe auquel se rapporte un adverbe négatif.

Ex. : « Les grands toujours loués et *jamais instruits* » (Massillon, L.). — « Un honnête pigeon, *point fourbe* et *point guerrier* (Voltaire, L.).

Il y a une ellipse analogue dans les formules : « Ami de tout le monde, serviteur de *personne* » (*qui n'est* serviteur de personne). — « Marchand de tout et faiseur de *rien*. »

REMARQUES PARTICULIÈRES

Personne

Personne, tout en prenant sa valeur positive d'*indétermination absolue* et sa valeur *négative*, a conservé ses fonctions de substantif ordinaire.

Or, un substantif quelconque peut se trouver dans une proposition comportant l'idée d'indétermination absolue de l'objet, idée que nous rendons aujourd'hui par *un*, au sens de « un quel qu'il soit ». Ex. : « Il n'a pas rencontré *un* chat. A-t-il convaincu *un* auditeur ? »

On pourra donc dire aussi, en donnant à *personne* sa valeur de substantif ordinaire : « Il n'a pas rencontré *une* personne ? A-t-il convaincu *une* personne ? »

Si l'on compare « il *n*'a rencontré *personne* » et « il n'a pas rencontré une personne », on se rendra compte que, dans la seconde phrase l'idée négative, l'idée d'indétermination et l'idée substantive sont exprimées ou indiquées séparément par *ne pas*, *une* et *personne*, tandis que, dans la première phrase, la locution « ne personne » en donne une expression synthétique.

On a dit « il *n*'a rencontré *âme* » aussi bien que « il *n*'a rencontré *personne* », de même que « il *n*'a *chose* vu » aussi bien que « il *n*'a *rien* vu », et « il *n*'a *quelque* ami » aussi bien que « il *n*'a *aucun* ami » ; mais ni *âme*, ni *chose* ni *quelque* ne se sont employés assez couramment ainsi pour former locution avec *ne* et pour prendre au contact de *ne* une acception négative en plus de leur valeur positive. Aussi dira-t-on : « Il *n*'a *pas* rencontré *âme* qui vive, » sans qu'il y ait aucun soupçon de pléonasme.

Rien

Rien, qui vient de *rem*, est à l'origine un substantif féminin ayant le sens de *chose :* « C'est une belle *rien.* » Ce mot a une histoire toute semblable à celle de *personne*, sauf que, dans l'emploi de substantif ordinaire, il a été remplacé par *chose*. Nous avons un substantif *masculin* « rien » il s'amuse à des *riens* ; mais loin que ce soit, comme on l'a dit, un reste de l'ancienne valeur positive de *rien* = *chose*, c'est un nouveau substantif greffé sur sa valeur négative.

Rien *accompagné de* ne *ou employé sans* ne *avec une valeur négative*

Rien ne ou *ne rien* exprime aujourd'hui pour nous une idée simple, indivisible, celle que rent le mot latin *nihil* : « Il *ne* fait *rien*, il *ne* veut *rien* dire, etc. »

On emploie souvent *rien* seul avec la valeur de *ne rien*, mais il faut distinguer trois cas :

1. Dans les expressions populaires telles que « il fait *rien* » et dans le vers de Boileau : « La nuit à bien dormir et le jour à *rien* faire, » *rien* s'est incorporé la valeur de la négation, et il a exactement, à lui seul, la signification de *ne rien*. Si bien que, dans le langage du peuple, « il *ne* gagne *pas* rien » contient deus négations qui se détruisent, et signifie « il gagne quelque chose, il gagne beaucoup. »

2. Dans les propositions elliptiques où le verbe n'est pas exprimé, c'est l'ellipse du verbe qui entraîne l'emploi de *rien* avec la valeur de *ne rien :* « Que fait-il ? *Rien,* » c'est-à-dire : il *ne* fait *rien*. L'incorporation de l'idée négative dans *rien* est ici accidentelle.

Ces deus cas sont communs à *rien* et aus autres termes dits négatifs, *personne, jamais*, *pas*, etc. Le troisième cas est particulier à *rien*.

3. Lorsque le peuple dit « il fait *rien* », la négation incluse dans *rien* est celle même qu'on exprime par *ne* dans « il *ne* fait *rien*. » Cette négation porte sur le verbe et nie l'action. Au contraire, dans « il travaille pour *rien* », l'action n'est plus niée, il travaille, mais pour *nulle chose*. La négation incluse dans *rien* porte uniquement sur l'idée substantive de *chose*, elle a une valeur adjective et non plus une valeur adverbiale.

Le verbe peut alors être accompagné d'une négation qui a sa valeur ordinaire, qui indique que l'action ne se fait pas dans les conditions indiquées : « Il *ne* se dérange *pas* pour rien » est le contraire de « il se dérange pour rien » comme « il *ne* se dérange *pas* pour ses amis » est le contraire de « il se dérange pour ses amis ». *Il ne se dérange pas pour rien* exprime donc une tout autre idée que *il ne se dérange pour rien*.

Dans « il *ne* fait *rien* pour *rien*, » on a les deus valeurs de *rien*. Il *ne* fait *quoi que ce soit* pour *rien* (pour *nulle chose*, pour nulle rétribution).

Rien valant à lui seul « nulle chose » ne se rencontre ordinairement ni comme sujet ni comme complément direct, car le néant ne peut être en principe ni l'agent ni le patient d'une action. Mais on dira : « Dieu a créé le monde *de rien*. Il travaille *pour rien*. C'est *comme rien*. C'est *mieus que rien*. Il s'amuse avec *rien* » (par exagération, avec très peu de chose). Toutefois, on pourra dire, en faisant de *rien* dans ce sens un complément direct : « Je préfère *rien*, » parce que « nulle chose » peut être préféré à « quelque chose ».

« Il aime mieus cela que *rien* » a pu signifier : il

aime mieus cela qu'il *n'*aime *quoi que ce soit*, que toute autre chose. Mais la nouvelle valeur de *rien* prévaut ici, et l'unique sens actuel est : il aime mieus cela qu'il aime *rien*, que si c'était *rien*.

« Et sur *rien* tu te formalises, » dit Sosie à Cléanthis (*Amphitryon*, II, 3), c'est-à-dire : « Tu te formalises à propos de *rien*, de *nulle chose*, *sans raison aucune*. » — « Qu'appelles-tu *sur rien ?* » lui demande Cléanthis. Et Sosie répont :

... J'appelle *sur rien*
Ce qui *sur rien* s'appelle en vers ainsi qu'en prose ;
Et *rien*, comme tu le sais bien,
Veut dire *rien* ou peu de chose.

C'est-à-dire : le mot « rien » veut dire *nulle chose* ou *peu de chose*.

Autres exemples : « Ce qu'il dit et *rien*, c'est la même chose. — Compter pour *rien*. — Être réduit à *rien*. — Un homme de *rien* (de *nulle valeur*). — Il se fâche de *rien*. — Il vit de *rien*. — En moins de *rien* (de *nulle durée*, par exagération), » etc.

En résumé, entre *rien* dans l'expression populaire « Je fais *rien* » et *rien* dans « il le fait pour *rien* », il y a la même différence qu'entre *nihil* et *nihilum*[1].

C'est sur *rien* = « nihilum » que s'est greffé le nouveau substantif masculin, *un rien*, *des riens*, c'est-à-dire une chose qui est comme *rien*.

1. Dans « il veut *tout ou rien* » (ou *rien ou tout*, comme dit Racine), le verbe n'a pour complément ni *tout* ni *rien*, mais la locution alternative dans son ensemble. Mais si l'on examine de près cette locution alternative, on se rent compte que *rien* y vaut *nihil* et non pas *nihilum* : « Il veut tout, ou il *ne* veut *rien*. » Comparez : « Je veus tout le monde ou *personne*. »

« *Rien* » *adverbe*

Employé adverbialement, *rien* signifie *en aucune quantité, en aucune manière*. Racan (L.): « Et tout ce que je fais ne me profite *rien*. » On a dit : « Il n'est *rien* sévère, » d'où dans le langage populaire, par réduction de *ne rien* à *rien* (voy. p. 192) : « Il est *rien* sévère, » qui signifie proprement : il n'est nullement sévère, et par ironie : il l'est beaucoup !

Les locutions « *ne rien que, ne personne que, ne que* »

On a construit après *ne* les substantifs *rien* et *personne* ou les adverbes *rien* ou *point* avec la conjonction *que*, par ellipse de l'adjectif *autre* ou de l'adverbe *autrement*. On a dit : « Tu *ne* l'apprendras *rien que* de sa bouche » ou « tu *ne* l'apprendras *point que* de sa bouche », c'est-à-dire : « Tu ne l'apprendras *nullement autrement que, point autrement que* de sa bouche. » Corneille : « Tu *ne* mourras *point que* de la main d'un père[1]. » La Fontaine : « Il *ne* manquait *rien* à Jupiter *que* la parole, » c'est-à-dire *rien autre que, autre chose que*. Rousseau (L.) : « J'aime les seuls biens qui *ne* sont à *personne qu'*au premier qui peut les goûter. »

Par une ellipse plus forte, on a employé aussi de bonne heure, et nous employons encore dans le même sens la locution *ne... que* = *ne...* (rien ou personne autre) *que*, ou *ne...* (point autrement) *que*. Nous disons : « Tu *ne* mourras *que* de la main d'un père ; il *ne* lui

1. Dans une proposition elliptique, on avait *point... que* sans *ne*. Mme de Sévigné (L.) : « *Point* d'argent *qu'*à la pointe de l'épée. »

manquait *que* la parole. » Et les anciennes formules « ne *point* que, ne *personne* que, ne *rien* que » nous font l'effet d'être pléonastiques.

C'est ainsi que *que* joint à *ne* a constitué une locution de valeur non pas précisément négative, mais restrictive, équivalant à *seulement*, et l'esprit n'isole plus la signification propre de *que* de celle de *ne*.

L'ancienne langue employait ce même *que*, non seulement après *ne*, mais, comme nous faisons encore pour *rien*, *personne*, etc. (ce qui était tout naturel, puisqu'il y a toujours ellipse de l'un de ces mots), après une locution ou une proposition de valeur négative ou dans les hypothétiques ou interrogatives de même valeur, — auquel cas on voit ressortir la signification propre de ce *que*, qui veut dire *autre chose que*, *autre personne que*, *autrement que*, et par conséquent, avec une idée négative: *si ce n'est*.

Corneille (L.) : « Le sujet est simple, et du nombre de ces événements connus, où il *ne nous est pas permis* de rien changer *qu'*autant que... » C'est-à-dire : *si ce n'est* autant que... — Mme de Sévigné : « *Je doute que je puisse* vous écrire *qu'*à Paris. » C'est-à-dire : *si ce n'est* à Paris. Voyez d'autres exemples dans Haase, § 138, rem. II, et ajoutez de La Fontaine (VIII, 1) : « Qu'est-ce que tout cela, *qu'*un avertissement ? » et de Racine (cf. Littré, *Sans*, 9°) : « *Sans* avoir, en aimant, d'objet *que* son amour. »

Dans *ne que*, les deus éléments constitutifs de la locution ne nous sont plus sensibles ; *ne que* représente pour nous l'idée simple de *tantummodo* (seulement). Mais, si nous introduisons *pas* au milieu de la locution, ce mot fait revivre l'idée négative exprimée par *ne*, en isolant cette négation de *que*, lequel continue à

exprimer, sans le secours de *ne*, l'idée de « seulement » qu'il s'est incorporée; il en résulte que « il *n*'en veut *pas que* la moitié » signifie « il *n*'en veut *pas* seulement la moitié », et devient le contraire de « il *n*'en veut *que* la moitié ». *Que* a donc pris après *ne pas* la valeur qui n'appartenait jadis qu'à *ne que*. C'est là une évolution toute naturelle de la langue. Du jour où on a cessé d'employer *ne pas que*, *ne point que*, comme synonymes de *ne que*, et où *ne que* est ainsi resté seul en possession de la signification de « seulement », il devait se former une nouvelle locution *ne pas que*, de sens contraire à la première[1], et il n'y a aucune raison de la proscrire, comme le fait Littré à la suite d'Émile Deschanel (v° *Que*, rem. I).

En résumé, dans la langue actuelle, la locution *ne que* signifie « seulement ». *Que*, à lui seul, a pris la même valeur après *ne pas*[2]. La valeur propre de *que* (= si ce n'est) se dégage lorsque *ne que* est accompagné d'un autre mot formant locution négative avec *ne*: « Il *n*'est *jamais* venu *qu*'en passant, il *ne* voyage *plus qu*'en voiture. » C'est-à-dire : « *autrement qu*'en passant, *si ce n'est* en passant, en voiture. » Mais les mots dont nous parlons peuvent s'employer sans *ne*,

1. C'est ainsi que « je crains qu'il *ne* vienne *pas* », qui ne se distinguait pas jadis de « je crains qu'il *ne* vienne », exprime aujourd'hui l'idée opposée, et que « il *ne* se dérange *pas* pour *rien* », qui avait la signification que nous donnons à « il *ne* se dérange pour *rien* », a aujourd'hui un tout autre sens, expliqué plus haut.

2. Théoriquement, on devrait encore trouver *que*, au lieu de *ne que*, dans une proposition elliptique où manque le verbe : « Pierre sort tous les soirs, Paul *que* le dimanche. » Cf. Vaugelas (H.) : « Il n'est point besoin d'autres tourments : notre infortune leur est un supplice *que* trop rigoureux. » C'est-à-dire : « *qui n'est* que trop rigoureux. »

nous l'avons vu, après une locution ou une proposition de valeur négative, ou dans une interrogative ou une hypothétique impliquant négation; dans ce cas comme dans le précédent, *que* pouvait jadis les accompagner avec sa valeur propre : « *Je ne crois pas* qu'il soit *jamais* venu *qu'*en passant. — Est-il *jamais* venu *qu'*en passant ? »

La locution « rien que » sans « ne »

Il les domine tous, *rien que* par ses tombeaux.
(V. Hugo).

Le sens n'est pas : « Il ne les domine que par ses tombeaux, » mais : « il lui suffit de ses tombeaux pour les dominer. »

Cet emploi remarquable de *rien que* est passé sous silence par le Dictionnaire D-H-T. Littré l'explique comme une locution elliptique qui signifie « en ne faisant que, en ne comptant que ». Mais il est impossible de substituer la définition au défini dans les exemples cités, notamment dans ces vers de V. Hugo :

On l'eût pris pour un capitaine,
*Rien qu'*à voir sa mine hautaine.

« *En ne faisant* qu'*à* voir » ne convient évidemment pas. Il faut sûrement partir de *ne rien que*, en donnant à *rien* la valeur adverbiale. On disait : « Je *ne* l'ai reconnu *rien qu'*à la vois » (Je ne l'ai reconnu *d'aucune* [autre] *manière* que...). Réduisez la locution *ne rien que* à *rien que*, en incorporant l'idée négative dans *rien*, vous avez *rien que* = *d'aucune autre manière que*, c'est-à-dire *seulement* précédant un complément circonstanciel. Mais lorsque la circonstance

indiquée est une circonstance de cause, *seulement* peut avoir deus sens. « Je l'ai reconnu *seulement* à la vois » peut signifier que la vois a été la cause *nécessaire*, *sans laquelle* la reconnaissance *n'aurait pas eu lieu*, ou qu'elle a été la cause *suffisante*. C'est le second sens qu'a pris la locution *rien que*. Le premier est resté à la locution *ne rien que* ou *ne que*, avec *ne* exprimé. Comparez : « Je *ne* l'ai reconnu *qu'*à la vois, » et : « je l'ai reconnu *rien qu'*à la vois. » Comme nous l'avons vu plus haut, quand *ne* est exprimé, la négation porte forcément sur le verbe, et *je ne l'ai reconnu que* équivaut à « je *ne* l'ai *pas* reconnu si ce n'est... ». Nous avons vu aussi que la négation incorporée à *rien* peut porter uniquement sur l'idée propre marquée par *rien ;* c'est ce qui s'est produit dans la locution *rien que ;* « je l'ai reconnu *rien que* » signifie : je l'ai reconnu, pour une cause *qui n'est pas autre que* celle qui va être indiquée, cette cause *a suffi* pour que l'action se fît. On peut donc dire que *rien que* se place devant un complément circonstanciel de cause, pour indiquer que cette cause, à elle seule, a suffi ou suffira pour produire l'action.

Pas, point, mie, goutte

Nous négligerons *mie* et *goutte*, qui ne se rencontrent que dans des locutions archaïques. Mais ce que nous dirons de *pas* et *point* s'appliquait aus deus autres mots quand ils faisaient partie de la langue courante.

Pas et *point* (et aussi *mie* et *goutte*) existent encore dans la langue comme substantifs ordinaires. Par métaphore, ils ont été employés avec la négation au sens

de « une très petite quantité », et adverbialement « en très petite quantité », comme nous employons encore *un brin*, avec ou sans négation : « il lui fait *un brin* de cour, il s'amuse *un brin*. »

« Il n'a *pas* ou *point* de pain » a donc signifié : « il *n'*a même *une très petite quantité* de pain, » et : « il ne travaille *pas* ou *point* » = « il *ne* travaille même *en très petite quantité*. » On aboutit ainsi au sens de : « quelque (ou en quelque) quantité que ce soit. »

Cette valeur *positive* indéterminée, qui se font pour nous avec la négation dans les locutions « ne point, ne pas », était aussi donnée par l'ancienne langue à *pas* et à *point*, — surtout au dernier, — après une proposition ou une locution de valeur négative, et dans les propositions interrogatives ou hypothétiques. Voici des exemples, empruntés la plupart au Dictionnaire de Godefroy[1] :

Ains le ferai *sans nul point* de dangier. (*Enf Ogier*).

« *Sans* faire nulle part *point* d'arrest. » (Froissart).

Sans que son los en soit *point* déprimé. (Marot, L.).

« César avait de grandes qualités, *sans pas* un défaut. » (Montesquieu, L.).

« Les plus grands usuriers qui soient *point*. »
(Reine Marguerite).

Comparez : « les plus grands que j'aie *jamais* connus. »

« Et *s'*il y a *point* d'argent de remenant » (*Hist.*

1. On en trouvera d'autres dans notre *Revue*, X, 219 (article de M. Bastin).

de Metz), au sens de « s'il y a *quelque* argent de reste ».

> Sais-tu geline ne chapon
> Qui soit *point* gras sur le crepon? (*Renart*).

Entendez : « en quelque mesure, si peu que ce soit. »

Cet emploi de *point* ou *pas* au sens « positif » est complètement tombé en désuétude. Dès lors, on a pu, sans inconvénient, abréger « ne pas, ne point » en *pas*, *point*, dans les interrogations, et dire « Est-ce *pas?* » pour « N'est-ce *pas?* » Ce qui empêche d'abréger de même « *Ne* viendra-t-il *jamais?* » c'est que *jamais* sans *ne* a conservé sa valeur positive dans les interrogations : « Viendra-t-il *jamais?* » = Viendra-t-il quelque jour? Voyez ci-dessus, p. 202.

Corneille emploie encore *point* interrogatif au sens positif, notamment dans *Horace*, IV, 4 :

> O dieux ! *sentois-je* alors des douleurs trop légères
> Pour le malheur de Rome et la mort de deux frères?
> *Me flattois-je point* trop quand je croyois pouvoir
> L'aimer encor sans crime et nourrir quelque espoir?

Il est évident que le sens est, non pas : « Ne me flattais-je point trop ? » mais : « Me flattais-je trop en quelque mesure, vraiment trop ? »

D'ailleurs Corneille a corrigé :

> *Et me flattois-je trop*, etc.

Thomas Corneille (cité par Haase) distingue aussi entre « Il veut savoir s'ils *ont point* été mariés » = s'ils ont vraiment été mariés et : « il veut savoir s'ils *n'ont point* été mariés. »

Mais cette valeur de *point* sans *ne* était déjà archaïque, et on rencontre constamment, à cette époque,

point ou *pas* sans *ne*, dans les interrogations, avec le sens de « ne pas, ne point ». Aujourd'hui qu'il n'y a plus aucune équivoque possible, il serait excessif d'éviter de dire: « Fit-il *pas* mieux que de se plaindre? » avec La Fontaine, « Est-ce *point* que...? » avec Bossuet, et de condamner les vers de Victor Hugo :

Viens-tu *pas* voir mes ondines
Ceintes d'algue et de glaïeul?

Guères

Guères signifie proprement *beaucoup*. Joint à la négation *ne*, il prent le sens de « peu ».

Ex. : « Il *n'*est *guère* content, il *ne* l'aime *guère*, il *n'*a *guère* de chance. »

Pas et *point*, que nous avons vus s'intercaler dans les locutions *ne... rien, ne... que,* se rencontrent aussi entre *ne* et *guère*. Scarron (H.): « Bien que notre troupe *ne* fût *pas guère* bonne. »

Dans l'ancienne langue, on trouve aussi *guère* après une proposition ou une locution de valeur négative, et dans les propositions interrogatives ou hypothétiques.

Corneille (H.): « *Je ne crois pas* que Rodogune en demande *guère* davantage. » Alain Chartier (L.): « Depuis quatre ans il n'a cessé de voyager *sans guères* de repos. » *Berte* (L.): « Qui mangée l'auront *ains que* (avant que) soit *guères* tart. » Montaigne (L.) : « *Il est malaisé* que l'art, sans la nature, aille *guères* avant. » Malherbe (H.): « *Il est malaisé* que ma vie soit plus *guères* longue. » Froissart (L.): « *Si* je demeurois au pays *guères* de temps, le roi me feroit mourir. »

Les mots *beaucoup, bien, très* se sont substitués à

guères dans ces différents cas, mais nous pouvons encore employer *guères* dans les deus cas où l'idée négative est le plus fortement marquée, c'est-à-dire après *sans* ou *sans que* : « *sans* avoir *guère* fait de concessions, » et après un verbe principal accompagné d'une négation. P. Meyer (*Romania*, 1881, p. 263, cité par B. : « une pièce dont *il ne me semble pas* qu'on se soit *guère* occupé. »

Joint à l'un des termes qui forment avec *ne* des expressions négatives, *guères* prent une valeur spéciale, et peut être remplacé par *presque :* « Il *n'*a *guère* convaincu *personne;* il *n'*a *guère rien* dit ; il *n'*a *guère* fait *qu'*une bonne chose en sa vie. »

Voici comment peut s'expliquer cette nouvelle signification :

Ne pas faire *beaucoup* une action, c'est *presque ne pas* la faire. « Il *n'*a *pas beaucoup* parlé » est l'équivalent de « il *n'*a *presque pas* parlé. » Il suffit qu'en disant *ne guères* on ait pensé à *presque pas*, pour qu'on ait attribué instinctivement à *guères* la valeur adverviale de *presque* modifiant la négation qui l'accompagne. Autrement dit, étant donné la synonymie de *ne pas guère* et de *presque ne pas*, et ces deus expressions ayant une partie commune, la négation *ne pas*, on a été naturellement amené à donner à l'autre partie dans les deus locutions la même signification. C'est ainsi que *guère*, joint à *ne*, a pris la valeur de *presque* et s'est employé ensuite avec cette valeur dans une formule négative quelconque. Mme de Staël : « On *ne* sait *guère rien* de l'ensemble en toutes choses, qu'à l'aide des détails. » Littré explique cette phrase en disant qu'il faut donner à *rien* le sens propre de *quelque chose ;* mais « on sait *peu quelque chose* de

l'ensemble » est une analyse peu satisfaisante, et d'ailleurs, en nous exprimant comme Mme de Staël, nous ne séparons certainement pas dans notre esprit *ne* de *rien*. L'idée est: « On *ne* sait *rien* ou peu s'en faut, *presque rien* de l'ensemble, si ce n'est à l'aide des détails. »

On emploie rarement *guère* seul avec la valeur de « ne guère, peu ». C'est qu'on a peu d'occasions d'exprimer l'idée de *peu* dans une proposition elliptique; mais rien n'empêche de dire: « donnez du vin à cet enfant, mais *guères*, » aussi bien que « mais *peu* ». La facilité d'user de *peu* a d'ailleurs contribué à rendre plutôt rare cet emploi de *guères*.

Du tout

Le sens propre de *du tout* c'est *entièrement* (pour le tout). Joint à la négation, il pouvait la modifier ou bien être modifié par elle, comme le sont les mots *personne*, *rien*, *jamais*, etc.; de là les deus sens de « non entièrement, en partie seulement » et de « entièrement non ». Le second seul a survécu.

On a dit *ne du tout* comme *ne rien*, *ne jamais*, *ne guères*:

> Mon fils, je *ne* puis *du tout* croire
> Qu'il ait voulu commettre une action si noire.
> (*Tartufe*).

Mais ici, contrairement à ce qui s'est passé pour *ne rien*, *ne guère*, etc., c'est la formule avec *pas* ou *point* intercalé qui a prévalu: « *ne pas* du tout. » On marque mieus ainsi l'importance de la négation dans cette locution, où elle joue le rôle principal, étant le

terme modifié par *du tout*, tandis qu'elle est le terme modificateur dans *ne rien*, *ne personne*, etc.

« Du tout (entièrement) ne pas » exprime la même idée que « ne pas de quelque façon que ce soit ». Cette synonymie a communiqué à *du tout* la valeur de « de quelque façon que ce soit[1] », qui lui a été donnée parfois après une principale de signification négative, comme dans ces vers de *Tartufe:*

> Et d'un homme de bien *il sait trop bien* l'office
> *Pour* se vouloir *du tout* opposer à justice.

Il importe de distinguer avec soin cette valeur dérivée et la valeur propre de *du tout* = *entièrement*, que l'on rencontre aussi au XVIIe siècle. Malherbe (L.):

> Et si nos maux passés ont laissé quelques restes,
> Ils vont *du tout* finir.

Lorsque les mots *personne*, *rien*, *jamais*, etc., se rencontrent dans une même proposition, chacun d'eus conserve son indépendance : « Il n'a *jamais rien* demandé à *personne*. » Au contraire, dans « il n'a *rien* fait *du tout*, il n'a *plus* écrit *du tout* », *du tout* est l'adverbe de *ne rien*, *ne plus*, comme il est celui de *ne pas* dans « ne pas du tout ». Entendez : « Il *n'*a fait *tout à fait rien*, il *n'*a écrit *entièrement plus*. »

Aucun

Étymologiquement, *aucun* (aliquem unum) équivaut à l'adjectif *quelque* et au pronom *quelqu'un*. Il ne reste trace de son ancienne valeur pleinement positive que dans la locution archaïque *d'aucuns* = *quelques-uns*.

1. Cf. ce qui s'est passé pour *guères*, ci-dessus, p. 220.

Dans l'emploi pleinement positif, *aucun* a été remplacé par *quelque* et *quelqu'un*, comme *rien* a été remplacé par *chose*.

Au lieu de dire : « Il *n'*a fait, ou il *ne* veut faire *aucun* effort, » on pouvait et on peut encore dire : « Il *n'*a *pas* fait, ou il *ne* veut *pas* faire *d'*effort. » La première formule signifie proprement : « il n'a fait *quelque* effort *que ce soit*, » et la seconde : « il n'a fait *quelque quantité d'*effort que ce soit. » On comprent qu'il y ait équivalence. Mais pour que *aucun* puisse être ainsi remplacé par *pas de*, il faut que le substantif soit complément direct ou seulement sujet *logique* du verbe ; « *aucun* effort ne lui coûte, il ne se refuse à *aucun* effort » ne peuvent se tourner en « *pas d'*effort ne lui coûte, il ne se refuse à *pas d'*effort. » Les mots *pas, point*, n'ont, dans les formules négatives, que la fonction de complément direct (ou de sujet logique : Il n'est *pas* d'effort qu'il n'ait tenté).

De l'équivalence de *pas de* et d'*aucun* résulte cette conséquence qu'il y a pléonasme, du moins en apparence, à dire : « Il n'a *pas* fait *aucun* effort. » On s'est cependant exprimé ainsi (v. ci-dessus, p. 195), et l'analyse ne découvre pas de pléonasme formel dans ces tournures. Le sens propre est : « Il n'a fait en aucune façon quelque effort que ce soit. »

Examinons de près le cas où *aucun*, placé dans une subordonnée à mode personnel, se joint dans notre pensée à la négation exprimée dans la proposition principale : « Il *ne* faut *pas* qu'*aucune* préoccupation, qu'*aucune* de ces préoccupations l'arrête, qu'il soit arrêté par *aucune* préoccupation. » Dans ces exemples *aucun* se rapporte au sujet ou au complément indirect du verbe ; mais, quand il se rapporte au complément

direct, on retrouve la possibilité d'exprimer la même idée avec *pas de :* « Il *ne* faut *pas* qu'il ait *aucune* préoccupation, ou qu'il ait *de* préoccupation ; il *ne* faut *pas* qu'il en ait *aucune*, ou simplement qu'il *en* ait (*en* = *de* préoccupation). » Comme, en disant : « il *ne* faut *pas* qu'il ait..., » on pense à « il faut qu'il *n*'ait *pas*... », — et c'est ce qui permet d'employer *de*, — on a un peu l'impression d'un pléonasme en prononçant : « Il *ne* faut *pas* qu'il ait *aucune* préoccupation, » comme si l'on disait : « Il faut qu'il n'ait *pas aucune* préoccupation. »

Après *sans que*, comme après *ne pas* dans la principale, on peut, par analogie, employer *de* au lieu de *aucun :* « *sans qu*'il ait fait *de* résistance, ou fait *aucune* résistance. »

Nul

Dès l'origine, *nul* s'est employé avec un *ne* pléonastique de renforcement : « *Nul ne* le croit; je *n*'ai *nulle* envie d'y aller. » Il en résulte que *nul* semblait être synonyme d'*aucun* dans *nul ne* ou *ne nul* = *aucun ne* ou *ne aucun*. Et il est tout naturel qu'on ait été amené à employer également *nul* au lieu d'*aucun* sans *ne*[1], c'est-à-dire avec la valeur positive d'*aucun :* « A-t-il montré *nul* étonnement ? » dans le sens de : « A-t-il montré *aucun* étonnement ? » Il est naturel aussi que cette analogie n'ait pas conduit *nul* jusqu'à la valeur pleinement positive d'*aucun*, et qu'on n'ait jamais dit :

1. Point n'est besoin de recourir à l'explication que j'ai proposée dans un article antérieur (voy. notre *Revue*, t. XIII, p. 110). On trouvera dans cet article, et surtout dans l'étude de M. Bastin, à laquelle je renvoie, des exemples de la valeur « positive » de *nul*.

« Il a fait *nulle* folie » dans le sens de : « Il a fait *quelque* folie, » comme on disait : « Il a fait *aucune* folie. »

Aucunement, nullement

Tout ce qu'on peut dire de *nul* et d'*aucun*, relativement à la valeur positive ou négative de ces mots, s'applique aussi aus adverbes qu'ils ont servi à former.

Plus *et* jamais

A. — *Dans une proposition négative*

Le Dictionnaire D-H-T. définit *plus*, dans la locution « ne plus », par *davantage*, et, si l'on se reporte à l'article *davantage*, on constate que ce mot est défini par *plus*, ce qui peut passer pour un renseignement insuffisant.

Si l'on compare « il n'a plus travaillé » et « il n'a jamais travaillé », on voit que, dans les deus cas, l'action ne s'est pas faite ; c'est l'idée qui s'attache à la négation *ne*, commune aus deus propositions. Mais *plus* indique que l'action s'est faite antérieurement, et *jamais* qu'elle ne s'est faite à aucun moment.

Or, *jamais* se compose de *jà*, qui signifie « dès lors », et de *mais*, qui vient de *magis*, et qui est étymologiquement synonyme de *plus* (comme encore dans « n'en pouvoir *mais* »). L'idée exprimée par *jà* peut être négligée, car elle pourrait aussi bien se joindre à *ne plus* : « Il n'a plus travaillé dès lors. »

Restent *ne plus* d'un côté et *ne mais* de l'autre, et, comme *mais* = *plus*, les deus locutions sont originairement synonymes ; on trouve *ne mais* employé dans

l'ancienne langue avec la valeur de *ne jamais* actuel, et aussi avec celle de *ne plus* :

> *Ne* pouvoit mais *aller*, car forment ert lassée.
> (*Berthe*, L.).

Comment ces deus locutions, logiquement identiques, sont-elles arrivées à des sens si divergents?

Pour s'en rendre compte, il faut se placer par la pensée à l'époque où *ne plus* et *ne mais* ne formaient pas encore locution, et se décomposaient en *ne* = *ne pas* actuel, et en l'adverbe *plus* ou *mais*, qui avait le sens de *plus* actuel.

Notons d'abord que *plus* et *mais* n'expriment pas ici une plus grande intensité de l'action, mais une plus grande durée ou une plus grande fréquence[1].

Il n'a plus travaillé devait s'analyser : « il a travaillé jusqu'au moment dont nous parlons, mais *il n'a pas travaillé plus* (*plus longtemps*), » ou : « il a travaillé un certain nombre de fois jusqu'au moment dont nous parlons, mais il n'a pas travaillé plus (plus souvent), *il n'a pas travaillé d'autres fois depuis*. »

Il n'a jamais travaillé, qui équivaut exactement à *il n'a dès lors plus travaillé*, devait s'analyser : « Il n'a n'a pas travaillé jusqu'au moment dont nous parlons, et il n'a pas travaillé davantage depuis, par conséquent *il n'a travaillé à aucun moment du passé*. »

On voit que, pour arriver au sens de *ne plus* actuel, il faut que *plus* ait marqué une comparaison avec un moment antérieur *où l'action s'est faite*, et que, pour

1. Il pouvait y avoir confusion dans l'ancienne langue; mais aujourd'hui, devant *plus* exprimant une augmentation d'intensité, la négation prent toujours la forme *ne pas* : « Il *n'a pas* travaillé *plus* que vous. »

arriver au sens de *ne jamais* actuel, il faut que *mais* (= *plus*) ait marqué une comparaison avec un moment antérieur *où l'action ne s'est pas faite*.

Le premier sens supposait donc et suppose encore qu'on vient de dire ou qu'on a dans l'esprit que l'action s'est faite antérieurement.

Le second sens supposait qu'on venait de dire ou qu'on avait dans l'esprit que l'action ne s'était pas faite antérieurement. L'idée comparative s'est ici effacée, mais il reste l'idée qui résultait de la comparaison primitive, à savoir que l'action ne s'est faite à aucun moment.

Le premier sens a été attribué exclusivement à *ne plus* et le second à *ne jamais ;* mais la répartition aurait pu être inverse : *ne jamais* pourrait avoir aujourd'hui le sens de *ne plus,* et vice versa. Au XIIIe siècle, on trouve « jamais ne » au sens de « ne plus[1] » :

> Dieus morut une fois, mais *jamais ne* morra.
> (J. DE MEUNG, L.)

Ce que nous avons dit de *ne plus* et de *ne jamais* joints à un passé (il *n'*a *plus* ou *jamais* travaillé) s'appliquera nécessairement à ces mêmes locutions jointes à un présent ou à un futur, et on peut définir comme suit leur signification :

Ne plus indique que l'action ne s'est pas prolongée ou renouvelée après un moment donné, ou bien ne se prolongera pas ou ne se renouvèlera pas après le moment présent[2].

1. Encore dans Garnier, *les Juives*, v. 1194 :

> Devant qu'il soit une heure, il n'en verra *jamais*.

2. *Ne pas davantage* peut, comme *ne plus,* exprimer la cessation de l'action. Molière (L.) : « *Ne* me rompez *pas davantage* la tête. »

Ne jamais indique que l'action n'a eu lieu, n'a lieu ou n'aura lieu à aucun moment.

Ne plus sert aussi à exprimer la cessation non plus de l'action, mais de la possibilité de l'action, lorsqu'on dit par exemple : « Nous l'attendions, mais il *ne* viendra *plus* maintenant, » ce qui équivaut à dire : « Il *n'*EST *plus* maintenant possible qu'il vienne. » C'est là un emploi très courant de *ne plus*, qui n'est signalé ni par Littré ni par D-H-T. Le futur *il viendra* équivaut à « il doit venir » et comprend par conséquent l'idée d'une possibilité présente (il doit) et celle de l'action future. Dans le sens que nous signalons ici, la locution adverbiale *ne plus* s'applique non à l'action future, mais à la possibilité présente.

Ne plus a encore, dialectalement, une autre signification qui s'explique par une comparaison non plus avec un moment *antérieur*, comme dans sa valeur ordinaire, mais avec un moment *postérieur*, ce qui ne peut se produire que si le verbe est au passé : « Il a travaillé à un certain moment, mais *il n'avait pas travaillé plus* (d'autres fois) *auparavant*, » c'est-à-dire : « Il *n'*avait *pas encore* travaillé. » *Ne plus* arrive ainsi à équivaloir à *ne pas encore* (dans une des valeurs de cette locution), et on dit par exemple : « Il *n'*était *plus* venu ici, » pour faire entendre qu'il y vient pour la première fois.

B. — *Dans une proposition affirmative*

Les valeurs que nous avons attribuées à *plus* ou *mais* dans une proposition négative, c'est-à-dire lorsqu'ils sont accompagnés de *ne*, peuvent théoriquement leur

être aussi données dans une proposition affirmative[1]. On obtiendra alors les sens suivants :

a. [Il travaille maintenant, et] il travaillera *plus*, c'est-à-dire « il *continuera à* travailler » ou « il travaillera *d'autres fois* ».

b. [Il ne travaille pas maintenant, mais] il travaillera *plus*, c'est-à-dire « il travaillera *par la suite, alors qu'il ne l'avait pas fait auparavant* ».

Les adverbes *plus* ou *mais* pourraient donc exprimer : 1° la prolongation ou le renouvellement de l'action ; 2° le commencement de l'action, ou, s'il s'agit d'actions répétées, de la série des actions.

La première valeur est celle de *plus* dans ce vers de l'*École des femmes* :

Si j'y retombe *plus*, je veux bien qu'on m'affronte.

C'est-à-dire : « si j'y retombe *de nouvelles fois*. » C'est exactement le contraire de « ne plus ». On exprime aujourd'hui cette idée par l'adverbe *encore*[2]. Nous rechercherons plus loin dans quels cas l'ancienne langue pouvait la rendre par *plus*.

La seconde valeur a été attribuée à *mais* accompagné de la locution adverbiale *dès or*, qui précise l'idée en indiquant que l'action se fera seulement *à partir d'un moment déterminé* : « Il travaillera *désormais*. »

Comme *jà* exprime la même idée que *dès or*, *jamais*

1. Nous négligerons le cas où *plus* exprime une augmentation d'intensité ; car cette valeur ne présente aucune difficulté.

2. Ainsi *nè plus* est le contraire d'*encore*. En revanche, *ne pas encore* est le contraire, non pas d'*encore*, mais de *dèjà*. Autrement dit, il est arrivé à *encore* ce qui est arrivé à *plus* : il a pris dans les propositions négatives une valeur qu'il n'a plus dans les propositions affirmatives.

pourrait être synonyme de *désormais*. C'est le sens qu'il faut lui attribuer dans la vieille locution « à toujours et à jamais » = *toujours désormais*, et dans « à tout jamais », où *toujours* et *tout* ajoutent l'idée d'une durée indéfinie. Cette idée s'est incorporée à *jamais*, d'où le sens des locutions réduites : « à jamais, pour jamais. »

En dehors de ces locutions, *jamais*, non accompagné d'une négation, a pris le sens de *à quelque moment que ce soit* : « Si *jamais* je le retrouve ! »

Il est impossible de rattacher directement ce sens à la signification étymologique de *jamais*. Mais après que « *ne* jamais » a eu pris la valeur de « *ne*... à quelque moment que ce soit », on a tout naturellement attribué à *jamais* sans *ne* la valeur positive de « à quelque moment que ce soit[1] ». Et on s'en est servi avec cette valeur dans les subordonnées dépendant d'une proposition ou d'une locution de valeur négative et dans les propositions interrogatives ou hypothétiques.

Les mots *personne, rien, aucun* n'ont conservé leur valeur positive que dans les interrogatives ou hypothétiques *qui impliquent une idée négative*, parce qu'ailleurs on a pu les remplacer par « quelqu'un, quelque chose, quelque ». Mais il n'y a pas d'expression courte qui puisse se substituer à *jamais* au sens positif ; il en résulte que ce mot a un emploi positif plus étendu que *personne, rien* et *aucun*.

Ainsi, on dira :

« S'il cède *jamais*, il est perdu. »

1. Sauf, bien entendu, quand *jamais* est employé pour *ne jamais* dans les propositions elliptiques : « Lui pardonnera-t-il ? *Jamais*.

Mais on ne dit plus : « S'il fait *aucune* concession, s'il cède *rien*, s'il ménage *personne*, il est perdu, » parce qu'on peut dire : « S'il fait *quelque* concession, s'il cède *quelque chose*, s'il ménage *quelqu'un*. »

« Il est le seul qui ait *jamais* réussi[1], »

mais on ne dit plus : « Il est le seul qui ait obtenu *aucun* résultat, qui ait *rien* gagné, qui ait ramené *personne*. »

Nous avons vu que, pour exprimer le prolongement ou le renouvellement de l'action, *encore* s'était substitué à *plus*. On évite ainsi une confusion entre cette ancienne valeur de *plus* et celle qu'il a conservée et par laquelle il marque une augmentation d'intensité. Cette confusion n'était plus à craindre dans les propositions négatives, du jour où, dans un sens, *ne* a formé locution avec *plus*, tandis que, dans l'autre, la négation restait indépendante de *plus* et prenait la forme *ne pas* (voy. la note de la p. 38).

Si l'on rencontre assez tard *plus*, avec la valeur positive d'*encore*, c'est surtout dans les cas où les mots *personne*, *aucun* et *rien* ont conservé une valeur positive, c'est-à-dire dans les subordonnées dépendant d'une proposition ou d'une locution de valeur négative, et dans les interrogatives et hypothétiques impliquant aussi une idée négative :

Marot (L.) : « Et cessez de *plus* me fâcher. » — Corneille (L.) : « Le besoin de l'État défend de *plus* attendre. » — Mme de Sévigné (L.) : « Il leur défendait de *plus* songer à ce mariage. » — Corneille (L.) :

1. *Mais* s'employait de même, puisque l'un des sens de *ne mais* était « ne jamais. » Villehardouin (L.) : « Bien m'avez fait le plus haut servise que *mais* nul gent feïst a home. »

« Ils ont perdu le cœur De se *plus* hasarder contre un si grand vainqueur. » — Racine (L.) : « Et je m'en vais pleurer leurs faveurs meurtrières, Sans *plus* les fatiguer d'inutiles prières. »

Garnier, *les Juives*, 467 : « Devons-nous *plus* avoir autre sollicitude ? » (On ne doit plus avoir d'autre sollicitude). — Molière : « Si j'y retombe *plus*, je veux bien qu'on m'affronte » (Promesse de n'y plus retomber). — Boileau (L.) : « Je romprai tout commerce avec vous, si je vois *plus* dans vos lettres ce grand vilain mot de Monsieur. »

Comme exemple de *plus* au sens d'*encore*, Haase cite (§ 98, *Plus*, C, rem. I) un passage de Vaugelas qui doit être expliqué autrement : « Qu'y a-t-il *plus* à faire qu'à opposer violence à violence ? » Il faut entendre : « Qu'y a-t-il *de plus*... ? » C'est un cas de non-emploi du *de* partitif après *que* interrogatif, comme après *rien* et devant *moins* dans la phrase de Bossuet : « Leurs acclamations ne lui promettent *rien moins* qu'un trône[1]. » Expliquez de même l'exemple de Malherbe : « *Qu'*attend *plus* de nous ta longue patience ? », et dans les *Juives* de Garnier (224) : « Et *que* voulez-vous *plus ?* »

Synonymes de JAMAIS *dans l'ancienne langue*

Nous avons vu, p. 37 et p. 42, note 1, que *mais* s'est employé pour jamais.

Le latin *unquam*, qui signifie précisément « à

1. Nous avons conservé la locution archaïque *rien moins* à côté de la nouvelle forme *rien de moins*. D'autre part, il y a une autre locution *rien moins*, où *moins* se rapporte au verbe et non à *rien*, et qui exprime juste l'idée contraire (voy. ma *Grammaire classique*, § 692). Il en résulte que, dans l'usage actuel, le contexte

quelque moment que ce soit », avait passé en français sous la forme *onques, onc*, qu'on a employée avec le même sens et dans les mêmes conditions que *jamais* jusqu'au XVIIe siècle. Malherbe (H.) : « ... Que nulle sorte de péril *Ne* lui pût *onques* faire brèche. » — La Fontaine (H.) : « Diable *n'*eut *onc* tant d'honneur en sa vie. »

Et, sans *ne*, dans la valeur positive : « Si gentilhomme fut *onc* digne d'éternelle mémoire » (Malherbe, H.). Encore dans Paul-Louis Courier (L.) : « Valets aussi bas, aussi rampants que furent *onques* leurs pères. »

Il y a donc un pléonasme caractérisé dans ces vers de La Fontaine (H.) :

> Ni roi, ni roc *ne* feront qu'autre touche
> Que Nicia *jamais onc* à ma peau.

Mais l'ancienne langue joignait volontiers *mais* à *onques*. Étant donné la valeur primitive de *mais*, « *onques mais ne* l'avait vu » signifie proprement : il *ne* l'avait vu, *à quelque moment que ce soit, plus* (qu'à un moment où il ne voyait déjà pas). L'idée exprimée par *mais* ne se confont pas avec celle que rent *onques;* la locution n'est donc pas pléonastique, bien que *onques mais ne* aboutisse à exprimer la même idée générale que *onques ne* ou que *mais ne*.

Si l'on vient de dire ou si l'on a dans l'esprit qu'une action n'a pas lieu présentement, et si l'on ajoute : « Elle *n'*a pas eu lieu *auparavant* », on exprimera la même idée qu'en disant : « Elle *n'*a *jamais* eu lieu. »

seul peut indiquer si l'on a affaire à l'une ou à l'autre de ces deus locutions de forme identique, et si *rien moins* veut dire que l'action se fait ou qu'elle ne se fait pas.

On comprent donc qu'avec le mot *ains* = *auparavant*, en le faisant suivre ou non de *mais*, l'ancienne langue ait pu constituer les locutions *ains ne* et *ains mais ne* qui avaient le sens de « ne jamais » appliqué au passé. D'autre part, de la contamination phonétique de *onc* et de *ains* est sortie une nouvelle forme *ainc*, qui s'est employée exactement comme *onc*.

Nous avons vu que *jà* (latin *jam*) signifiait « dès lors, dans la suite[1] ». Si l'on vient de dire, ou si l'on a dans l'esprit qu'une action n'a pas eu lieu à un moment donné, et si l'on ajoute : « Elle *n'*a pas eu lieu, ou elle *n'*aura pas lieu *dans la suite*, » on exprimera la même idée qu'en disant : « Elle *n'*a *jamais* eu ou *n'*aura *jamais* lieu. » On comprent donc que « ne jà » ait pu avoir la même signification que « ne jamais ». L'adjonction de *mais* précisait simplement la comparaison avec le moment présent ou passé où l'action n'a déjà pas eu lieu.

Abstraction faite de toute comparaison avec un autre moment, « *jà ne* viendra » signifie : « il *ne* viendra *dans la suite*, » et *jà* accentue simplement la négation de l'action *dans le temps*, comme *pas* ou *point* l'accentuent *dans l'espace*. Et si l'idée de temps s'efface d'un côté, et l'idée d'espace de l'autre, le rôle de *jà* se réduira, comme celui de *pas* ou *point*, au renforcement de la négation. Voiture (H.) :

> Quand tels ribauds seroient pendus,
> Ce *ne* seroit *jà* grand dommage.

C'est-à-dire : « Ce *ne* serait *point* grand dommage. »

1. Le sens de « déjà » est un autre acception du même mot latin. Le vieus français donnait également ce sens à *jà* dans les propositions affirmatives. Dans cet emploi, *jà* a cédé la place au composé *déjà* (dès jà).

On peut donc dire que *jà* a servi, jusqu'au XVIIe siècle, à renforcer la négation ; mais si l'on essaye de formuler cette valeur de *jà*, en l'isolant de la négation, on arrive à la définir très inexactement par *certes*, comme le fait Littré, suivi par Haase et par le *Dictionnaire général*. « *Jà* ne plaise à votre Seigneurie, » de La Fontaine, ne saurait se traduire par : « Qu'il ne plaise *certes* pas... »

Dans cette valeur, *jà* pouvait, comme tout autre terme dit négatif, se trouver dans la subordonnée dépendant d'une principale négative. La Fontaine (L.) : « Mais d'en mettre *jà* Mon doigt au feu, ma foi ! je *n'*ose. »

Plus jamais

On a voulu voir un pléonasme dans la juxtaposition des adverbes de temps *plus* et *jamais*. Mais il est certain que *plus* ajoute une idée qui n'est pas comprise dans *ne jamais*. Comparez : « Il ne viendra jamais, » et : « Il ne viendra jamais plus. » Si l'on part de « Il ne viendra plus », il semble que *jamais* n'ajoute rien à *ne plus*. Mais il faut remarquer que *ne plus* exprime seulement la cessation de l'action, pendant un temps qui n'est pas déterminé et qui peut être limité par une locution adverbiale : « Il ne viendra plus *aujourd'hui*. » *Jamais* ajoute donc une idée qui n'est pas comprise dans *ne plus*. Il faut toutefois noter qu'en l'absence de toute locution adverbiale limitative, *ne plus* a pris la valeur de « ne plus jamais ». Mais il est parfois utile d'exprimer formellement l'idée de *jamais* à côté de *ne plus*, et ce qui montre bien qu'il n'y a pas pléonasme, c'est qu'après l'affirmation « Il ne viendra plus », on peut demander : *Jamais?* L. Clédat.

COMPTES RENDUS

Edmond Lefèvre, — *Catalogue félibréen et du Midi de la France. 1re année, 1900.* Marseille, Paul Ruat, 1901, in-8° de 122 pages.

M. E. Lefèvre a formé le projet de publier annuellement une « bibliographie sommaire » des œuvres et des articles parus dans l'année, concernant « le midi de la France et plus particulièrement la langue d'oc ». Le premier numéro de cette intéressante publication contient : 1° deus listes alphabétiques par noms d'auteurs, l'une des œuvres et articles « en langue d'oc », l'autre des publications françaises et étrangères ; 2° deus autres listes des mêmes livres et articles, rangés par ordre alphabétique d'après leur titre ; 3° une liste alphabétique des revues, journaus, recueils, almanachs, etc., cités dans le catalogue. Le tout est précédé de quelques détails sur l'histoire et l'organisation du félibrige, et d'une liste des majoraus de 1876 à 1901 avec l'indication de leurs œuvres principales.

Le catalogue de M. L. rendra des services à tous ceus qui désirent se tenir au courant du mouvement félibréen, en leur permettant de s'orienter au milieu des trop nombreus journaus, almanachs et revues, que la renaissance provençale a fait surgir de partout au midi de la France. Cela dit, il faut bien reconnaître que l'ouvrage de M. L. est conçu sur un plan défectueus et ne répont pas complètement à ce qu'on est en droit d'exiger d'une bibliographie digne de ce nom. L'ordre alphabétique par noms d'auteurs était tout indiqué pour la liste des majoraus et de leurs œuvres, qui est annexée au catalogue. Mais il ne convenait guère pour les ouvrages et articles, tant français qu'étrangers, qui concernent le midi de

la France. Car il ne s'agit pas pour le lecteur de savoir ce que tel ou tel érudit, obscur ou célèbre, a publié pendant l'année 1900; il demande avant tout qu'on lui apprenne quels sont les livres et articles qui ont paru cette année-là touchant l'histoire, la langue, la littérature, etc., de la France méridionale. Le classement méthodique par ordre de matières, sous les rubriques ordinaires, histoire, archéologie, philologie, etc., s'impose donc. Et cela ne suffit pas ; mais ce serait peut-être se montrer trop exigeant que de demander qu'on joignît à l'indication des œuvres et des articles quelques renseignements aussi sommaires que l'on voudrait sur leur importance et leur contenu. Quant aus œuvres « de langue d'oc », elles ont souvent plus d'intérêt pour le philologue que pour l'amateur de littérature; il n'y a aucun profit à les ranger par ordre alphabétique des noms d'auteurs et encore moins des titres, comme l'a fait M. L.; il eût été préférable de les classer méthodiquement, en tenant compte, si l'on veut, des écoles félibréennes d'où elles émanent, et surtout des dialectes et sous-dialectes, dont elles sont des spécimens plus ou moins exacts. Rien n'empêchait d'ailleurs d'ajouter à l'ouvrage une liste alphabétique des noms d'auteurs, avec renvois aus pages de la bibliographie.

Peut-être aussi M. L. eût-il fait sagement de s'en tenir à la langue moderne, en laissant de côté le provençal ancien, pour lequel ses moyens d'information sont notoirement insuffisants. Il a dépouillé l'année 1900 des revues françaises, de la *Romania*, de la *Revue des Langues romanes*, et bien peu de livres, parmi ceus qui ont paru en France, lui ont échappé[1]. Il n'en est pas de même des publications étrangères : il a l'air d'ignorer la *Zeitschrift* de M. Gröber; s'il oublie de mentionner l'importante contribution de M. Herzog à la syntaxe du provençal moderne, dont il a été parlé ici même (XIV, 234-243), il ne cite pas non plus le *Provenzalisches Supple-*

1. Toutefois, parmi ceus qui s'occupent de la langue moderne, *la Phonétique du patois alpin* de M. Nicollet, signalée ici même, XIV, p. 319-322, n'est pas mentionnée.

ment-Wörterbuch de M. E. Lévy, dont le 11e fascicule a paru en 1900 et dont le 12e, plus récent, devra prendre place dans la Bibliographie de 1901 ; et l'on risquerait de se faire une idée tout à fait inexacte de la communication que M. Tobler a faite à l'Académie des sciences de Berlin sur le sirventès *Senher n'enfantz*, etc., si l'on s'en tenait à la mention du catalogue de M. Lefèvre, p. 81. Ajouterons-nous qu'un nom aussi connu que celui de M. Meyer-Lübke est étrangement défiguré à toutes les pages où il est cité ?

Voici enfin quelques additions et quelques rectifications de détail à la bibliographie des majoraus. L'édition des Noëls de Peyrol et de Cassan, signalée à la p. 12 comme ayant paru vers 1860, porte la date de 1869, et la préface d'Aubanel qui l'accompagne, celle de 1865. — P. 32, écrire *Moutier* et non *Mouttier*, *daufiñens* et non *daufinous* et ajouter à l'intéressante liste des traductions de Mireille les traductions de quelques strophes du poème en différents dialectes méridionaus, qui ont paru ici même (t. VIII et IX). — P. 24, à l'article *Roch Grivel*, écrire *Lo Carcovelado* au lieu de *La Carcavelado*, *Suzetto Trincollier* au lieu de *Suzeto Trincolié*, *Un moussu souqué fa* au lieu de *sou quefa*, *lo Colifournie* au lieu de *la Califournie ;* ajouter aus pièces de théâtre *Lou Sourcier* (1re édition 1869, Valréas) et mentionner le recueil intitulé *Poésies*, *Théâtre patois*, *Mélanges* (Valence, 1878), qui renferme la plupart des œuvres de Grivel. — Enfin, on pourrait sans inconvénient, dans la bibliographie des majoraus, passer sous silence celles de leurs œuvres qui n'intéressent à aucun titre le midi de la France, comme le *De Sermone Sallustiano* ou l'*Étude sur la langue de Tacite* de M. Constans et le *Vade-Mecum des magistrats de simple police* de A. Michel.

L. Vignon.

Eberhard FELDPAUSCH. *Die Konkordanzgesetze der französischen Sprechsprache und ihre Entwicklung* (Marburg, R. Friedrich, 1901).

Dans cette brochure, M. Feldpausch étudie l'évolution de la syntaxe d'accord dans le français parlé, depuis les origines de la langue jusqu'à l'arrêté du 26 février 1901. L'étude se divise en deus parties : partie générale (p. 1 à 11); partie particulière (p. 12 à 78), où l'auteur étudie l'adjectif (p. 12 à 38), le pronom[1] (p. 38 à 53) et le verbe[2] (p. 53 à 76); enfin deus pages de résumé.

L'idée qui se dégage de la partie générale, c'est que la syntaxe d'accord en français parlé a évolué pour des raisons phonétiques. Ce sont les désinences qui marquent l'accord : or, depuis les origines de la langue jusqu'à nos jours, d'une part on a, en général, cessé de prononcer les consonnes finales, et certains groupes de consonnes ont ainsi disparu ; d'autre part, on a également cessé de prononcer l'*e* muet dans les syllabes finales, et il s'est reformé par là de nouveaus groupes de consonnes ignorés de la langue écrite, de l'ancienne langue et à plus forte raison du latin. C'est par suite de ces changements que les règles d'accord se sont modifiées.

A propos des adjectifs, M. Feldpausch consacre 5 pages à l'historique de la flexion des adjectifs depuis les origines jusqu'à nos jours, puis donne en 21 pages l'usage actuel de la langue. Il divise les adjectifs en deus classes, selon qu'ils se terminent par une consonne ou par une voyelle, mettant dans la première des adjectifs terminés dans l'écriture par un *e* muet, et dans la seconde des adjectifs terminés au masculin singulier par une consonne qui s'écrit sans se prononcer. Chacune de ces classes est subdivisée en deus groupes, selon

1. Sous le mot *pronom*, M. Feldpausch traite aussi des adjectifs démonstratifs, possessifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis.

2. Le participe passé est traité avec le verbe, même quand il est employé adjectivement.

que les adjectifs ont ou n'ont pas une forme spéciale de liaison.

PREMIÈRE CLASSE

sans forme de liaison	avec forme de liaison
chaste, énorme	épars, désert
aride, etc.	etc.

DEUSIÈME CLASSE

sans forme de liaison	avec forme de liaison
hardi, nu	gallican, bon
vrai, etc.	enclin, etc.

Viennent ensuite de longues listes comparatives extraites des Dictionnaires de l'Académie, de Littré et de Sachs sur le pluriel des adjectifs en *al*. Puis M. Feldpausch examine les règles d'accord proprement dites des adjectifs avec un ou plusieurs substantifs, en se référant à des Grammaires et même au décret du 30 juillet 1900 (p. 34). C'est là le défaut de l'ouvrage, comme aussi la difficulté du sujet : les documents qui nous restent sur la langue parlée sont en petit nombre, et l'on en vient vite à prendre ses renseignements dans la langue écrite. C'est ce qui arrive à M. Feldpausch. Ce qu'il dit (p. 36-38) de *nu*, *demi*, *feu*, n'intéresse que la langue écrite. Il a soin de nous prévenir (p. 21, note) que beaucoup des formes de liaison qu'il cite sont hypothétiques: alors ce n'est plus de la langue parlée. D'autre part, les adjectifs qu'il cite sont trop souvent empruntés au langage des laboratoires de chimie ou d'histoire naturelle, qu'il est difficile de considérer comme du français parlé (anoure, apode, sublingual, quatriennal et bien d'autres).

Dans le chapitre des pronoms, M. Feldpausch étudie les adjectifs possessifs, les pronoms et adjectifs démonstratifs, les pronoms relatifs, les adjectifs interrogatifs, et, après avoir donné une liste d'adjectifs indéfinis, insiste (p. 49-53) sur la syntaxe de *quelque*, *même*, *tout*, qui intéresse plutôt la langue écrite que la langue parlée.

Dans le chapitre du verbe, M. Feldpausch montre d'abord (p. 53 à 59) que les désinences verbales sont maintenant en très petit nombre, et que par suite l'accord du verbe en nombre et en personne est rarement sensible dans la langue parlée. Il constate rapidement l'usage si le sujet est un collectif, s'il y a plusieurs sujets, si les sujets sont de personnes différentes, si le sujet est un relatif, et montre que dans ce dernier cas l'accord du verbe avec le relatif se manifeste rarement, vu la conformité des désinences.

A propos du participe, M. Feldpausch constate que le participe présent est invariable pour les grammairiens et qu'on crée à côté de lui des adjectifs verbaus qui n'en diffèrent que légèrement par l'orthographe (p. 64), d'où il résulte que pour la langue parlée le participe présent est souvent variable.

M. Feldpausch étudie ensuite le participe passé, accompagné ou non d'un verbe auxiliaire. Dans le second cas, il se comporte comme l'adjectif auquel il correspont, avec cette réserve qu'étant donné la place habituelle du participe après le substantif les formes de liaison sont plus rares. L'auteur donne en passant une explication de l'expression *excepté* suivi d'un substantif, ce qui est sans intérêt pour la langue parlée, et de la tournure *la lettre ci-jointe* qui est manifestement de la langue écrite. Il étudie enfin le participe passé accompagné d'un verbe auxiliaire; il ne dit là-dessus rien d'original, se contentant de rassembler des opinions déjà exprimées, se référant surtout à l'article de Clédat (*Revue de Phil. franç. et prov.*, III), et insistant longuement sur la langue écrite.

En somme, M. Feldpausch connaît son sujet comme quelqu'un qui l'a bien étudié dans les livres. Il n'a fait qu'un travail de seconde main, et il ne me semble pas avoir vu dans sa brochure d'affirmation personnelle. Toutefois, cette brochure pose bien une question intéressante et renferme, à côté de détails hors du sujet et de quelques erreurs, des renseignements utiles.

H. Yvon.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Veuillez bien m'accorder dans votre Revue un peu d'hospitalité pour quelques mots de réponse à la critique de ma conférence sur Mme de Staël par M. Baldensperger (*Rev. de Philologie franç.*, XV, 314).

1° Je ne me suis pas du tout « inscrit en faux » contre la théorie qui attribue une part dominante, dans le romantisme français, à l'influence de Mme de Staël. Je n'ai nullement et nulle part cherché à m'attaquer à sa gloire ni à contester sa très grande influence sur le romantisme français (voy. p. 3-4, 11, 13, etc.). Ce que j'ai essayé, c'est une délimitation « Abgrenzung » de cette influence.

2° M. B. n'a pas bien saisi ce que j'ai dit (p. 5) sur les rapports de Mme de Staël avec la Révolution française. S'il est vrai que le romantisme ait été une des conséquences de la Révolution (comp. Brunetière, *Évolut.*, p. 173 ss.), il m'a fallu chercher si et dans quelle mesure Mme de Staël a eu part à la propagande: 1) de l'influence de (*der* et non *auf die* !) cette Révolution en général, et 2) des idées individualistes qui en sortaient. M. B. me prête donc, par une singulière méprise, des raisonnements qui me sont complètement étrangers.

3° M. B. trouve que j'ai négligé les témoignages directs et que mes citations sont de seconde main. Or, j'ai presque toujours puisé directement dans le texte original des Œuvres. Si j'ai aussi mis à profit les résultats des recherches récentes (pour une grande partie allemandes), c'était un devoir auquel

je ne pouvais pas me dérober. Ces sources sont d'ailleurs dûment et toujours citées. On comprent que je n'aie pu consulter à l'étranger, les feuilletons de Nodier dans les *Débats* ou le livre rare de Délécluze (*Souvenirs*), le seul qui soit cité de seconde main. Quant aus « chois significatifs » des citations de ce livre, M. B. semble se permettre même de douter de ma bonne foi !

4° Quant à ma conclusion, — ce qui est l'essentiel, — M. B. accorde lui-même que le romantisme français de 1830 (le romantisme proprement dit, celui du chef de l'école, V. Hugo) « échappe assurément à l'influence de Mme de Staël ». Or, c'est précisément ce que j'ai voulu démontrer ; c'est le point saillant de ma thèse. J'ai prétendu (p. 11) et prétens encore qu'on pourrait, pour une très grande partie, faire remonter les drames romantiques de V. Hugo, de « Hernani » jusqu'aus « Burgraves », *aussi bien* (mais non exclusivement) *aus romans de Walter Scott qu'au livre de l'Allemagne* (II, chap. 15). Voy. encore le passage (p. 12) sur la Préface de Cromwell et, pour la conclusion de ma brochure, le compte rendu de M. A. Chuquet, *Revue critique*, 1901, n° 37.

M. Friedwagner.

Réponse de M. Baldensperger

1° Où ai-je dit que M. F. s'attaque à la « gloire » de Mme de Staël et qu'il *nie* son influence ? Il reste constant qu'il se propose de « ramener à une juste mesure sa participation à la révolution romantique » (p. 4) : rien de plus légitime, à condition d'y apporter de la méthode et des preuves.

2° Je n'ai pas compris, — je le reconnais sans difficulté, — l'exacte pensée de M. F. au sujet d'une possible diffusion, par Mme de Staël, « des idées sortant de la Révolution». Cette pensée semble encore plus contestable après l'explication qu'en donne l'auteur, si l'on songe aus opinions royalistes et chrétiennes des premiers romantiques.

3° Par « témoignages directs », j'entens les indices immédiats, — fournis abondamment par la littérature de 1820, — sur le retentissement de l'*Allemagne*. En matière d'influences littéraires, ce que dit un précurseur importe moins que la façon dont on l'a compris. Et je persiste à trouver discutable le procédé qui consiste à citer ou à taire, selon les cas, un auteur qu'on prent à témoin.

4° M. F. se préoccupant du « mouvement romantique », il ne pouvait s'agir de la seule littérature d'après 1830, mais, tout autant, des discussions et des tentatives qui l'on précédée et préparée. Si la campagne des « doctrinaires » du *Globe* a quelque importance et la Préface de *Cromwell* quelque signification, on admettra que la question est, en effet, « loin d'être résolue » dans le sens des conclusions de M. Friedwagner.

F. B.

Erratum, p. 200. — Ligne 16, lire *explétive* au lieu de « explicative »; ligne 24, lire *ne sont suivies*, au lieu de « *se* sont suivies ».

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-S-S., IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE L. MARCEAU, E. BERTRAND Sr

LE VRAI TEXTE

DES

LETTRES DE XIMENÈS DOUDAN

A M. ET MLLE GAVARD

Le recueil des *Lettres* de X. Doudan, publié avec des préfaces de MM. d'Haussonville, de Sacy et Cuvillier-Fleury[1] et tant prôné jadis par Ed. Schérer, contient, au tome IV et pour les années 1867 à 1872, quarante lettres fort intéressantes adressées par ce moraliste à M. Charles Gavard et à Mlle Gavard. Les lecteurs doivent être avertis : que ces quarante lettres sont loin de représenter toute la correspondance de Doudan avec ces amis; que, de plus, ces lettres ont été imprimées avec des suppressions de noms propres et de critiques personnelles, des adoucissements dans les réflexions, les jugements et les expressions, parfois des coupures de développements tout entiers, des modifications arbi-

1. X. *Doudan*, *Lettres*, avec une introduction par M. le comte d'Haussonville et des notices par MM. de Sacy, Cuvillier-Fleury, 4 vol. in-12. Paris. Calmann-Lévy [Bibliothèque contemporaine], 1879. — Il n'y a dans ces diverses notices aucune indication sur la méthode de publication suivie par la « personne distinguée » qui l'a surveillée et qu'on ne nomme pas.

traires et nombreuses au texte. Ainsi, pour les lettres à la famille Gavard, tout au moins, la correspondance de Doudan du recueil Calmann-Lévy n'est qu'un de ces pseudo-documents historiques, qui, sous couleur de publications documentaires et authentiques, sous prétexte d'enrichissement de nos collections de textes, viennent encombrer sans profit réel la bibliographie contemporaine; c'est, en somme, un de ces textes falsifiés qui sont à des documents authentiques ce que le *Saint-Simon* de Soulavie ou le *Pascal* de Port-Royal sont au *Pascal* de M. Michaut ou au *Saint-Simon* de M. de Boislisle. Le texte publié dans l'édition Calmann-Lévy *n'est pas le véritable texte* des lettres de Doudan à M. et Mlle Gavard.

J'ai trouvé la preuve indiscutable de ce tripatouillage dans un exemplaire des lettres de Doudan acheté chez un bouquiniste parisien, et qu'aucune indication du catalogue ne signalait d'ailleurs particulièrement à la curiosité des bibliophiles. Les tomes I, II, III n'y offrent rien de remarquable; le tome IV au contraire est criblé, en regard du texte des lettres à M. et Mlle Gavard, de corrections, de restitutions de coupures entières ou indiquées, le plus souvent, par malheur, d'une façon, trop sommaire. De plus, la table des matières y signale un grand nombre de lettres à ces deus correspondants non insérées par les éditeurs du recueil.

L'écriture de ces additions indique que l'auteur en est une femme. La présence parmi les notes marginales de la table des matières, page 394, en regard de ces lignes:

CLXVI, *à Mademoiselle Gavard, Versailles, 19 juillet*
CXLVII, *à M. Ch. Gavard, Versailles, 23 juillet*

de cette mention : « *Mlle G. 16 janv. Mort de notre*

père, » autorise à croire que l'auteur de ces additions est Mlle Gavard elle-même. J'ignore du reste par quelle suite de circonstances,—vol, emprunt, perte ou vente,—cet exemplaire précieux est sorti de la bibliothèque de Mlle Gavard pour échouer chez un bouquiniste. Mais ce n'est pas ce qui importe ici. Il suffit de savoir que les notes de ces volumes doivent à la personnalité de leur auteur une incontestable autorité.

Les éditeurs des *Lettres de Doudan* ont publié quarante lettres par lui adressées à M. et Mlle Gavard : une en 1887, cinq en 1868, cinq en 1869, trois en 1870, quatorze en 1871, douze en 1872, sans numéros et à des dates que l'on trouvera indiquées ci-dessous. Mlle Gavard signale quarante-deus autres lettres non recueillies par les éditeurs : quatre en 1867, trois en 1868, sept en 1869, trois en 1870, dis en 1871, quinze en 1872, soit un total de quatre-vingt-deus lettres, dont plus de la moitié sont encore inconnues, et qui le resteront probablement toujours. Qui pourrait dire en effet où sont maintenant les originaus de ces documents, et comment ne pas craindre qu'ils aient eu le même sort que l'exemplaire du recueil Doudan (et peut-être que les autres livres de sa propriétaire ? On ne saurait trop encourager les détenteurs de ces autographes, peut-être épars, à les faire connaitre.

Voici le tableau de ce que serait cette correspondance complète : on y trouvera, par ordre chronologique, toutes les lettres mentionnées par Mlle Gavard, parfois avec quelques notes particulières, et la liste des lettres imprimées, avec les additions et compléments également signalés par elle. Les lettres imprimées dans le Recueil Calmann-Lévy, sont désignées dans ma liste

par les numéros d'ordre en chiffres romains qu'elles y portent :

1867

1.	A Mlle Gavard	(Paris, 14 janvier).
2.	id.	(Paris, 29 avril).
3.	id.	(Paris, 30 avril).
4. LIII	id.	Broglie, 27 octobre (voir les additions).
5.	id.	Paris, 13 décembre.

1868

6.	id.	(7 février).
7. LXII	id.	(Paris, 16 mars), addition.
8. LXVII	id.	(Paris, 22 avril) id.
9. LXXX	id.	(Versailles, 20 août).
10. LXXXI	A M. Ch. Gavard	(Versailles, 20 août). Additions 3 pages.
11. LXXXIII	id.	(Broglie, 22 septembre), addition.
12.	A Mlle Gavard	(18 novembre).
13.	id.	(24 novembre).

1869

14. XC	A Mlle Gavard	(Paris, 16 janvier).
15.	id.	(12 février). Mille remerciements, etc.
16.	A M. Gavard	(Mercredi sans date), épingles au lieu d'allumettes.
17. XCIV	id.	(Paris, 23 mars, addition).
18.	A M. Ch. Gavard.	mercredi épagles (*sic*).
19.	A Mlle Gavard	(24 avril). Cherbuliez, Duc d'Aumale.
20.	id.	(8 mai).
21. CVII	A M. Ch. Gavard	(Paris, 9 août), addition.

22. CXI A Mlle Gavard (Versailles, 2 septembre), id.
23. CXIV id. (Paris, 20 septembre), id.
24. A M. Gavard (17 octobre), Sainte-Beuve.
25. id. (21 octobre), Libri.

1870

26. CXXVI A Mlle Gavard (Paris, 31 janvier).
27. CXXVII id. (Paris, 22 février).
28. id. (24 février).
29. CXXXV id. (Paris, 2 mai).
30. id. (21 mai).
31. id. (2 juin).

1871

32. CXLIX A Mlle Gavard (Paris, 7 février), addition.
33. CLI id. (Paris, 11 février).
34. CLVI A M. Ch. Gavard (Paris, 28 février).
35. A Mlle Gavard (5 mars).
36. CLVIII A M. Ch. Gavard (Paris, 7 mars), additions.
37. A Mlle Gavard (9 mars).
38. CLIX A M. Ch. Gavard (Paris, 10 mars), additions.
39. CLX id. (Paris, 21 mars), additions.
40. CLXI A Mlle Gavard (Paris, 17 mai) additions.
41. id. (16 juin), mort de notre père.
42. A M. Ch. Gavard (19 juin).
43. A Mlle Gavard (25 juin).
44. CLXVI id. (Versailles, 19 juillet.
45. CLXVII A M. Ch. Gavard (id. 23 juillet).
46. CLXXII A Mlle Gavard (id. 2 août).
47. A M. Ch. Gavard (4 août).
48. CLXXVI id. (Versailles, 10 septembre, additions).
49. A Mlle Gavard (3 octobre).
50. CLXXIX A M. Ch. Gavard (Paris, 6 octobre).
51. id. (16 octobre).

52. CLXXXV	A Mlle Gavard	(Paris 23 octobre).
53.	id.	(31 octobre).
54. CLXXXV	id.	(Paris, 13 décembre).
55.	id.	(29 décembre).

1872

56.	A Mlle Gavard	(1er janvier).
57.	id.	(5 janvier).
58. CLXXXVIII	A M. Ch. Gavard	(Paris, 6 janvier).
59. CLXXXIX	A Mlle Gavard	(Paris, 9 janvier).
60.	id.	(13 janvier).
61. CXC	A M. Gavard	(Paris, 15 janvier). addition.
62. CXCI	A Mlle Gavard	(Paris, 25 janvier).
63. CXCII	id.	(Paris, 31 janvier).
64.	id.	(14 février).
65.	id.	(21 février).
66.	id.	(3 mars).
67.	id.	(9 mars).
68.	id.	(19 mars).
69. CXCVI	A M. Ch. Gavard	(Paris, 25 mars), addition.
70. CXCVII	A Mlle Gavard	(Paris, 5 avril).
71.	id.	(20 avril).
72.	id.	(1er mai).
73. CXCVIII	id.	(Paris, 7 mai).
74.	id.	(14 mai).
75.	id.	(25 mai).
76.	A M. Ch. Gavard	(8 juin).
77. CXCIX	id.	(Paris, 16 juillet).
78. CCI	A Mlle Gavard	(Paris, 19 juillet), addition.
79. CCII	id.	(Paris, 28 juillet).
80.	A M. Ch. Gavard	(29 juillet).
81. CCIII	A Mlle Gavard	(Paris, 7 août).
82.	A M. Ch. Gavard	(8 août).

La perte des originaus n'est pas moins regrettable

quant aus lettres publiées qu'en ce qui touche les lettres inédites, car les premières ont été imprimées avec de nombreuses variantes et de nombreuses coupures. Mlle Gavard, qui a scrupuleusement corrigé les mauvaises leçons des éditeurs, s'est le plus souvent bornée à indiquer les endroits où il y a coupure, et à donner la phrase initiale du paragraphe supprimé, ou même le simple début de cette phrase; elle a parfois il est vrai, mentionné combien de lignes de l'original avaient été ainsi retranchées; et à juger par la saveur de quelques-uns de ces débuts d'alinéas, ce ne sont pas les moins intéressants qu'on a rejetés. Voici lettre par lettre, dans l'ordre du recueil, les passages coupés signalés ou transcrits en marge, et les corrections faites par Mlle Gavard :

Lettre LIII (t. IV, p. 119)

A Mademoiselle Gavard (Broglie, 27 octobre 1867)

Additions : (début de la lettre) Vous êtes trop bonne de vous souvenir de ce petit écrit sur W. Sc., etc.

p. 120, après *avec une singulière rapidité.*

Si Garibaldi rencontre l'armée française, il pourrait bien s'en aller aussi dans un monde où il n'y a pas d'états du Saint Siège (10 lignes).

p. 121, après : *quoi qu'en puissent penser les préfets.*

Mais M. de Moustier a l'esprit plus hardi que cultivé.

p. 121, *à la fin.*

Vous serez bien bonne de me réserver un exemplaire de la notice sur M. Herbet, dont vous avez la bonté de me parler. Est-elle de la plume de M. votre frère ? Je serai encore plus empressé de la lire.

Corrections : p. 120.

Lig. 15 16. Toutes les utopies qu'il [Napoléon III] peut

avoir lues seul dans le loisir de ses prisons : *supprimer* seul, *lire* les loisirs de sa prison.

Lettre LXIII (t. IV, p. 149)

A Mademoiselle Gavard (Paris, 16 mars 1868)

Additions : p. 139 (début de la lettre).

Après avoir cherché longtemps quelques livres qui puissent avoir de l'intérêt pour vous, je me rabats, faute de trouver mieux à ma portée, sur l'excellent Ant. Trollope, etc. ; *j'ai bien trois volumes.*

Correction : p. 140, lig. 9. Je ne comprendrai jamais comment Louis XIV.

ajouter : jamais bien comment.

Lettre LXVII (t. IV, p. 147)

A Mademoiselle Gavard (Paris, 22 avril 1868)

Addition : à la fin de la lettre.

Mlle Marie ne semblait pas souffrante quand je l'ai vue, mais ces petits voiles noirs qu'on porte comme des loups ne laissent que bien mal voir. J'espère dans l'âme guerrière qui l'anime pour la rétablir promptement. Le Dante dit que c'est le ressort qui gagne les batailles de toutes les sortes.

Lettre LXXX (t. IV, p. 177)

Corrections : p. 177.

lig. 8 : Walter Scott était sujet à cette faiblesse, *ajouter* W. S. lui-même.

lig. 16 : Ils fourmillent d'observations morales très justes. *lisez* d'observations morales très fines et de remarques très justes.

p. 178, lig. 15 : mais avec un lien secret, *lisez* dans un lien.

Lettre LXXXI (t. IV, p. 179)

Additions : trois pages (*sic*).

Qu'avez-vous pensé de la petite scène de la Sorbonne, *etc.*

Le pauvre M. de Rochefort, *etc.*

Avez-vous entendu comme le maréchal Bazaine a rétablie (*sic*).

Lettre LXXXIII (t. IV, p. 182)

Additions :

p. 182, lig. 17, *après* notre dignité nationale :

L'indignation pourra lui délier la langue, puisqu'il est bègue.

(Lui = M. Peyrusse).

p. 183, lig. dernière, *après* Les médecins devraient être tenus à la résidence comme les évêques.

ajouter : il est vrai que cette règle n'empêche pas l'évêque d'Orléans d'être incessamment par voies et par chemins. Quelle tristesse que les jugements des médecins, *etc...*

Corrections : lig. 10 erratum du Moniteur, *lisez* au Moniteur.

lig. 14 J'ai cherché l'erratum au Moniteur, *lisez* dans le.

lig. 15 M***, *lisez* M. Peyrusse.

lig. 16 interpellera, *lisez* interrogera.

p. 183 ligne 2, et s'il y aura des élections, *lisez* et qui sait s'il y aura.

lig. 11 : Il n'est pas aisé de voir, *lisez* pas très aisé.

lig. 14 : La pauvre reine, *lisez* la pauvre petite Reine.

lig. 25 : Je crois que vous êtes repris, *lisez* Je vois.

Comme les évêques, *lisez* aussi bien que les évêques.

Lettre XC (t. IV, p. 193).

A Mademoiselle Gavard (Paris, 16 janvier 1869)

Corrections : p. 193, lig. 25, *après* XVIIIe siècle, *supprimez* les points de suspension.

p. 194, lig. 7, Riccoboni. Cela est lent, *lisez* un peu lent.

lig. 18. La terrible folie de sa toute-puissance, *lisez* la toute.

lig. 23, M. le maréchal ***, *lisez* Canrobert.

lig. 25, Un général de vingt-sept ans rayonnant de gloire, *lisez* tout rayonnant.

lig. 27, Si frappé des côtés brillants, *lisez* de ces côtés.

p. 195, lig. 19, l'admirer pour avoir l'air, *lisez* afin d'avoir.

Addition : *Avant le dernier* §, un § commençant par « J'ai une lettre de Mlle Marie ».

Lettre XCIV (t. IV, p. 199)

A Mademoiselle Gavard (Paris, 23 mars 1869)

Correction : p. 199, lig. 3. Il y faudrait sans doute de terribles coupures, *lisez* faire de terribles.

Addition : p. 200 *à la fin de la lettre, ajouter :* C'est dommage que Savonarole ait été brûlé, on l'enverrait au pape (18 lignes).

Lettre CVII (t. IV, p. 223)

A M. Ch. Gavard (Paris, 9 août 1869)

Additions : *A la fin du premier* §, Je ne croyais pas que le roi de Prusse eût les penchants vicieux de notre Henri IV, mais la gloire fouette le sang. C'est ce qui faisait dire à je ne sais quel poète :

Et le nid des amours dans le casque de Mars.

Je voudrais savoir le nom de cette jolie dame dont vous avez cherché la photographie. Voilà qui pourrait allumer la guerre entre deux grands princes.

après Gambetta, Mais elle n'en revenait pas de cette nouvelle.

p. 224 : *après le* § depuis 1834 que j'étais là, *ajoutez :* J'espère

que vous n'avez pas fini le roman de Mme Sand, *Pierre qui roule*.

p. 225, *à la fin de la lettre : M. de Sahune*.

Lettre CXI (t. IV, p. 230)

A Mademoiselle Gavard (2 septembre 1869).

Additions : *Après le 2e* § : Je crois que je deviens un peu bonapartiste. Il y a longtemps que cela ne m'était arrivé. Je compte, Mademoiselle, sur votre douceur naturelle, pour que vous le deveniez aussi. Ainsi vous n'avez point voulu lire Renan, etc. (14 lignes).

A la fin de la lettre : M. Chauffard est-il encore à Paris, *etc.*

Corrections : p. 230, lig. 3 : parmi toutes les nouveautés, *ajoutez* et toutes les antiquités.

lig. 22 : Les beaux jours où l'on régnait sans contradiction, où l'on songeait à fonder... *intercalez* où l'on rêvait tout.

Lettre CXIV (t. IV, p. 236)

A Mademoiselle Gavard (20 septembre 1869)

Additions. *Au début de la lettre :* J'ai reçu la belle princesse qui était jointe à votre lettre (14 lignes).

Après le premier § : M. Gavard ramènera-t-il en laisse quelque beau lion de Thorwalsen (*sic*) (9 lignes).

Corrections : p. 237, lig. 11 : Il faut pourtant que les biographies, *lisez* pourtant bien.

lig. 18 : Quand on est d'un autre pays, *lisez* quand on est tant...

Lettre CXXVII (t. IV, p. 254)

A Mademoiselle Gavard

Correction : *A la date*, au lieu de 22 février 1870, *lire* 20 février.

Lettre CXXXV (t. IV, p. 268)

A Mademoiselle Gavard (2 mai 1870)

Addition : *à la fin de la lettre*. Je suis charmé de cette nomination de Monsieur Chauffard, *etc.*

Corrections : p. 269, lig. 9. Supprimer les points suspensifs après : dans les choses littéraires.

Note en marge du § relatif à M. Jung : « masque de fer ; réponse à Toupin (*sic*). »

Lettre CXLIX (t. IV, p. 290)

A Mademoiselle Gavard (7 février 1871).

Additions : Après le 2e § : Est-ce M. Grote que vous avez lu ? Gambetta (18 lignes).

Corrections : p. 291, lig. 3, des romans des Trollope, *lisez* écrits : lig. 4, the vicar, *lisez* the small vicar.

Lettre CLI (t. IV, p. 293)

A Mademoiselle Gavard (11 février 1871)

Corrections : p. 293, lig. 4 de la lettre.

Pourtant tous ces gens là, *lisez* : Pourtant je ne sais pourquoi tous ces gens.

Lettre CLVI (t. IV, p. 301)

A Monsieur Ch. Gavard (28 février 1871)

Additions : *Après le 2e* § : Nous avons eu dans les quartiers éloignés de la Bastille une abominable scène. Tout le monde tient (12 lignes).

A la fin de la lettre : Ayez la bonté de dire à M. de B. qu'eux... va bien.

Corrections : p. 302, lig. 2, récompensé dans le monde, *lisez* dans ce.

lig. 15, canons qu'ils gardent au grand soleil, *lisez* gardent pour le moment.

lig. 16 : Un droit régulier, *lisez* un droit régalien.

lig. 23 : Le canon n'est pas de mise dans un guet-apens, *lisez* dans le guet-apens. Supprimer les points de suspension après *observations, Paris, après la bataille.*

Lettre CLVIII (t. IV, p. 307)

A Monsieur Ch. Gavard (7 mars 1871)

Additions : p. 307. *Après* Je le veux bien : Je ne veux pas croire du tout l'histoire de M. Mohl (13 lignes).

Après la fin de cette semaine : *Ergo omnis solvit se pecunia metu.* François de Broglie.

p. 308. *Avant,* Adieu, cher Monsieur.

Je crois bien que républicain et représentant, etc.

Corrections : p. 306, lig. 3, métal supérieur à l'or, *lire* encore supérieur.

p. 307, lig. 11 : les gens qui visitent les grands repaires, *lire* ces grands repaires.

p. 307, lig. 24 : sans tuer les bœufs, *ajouter* malades.

p. 308, lig. dern. : ma mauvaise écriture, *lisez* méchante.

Lettre CLIX (t. IV, p. 308)

A M. Ch. Gavard (Paris, 10 mars 1871)

Additions : p. 308, à des menaces affectueuses, *ajouter :*

Il me semble même que la figure austère de M. d'Aureles a eu une sorte de sourire pour ces enfants égarés.

p. 309, *fin du 1er* § : un de nos amis, M. C., me racontait une petite scène de sensibilité que M. de Bismarck a eu avec la maîtresse de sa maison, etc.

Ibid., fin du 2e §. J'avoue que je comptais sur la sympathie du Dean of Westminster.

Avant C'est la maladie du bien-être : *ajouter* Le trident

de Neptune n'est plus du tout dans leurs mains le sceptre du monde. C'est une grande cuiller à pot, et au fond et sous une autre forme, cela pourrait bien se nommer la maladie du bien-être.

P.-S. 11 mars (*indiqué seulement*).

Corrections : p. 308, lig. 10 : Les verges viennent peu à peu, *lisez*, brin à brin.

p. 309, lig. 22 : Dites-lui, je vous prie, de lui envoyer un exemplaire, *lisez* de m'envoyer.

lig. 28 : De Collingwood, ni de Pitt, *lisez* de M. Pitt.

lig. dern. : Fort au-dessous de cette odieuse malpropreté, *lisez* du crime de cette odieuse.

Lettre CLX (t. IV, p. 310)

A Monsieur Charles Gavard (17 mai 1871)

Additions : p. 311. *Après le 1er* § : Voulez-vous dire à M. A. de B. que M. de S.

Après le § *2 :* M. d'Haussonville était hier à Versailles.

Après le § *3 :* Voulez-vous me dire quel est le nom de votre rue à Londres.

Corrections : p. 310, lig. 2 : il ne part pas de courrier, *lisez* de convoi.

lig. avant-dernière : Paris est au pouvoir des gens de Belleville et de Montmartre, *lisez* : Paris est au pouvoir de Belleville et Montmartre et Cie.

Lettre CLXI (t. IV, p. 311)

A Mademoiselle Gavard (17 mai 1871)

Corrections : p. 312, lig. 25 : Adieu, je ne saurais vous dire, *lisez* je ne sais.

lig. 29 : Pour sa part aussi dans les bombes qui nous visitent, *suppr.* aussi.

Lettre CLXVI (t. IV, p. 322)

A Mademoiselle Gavard (19 juillet 1871)

CORRECTIONS : p. 322, lig. dern : communards, *lisez* communistes.

p. 323, lig. 2. Je crois que les conseils, *lisez* je vois.

lig. 24 : Quand à l'arbre du rendez-vous, *lisez* l'arbre des rendez vous.

p. 324, lig. 3, communards, *lisez* communistes.

lig. 20 : Qu'en cherchant on aurait trouvé, *lisez :* qu'en cherchant mieux.

lig. 22 : De traits ingénieux de passages mélancoliques, *lisez :* ingénieux, de paysages.

lig. 27 et 29 : Communards, *lisez* : communistes.

Supprimer partout dans cette lettre les points suspensifs.

ADDITIONS : *A la fin de la lettre.* Ce même M. A. Dumas fils a déjà fait un portrait de M. Thiers.

AJOUTER. P.-S. : Comment Mme votre mère.

Lettre CLXVII (t. IV, p. 325)

A Monsieur Charles Gavard (23 juillet 1871)

ADDITIONS. *Début de la lettre* : J'ai été bien reconnaissant de votre lettre, etc. Poirson me dit que vous êtes.

p. 326. *Avant* : Soyez assez bon. Auriez-vous la bonté de faire chercher le livre de M. Gladstone sur Homère.

p. 327, à la fin de la lettre : François[1] va très bien ; on le porte comme le pape.

Lettre CLXXII (t. IV, p. 332)

A Mademoiselle Gavard (2 août 1871)

ADDITION : *A la fin de la p. 334 :* J'ai vu Mlle de Sainte-Aulaire ici avant-hier, *etc.*

1. François de Broglie, blessé pendant le siège de Paris.

A la fin du dernier § : *etc.*

Lettre CLXXVI (t. IV, p. 341)

A Monsieur Ch. Gavard (10 septembre 1871)

Additions : *Après le § 1 :* J'ai eu l'honneur de voir Mme votre mère il y a deux jours, etc.

Après le § 2 : Vous avez vu les sévérités intermittentes des conseils de guerre.

P. 342, lig. 15, *Après* aplanir vos difficultés commerciales:

J'ai quelque idée que le ministre du commerce de notre république ne pourrait pas beaucoup fournir à cet entretien avec le ministre de l'Angleterre.

Supprimer les divers points de suspension dans cette lettre.

Corrections : lig. 27. Des traits de son grand-père m'ont reporté bien loin de ces jours-ci. *lisez* : reporté à bien loin.

Lettre CLXXIX (t. IV, p. 347.)

A Monsieur Ch. Gavard (Paris 6 octobre 1871)

Addition : Dans le premier §, après : du côté de Viroflay, il y a un renvoi indiqué, et le premier mot de la phrase coupée : Il.

Corrections : lig. 9 : De la France à soi tout seul, *lisez* : de la France et de l'Angleterre à soi.

p. 348. lig. 29 : Scalpel qui travaille, *lisez* : travaille et farfouille dans leur face auguste.

p. 349, lig. 3 : Communards, *lisez* : communistes.

Lettre CLXXXI (t. IV, p. 351)

A Mademoiselle Gavard (23 octobre 1871)

Additions, p. 351, *après le 1er §.* Pour le moment je suis, *etc.*

p. 352, *à la fin* : Quelle nouvelle avez-vous des officiers d'état-major de Versailles et de leurs aimables femmes?

Vous voyez que, pour éviter la familiarité, je mets un pluriel pour un singulier.

Corrections : p. 351, lig. 6. M. Cremer et M ***, *lisez :* de Nansouty.

p. 352, lig. 4 : Mais en se remettant à l'époque, *lisez :* dans l'époque.

Lettre CLXXXV (t. IV, p. 359)

A Mademoiselle Gavard (13 décembre 1871)

Additions. p. 319. *en tête de la lettre* : J'espère aussi que M. Ch. Gavard, etc. (35 lignes).

Après le 1er §. M. Cuvillier-Fleury me paraît moins coupable (10 lignes).

Correction : p. 359, dern. lig. Faire passer quelque chose dans sa propre vie, du moins les premiers jours, *lisez :* du moins dans les premiers.

Lettre CLXXXVI (t. IV, p. 360)

A Mademoiselle Gavard (18 décembre 1871)

Addition. *Avant le dernier* § : Pour M. le comte de Chambord que vous souhaitez, etc. (30 lignes).

Lettre CLXXXVIII (t. IV, p. 363)

A Monsieur Ch. Gavard (6 janvier 1872)

Additions, p. 364 : Victor Hugo, comme vous pouvez l'entendre. *Ajoutez :* C'est le Tyrtée des garçons bouchers.

Après : Pour nous, nous marcherons, *lisez :* nous autres qui n'aimons pas la boucherie.

Après : L'homme qui rit, lisez : quoique M. V. H. soit pour l'abolition, etc.

Avant le §. Je vous plains bien : Monsieur le doyen Stanley pourrait bien obtenir de la Reine (13 lignes.)

p. 365 : Notre ami G. *lisez :* M. de Sahune.

Lettre CXC (t. IV, p. 366)

A M. Ch. Gavard (Paris 15 janvier 1872)

Addition, avant la dernière ligne de la lettre :

Il n'en est pas moins vrai que la France est un pays sauvage où l'on a ouvert tous les établissements d'aliénés et tous les bagnes, sans compter que c'est dans les maisons de correction que l'on va chercher plus d'un fonctionnaire public, etc.

Corrections : p. 367, lig. 11 : qui traitent nos pauvres pays *lisez :* qui traiteront.

lig. 18 : tant qu'on survit, *lisez :* mais tant qu'on.

p. 368, lig. 10, supprimer les points de suspension.

Lettre CXCI (t. IV, p. 369)

A Mademoiselle Gavard (Paris, 25 janvier 1872)

Addition, p. 369, lig. 4, après le § 1er : Je n'ai rien de Thacray (*sic*) en ce moment (*10 lignes*).

Lettre CXCII (t. IV, p. 370)

A Mademoiselle Gavard (Paris, 13 janvier 1872)

Addition, *à la fin de la lettre :* Il ne vient rien d'Angleterre (23 lignes).

Lettre CXCVI (t. IV, p. 375)

A Mademoiselle Gavard (Paris, 25 mars 1872)

Erratum : p. 375, avant-dern. ligne, on a imprimé *canaux* d'Oxford et de Cambridge, au lieu de *canots*.

Additions, fin du 52 ; *après* un dénouement du même genre : En attendant, M. le général Trochu, etc. (38 lignes).

A la fin de la lettre : Non je n'ai pas aimé beaucoup le discours de M. Duvergier de H[auranne]. P. S. (*sic*)

Correction, p. 376, lig. 2, communard, *lisez :* communiste.

Lettre CXCVII (t. IV, p. 377)

A Mademoiselle Gavard

Addition. *A la fin de la lettre :* Ah! que je ne voudrais pas avoir affaire (27 lignes).

Lettre CCI (t. IV, p. 382)

A Mademoiselle Gavard (18 juillet 1872)

Addition, p. 382, lig. 13. *Après* toutes les misères humaines: J'ai eu beaucoup de surprise et de plaisir à voir arriver M. Ch. G. avant-hier. Il venait pour un bien triste motif. Quelle terrible année pour Mme votre belle-sœur, enfin je...

Corrections : p. 383, lig. 7, déraille pas au premier jour, *lisez* déraillera.

lig. 19, n'a pas encore amené, *lisez* a beaucoup près amené tout.

lig. 29, est rentré dans le plus grand silence. *lisez :* dans un grand.

Lettre CCII (t. IV, p. 384)

A Mademoiselle Gavard (28 juillet 1872)

Addition, après le § 1er : Ils ont mis une obstination (27 lignes).

Corrections, p. 385, lig. 8, comme de ces gens distingués, *lisez :* comme des.

lig. 13 : trouvailles, *lisez :* découvertes.

Lettre CCIII

A Mademoiselle Gavard (7 août 1872)

Additions, *après le 1er* §, Ce qui nous revient des premiers

jours de Broglie n'est pas bien gai (27 lignes). Quel est le dernier des Constantins, *etc.*

A la fin de la lettre : Vous êtes bien rigoureuse dans vos jugements sur mes amis académiciens du *Journal des Débats, etc.*

Corrections, p. 386, lig. 10 : Je ne saurais rien à qui, *lisez :* je n'entendrais.

lig. 17 : Et qu'il décrit minutieusement, *supprimez* qu'il.

On voit par ce tableau d'additions et de corrections fidèlement transcrit des notes de Mlle Gavard tout ce qui manque aus lettres du recueil Calmann-Lévy, et les agréables surprises que réserveraient à leurs lecteurs les autographes mêmes de Doudan. Et l'on voit que c'est à bon droit que j'ai pu dire au début de cette note que les vraies lettres de Doudan à la famille Gavard sont encore inconnues.

Les raisons de ces coupures ont pu être, il y a vingt-cinq ans, excellentes; celles des corrections de textes, moins aisés en tout cas à défendre, peuvent peut-être se plaider. Mais il eût été bon de spécifier qu'on voulait non pas faire œuvre scientifique, mais simplement travail de librairie, et qu'on se souciait peu de présenter au public, dans sa vérité, la figure pourtant intéressante de l'auteur. Supprimer en effet dans des lettres de 1872 des réflexions comme celles-ci : *Victor Hugo est le Tyrtée des garçons bouchers*, des opinions comme celle-là : *C'est dans les maisons de correction que l'on va chercher plus d'un fonctionnaire public*, c'est supprimer un aspect réactionnaire et bourgeois de la physionomie de Doudan, c'est dénaturer son caractère et trahir la vérité historique. Mieus valait que l'éditeur, si de pareilles boutades lui ont (et à bon droit) paru ridicules ou ineptes, l'indiquât en note,

au lieu de les éliminer sans avertissement. Un recueil de lettres doit pouvoir servir à l'histoire et n'être pas destiné seulement au panégyrique de leur auteur.

Un homme qui par sa réputation politique ou littéraire appartient au public, craint-il que la mise au jour posthume de sa correspondance, soit en révélant son véritable caractère, soit en prêtant à des interprétations fausses ou maladroites, n'altère l'opinion qu'il veut qu'on ait de lui ? Il lui faut mentir en bloc, prendre une attitude de modestie et s'enfermer dans son cercueil « comme en sa tour d'ivoire », en interdisant toute publication de sa correspondance. Les amis du mort craignent-ils, en publiant ses lettres intégrales, de produire trop de mécontentements ? Qu'ils imitent de Conrart le silence prudent et ne les publient pas du tout. Mais il est intolérable qu'on livre au public des lettres mutilées et édulcorées au préalable, pour épargner telle piqûre d'amour-propre à quelque contemporain, pour dissimuler telle défaillance morale ou littéraire du défunt; il est indécent qu'on nous fasse lire comme authentiques des documents falsifiés, *sans nous avertir qu'ils le sont, sans signaler chaque coupure ou correction*, surtout quand on ne nous permet pas de contrôler le texte imprimé sur les originaus. Un pareil procédé est une coupable atteinte à la vérité historique, un grave manquement à la probité scientifique la plus élémentaire.

Léon-G. Pélissier.

LES
PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE[1]

LE PRONOM RÉGIME DE LA 3e PERSONNE

On distinguera :

1° Le pronom régime direct : fr. *le, la, les*[2] ;

2° Le pronom régime indirect : fr. *lui, leur* ;

3° Le pronom régime de préposition : fr. *lui, elle, eus, elles.*

LE RÉGIME DIRECT : LE MASCULIN SINGULIER[3]

Les successeurs de *illum*, employé comme pronom personnel, sont pour notre région *lo, lou, le* ou *leu, lu, lé* ou *lè*. Les trois dernières formes sont rares. *Le, leu* occupe toute la bande occidentale depuis l'arr. de Neufchâteau dans les Vosges jusqu'au centre de la

1. Voir la *Revue*, t. XII, p. 1, note 1, XIII, XIV, XV et le 1er fascicule du t. XVI (1902).

2. Le pronom r. dir. et l'article au cas régime ont dû primitivement avoir la même forme ; mais dans l'état actuel des choses, il n'y a pas partout et toujours identité entre les formes du pronom et celles de l'article. Nous signalerons les divergences en achevant l'étude de l'article que M. Clédat avait commencée dans les deus premiers volumes de la *Revue*, qui s'appelait alors *Revue des Patois*.

3. Le pron. masc. sing. était contenu dans les phrases suivantes de nos questionnaires : *il le connaît, on le trouve, il l'aime, amène-le, amène-le-lui, amène-le-moi,... et le lui a amené* dans le 1er ; *nous le payons trop cher* 10, *il faut le rentrer* 21, *tu le battais* 39, *je l'aide* 20, *je l'aiderai* 21 dans le 2e.

Haute-Loire. Le sud appartient à *lou*. L'est se partage entre *lo*, *lou* et *le* : en allant du nord des Vosges au sud de la Drôme, on rencontre successivement *lo* à l'est des Vosges et de la Haute-Saône, *lou* depuis Vesoul jusqu'à Bourg, dans la Haute-Saône, dans le Doubs, dans le Jura et dans l'Ain, *le* et *lo* dans le Rhône, au sud de l'Ain et dans les Savoies, *lo* dans le Dauphiné septentrional, *lou* dans le Dauphiné méridional.

Toutes ces formes élident leur voyelle devant un mot à initiale vocalique ; de plus *lé* et *le* se réduisent souvent à *l* devant consonne. En général, on emploie après le verbe la même forme qu'avant le verbe ; mais dans les zones intermédiaires entre le domaine de *le* et ceus des autres formes, *lo*, *lou*, *lu*, *lé* se maintiennent souvent après les impératifs, s'affaiblissent en *le* avant le verbe. On trouve quelquefois le cas inverse. Toutes ces formes se répartissent de la façon suivante dans les départements de notre région[1] :

Ain : *le*, *lo*, *lou*, *l*, *le-lo*, *lo-lou*, *lo-le*.
Alpes (Hautes-) : *lou*, *le*, *le-lou*.
Ardèche : *lou*, *lu*, *lé*.
Belfort : *lo*, *le*, *l*, *le-lo*, *lo-le*.
Doubs : *lou*, *le*, *lo*.
Drôme : *lou*, *lo*, *le*, *lu*, *lu-leu*.
Isère : *lo*, *lou*, *le*, *lu*, *le-lou*, *lo-lé*, *lo-le*, *le-lo*.
Jura : *le*, *lou*, *lè*, *lo*, *lè le*.
Loire : *le*, *lo*, *lou*, *le-lou*, *le-lu*, *le-lo*.
Loire (Haute-) : *lou*, *le*.
Rhône : *le*, *lo*, *leu*.
Saône-et-Loire : *le*, *lou*, *lè*, *le-lu*, *le-lou*, *le-lè*, *le-leu*.

1. Quand le pronom a deus formes, la forme employée avant le verbe est citée en premier lieu et réunie par un trait d'union à celle qu'on emploie après le verbe.

Saône (Haute-) : *le, lou, lo, l, lè, le-lu, le-lou, lo-lou, le-lo l-lo, l-lou.*
Savoie : *le, lo, lé, l, le-lo, l-lo.*
Savoie (Haute) : *le, l, lo, lé, lè, l-lo, lé-lo.*
Vosges : *lo, le, l, lé, lè, l-lu, le-lu, le-lè.*

1° lo

Lo occupe deus portions importantes de notre région, l'une à l'extrême nord, l'autre au centre. Le premier de ces domaines, qui couvre le centre et l'est des Vosges, le nord-est de la Haute-Saône et la majeure partie du territoire de Belfort, est assez bien délimité. Adam se contente d'affirmer que *lo* se rencontre « dans les communes de la bande orientale et du centre » ; et en effet, on nous le signale dans les arr. de Saint-Dié et d'Épinal entiers[1], au nord et à l'est de l'arr. de Mirecourt dans les c. de Charmes (Charmes, Socourt, Bouxurulles), de Mirecourt (Ambacourt, Mirecourt, Remicourt), de Dompaire (Dompaire, 2 corr.) et de Darney (Escles, Darney) ; le restant de l'arr. de Mirecourt, c'est-à-dire l'ouest et le sud, ainsi que l'arr. de Neufchâteau[2] appartiennent à *le*. A Avrainville (c. de Charmes) *lo* et *le* coexistent ; notre corr. d'Avillers dans le même canton ne donne pour le pronom que la forme réduite *l*, mais pour l'article *l*, *lo* et *el* ; à Attigny (c. de Darney) *lo* et *l* sont attestés par le même corr. Le sud-est du département, c'est-à-dire l'arr. de Remiremont, emploie *le* ou *lè, lé:*

1. Voir les noms des localités dans la *Revue*, XIV, 181 ; pour Gérardmer, cf. *lo* dans la *Parabole*, réimpr. Favre, p. 27.

2. L'arr. de Neufchâteau ne semble pas connaître le pron. *lo* ; mais au sud, à Lamarche, à côté de *le* pronom, on trouve *lo* article.

lo n'est connu que dans les communes voisines des arr. de Saint-Dié et d'Épinal ou de la Haute-Saône : au Tholy, à Tendon et à Raon-au-Bois dans le c. de Remiremont et à Plombières[1] ; mais à Remiremont, où pourtant l'article a les deus formes *lo* et *le*, on ne nous signale que *le* pour le pronom. Pour Saulxures, un correspondant donne *lo*, à côté de *lé*, *l* ; mais les 3 autres ne connaissent que *lé*, *l*. Dans une partie du c. du Thillot, au Ménil et à Ramonchamp, le pronom a deus formes *lo* et *lé*, tandis que l'article n'en a qu'une *lé* ; c'est l'inverse au Thillot même : pron. *lé*, *l*, art. *lo*, *lé*. — Le domaine vosgien de *lo* se prolonge au sud sur le terr. de la Haute-Saône ; le nord et le centre de l'arr. de Lure en font partie : Ambiévillers, Cuve, Pont-du-Bois dans le c. de Vauvillers[2], Fougerolles[3] et Aillevillers dans le c. de Saint-Loup, Villers-lès-Luxeuil (c. de Saulx), Baudoncourt (c. de Luxeuil). Mais au sud dans les c. de Lure, de Villersexel et de Héricourt, *illum* > *lou* : le c. de Champagney est sur la limite de *lo* et de *lou* : notre corr. de Champagney (section de Sous-les-Chênes) emploie toujours *lo*, ceus de Champagney même donnent l'un *lo*, l'autre *le* mais art. *le*, *lo*[4], celui de Clairegoutte *lo* av. le verbe, *lou* ou *lo* après les impératifs. A l'ouest, *lo* ne dépasse guère la limite de l'arr., on ne le trouve dans l'arr. de Vesoul qu'à Mersuay (c. d'Amance), commune qui touche à l'arr. de Lure, mais *le* à Baulay, à Venissey

1. M. Passy a trouvé aussi *lo* à Plombières et aus Granges (c. de Plombières), voir la *Revue*, V, 243, 245.

2. Cf. *lo* dans la *Par.* en patois de Vauvillers, Favre, p. 34.

3. Cf. *lo* dans les textes publiés par M. Passy dans la *Revue*, X, 6.

4. Cf. *lo* dans la *Par.* en patois de Champagney, Favre, p. 32.

et à Jussey, *lou* à Lavilleneuve et à Noroy : toutefois à Chantes (c. de Scey) il s'est maintenu après les impératifs, tout en s'affaiblissant en *le* avant le verbe. Dans l'arr. de Lure même *lo* ne s'est pas partout conservé intact : à l'est, dans le c. de Faucogney[1], à Amont, il tent à passer à *leu*, *le*, à Raddon il se réduit à *l* av. le verbe ; dans le c. de Mélisey[2], *lo* est seul employé à Mélisey ; mais dans les communes du c. qui touchent à l'arr. de Remiremont, *illum* est passé à *lé*, *lè*. — En revanche, *lo* ne s'arrête pas au sud-est à la limite de l'arr. ; il pénètre sur le terr. de Belfort dans les c. de Giromagny (en particulier à Auxelles-Haut) et de Rougemont ; à Belfort, *lo* se maintient seulement après le verbe, il s'affaiblit en *le*, *l* av. le verbe ; à Grandvillars (c. de Delle) et à Bermont (c. de Belfort) on trouve après le verbe tantôt *le*, tantôt *lo*, mais *lo* avant ; cf. *le* dans toutes les positions à Fontaine.

Au centre de notre région, *lo* s'étent depuis le col d'Iseran, sur la frontière italienne, jusqu'aus environs de Lyon, à travers la Maurienne, une partie de la Tarentaise et le Dauphiné septentrional (nord de l'arr. de Grenoble, arr. de Saint-Marcellin, de la Tour-du-Pin et de Vienne). A l'ouest et au nord de ce domaine, où d'ailleurs *le* et *lou* forment des enclaves importantes, *lo* franchit le Rhône et partage avec *le* d'une part le Lyonnais et le Forez, d'autre part les Dombes et le Bugey. Sur la frontière italienne, *lo* occupe un point

1. Cf. *lo* à Beulotte-Saint-Laurent dans le même canton, d'après M. Passy, *loc. cit.*, X. 6.

2. M. Passy donne aussi *lo* pour Mélisey, *loc. cit.*, X, 12-15, mais *l* pour Ternuay dans le même canton, à côté de l'art. *lo*, X, 12.

de la vallée de l'Arve, la vallée supérieure de l'Isère jusqu'à Aime et la vallée de l'Arc jusqu'à la Chambre. On nous le signale en effet aus Houches (c. de Chamonix)[1] dans la 1re, à Tignes, à Séez, à Bourg-Saint-Maurice[2] et à Aime dans la 2e, à Lanslebourg, à Avrieux, à Valloire, à Saint-Michel-de-Maurienne et à la Chambre dans la 3e; le cours inférieur de l'Arc, depuis Saint-Georges-d'Hurtières et la vallée de l'Isère depuis le canton de Moutiers jusqu'à l'entrée du fleuve dans le dép. de l'Isère appartiennent au domaine de *le*. Près de la frontière, à Planaise (c. de Montmélian), *lo* s'est affaibli en *le* avant le verbe, mais s'est maintenu après les impératifs. Dès qu'on pénètre, en descendant l'Isère, dans l'arr. de Grenoble, on retrouve *lo*, qui s'étent sur le nord de l'arr. On nous le signale, au nord du fleuve, dans le c. de Saint-Laurent-du-Pont (Saint-Laurent, Saint-Christophe-entre-Deux-Guiers, Saint-Pierre-de-Chartreuse et dans une partie de celui de Voiron (Voiron[3], mais *le* à Voreppe; à Chirens, *lo* se rapproche de *lou*). On le trouve encore sur les bords du fleuve, dans les c. du Touvet (la Buissière, Sainte-Marie-d'Alloix, le Touvet, la Terrasse, Saint-Hilaire), d'Allevard (le Moutaret, Allevard, Saint-Pierre, Pinsot, la Ferrière), de Goncelin (Pontcharra, Tencin, Froges; à Hurtières *lo* se rapproche de *lou*), de Domène (Villard-Bonnot,

1. Partout ailleurs dans l'arr. de Bonneville on ne trouve que *le*; il est possible que *lo* n'existe plus aujourd'hui aus Houches: il n'est donné en effet que par notre correspondant de 1887; celui de 1899 emploie *le*.

2. Il faut ajouter le hameau de la Thuile dans la commune de Sainte-Foy, d'après une note de la *Gramm.* de Duret, p. 28; les textes de Pont en patois de la Tarentaise renferment aussi *lo*.

3. Ajoutez Saint-Nicolas-de-Macherin d'après Vial, *Vie d'un bon Curé*, *passim*.

Combe-de-Lancey, Saint-Jean-le-Vieux, le Versoud, Domène[1]), de Grenoble-E. (Bernin, Saint-Nazaire, Saint-Ismier, le Sappey), de Grenoble-N. (Proveyzieux, Quaix), de Grenoble-S. (Bresson), de Sassenage (Noyarey, Saint-Nizier-de-Pariset ; il faut y ajouter Vaulnaveys dans le c. de Vizille et Lans dans le c. du Villard-de-Lans. Mais *lo* n'atteint pas au sud les c. du Bourg-d'Oisans, de la Mure[2] et de Vif, qui appartiennent à *le* ou à *lou*, comme la plupart des communes du c. de Vizille. Le c. du Villard-de-Lans est situé dans la zone intermédiaire ; le pronom y flotte entre *lo*, *lou* et *le* : à Autrans, *lo* d'après un corr., *lo* ou *le* av. le verbe et *lo* après les impératifs d'après deus autres ; *lo* est donné par nos trois corr. de Méaudre, mais la voyelle est intermédiaire entre *o* et *ou* d'après l'un d'eus ; nos 4 corr. du Villard-de-Lans écrivent aussi *lo*, mais *o* est intermédiaire entre *o* et *ou* d'après le 1er, entre *ó* et *ò* d'après le 2e, entre *o* et *e* d'après le 3e, le 4e entent un son sourd, long, entre *ó* et *eu*, mais plus près de *o* que de *eu*[3]. — Dans l'arr. de Saint-Marcellin, situé à l'ouest de celui de Grenoble, *le* et surtout *lou* dominent sur la lisière méridionale ; *lo* nous est signalé à Saint-Bonnet-de-Chavagne (c. de Saint-Marcellin) et au nord à la Rivière, à Vatilieu, à Saint-Paul-d'Izeaux

1. L'influence de *le* qui domine au sud du canton, dans l'Oisans, se fait sentir à Domène : un corr. emploie *lo* ou *le*, un autre ne connaît que *le*.

2. *Lo* qui est donné par un de nos corr. de la Motte-d'Aveillans et de la Motte-Saint-Martin à côté de *lou* et de *le*, mais qui est inconnu aus quatre autres, est tout à fait exceptionnel.

3. On lit *lo* dans les textes de Gratier en patois des c. de Domène, de Goncelin, de Grenoble-E. N. et S., de Sassenage, de Saint-Laurent-du-Pont, du Villard-de-Lans et de Voiron ; il y a lieu de faire quelques réserves pour ces deus derniers cantons. Le texte du canton d'Allevard contient *le* et *lo*, celui du Touvet *le*.

et à la Forteresse dans le c. de Tullins, à Viriville et à Marcilloles dans le c. de Roybon, à Saint-Michel, à Sardieu, à Sillans et à Brezins dans le c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Partout ailleurs, dans la zone intermédiaire, la qualité de la voyelle du pronom est assez incertaine : à Charnècles (c. de Rives), *lo* se rapproche de *lou:* un corr. de Penol (c. de Saint-Étienne) donne *lo*, un 2e emploie *le*, mais donne *le* et *lo* comme formes de l'article; à Saint-Geoirs, *le* et *lo* coexistent; notre corr. de Tullins écrit tantôt *lo*, tantôt *le*, mais il nous prévient qu'il s'agit là d'un même son, qui flotte entre *o*, *e*, *ou*. Deus corr. de Vinay donnent *lo*, trois autres *le;* notre corr. de Varacieux (c. de Vinay) donne à la fois *lo* et *le;* enfin à Chattes (c. de Saint-Marcellin), on dit *le* d'après un corr., *lo* ou *le* d'après un autre, qui note par *o* un son indécis entre *o* et *ou*[1]. A l'ouest, *lo* s'arrête à la frontière de l'arr. ; toutefois il n'est pas inconnu dans le c. du Grand-Serre (Drôme), où il nous est signalé à Montrigaud ; mais à Saint-Bonnet-de-Valclérieux, où *lo* se rapproche de *lou*, on atteint le domaine de *lou*. — *Lo* domine dans l'arr. de la Tour-du-Pin, où *lou* et *le* n'apparaissent que dans quelques enclaves au centre ; on trouve *lo* dans une partie du c. de Virieu (Oyeu, Charavines, le Pin, mais *lou* à Panissage et à Saint-Ondras), dans le c. de Saint-Geoire (Charancieu, Merlas, Montferrat, Velanne), aus Abrets, à Pressin et à Chimilin dans le c. du Pont-de-Beauvoisin (*le* et *lo* au chef-lieu, mais *lou* à Saint-André-le-Gaz) ; l'est du c. de la Tour du-Pin, la Chapelle, Dolomieu, Faverges et

1. Cf. *lo* dans les textes de Gratier en patois des c. de Rives, de Roybon, de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, de Tullins et de Vinay.

Saint-Clair appartiennent à *lo*, mais à Vasselin *lo* et *lou* d'après un corr., *lou* seulement d'après un autre, à Cessieu, *lo* d'après un corr., *lu* d'après un autre. On trouve encore *lo* dans la plupart des communes des c. de Crémieu, de Morestel et de Bourgoin, à Hières, à Saint-Hilaire-de-Brens, à Trept et à Veyssilieu dans le 1er, au Bouchage, à Brangues, à Charette, à Morestel, à Bouvesse-Quirieu où l'on emploie *lou* avec un *ou* plus ouvert qu'en français d'après un 2e corr., et aus Avenières, où *lou* avec un *ou* « très adouci » n'est donné que par un corr. sur 4, dans le 2e, à Frontonas, à Châteauvillain, aus Éparres, à Nivolas-Vermelle[1], dans le dernier. A l'est, *lo* dépasse un peu la limite de l'arr. de la Tour-du-Pin, puisqu'on le rencontre sur la lisière occidentale de l'arr. de Chambéry, à Saint-Genix, au Pont-de-Beauvoisin et aus Échelles ; Saint-Thibaut-de-Couz (c. des Échelles) où *lo* et *le* coexistent est sur la limite de *lo* et de *le* ; le reste de l'arr. de Chambéry appartient à *le*. — L'arr. de Vienne est acquis tout entier à *lo*, sauf à l'ouest sur une bande de terrain parallèle au Rhône, où l'on emploie *le* et plus près du fleuve *lou*. La limite entre *lo* et *le* traverse les c. de Beaurepaire, de Vienne-S., de Vienne-N. et de Meyzieu : dans le 1er, *lo* et *le* coexistent à Monsteroux-Milieu, à Pisieu et sans doute aussi à Revel (1er corr. *lo*, 2e *le*), tandis que *lo* est seul em-

1. Un autre corr. de Nivolas-Vermelle emploie à la fois *le* et *lo*. — Dans les textes de Gratier, on lit *lo* pour les c. de Crémieu, de Morestel et de la Tour-du-Pin, mais nos renseignements nous permettent d'affirmer que *lo* n'est pas employé partout dans ces cantons. Le texte en patois du c. du Grand-Lemps contient aussi *lo* ; mais les deux communes de ce canton pour lesquelles nous avons des renseignements, appartiennent l'une au domaine de *le*, l'autre à celui de *lou*.

ployé à Beaurepaire (2 corr.), à Saint-Barthélemy (2 corr.) et à Pommier (3 corr.). Dans le c. de Vienne-S. on dit *lo* à Estrablin et à Moidieu à l'est, mais aus Côtes-d'Arey le son de *o* est sourd et indécis, tenant de *e* et de *o* d'après un corr., de *e* et de *ou* d'après un autre. Dans le c. de Vienne-N. on trouve *lo* à Septème, *lou* à Chuzelles et entre ces deus communes, à Luzinay, *lo* d'après un corr., *lo* et *le* d'après un autre. Le c. de Meyzieu se partage de même entre *le* (Jonage) et *lo* (Chavanoz) ; à Jons *le* et *lo* av. le verbe, *le* après les impératifs ; à Meyzieu *lo* d'après un corr., *le* d'après un autre qui donne pour l'article la forme *lo* ; à Villette-d'Anthon la voyelle de *lo* a un son difficile à préciser, voisin à la fois de *o*, de *on* et de *ou* d'après notre corr. A l'est de cette zone intermédiaire, *lo* domine dans le c. d'Heyrieu (Diémoz, Heyrieu, Oytier, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin, Saint-Pierre-de-Chandieu, Valencin) et dans une partie des c. de la Verpillière, de Saint-Jean-de-Bournay et de la Côte-Saint-André : on emploie *lou* au nord du 1er, à Bonnefamille, à Colombier-Saugnieu, à Saint-Quentin, à Satolas, à Vaulx-Milieu, à la Verpillière, à Villefontaine ; mais *lou* forme au sud, à Roche et à Saint-Alban, une petite enclave. Dans le 2e, on trouve *lo* à Royas et à Saint-Agnin ; mais à Saint-Jean-de Bournay, *lo* ne se maintient qu'après les impératifs et s'affaiblit en *le* avant le verbe[1]. L'ouest du c. de la Côte-Saint-André appartient à *lo* (Commelle, Faramans, Semons), mais l'est à *le* (Gil-

1. M. Ginon, dans ses *Rasimòle* en patois de Saint-Jean (Grenoble, 1891), emploie pourtant *lo* avant le verbe. Cf. encore *Rev. des Pat. gal.-rom.*, II, 278.

lonnay, la Côte) ; au Mottier, *lo* d'après un corr., *lo* ou *le* avec un *e* voisin de *o* d'après un autre[1].

A l'ouest de l'arr. de Vienne, *lo* occupe sur les frontières des dép. de la Loire et du Rhône une bande de terrain qui s'étent depuis le c. de Condrieu, au sud du Rhône, jusqu'à celui de Saint-Symphorien-de-Lay, dans l'arr. de Roanne. A l'ouest, *lo* semble atteindre à peine les bords même du fleuve de la Loire, et à l'est, il s'avance presque jusqu'à Lyon et à Villefranche. On emploie *lo* dans la Loire, à Saint-Joseph-de-Rivière (c. de Rives-de-Gier[2]), à Viricelles (c. de Saint-Galmier), à Saint-Barthélemy-Lestra, à Essertines et à Montchal (c. de Feurs), à Sainte-Colombe (c. de Néronde), à Saint-Symphorien-de-Lay et à Fourneaux (c. de Saint-Symphorien). Le voisinage de *le* se fait sentir à Essertines, où *lo* tent à passer à *le*[3] et à Fourneaux, où *lo* est quelquefois supplanté par *le* avant le verbe ; au delà de la Loire, en plein domaine de *le*, *lo* a laissé quelques traces : il s'emploie après les impératifs à Ailleux (c. de Boën), à Champoly (c. de Saint-Just-en-Chevalet), et à Saint-Didier-sur-Rochefort, où *lou* est plus fréquent ; à Juré (c. de Saint-Just), où l'on n'emploie que *le* avant le verbe, *lo* après les impératifs est en train de s'affaiblir aussi, notre

1. Cf. *lo* d'après les textes de Gratier, dans les c. de Beaurepaire, d'Heyrieux et de Vienne-S., *le* dans les c. de la Côte-Saint-André, de Meyzieu, de la Verpillière, *lou* dans celui de Vienne-N., *le* et *lo* dans celui de Saint-Jean-de-Bournay ; toutes ces formes se rencontrent effectivement dans les cantons cités, mais non dans toutes les communes de ces cantons.

2. Cf. *lo* dans les poésies de Roquille en patois de Rives-de-Gier.

3. Un peu plus à l'ouest, à Feurs, sur la Loire, on emploie *le*, d'après Gras, *Dict.*, 245.

corr. le note *lœ*, en indiquant pour *œ* un son intermédiaire entre *o* et *ou*. — Dans le Rhône, *lo* est signalé à Longes (c. de Condrieu), à Grézieu-le-Marché (c. de Saint-Symphorien-sur-Coise[1]), à Montrottier (c. de Saint-Laurent-de-Chamousset), à Vaugneray[2], à Tarare, dans la majeure partie du c. du Bois-d'Oingt (Létra, Saint-Vérand, Ville-sur-Jarnioux, peut-être Châtillon-d'Azergues, dont le corr. emploie *lo* dans un exemple, *leu* dans les autres), enfin à Pouilly (c. d'Anse) et à Limas (c. de Villefranche[3]).

Le domaine dauphinois de *lo* n'est pas limité au Nord par le Rhône : *lo* franchit le fleuve sur deus points, à gauche et à droite du confluent de l'Ain, et s'étent dans les Dombes d'une part, dans le Bugey de l'autre, sur deus bandes de terrain disposées parallèlement du sud au nord et séparées par une autre bande de terrain où règne *le* qui les limite aussi à l'est et à l'ouest, tandis qu'au nord elles touchent à *lou*. Le domaine dombiste de *lo* touche à l'arr. de Vienne vers le confluent de l'Ain et du Rhône, où il comprent Saint-Maurice-de-Gourdans, Bourg-Saint-Christophe et Faramans (c. de Meximieux), entre le c. de Montluel et Rignieux-le-Franc, au nord-est du c. de Meximieux, qui appartiennent à *le*. Au centre de la Dombe, il se rétrécit singulièrement vers Bi-

1. Cf. *lo* dans un texte en patois de Grézieu, publié ici même, II, 288, et dans les *Notes* de M. Bruyère, *ibid.*, VII, 285; on trouve aussi *lo* dans un texte en patois de Saint-Symphorien, I, 107.

3. Cf. *lo* à Craponne, d'après N. du Puitspelu, *Dict.*, cx.

3. On trouve *lo* dans tous les textes en patois lyonnais depuis le XIIIe siècle jusqu'au commencement du XIXe siècle. Actuellement, dans les environs immédiats de Lyon, sur les bords du Rhône et de la Saône, on emploie *le* ; *lo* ne s'est conservé que dans la partie montagneuse du Lyonnais.

rieux et Marlieux (c. de Villars), où *lo* et *le* coexistent. Mais il s'élargit ensuite vers l'ouest, englobant Baneins et Ambérieux (c. de Saint-Trivier-sur-Moignans), pour atteindre la Saône à Trévoux, où *lo* peut s'affaiblir en *le* avant le verbe, et vers le nord où il atteint Neuville (c. de Châtillon), Mogneneins et Illiat (c. de Thoissey[1]) et même Grièges (c. de Pont-de-Veyle); mais à Saint-Jean-de-Veyle, dans le c. de Pont-de-Veyle, à Chaveyriat, à Vandeins et à Vonnas, dans le c. de Châtillon, commence le domaine de *lou*. — Dans le Bugey, *lo* se comporte à peu près de même : dans le Bas-Bugey, son domaine se réduit à une étroite bande de terrain, entre Lagnieu et le c. de Pont-d'Ain à l'ouest, les c. de Belley, de Virieu et de Champagne à l'est, qui appartiennent à *le*, et comprent Lhuis, Vaux (c. de Lagnieu), Arandas (c. de Saint-Rambert), l'Abergement-de-Varey (c. d'Ambérieu), Corlier (c. de Hauteville). Il s'élargit au nord en atteignant l'arr. de Nantua, où l'on emploie *lo* à Corcelles (c. de Brénod), à Saint-Alban (c. de Poncin[2]), à Ceignes (c. d'Izernore), à Brion et au Poisat (c. de Nantua), à Martignat (c. d'Oyonnax), à Saint-Germain-de-Joux et à Villes (c. de Châtillon-de-Michaille). A l'ouest, *lo* effleure à peine le c. de Pont-d'Ain, où l'on emploie *lo* et *le* à Pont-d'Ain, mais *le* seul à Druillat et à Tossiat; mais il couvre le c. de Ceyzériat entier (Ceyzériat, Villereversure, Grand-Corent) et s'avance ainsi, au milieu du domaine de *lou*, auquel appartiennent

1. A Pézieux, tantôt *le*, tantôt *lo*, ou plutôt une seule et même forme, dont la voyelle, au témoignage de notre corr., flotte entre *o*, *e* et *eu*.

2. Ajouter Jujurieux d'après M. Philipon. *Pat. de Jujurieux*, p. 39.

le c. de Bourg et Chavannes dans le c. de Treffort, jusqu'à Treffort, où *lo* semble être très voisin de *lou*[1]. La lisière nord de l'arr. de Nantua (Izernore, Bouvent) appartient aussi à *lou*. A l'est, *lo* est passé à *le* dans une partie des c. de Brénod (Brénod, Petit-Abergement) et de Châtillon-de-Michaille (Arlod, Châtillon); mais il a laissé des traces dans le pays de Gex, où l'on emploie *le* avant le verbe, *lo* après les impératifs à Challex (c. de Collonges), à Thoiry et à Versonnex (c. de Ferney); à Lancrans (c. de Collonges), il s'emploie aussi quelquefois avant le verbe, tandis qu'à Vesancy (c. de Gex), *lo* s'affaiblit parfois en *lé* après les impératifs[2]. — Au nord-ouest du pays de Gex, *lo*

1. Deus corr. écrivent *lo;* un 3e donne une forme intermédiaire entre *lo* et *lou*.

2. Faute de textes assez nombreus, bien localisés et bien datés, on ne saurait dire à quelle époque *lo* ancien a fait place à *le* et à *lou* dans une partie de Bugey, de la Bresse et des Dombes; il semble toutefois que ce soit assez tard. Je relève *lo* dans les textes suivants, dont quelques-uns proviennent de régions, où actuellement on emploie *lou* ou *le:* XIIIe et XIVe siècles, terriers de Mionnay (c. de Trévoux), de Miribel, de Maillisola (com. de Druillat, c. de Pont-d'Ain) et de Bâgé, publiés par M. Philipon ici-même, I, 11-57; aujourd'hui *lou* à Bâgé, *le* à Miribel et à Druillat, *lo* et *le* dans le c. de Trévoux; — *Lo Guemen* (1615), par B. Uchard de Pont-de-Veyle, aujourd'hui *lo* et *lou* dans le c. de Pont-de-Veyle; — *Noëls* de Bourg et des paroisses voisines, attribués à Brossard de Montanay (vers 1661), qui dans ses autres œuvres, *Dialogo* 1661, *Tiran* 1675, emploie aussi *lo*, très rarement *le* emprunté au français; aujourd'hui *lou* dans le c. de Bourg; — *Noëls* de Pont-de-Vaux (1684) et complainte sur le *Temple de Reyssouze* (1685), aujourd'hui *lou* dans le c. de Pont-de-Vaux; — diverses chansons bressanes, publiées par Le Duc, d'après des manuscrits du XVIIIe siècle, mais dont la composition remonte sans doute plus haut: *J'ai perdu mon galant*, l'*Oiseau de Foissiat*, l'*Ébaude;* les *Quêteurs de Bresse* doivent être de la même époque. Les auteurs des *Lettres bressanes* publiées de 1845 à 1849 dans les journaus de Bourg, emploient encore *lo* à

s'est conservé, dans toutes les positions, à Bois-d'Amont et à Longchaumois (c. de Morez), à l'est de l'arr. de Saint-Claude, dont les autres communes appartiennent à *lou*.

A l'est de l'arr. de Nantua, au sud-est du pays de Gex, *lo* atteint le Rhône dans les c. de Châtillon-de-Michaille et de Collonges; on le retrouve encore à quelques kilomètres en aval, à Corbonod (c. de Seyssel), où d'ailleurs il se réduit à *l* avant le verbe, dans l'arr. de Belley, et sur la rive gauche, dans la Haute-Savoie, à Seyssel et à Bassy, où la même réduction est possible. Nous avons vu qu'il occupait au sud et à l'est de la Savoie des domaines importants; il n'a pas complètement disparu au nord et dans la Haute-Savoie: dans quelques communes, à Thonon et dans les villages voisins, dans l'arr. de Thonon, à Pers-Jussy (c. de Reignier), à Andilly (c. de Cruseilles), à Frangy, à Desingy (c. de Seyssel), dans l'arr. de Saint-Julien, à Doussard (c. de Faverges) et à Versonnex (c. de Rumilly[1]), dans l'arr. d'Annecy, à Grésy-sur-Aix (c. d'Aix) et à Saint-Girod (c. d'Albens) dans l'arr. de Chambéry, *lo* s'est maintenu après le verbe, tandis qu'il est passé à *lé*, *le*, *l* avant le verbe.

2° lou

Illum a donné *lou* à l'est de notre région, depuis le centre de l'Ain jusqu'au cœur de la Haute-Saône, entre *le* à l'ouest, *lo* au sud et au nord et la frontière

côté de *lou* et de *le*. — Pour le Bugey, cf. *lo* dans le Noël de Nantua et dans celui de Belley, dont la date est incertaine; aujourd'hui *lo* dans le c. de Belley.

1. Cf. *lo* dans les poésies de J. Béard, en patois de Rumilly.

suisse à l'est. Quand on passe de la Dombe dans la Bresse, *lo* et *le* font brusquement place à *lou*; la limite linguistique se confont presque avec la limite administrative des arr. de Bourg et de Trévoux[1]. Toutefois, *lou* empiète un pied sur ce dernier, où il occupe le nord du c. de Châtillon (Vonnas, Chaveyriat, Vandeins, cf. *lo* à Neuville); par contre *lo* pénètre, comme on l'a vu, dans l'angle sud-ouest de l'arr. de Bourg, et le c. de Pont-d'Ain, au sud-est, appartient tout entier à *le*. Rappelons que le c. de Ceyzériat et une partie du c. de Treffort, à l'est de l'arr., font partie du domaine de *lo*. *Lou* occupe le restant de l'arr., c'est-à-dire Saint-Jean-sur-Veyle (c. de Pont-de-Veyle), le c. de Bâgé-le-Châtel (Bâgé, Manziat), de Bourg (Montcet, Peronnas, Viriat), de Montrevel (Saint-Martin, Montrevel), Chavannes-sur-Reyssouze (c. de Treffort[2]), les c. de Coligny (Salavre, Marboz, et d'après M. Clédat, Coligny), de Saint-Trivier-de-Courtes (Courtes, Lescheroux, Saint-Jean, Saint-Julien-sur-Reyssouze). Sur la lisière nord, le voisinage de *le*, qui domine dans l'arr. de Louhans, se fait sentir à Curciat-Dongalon, dont le corr. emploie à la fois *le* et *lou*. *Lou* franchit pourtant la limite de l'arr. de Bourg : on le trouve à Romenay (c. de Tournus); au

1. Je ne connais pas d'exemple ancien de *lou* en Bresse ; il apparaît pour la 1re fois dans la traduction de la Parabole, publiée dans la *Statistique de l'Ain* de Bossi (1808) ; cf. *lou* dans quelques-unes des chansons recueillies par Le Duc, le *Clerc de Mèzèriat* 1840, l'*Ébaude nouvelle* 1848, *lo, lou* et *le* dans les *Lettres bressanes* 1845-49 recueillies par le même, *lou* dans les textes patois publiés par l'*Almanach bressan pour l'année 1854* et *pour l'année 1859*, dont l'auteur, A. Sirand, emploie le patois du c. de Châtillon.

2. Pour Treffort, voir ci-dessus, p. 279, note 1.

Miroir (c. de Cuiseaux), il n'apparaît qu'après le verbe, en position proclitique il s'affaiblit en *le;* la présence de l'article *lou* à côté de *le*, à Cuiseaux, fait croire que *lou* pronom n'y est pas non plus inconnu, bien que notre corr. ne le donne pas. A l'ouest de l'arr. de Bourg, la Saône sépare *lou* de *le;* c'est à peine si, sur la rive droite, on trouve quelques traces de *lou :* un corr. de Vinzelles (c. de Mâcon-S.) emploie *le* et *lou*, mais un 2e seulement *le;* à Chânes (c. de la Chapelle-de-Guinchay), *lou* est de règle après le verbe, mais avant le verbe il s'affaiblit le plus souvent en *le;* notre corr. de Saint-Amour, dans le même canton, ne connaît que *le*, mais dans un texte publié ici même, I, 135, on lit *lou*. A l'est de l'arr. de Bourg, par le c. de Treffort, *lou* pénètre dans l'arr. de Nantua, dont il occupe seulement la lisière nord, Izernore et Bouvent (c. d'Oyonnax); mais cf. *lo* à Ceignes (c. d'Izernore), dans le c. de Nantua et à Martignat (c. d'Oyonnax). De là il passe dans le Jura : la moitié environ de l'arr. de Lons-le-Saunier lui appartient : Saint-Amour, d'après M. Clédat, et Senaud (c. de Saint-Amour), Cézia (c. d'Arinthod), Dompierre et Plaisia dans le c. d'Orgelet, Barézia, Doucier et Soucia dans le c. de Clairvaux, Blye et Saint-Maur dans le c. de Conliège, Bornay dans le c. de Lons-le-Saunier; mais au nord de l'arr. et déjà dans une partie des c. de Conliège (Chille) et de Lons-le-Saunier (Trenal), on emploie *le*. A part une petite enclave de *lo* sur la frontière suisse Bois-d'Amont, Longchaumois), l'arr. de Saint-Claude appartient tout entier à *lou :* Choux (c. des Bouchoux), Moirans et Montcusel (c. de Moirans), Saint-Laurent, Tancua (c. de Morez). *Lou* traverse du nord au sud le centre de l'arr. de

Poligny, dont l'ouest (c. de Poligny) et l'est (c. de Nozeroy) sont acquis à *le;* on trouve *lou* à Sirod, à Supt et au Vaudioux dans le c. de Champagnole, à Foncine-le-Haut (c. des Planches[1]), à Cernans (c. de Salins), à Montigny (c. d'Arbois, mais *le* à Arbois), à Port-Lesnay (c. de Villers-Farlay). — Au nord-est du Jura, le domaine de *lou* s'élargit considérablement et comprent le département du Doubs tout entier[2]; il ne faut excepter que Montancy-Brémoncourt, dans l'angle nord-est, et au sud quelques communes du c. de Mouthe (les Longevilles, Remoray), qui sont voisines du c. de Nozeroy, et où *le* et *lou* coexistent en position proclitique. — A l'ouest du Doubs, la limite de *lou* et de *le* coïncide avec celle des arr. de Besançon et de Dôle; mais au nord du département, *lou* pénètre dans la Haute-Saône, dont il occupe la lisière méridionale : dans l'arr. de Gray, il est employé à Chambornay (c. de Marnay), à Gy, à Géziers et à Autoreille (c. de Gy), mais il n'atteint pas Montagney, Lieucourt, Sauvigney, Igny, qui appartiennent à *le;* Bouboillon (c. de Marnay), où *lou* n'apparait qu'après les impératifs, est dans la zone intermédiaire. Dans l'arr. de Vesoul, *lou* s'avance un peu plus au nord : on le trouve à Boult, à Buthiers et à Cirey dans le c. de Rioz, à Montbozon et à Vy (c. de Montbozon), à Navenne et à Lavilleneuve (c. de Vesoul[3]), à Noroy et à Borey (c. de Noroy); Raze (c. de Scey), où *lou* est employé

1. Ajouter Crans, d'après un texte publié dans la *Revue*, IV, 54.

2. Voir les noms des communes dans la *Revue*, XIV, 183, 207-208.

3. Cf. *lou* dans la Parabole en patois de Vesoul, réimpression Favre, p. 35.

seulement après les impératifs, Grattery (c. de Port-sur-Saône), où le pronom est *le*, mais l'article *lou*, sont les points extrêmes où l'on trouve trace de *lou*. Dans l'arr. de Lure, Villersexel et Gouhenans dans le c. de Villersexel, Champey, Coisevaux et Étobon dans le c. d'Héricourt, Lyoffans dans le c. de Lure, appartiennent à *lou;* mais à Clairegoutte (c. de Champagney), dont le corr. n'emploie *lou* que dans un seul exemple, commence le domaine de *lo* qui couvre le restant de l'arrondissement. A l'est, *lou* s'arrête à la frontière du territoire de Belfort.

Le et *lo*, qui occupent le centre de notre région, séparent le domaine de *lou* que nous venons de décrire de celui qu'il occupe au sud, dans les départements de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes. Dans les trois arr. de la Haute-Loire, disposés parallèlement de l'ouest à l'est, *le* domine au nord, *lou* au sud[1]. La limite dans l'arr. de Brioude passe entre Blesle et Brioude, qui appartiennent à *le*, et la Voute-Chilhac, qui appartient à *lou*, puis elle remonte l'Allier jusqu'à la limite de l'arr. du Puy : les communes de la rive droite sont acquises

1. *Lou* apparaît pour la 1re fois dans le Velay, en 1518, dans le *Mistère* de Claude Doleson, que nous a conservé l'annaliste Médicis; encore n'est-il employé que dans un seul passage, où le voisinage de *lo* sujet neutre a pu suffire pour faire passer *lo* régime à *lou :*

> Certas, lo vy fort be me play
> Car *lo lou* fay bon avalar (Médicis, II, p. 505).

Un autre texte, cité par le même Médicis (I, 150) et daté de 1428 ne contient que *lo*, et Doleson lui-même, ailleurs que dans le passage cité, emploie *lo* (II, 108). Mais au XVIIe siècle, dans les *Noels* de Cordat (1631-1648), au XVIIIe siècle dans les comédies de A. Clet, on ne trouve que *lou*.

à *le*, celles de la rive gauche, Aubazat (c. de la Voute-Chilhac), Pinols, à *lou*. Elle coupe l'arr. du Puy de l'ouest à l'est, au sud des c. d'Allègre et de Vorey : on dit *lou* au Puy, à Coubon (c. du Puy-S.-E.), à Saugues[1], à Pradelles, à Saint-Étienne-du-Vigan (c. de Pradelles), à Cayres[2], au Monastier, à Freycenet-Latour (c. du Monastier), à Fay-le-Froid, à Champclause (c. de Fay), à Saint-Julien-Chapteuil et à Saint-Hostier (c. de Saint-Julien). Dans l'arr. d'Yssingeaux, *lou* n'occupe que l'angle sud-est, Tence, Saint-Voy et le Chambon (c. de Tence), mais *le* à Araules (c. d'Yssingeaux[3]). Au nord-est, dans les cantons de Montfaucon et de Monistrol, *lou* a laissé quelques traces : notre corr. de Saint-Julien-Molhesabate, dans le 1er, ne connait que *le*, mais on lit *lou* dans un texte publié par la *Revue des Langues romanes*, t. XXXIII, p. 395 sqq. ; notre corr. de la Chapelle-d'Aurec, dans le 2e, emploie indifféremment *lou* ou *le*, et un texte en patois de Saint-Didier-la-Séauve, publié dans la *Romania*, VIII, 420, contient *lou* après le verbe. *Lou* franchit même au nord les limites de la Haute-Loire : à Bourg-Argental, dans la Loire, il n'apparait qu'après les impératifs (*le* avant le verbe) ; notre corr. de Saint-Étienne l'emploie dans les mêmes conditions, mais dans les chroniques patoises publiées hebdomadairement par le journal *la Loire*, de Saint-Étienne, on

1. Cf. *lou* dans un texte publié par Smith, *Romania*, VIII, 415.

2. Cf. *lou* dans un texte en patois de Saint-Jean-la-Chalm (c. de Cayres), *Rev. d. L. rom.*, XIII, 217.

3. Cf. toutefois *lou* à Retournaguet (com. et c. de Retournac), non loin de la partie de l'arr. du Puy, où l'on emploie *lou*, d'après Smith, *Romania*, VIII, 416.

trouve *lou* aussi bien avant qu'après le verbe[1]. Il faut signaler encore quelques traces de *lou* un peu plus au nord, au milieu de *le* : *lou* après les impératifs et *le* avant le verbe, à Saint-Didier-sur-Rochefort (c. de Noirétable[2]) et à Saint-Rirand (c. de Saint-Haon, cf. l'article *lou*), *lou* dans toutes les positions à Saint-Haon[3].

Redescendons vers le sud : l'Ardèche entière appartient à *lou*[4]; il faut excepter, dans l'angle nord, le c. de Serrières, où l'on dit *lu*. Ajoutons que notre corr. de Saint-Agrève déclare que l'on emploie indifféremment *lé* ou *lou* pour le pronom comme pour l'article : ce *lé* isolé est sans doute la forme française *le*, dont la voyelle a pris le son de l'*e* atone qui, dans cette région, correspont à notre *e* muet. — Sur la rive gauche du Rhône, *lou* couvre la majeure partie du département de la Drôme, à savoir les arr. de Nyons, de Montélimar et de Die entiers[5], et dans celui de Valence, les c. de Loriol (Mirmande, Cliouselat, Loriol), de Valence (Beaumont[6]), de Chabeuil (Montmeyran, Chabeuil), de Saint-Jean-en-Royans et de

1. *Lou* se trouve déjà au XVIIe siècle dans les poésies de J. Chapelon (1648-1695).

2. Rappelons que dans un village voisin, à Juré, on emploie après le verbe une forme intermédiaire entre *lo* et *lou*. Voir plus haut, p. 276.

3. M. Blanchardon donne aussi *lou*, voir la *Revue*, XV, 52 ; notre corr. d'Ambierle (c. de Saint-Haon) ne connaît que *le*, mais on lit *lou* dans la *Chanson de la Vigne* en patois d'Ambierle, citée par F. Noëlas, *Légendes et Traditions forézienne*s (Roanne, 1865), p. 163-166.

4. Voir les noms des localités dans la *Revue*, XIV, 266-269.

5. *Ibidem*.

6. Cf. *lou* dans la Parabole en patois de Valence, réimpr. Favre, p. 120-121.

Tain (Chanos-Curson, la Roche-de-Glun); il semble inconnu dans les c. de Romans et de Bourg-du-Péage, qui emploient *lu* ou *le*, au nord-est de l'arr.; à Saint-Donat, *lou* est quelquefois remplacé par *lu* avant le verbe. Dans le c. de Saint-Vallier, Anneyron dit *lou*, mais Claveyson *le;* dans celui du Grand-Serre, Montrigaud se rattache au domaine de *lo*, qui couvre le Dauphiné septentrional, mais notre corr. de Saint-Bonnet-de-Valclérieux écrit *lo* ou *lou* avec une prononciation voisine de *lou* très bref.

Tandis que sur la rive droite du Rhône, *lou* atteint à peine la limite septentrionale de l'Ardèche, sur la rive gauche, il franchit la frontière nord de la Drôme et s'avance jusqu'à Lyon : la bande de terrain qu'il occupe à l'ouest de l'arr. de Vienne est limitée à l'est par *le* et par *lo*. On nous signale *lou* dans une partie des c. de Roussillon (Chanas, Roussillon[1], de Vienne-N. (Chuzelles) et de Saint-Symphorien-d'Ozon (Ternay, Marennes et Chaponnay). Aus Côtes-d'Arey (c. de Vienne-S.), où la voyelle de *lou* est intermédiaire entre *e* et *ou* sourd, d'après un corr., entre *e* et *o* d'après un autre, au Péage-de-Roussillon, où c'est un *ou* fermé, qui se rapproche de *eu*, à Sonnay (c. de Roussillon), où le son de *ou* est très sourd et différent de celui du *ou* français, l'influence des formes voisines *le* et *lo* se fait sentir; il suffit de s'avancer un peu plus à l'est, pour trouver *le* à Revel, *le* et *lo* à Monsteroux-Milieu (c. de Beaurepaire), *lo* à Estrablin et à Septème, *lo* et *le* à Luzinay, *lo* à Saint-Pierre-

1. Ajouter Saint-Maurice-de-l'Exil, d'après les textes publiés par M. Rivière ici même, IV, 282, ou dans la *Revue des L. rom.*, XLI, p. 402-410.

de-Chandieu, *le* à Mions et à Corbas[1]. — *Lou* pénètre encore dans le dép. de l'Isère, au point où la rivière de l'Isère rencontre la limite du dép. de la Drôme et occupe la lisière méridionale de l'arr. de Saint-Marcellin et le sud de l'arr. de Grenoble ; le nord et le centre de ces arr. appartiennent à *lo*, mais à l'est de celui de Grenoble *lo* et *lou* sont séparés par un petit domaine de *le*, qui s'étent du c. de Vif à celui du Bourg-d'Oisans. Nous avons déjà signalé les formes indécises que l'on rencontre dans la zone intermédiaire, dans les c. de Saint-Marcellin et du Villard-de-Lans, où le pronom flotte entre *lo* et *lou*[2]. Les c. de Vif, de Vizille, de la Mure et du Bourg-d'Oisans appartiennent à la fois à *le* et à *lou*. Dans le 1er on emploie *lou* au sud à la Cluze-et-Pasquier, mais *le* av. le verbe, *lou* ap. les impératifs au centre dans la commune du Gua. Le c. de Vizille se partage de même entre *lo* (Vaulnaveys) et *le* (Champagnier, Champ) au nord et au centre, et *lou* au sud à Laffrey ; à Vizille, *lou* et *le* semblent coexister : un corr. n'emploie que *le*, un autre tantôt *le*, tantôt *lou* ; à Saint-Jean-de-Vaux *le* av. le verbe, *lou* ap. le verbe (cf. art. *le* ou *lou*) ; à Saint-Georges-de-Commiers *le* av. le verbe, les exemples de la forme enclitique nous manquent. Notre corr. de N.-D.-de-Vaux au nord du c. de la Mure donne à la fois *le* et *lou*, et *le* est employé à côté de *lou* par deus corr. sur trois de la Motte-Saint-Martin. Dans le c. du Bourg-d'Oisans, *lou* n'apparait qu'après le verbe à Auris, a Livet-et-Gavet et à Villard-Reculas ; avant le

1. Cf. *lou* dans les textes de Gratier en patois des c. de Roussillon, de Vienne-N. et de Saint-Symphorien-d'Ozon ; quelques communes de ces cantons appartiennent à *le* ou à *lo*.

2. Voir ci-dessus, p. 272, sq.

verbe, il s'est affaibli en *le*; un de nos corr. de la Garde donne *le* et *lou* av. le verbe, *lou* après, un 2e ne connaît que *lou*. Au sud de cette zone intermédiaire, *lou* est général dans le c. de Pont-en-Royans (Saint-Just, Presles, Rencurel, dans le restant du c. de la Mure (Cholonge, Monteynard, la Mure, Nantes, Pierre-Châtel, Saint-Arey, Saint-Honoré, Villard-Saint-Christophe) et dans les c. du Monestier-de-Clermont (Gresse, Roissard, le Monestier, Saint-Paul, Treffort), de Clelles (Clelles, Lalley, Monestier du Percy, le Percy), de Mens (Cordéac, Cornillon, Lavars, Mens, Saint-Jean-d'Hérans, Saint-Sébastien, Tréminis), de Corps (Corps, Beaufin, Saint-Laurent, Sainte-Luce) et de Valbonnais (Valbonnais, Entraigues, Chantelouve)[1]. Il reste à signaler au nord du département quelques enclaves de *lou* au milieu du domaine de *lo*; la plus importante est située au centre de l'arr. de la Tour-du-Pin et comprend Biol (c. du Grand-Lemps, mais *le* à Eydoche), Panissage et Saint-Ondras (c. de Virieu, mais *lo* à Oyeu, au Pin, à Charavines), Saint-André-le-Gaz (c. du Pont-de-Beauvoisin, *lo* dans les autres communes), Saint-Didier-de-la-Tour (c. de la Tour-du-Pin, ailleurs *le* et *lo*); il faut y joindre Saint-Victor-de-Cessieu qui, placé sur la limite de *lou* et d'une enclave de *le*, emploie les deus formes. Vasselin (c. de la Tour-du-Pin), où *lou* doit peu différer de *lo*, puisque l'un de nos deus corr. écrit tantôt *lou* tantôt *lo*, et les Avenières (c. de Morestel), où *lou* « très adouci » n'est donné que par un de nos corr., les trois autres

1. Cf. *lou* dans les textes de Gratier en patois des c. de Clelles, de Corps, de Mens, du Monestier-de-Clermont, de la Mure, de Valbonnais et de Pont-en-Royans. M. Guichard, dans ses poésies en patois de Mens, emploie toujours *lou*.

écrivant *lo*, sont entourés de tous côtés par *le* et par *lo*. La section de Demptézieu de la commune de Saint-Savin (c. de Bourgoin), qui pour le restant de son territoire appartient à *lo* et à *le*, se rattache à une autre enclave de *lou*, qui comprend les communes de Roche et de Saint-Alban dans le c. de la Verpillière, à l'est de l'arr. de Vienne. *Lou* est isolé à Porcieu (c. de Crémieu), au nord de l'arr. de la Tour-du Pin ; toutefois il n'est pas inconnu dans une commune voisine, à Bouvesse-Quirieu : un corr. écrit *lo*, mais un autre *lou*, en indiquant, il est vrai, pour *ou* une prononciation plus ouverte que celle du *ou* français.

Du sud de l'Isère et de la Drôme, *lou* gagne les Hautes-Alpes où il occupe les arr. de Gap et d'Embrun entiers[1] et le sud-est de l'arr. de Briançon (Moline, c. d'Aiguille) ; au nord de ce dernier, il s'affaiblit en *le* avant le verbe, mais persiste après les impératifs à la Salle (c. du Monêtier) ; il en est peut-être de même au Monêtier et à Briançon, mais nos corr. ne nous ont transmis que la forme proclitique[2].

3° lu

La forme rare *lu* ne se rencontre guère que sur quelques points où les domaines de *le* et de *lou*, *lo* se touchent. C'est ainsi qu'on la signale au nord de l'Ardèche, à Serrières et à Charnas (c. de Serrières), et tout près de là, dans la Loire, à Lupé (c. de Pélussin)[3].

1. Voir les noms des communes dans la *Revue*, XIV, 265-269.

2. Cf. *lou* avant le verbe dans les textes en patois de Briançon et du Monêtier, publiés par Chabrand et de Rochas, *Pat. des Alp. Cott.*, p. 150 et 155.

3. D'après Teyssier, *Recueil de Poésies* (Saint-Étienne, 1863), p. 6.

Gras mentionne l'article *lu* en Forez, mais il ne connaît pas *lu* pronom, qui pourtant est employé après les impératifs (*le* av. le verbe) par notre corr. de la Fouillouse (c. de Saint-Héand). — *Lu* occupe encore l'est de l'arr. de Valence, où il voisine avec *lou*, *lo* et *le* : à Bourg-du-Péage, où son emploi est général, il se confont avec *lu* régime prépositionnel; à Triors (c. de Romans), il est quelquefois remplacé par *leu* après les impératifs; notre corr. de Saint-Donat l'emploie aussi, mais dans un seul exemple, il préfère *lou*. — Enfin, il est signalé à Cessieu, au centre de l'arr. de la Tour-du-Pin; mais un 2e corr. ne connaît que *lo*, *le*.

Sur quelques points du domaine de *le*, *lu* prent la place de *le* après les impératifs : à Dommartin, à Neufchâteau et à Barville (c. de Neufchâteau, Vosges); à Champlitte[1], à Oyrières (c. d'Autrey), à Vellexon (c. de Fresnes), mais *le* et *lu* à Dampierre, à Germigney (c. de Gray) et à Bétoncourt[2] (c. de Vitrey) à l'ouest de la Haute-Saône; à Cussy (c. de Lucenay), à Épinac, à Antully (c. d'Autun) et à Dezize (c. de Couches) sur la lisière nord de l'arr. d'Autun, à Toulon-sur-Arroux et à Bourbon-Lancy dans l'arrondissement de Charolles, dans la Saône-et-Loire. Dans toutes ces communes, sauf à Bourbon-Lancy, *lu* régime direct après les impératifs se confont avec *lu* régime prépositionnel.

1. Mais *le* avant et après le verbe dans la *Par.* en patois de Champlitte, Favre, p. 37.

2. Cf. *l* avant le verbe, *lû* après le verbe à Bourberain (Côte-d'Or), d'après M. Rabiet.

4° lé, lè

Lé, *lè* est aussi rare que *lu*. Adam a rencontré *lé* dans l'angle sud-est des Vosges[1], et c'est en effet dans cette région, au sud de l'arr. de Remiremont, qu'il nous est signalé. Nos deux corr. du Val-d'Ajol (c. de Plombières) s'accordent à donner *lé*[2]; de nos trois corr. de Saulxures un seul écrit *lé*, les autres emploient *le* ou *l*, quelquefois *lo*. Mais la majeure partie du c. du Thillot est acquise à *lé*, notamment Bussang et le Thillot; à Ramonchamp et au Ménil-Thillot, *lo* et *lé* sont également employés. Il faut y joindre le nord-est du c. de Mélisey (Haute-Saône), Miélin, Servance, Haut-du-Them, où le *é* de *lé*, très fermé, tent à passer à *i*.

Lè est isolé à Chille dans le Jura, sur la limite de *lou* et de *l*; de même à Ameugny et à Malay (arr. de Mâcon, S.-et-L.) où il ne s'emploie qu'après le verbe (*le* avant). Mais dans les Savoies *lé*, souvent réduit à *l* en position proclitique, occupe un territoire plus étendu, enclavé au milieu de *le*: on le trouve à Argonnex et à Marcellaz dans l'arr. d'Annecy, à Cruseilles dans l'arr. de Saint-Julien, à Faverges (arr. d'Annecy) et à Saint-Offenges-Dessous (arr. de Chambéry il paraît coexister avec *le*; à Frangy et à Andilly (arr. de Saint-Julien), il ne s'emploie qu'avant le verbe et fait place à *lo* après les impératifs; il en est de même à Grésy-sur-Aix, où d'ailleurs *le* s'emploie aussi.

1. Il y joint Hennezel (c. de Darney), au sud de l'arr. de Mirecourt.

2. M. Passy a entendu *le* au Val-d'Ajol, voir la *Revue*, X, 5.

5° leu, le

La forme française *le* règne sans partage sur la bande occidentale de notre région, c'est-à-dire sur l'ouest des Vosges et de la Haute-Saône, sur le nord du Jura et sur la Saône-et-Loire entière, sur l'ouest de la Loire, sur le nord de la Haute-Loire. Au centre même et à l'est, elle se glisse entre les domaines de *lo* et de *lou*, pour y supplanter ces formes tantôt dans tous leurs emplois, tantôt seulement avant le verbe.

Dans les Vosges, dont le centre et l'est appartiennent à *lo*, *le* domine à l'ouest dans l'arr. de Neufchâteau ; il y cède quelquefois la place à *lé* ou à *lu* comme on l'a vu plus haut, mais dans un grand nombre de communes, à Coussey et à Autreville (c. de Coussey), à Aroffe et à Rouvres (c. de Châtenois)[1], à Landaville et à Mont (c. de Neufchâteau)[2], à Lamarche et à Ainvelle (c. de Lamarche), c'est *le* ou la forme réduite *l* que l'on emploie. Il empiète même sur l'arr. de Mirecourt, où on le trouve à Remoncourt et à They (c. de Vittel)[3], à Bleurville (c. de Monthureux) ; il rencontre *lo* à Avrainville et à Avillers (c. de Charmes) et à Attigny[4] (c. de Darney).

Dans la Haute-Saône, l'arr. de Gray appartient presque tout entier à *le* : Suaucourt (c. de Champlitte), Fédry et Roche-et-Raucourt (c. de Dampierre), Auvet (c. d'Autrey), Igny, Sauvigney et Apremont (c. de

1. Ajouter Houécourt, d'après Adam.
2. Ajouter Brechainville, d'après Adam.
3. Ajouter Vittel, Lignéville (c. de Vittel) et Circourt (c. de Dompaire), d'après Adam.
4. Adam ne donne que *le* pour Attigny. Voir plus haut, p. 238.

Gray), Broye, Lieucourt et Montagney (c. de Pesmes); çà et là, dans quelques communes citées plus haut, p. 291, *le* fait place à *lu* après le verbe; mais l'angle sud-est (c. de Gy et de Marnay) appartient à *lou :* Bonboillon (c. de Marnay), qui emploie *le* avant le verbe, *lou* après les impératifs, est sur la limite, cf. p. 283. Le nord et l'ouest de l'arr. de Vesoul rentrent aussi dans le domaine de *le :* Venissey et Baulay (c. d'Amance), Jussey, Cornot (c. de Combeaufontaine), Neuvelle-lès-la-Charité (c. de Scey); quelques communes situées sur la limite de *le* et de *lo*, de *le* et de *lou* ont été citées p. 270 et p. 284.

Dans le Jura, *le* couvre l'arr. de Dôle entier[1], le nord-ouest de l'arr. de Poligny (Arbois, Aumont, Champrougier) et le nord de l'arr. de Lons-le-Saunier : Saint-Lothain (c. de Sellières), Quintigny (c. de Bletterans), Trenal (c. de Lons-le-Saunier), cf. p. 282.

Le département de Saône-et-Loire rentre tout entier dans le domaine de *le ;* nous avons pourtant signalé çà et là quelques restes de *lou* p. 282, de *lu* p. 291, et quelques traces de *lè* p. 292; aus Guerreaux et à Saint-Agnan dans le c. de Digoin, à Curdin et à Rigny dans le c. de Gueugnon, on emploie *le* avant le verbe, *leu* après les impératifs.

Dans le Rhône, *le* s'avance jusqu'à Villefranche et couvre, au nord du département, les c. de Monsols (Trades, Ouroux, Saint-Bonnet-de Bruyère), de Beaujeu (les Ardillats, Chirouble, Juliénas, Quincié), de Belleville (Cercié, Charentay, Odenas, Saint-Lager);

1. Foulnay et Vincent (c. de Chaumergy), Chaussin, Tavaux et Molay (c. de Chemin), Our (c. de Dampierre), Gevry (c. de Dole), la Loye et la Vieille-Loye (c. de Montbarrey), Offlanges (c. de Montmirey).

de Lamure (Claveisolles), de Thizy (Cours, Pont-Trambouze), une partie des c. de Villefranche (Vaux, Blacé) et du Bois-d'Oingt (Chamelet, Châtillon-d'Azergues, qui emploie aussi *lo*, est sur la limite), et Saint-Marcel-l'Éclairé dans le c. de Tarare; à Saint-Lager et à Chamelet *le* est plus accentué qu'en français avant et après le verbe; il en est de même à Charentay et à Châtillon-d'Azergues : nos corr. de ces deux communes écrivent *leu*.

Dans la Loire, *lo* occupe la lisière orientale du département ; ailleurs, nous avons relevé quelques traces de *lo* et de *lou*[1], mais c'est *le* qui domine. On le trouve à Belmont et au Cergne (c. de Belmont), à Pouilly et à Nandax (c. de Charlieu), à Perreux, à Saint-Cyr-de-Favières (c. de Saint-Symphorien-de-Lay), à Urbise et à Changy (c. de Lapacaudière), à Ambierle (c. de Saint-Haon)[2], à Villemontais (c. de Roanne), à Saint-Georges-de-Baroilles (c. de Saint-Germain-Laval) dans l'arr. de Roanne, aus Salles (c. de Noirétable), à Chalain-d'Uzore, à Moingt et à Savigneux (c. de Montbrison)[3], à Margerie (c. de Saint-Jean-Soleymieux), à Chambles (c. de Saint-Rambert), à Estivareille et à Rozier (c. de Saint-Bonnet-le-Château)[4] dans l'arr. de Montbrison; a Saint-Héand, à Saint-Chamond et à Izieux (c. de Saint-Chamond), à Firminy (c. du Chambon) dans l'arr. de Saint-Étienne.

On a vu plus haut que le sud de la Haute-Loire ap-

1. Voir plus haut, p. 276 et 285, sq.

2. Voir plus haut, p. 286, note 3, et cf. *le* dans un texte en patois de Saint-Haon et de la Côte-de-Renaison, publié par Gras, p. 263.

3. Ajouter, d'après Gras, Montbrison et la plaine de Montbrison p. 234 et 237, et sur la rive droite de la Loire, Feurs, 245.

4. Ajouter Usson, d'après Gras, p. 201.

partenait à *lou;* on a fixé les limites de ce domaine et cité quelques communes de la zone intermédiaire où *le* et *lou* se rencontrent[1]. *Le* est seul employé au nord du département, à Bas et à Boisset (c. de Bas), à Araules (c. d'Yssingeaux) dans l'arr. d'Yssingeaux, à Craponne, à Saint-Georges-Lagricol et à Chomelix (c. de Craponne), à Vorey, à Saint-Vincent (c. de Saint-Paulien) et à Vernassal (c. d'Allègre) dans l'arr. du Puy, à la Chaise-Dieu et à Jullianges (c. de la Chaise-Dieu), à la Chomette, à Collat, à Domeyrat et à Frugières-le-Pin (c. de Paulhaguet), à Saint-Arcons-d'Allier (c. de Langeac), à Cerzat (c. de la Voûte-Chilhac), à Brioude, à Auzon et à Blesle dans l'arr. de Brioude.

Sur les domaines que *lo* et *lou* occupent au centre et à l'est de notre région, *le* forme quelques îlots d'étendue variable. L'un d'eus est situé au sud-est des Vosges dans l'arr. de Remiremont, entre *lo* et une petite enclave de *lé;* il comprent Remiremont, Basse-sur-le-Rupt et la Bresse[2] (c. de Saulxures), où *le* se réduit souvent à *l;* à Saulxures, les trois formes *lo*, *lé* et *le* paraissent coexister[3]. — Montancy-Brémoncourt (c. de Saint-Hippolyte), dans l'angle nord-est du Doubs, se rattache au nord de la Suisse romande, où *le* est la forme usuelle et au territoire de Belfort, où *le* est fréquent avant le verbe[3]. Le reste du département appartient à *lou;* toutefois au sud, à Remoray et aus Longevilles (c. de Mouthe), *le* est employé concurremment avec *lou*, mais seulement avant le verbe; tout

1. Voir plus haut, p. 281, sq.

2. Cf. *le* dans les textes publiés ici même par M. Hingre, t. I, II et III.

3. Voir plus haut, p. 269.

près de là, à Nozeroy et à Cerniébaud, à l'est de l'arr. de Poligny (Jura), *le* est seul connu.

C'est au centre de notre région que se trouvent les enclaves les plus importantes de *le*, dans le Rhône, dans l'Ain, dans les Savoies et dans l'Isère. Tandis que *lo* s'est maintenu dans la partie montagneuse du Lyonnais, il s'est affaibli en *le* aus environs de Lyon sur les bords du Rhône et de la Saône, à Givors, à Morpant, à l'Arbresle, à Limonest, à Dardilly et aus Chères (c. de Limonest), à Charnay et à Liergues (c. d'Anse)[1] De l'autre côté de la Saône, il occupe dans l'Ain[2] trois bandes de terrain disposées parallèlement du sud au nord et séparées par les domaines de *lo* signalés plus haut : la 1re, sur les bords mêmes du fleuve, comprent Reyrieux et Montanay dans le c. de Trévoux : à Trévoux même et plus au nord à Peyzieu (c. de Thoissey) *le* et *lo* se mêlent[3] ; au sud *le* atteint le Rhône à Miribel (c. de Montluel)[4]. La 2e va de Rignieux-le-Franc (c. de Meximieux) et de Lagnieu au sud jusqu'au c. de Pont-d'Ain, dont la majeure partie (Druillat, Tossiat) appartient à *le* ; mais Pont-d'Ain, qui est sur la limite de *le* et de *lo* emploie les deus formes ; à l'ouest Birieux et Marlieu touchent, comme on l'a vu p. 278, au domaine

1. Cf. *leu* à Çouzon (c. de Neuville), d'après une chanson du XVIIIe siècle, publiée par N. du Puitspelu.

2. *Le* apparaît pour la 1re fois en Bresse au XVIIe siècle, dans les œuvres de Brossard de Montanay (*Dialogo* 1661, *Tivan* 1675), mais *lo* est plus fréquent et *le* paraît être un emprunt au français. Cf. toutefois *le* dans la version bressane de la *Chanson du duc de Savoie*, que Puitspelu place entre 1690 et 1708. Aujourd'hui on emploie *lou* dans la Bresse, *le* et *lo* dane les Dombes et dans le Bugey.

3. Voir plus haut, p. 278, note 1.

4. Cf. *le* dans les *Lettres dombistes* (1863-1872) du recueil de Le Duc.

de *lo*. En continuant à s'avancer vers l'est, après avoir franchi une bande de terrain acquise à *lo*, on atteint dans le Bugey méridional, le Valromey et le pays de Gex, le 3e domaine de *le*. Les c. de Belley (Belley, Cressin-Rochefort, Peyrieu, Chazey-Bons, Massigneu-de-Rives[1], de Virieu (Saint-Martin-de-Bavel, Virieu), de Seyssel (Culoz, mais à Corbonod *lo* après le verbe), de Champagne (Ruffieu, Fitignieu, Sutrieu), les c. de Hauteville Cormaranche[2], Hauteville, mais *lo* à Corlier), de Brénod (Brénod, le Petit-Abergement, mais *lo* à Corcelles) et de Châtillon-de-Michaille (Arlod, Châtillon) en font partie. *Le* est employé partout dans le pays de Gex[3], mais c'est seulement à Divonne, à Gex, et à Échenevex (c. de Gex) qu'il est employé avant et après le verbe; ailleurs *lo* n'a pas complètement disparu. Voir plus haut, p. 279.

A l'est de l'arr. de Belley, *le* franchit le Rhône et occupe les deus départements de la Savoie et de la Haute-Savoie presque entiers : mais, comme on l'a vu, *lo* domine dans la Maurienne, dans la Tarentaise, dans la vallée supérieure de l'Arve, dans quelques communes de l'arr. de Chambéry, voisines du dép. de l'Isère[4]; on a signalé aussi quelques cas de *lè*[5]. *Le* s'emploie partout ailleurs, c'est-à-dire dans les arr. de Thonon, de Bonneville et d'Albertville entiers[6], à

1. Brillat-Savarin dans *Notre Benoîte*, A. Greffe (mort en 1847) dans ses poésies et le P. Froment dans ses fables, emploient *le*.

2. Cf. *le* dans la traduction de la *Benoîte* en patois de Cormaranche, publiée au tome I, p. 133, de la *Revue*.

3. Je trouve aussi *le* dans le texte en patois du pays de Gex que renferme le recueil de Le Duc.

4. Voir plus haut, p. 271.

5. Voir plus haut, p. 292.

6. Voir les noms des localités dans la *Revue*, XIV, 7, 17, 18, 19 : à Thonon, après le verbe, on trouve tantôt *le*, tantôt *lo*.

Ambilly (c. d'Annemasse), aus Esserts-Esery (c. de Reignier) et à Saint-Julien dans l'arr. de Saint-Julien ; il se réduit à *l* à Alby, à Veyrier et à Meythet dans l'arr. d'Annecy [1], à Albens dans l'arr. de Chambéry. Dans ce dernier lui appartiennent encore Chindrieux (c. de Ruffieux), Yenne, Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond (c. d'Aix), le Châtelard, Lescheraines (c. du Châtelard), la Motte-Servolex, Saint-Jean-d'Arvey (c. de Chambéry-N.), la banlieue de Chambéry (Croix-Rouge)[2], Saint-Pierre d'Albigny, Chamoux, Montmélian, les Mollettes (c. de Montmélian) et la Rochette. Il faut y joindre le sud de l'arr. de Moutiers (les Avanchers, Bozel), et le nord de l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne (Aiguebelle [3], Saint-Georges d'Hurtières). Albanne, au sud de ce dernier, se rattache plutôt à un autre domaine de *le* qui occupe le Briançonnais et l'Oisans entre *lo* au nord dans la Maurienne et au centre de l'arr. de Grenoble et *lou* dans l'arr. d'Embrun et sur la lisière méridionale de l'arr. de Grenoble. On trouve en effet *le* dans l'arr. de Briançon au Monêtier et à Briançon [4], dans l'arr. de Grenoble au Bourg-d'Oisans, au Fréney, à Oz et à Vaujany (c. du Bourg-d'Oisans) : mais dans le restant du c. du Bourg-d'Oisans, à Auris, à la Garde, à Livet-et-Gavet, à Villard-Reculas *le* n'apparaît qu'avant le verbe, après les impératifs on emploie *lou*. Il en est de même à l'ouest de l'Oisans, dans une partie des c. de Domène, de Vizille, de la Mure, de Vif, du Villard-de-Lans et dans l'arr. de Saint-Mar-

1. Cf. *le* dans la Parabole en patois de Thônes, citée dans la *Statistique du Mont-Blanc* (1807), p. 307.
2. Cf. *le* dans la Par. en patois des Beauges, *ibid.*, p. 304 sqq.
3. Cf. *le* dans la Par. en patois d'Aiguebelle, *ibid.*, p. 304 sqq.
4. Cf. plus haut, p. 290.

cellin, qui forment une zone intermédiaire entre *lou* et *lo*[1]. *Le* n'a complètement remplacé *lou* et *lo* qu'à Champ et à Champagnier dans le c. de Vizille, à Saint-Romans (c. de Pont-en-Royans), à Izeaux (c. de Rives) et à Voreppe (c. de Voiron). A ce domaine de *le* se rattachent, dans la Drôme, Châtillon-Saint-Jean (c. de Romans) et Claveyson (c. de Saint-Vallier). Dans l'arr. de Vienne, *le* occupe une situation semblable entre *lou* qui longe le Rhône et *lo* qui domine au centre et à l'est; nous avons déjà cité p. 274 les communes des c. de Beaurepaire, de Vienne-S. et N. et de Meyzieu, où l'on rencontre *le*, le plus suvent à côté de *lo;* il est seul connu à Corbas et à Mions au nord du c. de Saint-Symphorien-d'Ozon. — Il faut signaler encore dans les arr. de Vienne et de la Tour-du-Pin deus ou trois îlots peu étendus de *le* au milieu du domaine de *lo* et dans le voisinage des enclaves de *lou* signalées déjà dans la même région : le moins important est situé dans le c. de Saint-Jean-de-Bournay et ne paraît comprendre que le chef-lieu du canton[2], entre Royas à l'ouest et Saint-Agnin à l'est, qui emploient *lo*. Un autre ilot, un peu plus important, est formé par quelques communes du c. de la Côte-Saint-André (Gillonay, la Côte) et par Eydoche qui appartient au c. du Grand-Lemps, limitrophe du précédent; au Mottier[3] dans le c. de la Côte-Saint-André, *le* apparaît quelquefois à côté de *lo*, qui est seul employé dans les autres communes du canton. Il faut traverser l'enclave de *lou*, située au nord-est d'Eydoche pour trouver aus alentours de la Tour-du-Pin un autre petit

1. Voir plus haut, p. 272, sq. et 288.
2. Cf. p. 275, note 1
3. Cf. p. 276.

domaine de *le* : Vignieu et Saint-Jean-de-Soudain dans le c. de la Tour-du-Pin, Saint-Chef et Saint-Savin dans le c. de Bourgoin se servent exclusivement de *le* ; quelques communes, Saint-Victor-de-Cessieu, Nivolas-Vermelle connaissent à la fois *le* et *lou* ou *lo* [1]. *Le* est isolé à l'est de l'arr. au Pont-de-Beauvoisin, où d'ailleurs *lo* s'emploie aussi ; mais au nord, Vertrieu, qui est acquis à *le*, n'est séparé que par le Rhône du c. de Lagnieu (Ain) où *illum* > *le* [2].

L. VIGNON.

1. Voir plus haut, p. 274 et 289.

2. Cf. *le* d'après les textes de Gratier dans les c. du Bourg-d'Oisans, de Bourgoin, de la Côte-Saint-André, de Meyzieu, du Pont-de-Beauvoisin, de Saint-Jean-de-Bournay, de la Verpillière, de Vif et de Vizille ; nos renseignements prouvent qu'aucun de ces cantons n'appartient tout entier à *le*.

ÉTYMOLOGIES

FR. ET PROV. **biais** = ***bifasius**

Le *Dictionnaire Général* — se conformant sans doute aus notes posthumes de Darmesteter — donne toujours pour l'adj. *biais* l'étymologie connue, tirée de *bifacem*. Cette étymologie est loin d'être bonne au point de vue du sens ; elle est inacceptable, au point de vue phonétique, puisque le provençal a également la forme *biais*. M. Thomas l'a reconnu depuis dans ses *Essais de Philologie française* (p. 256), et, pour obvier à la difficulté, il a proposé un type **biasius* tiré de *ansa*. Satisfaisante par rapport aus lois de la phonétique, cette solution ne me paraît cependant pas être la véritable. Tout d'abord, M. Thomas avoue que le sens ici encore fait obstacle, et que « le problème de sémantique à résoudre est le même ». Ce que je ne m'explique pas bien, c'est pour quelle raison il récuse à priori tout type offrant une *f* intervocalique : il me semble au contraire que l'effacement de cette *f* (passée à *v*) doit résulter d'une dissimilation entre labiales, et que les formes *viande* (= vivenda), vfr. et prov. *viaz* (= vivacius) en démontrent suffisamment la possibilité.

Ceci posé, je n'hésite point pour ma part à rattacher l'adj. *biais* au lat. *bifarius*, dont le sens cadre parfaitement avec celui de notre mot (cf. notamment l'adv. *bifariam* « de deus côtés, dans deus directions »). Premier motif. Reste la forme, qui n'est embarrassante

qu'en apparence. Les étymologistes ont reconnu depuis longtemps que *bifarius* était tout simplement une adaptation latine du grec διφάσιος. Or, étant donné les hésitations sur l'emploi de *s* ou *r* médiales suivies d'un *i* atone (voir à ce sujet Riemann et Gœlzer, I, p. 219), on peut admettre sans peine que, à côté du classique *bĭfarius*, le peuple s'est servi d'une forme similaire **bifasius*, et c'est précisément celle-là que nous retrouvons en Gaule. Cette solution me semble assurée, et je ne pense pas qu'on puisse élever contre elle aucune objection sérieuse. Comme j'ai été le premier, je crois, à la proposer dans mon *Précis historique de Phonétique française* (nouv. édit., p. 183), je tenais à la justifier ici d'une façon un peu plus explicite.

E. Bourciez.

LE FRANÇAIS **quenouille**

L'opinion qui prévaut jusqu'ici à propos de cette étymologie est indiquée par les deus articles suivants :

1° Scheler, sous ce mot : « Ital. *conocchia*, du bas-lat. *conucula*, lequel est pour *colucula*, diminutif du lat. *colus*. On a conservé le *l* naturel dans le bourg. *quelogne* et le champ. *coloigne*. — L'allemand *kunkel* a la même origine. »

2° Dictionnaire Hazfeld-Darmesteter-Thomas, sous ce mot : « Du lat. populaire **conucla*, forme dissimilée de **colucla* pour **colucula*, diminutif de *colus*, devenu *conoille, conouille, quenouille*. »

Comme le reconnait très justement M. Scheler, *quenouille* est inséparable au point de vue de l'origine

du nouveau-haut-allemand *kunkel*, f. (vieus-haut-all. *chunchala* et *chonachla*), dont le sens premier n'est pas « tige de la quenouille », mais bien « tige garnie du maillot de lin ou de chanvre d'où sera tiré le fil » (Dict. Grimm, au mot *kunkel*, II, *a*). Or, *kunkel* est inséparable à son tour de l'all. *knocke*, f. (pour **kenocke*) qui signifie « tortis de filasse ou d'étoupes ». Ce rapprochement tranche la question : *quenouille*, à rapprocher surtout de *chonachla*, **chonochla* (cf. ital. *conocchia*), appartient à la famille de *kunkel* et *knocke*, et n'a pas de rapport étymologique avec le lat. *colus*. Quant aus formes comme *quelogne*, ce sont elles qui ont substitué *l* à *n*, au lieu du changement inverse qu'on suppose pour expliquer le *n* de *quenouille*.

P. Regnaud.

PATOIS DE SANCEY, DE MESNAY ET DE VITTEAUX

CORRECTIONS ET ADDITIONS[1]

Amasser, èmèsse ; èmèssou M[2]. — Arche, artze M. — Arête, èrèto M. — Assaisonner, ansèzunou M[2]. — Auge, ouodzou M. — Avancer, être èmouti M. — Avoine, Dans le patois de Poligny.

Balai, rmèsse M. — Balle (*de blé*), bôlo de poyetè M. — Barre, bâro M. — Bas, basse, ba, basso M. — Bécasse, bègasse M. — Belette, bolto M. — Bête, bête M. — Borne, bouôno M. — Buis, boui M.

Cahier, cayè M. — Chaire, tséro M. — Chaise, tsére M. — Chandelle, tsandulo M. — Château, tsèttio M. — Cœur, tieur M. — Commander, kmandé M. — Compter, se rèfié M. — Confiture, kèniado M. — Corner (*v.*), couône M. — Cousin, cousèn M.

Déballer, dèbolou M. — Degré, martse M.

Écaler, ètsèyî M. — Écarter, ècarté, M. — Écorce, ècouocho M. — Écraser, ècrèsé M. — Encore, oncou M. — Étourneau, ètounio M.

Falloir, foyu M. — Femelle, f'mélo M. — Filleul, fieu M. — Forge, fouordze M. — Fouet, so courdzio M.

1. Voyez notre *Revue*, t. XIII, p. 104, t. XIV, pp. 28 et 61. Rappelons que les auteurs du travail ici corrigé et complété sont M. E. Nédey pour le patois de Sancey, M. F. Papillard pour le patois de Mesnay, et M. F. Hutinel pour le patois de Vitteaux.

2. Voir t. XIV, p. 38, l'observation sur la désinence de ces premières personnes dans le patois de Mesnay.

Garçon, bouébou M. — Groseille, gresélo M. — Guerre, gâro M.

Hiver, iva M.

Incorrigible, ènouridziblou M.

Joindre, dzouèndre M.

Lame, lamo M. — Lèche, n., lètse M. — Lécher, lètsou M.

Main, dzounèyo M. — Maladie, maladì M. — Malheur, maleur M. — Merdeus, merdeu M. — Meurtrir, tôlé M. — Mine (*faire la grosse*, mourèyì M. — Mure, mouron M. —

Nichée, nitsio M. — Nois, bromado M. — Nu-pieds, pî dètso M.

Orge, ouordzou M. — Orge *perlé*, *grué*, gru M.

Pain bénit, pèn b'ni M. — Pair, pér M. — Palette, polto M. — Pertuis, patu M. — Pissenlit, psanli M. — Pointe, pouènto M. — Prêcher, prètse M. — Procession, pochèssion.

Quille, fére rampio M.

Rabot, robo M. — Racler (*instrument pour*) rèkʲero M. — Rame, râmo M. — Retourner, repiké M.

Sortir, soutisse M. — Sortir *de terre*, trezi M. — 2. Soufflet, coyo *f.* M.

Taquiner, tsarkegnì M. — Tisane, tisènno M.

Veau (*viande de*), viando de vio M.

Erratum du Supplément, t. XIV, p. 61

Accroupi, ètoupi M.

Barré, bèra.

Linotte, lèn'to M.

Qui (*qui voudra*), ku vouorè.

Additions

Desséché, *en parlant d'aliments*, se dit à Sancey : sàcouona. On dit d'un homme grand et maigre : ké grèn sàcouoné.

Fête. — *La fête du 8 septembre*, lè tchété. « La Nativité de la Vierge (8 septembre) était, dit M. Ed. Toubin, la fête du prieuré de Château-sur-Pretin (près de Salins, Jura[1]). C'était en même temps une foire très fréquentée. Aussi, dans toute la province, on dit encore *la château* pour le 8 septembre » (*Mémoires de la Soc. d'émulation du Jura*, 1870 ou 1871).

Quelques particularités du patois de Mesnay

Le verbe passif, suivi ou non d'un régime marqué par la préposition *par*, est souvent remplacé par le verbe pronominal.

Soit cette phrase : Des blés ont été perdus par la gelée.

Au lieu de dire : *Dè blè son ètè padu pa lo dzolio*, on dit : *Dè blé se son padu pa lo dzolio ;* ou bien avec la forme impersonnelle : *I s'è padu dè blé pa lo dzolio*.

Le verbe *être* se conjugue avec l'auxiliaire *être*, et le participe s'accorde avec le sujet.

Il a été	*il è ètè*
Elle a été	*èl è ètio*
Ils ont été	*i son ètè*
Elles ont été	*èl son ètiè*

Le participe passé des verbes pronominaus s'accorde toujours avec le sujet :

Ils ne se sont plus parlé, *i ne se son plu palé*.

Elles ne se sont plus parlé, *èl ne se son plu paliè*.

1. *Pretin* est resté célèbre dans le département par le souvenir que l'on garde de « l'Académie de Pretin », sorte d'Académie burlesque établie au XVIIIe siècle par les Bénédictins de Château. Les brevets imprimés étaient ornés d'une magnifique tête d'âne (on élève beaucoup d'ânes à Pretin) ; les questions traitées étaient ridicules ou facétieuses. Cette Académie était encore en pleine vogue sous le premier Empire, mais elle ne tarda pas à disparaître (Jouhan, *Le Jura ;* Joanne, *Dict. géogr. et admin. de la France*).

Les mots qu'ils se sont dits, *lè mou qu'i se son di.*

Les mots qu'elles se sont dits, *lè mou qu'èl se son ditè.*

Dans sa Grammaire du patois du Vaudioux (canton de Champagnole, Jura), M. Thevenin signale les mêmes particularités de syntaxe ; et il en donne encore une autre dans son Dictionnaire du patois du Vaudioux (à l'article *se*) :

« On emploie souvent *se* pour *nous*, *vous*, dans les verbes pronominaus : *Vous se trompez* pour *vous vous trompez*[1]. »

M. Lavedan (*Le Nouveau Jeu*, p. 58) fait dire à Mme Labosse : « Gardons-nous de se presser. »

Est-ce une faute d'impression? Est-ce un provincialisme prêté à dessein au personnage?

M. Crozet, professeur au lycée de Lyon, me communique une particularité semblable du patois d'Émeringe (Rhône) :

Je m'assiés	*dze me* (*dzem'*) *chete*
Tu t'assiés	*te te* (*tet'*) *chete*
Il s'assiet	*u*[2] *se* (*uss'*) *chete*
Nous nous asseyons	*ne se* (*ness'*) *chetan*
Vous vous asseyez	*ve se* (*vess'*) *cheti*
Ils s'assiéent	*i se* (*iss'*) *chettan*

Toutefois, l'usage tent à s'établir de dire : *ne nou chetan, ve vou cheti.*

« On trouve aussi (en grec), mais rarement, le pronom réfléchi de la 3e personne, ἑαυτῶν, pris au sens de ὑμῶν αὐτῶν (Croizet et Petitjean, *Gr. grecque*, p. 505). »

E. Nédey.

1. Cf. notre *Revue*, t. XVI, pp. 21 et suiv.

2. Dans le patois de Sancey, *u* ne s'emploie pour traduire *il* que dans les tournures interrogatives : il prent, *è pran;* que prent-il? *ke pran-t-u?*

Sur la réduction de L initial + Y à Y

La tendance à transformer en *y* un *l* suivi d'un *i* en hiatus est assez forte à Angoulême pour que l'on y rencontre les graphies *souyer*, *rouyer* et *miyeu* au lieu de *soulier*, *roulier*, *milieu*.

La question se pose exactement de la même manière à l'initiale ; plutôt il nous semble que parler dans ce cas de la syllabe initiale des mots, c'est être le jouet d'une illusion. M. Guerlin de Guer, dont M. Clédat a critiqué dans l'avant-dernier fascicule de cette revue l'explication du passage de *lièvre* à *yèvre* était mieus inspiré en montrant dans un article publié dans le même fascicule l'importance de la phonétique syntaxique. Ce n'est que dans les grammaires et les dictionnaires que les mots sont isolés : c'est là seulement que le sort des syllabes initiales est différent de celui des syllabes intervocales. Dans la langue, les mots sont toujours joints à d'autres ; même au commencement des phrases, on trouve en général un mot atone qui fait corps avec le mot suivant ; par suite, *l* suivi de *y* est toujours intervocal dans la langue parlée. On ne dit jamais *lièvre*, par exemple, mais *un lièvre*, *un gros lièvre*, *au lièvre!* et le groupe *l*+*y* se trouve placé exactement comme dans les mots *soulier* ou *escalier*. Cela suffit pour expliquer le passage de *lièvre* à *yèvre*[1].

1. [Il n'en est pas moins vrai que tous ceus qui prononcent *souyer* ne prononcent pas *yèvre*. Le sentiment de l'individualité et de la composition des mots réagit contre les tendances natu-

Cette prononciation est fréquente en dehors de la Normandie. Je l'ai constatée plus d'une fois aus portes presque de Paris, dans la partie du département de Seine-et-Oise comprise entre Rambouillet et Étampes. On y entent dire couramment *un yève*, et le cri par lequel les paysans signalent le lièvre au chasseur, c'est : « Au yève ! au yève ! »

H. Yvon.

relles de la phonétique syntaxique, et empêche que les consonnes initiales ou suivant immédiatement un préfixe soient toujours traitées comme si elles étaient placées dans le corps d'un mot].

L. C.

COMPTES RENDUS

Nikolaus Welter. — *Theodor Aubanel, ein provenzalischer Sänger der Schönheit.* Mit Aubanels Bildnis. — Marburg, Elwert, 1902 ; pet. in-8°, de 224 pages.

La Provence littéraire doit de la reconnaissance à la critique allemande : après l'édition de *Mirèio* de M. Koschwitz, voici une étude de M. Welter sur Aubanel, qui suit de près une étude du même auteur sur Mistral. D'abondants extraits de la *Miougrano*, des *Fiho d'Avignoun* et du *Pan dou pecat*, traduits en vers avec assez de fidélité, semble-t-il, feront connaître en Allemagne l'œuvre du poète. Les Français, du nord et du midi, liront avec intérêt la biographie d'Aubanel très documentée et l'histoire détaillée de ses œuvres.

Quand la *Miougrano* parut, quelques amis trop zélés voulurent voir dans le poète un Heine chrétien et provençal. M. Welter proteste avec raison contre ce jugement superficiel. La *Miougrano* est une œuvre de jeunesse, où Aubanel cherche sa voie. Les *Fiho d'Avignoun*, son chef-d'œuvre, ne rappèlent en rien la manière de Heine, et ce n'est pas le sentiment chrétien qui les a inspirées. Aubanel parlait volontiers du combat terrible que se livraient en lui ses croyances de chrétien et ses instincts de poète, confidences un peu naïves, que M. Welter a prises trop au sérieus. Le combat, si combat il y eut, est resté tout intime ; il n'y en a pas trace dans les *Fiho d'Avignoun*, œuvre d'un païen sensuel, qui s'enivre de lumière et de beauté, recueil d'odes brûlantes aus filles d'Arles ou d'Avignon, dont il admire les allures provocantes et la démarche voluptueuse.

On ne s'y trompa pas en Avignon, et on le fit bien voir à l'imprudent Aubanel. Dévots et dévotes crièrent au scandale ; son ami Roumanille se chargea de le dénoncer discrètement à l'archevêque, qui menaça de mettre en interdit la Librairie

des papes. Il fallut se soumettre et arrêter l'impression du volume[1]. Il faut lire dans le livre de M. Welter le récit de cette lutte ; elle remplit la vie d'Aubanel et contribua pour beaucoup à sa mort prématurée en 1886.

L. Vignon.

Carl Wahlund. — *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt nach der Pariser Hdschr. Nat. Bibl. fr. 1553 von neuem mit Einleitung, lat. und altfrz. Parallel-Texten, Anmerkungen und Glossar herausgegeben von Prof. Dr. Carl Wahlund.* — Upsala, 1900; in-8°, de xc-334 p.

De la *Navigatio S^ti Brendani* nous possédons : 1° une traduction littérale, conservée dans un seul ms., le n° 1553 de la Bibl. Nat. ; 2° plusieurs imitations ou traductions libres, indépendantes de la précédente. Jubinal avait publié assez incorrectement la 1re en 1836. M. Wahlund nous en donne aujourd'hui une édition nouvelle, qui présente toutes les garanties d'exactitude désirables. Pour faciliter l'intelligence du texte français, souvent obscur, il a imprimé en regard l'original latin, et, à la suite, deus textes appartenant au 2e groupe des traductions de la *Navigatio :* le ms. français 1716 de la Bibl. Mazarine et un important fragment tiré des archives du Doubs, avec une reproduction photographique de ce dernier.

L'édition nouvelle est diplomatique, et M. Wahlund a poussé le respect du manuscrit jusqu'à en conserver les erreurs et les fautes évidentes. Quelques rares corrections, presque toutes très plausibles, ont été introduites dans le texte ; p. 9, l. 3, *nos* au lieu de *vos* du ms., et p. 69, l. 22, *nous* au lieu de *vous*

1. La 1re édition mise dans le commerce ne parut qu'en 1891, après la mort d'Aubanel. On n'a pas retrouvé le manuscrit de son drame, *lou Pastre*. Aubanel l'a-t-il détruit ? A-t-on réussi à le lui soustraire ? On ne sait

ne s'imposent pas pour le sens et peuvent provenir du traducteur tout aussi bien que du copiste. P. 27, l. 17, ne pourrait-on garder le *ens* (= dans notre navire) du ms. avec Jubinal ? Si l'on écrit *com fait* et *entre deus* (ms. *com-fait*, *entre-deus*), est-il nécessaire d'écrire *emplourant* p. 27, l. 26, plutôt que *em plourant* (ms. *em-plourant*, lat. *lacrimas fundendo*) ? P. 97, l. 25, on a corrigé *vuin* en *juin*, mais on a gardé *vuin* dans le Lexique et dans l'Introduction grammaticale, p. LIV. La correction proposée à la p. LIV, n. 7, *li XV degre* [*se*] *chantoient* au lieu de *chantoient* ne paraît pas heureuse; il n'y a pas d'exemple dans le *Brandan* de cet emploi du réfléchi pour le passif; en trouve-t-on beaucoup dans les textes du XIIIe siècle ? Le texte du ms. peut s'expliquer par une inadvertance du traducteur, qui dans *quindecim gradus cantabant* aura pris *gradus* pour un nominatif.

L'édition de M. W. est pourvue de tous les accessoires qui rendent un livre vraiment utile et facile à consulter. Une introduction claire et précise nous renseigne abondamment sur la vie de Brendan, sur la formation et les sources de la légende, etc. Elle est suivie d'un relevé méthodique de toutes les formes grammaticales et de quelques indications sur la langue et sur la date du Brandan. M. W. a rejeté à la fin du volume les remarques historiques ou autres qui n'ont pu trouver place dans l'Introduction. Le commentaire est fort savant, cela va sans dire, et même l'érudition y prent quelquefois une forme imprévue et amusante. Il n'était peut-être pas très utile de comparer la langue du traducteur anonyme avec celle de Flaubert (p. 246) ou le costume des habitants d'une île où abordent Brandan et ses compagnons, avec celui des prêtres d'Eschmoûn, de Tanit et de Moloch (p. 252). Mais n'est-il pas piquant de rapprocher de la Vie des moines du VIe siècle, celle des hôtes d'Huysmans à Ligugé ou à Solesmes et de la théologie du moyen âge, les opinions quelque peu hétérodoxes de Verlaine ? et s'attendrait-on, à propos de l'Épiphanie, à trouver le nom d'un député fort

obscur de la Chambre actuelle et celui d'une étoile de l'Opéra-Comique[1] ?

Le lexique, qui termine le volume, est très soigneusement fait. M. W. a cru bon de citer en regard des mots français les mots du texte latin dont ils sont la traduction ; c'est assurément du superflu, mais il semble que M. W. n'ait pas toujours suivi une règle bien précise. Le mot latin est quelquefois absent, surtout quand il ne correspont pas très exactement au mot français : *visiter* (*ut visitarem*), *veue* (*oculis*), *eurent villié* (*vigilantibus*), etc. Pourquoi alors donner *dirigens* à côté de *adrechoit*, *genu flexo* à côté de *agenilloit*, *temperare* à côté de *atempree*, etc. ?

L. Vignon.

Études de philologie moderne publiées par la *Société néo-philologique de Stockholm*. Fascicule II. — Upsal, 1901, Almquist et Wicksells, IX-241 pages.

Ce fascicule, qui fait grand honneur aus néophilologues suédois, montre en même temps quelle sympathie ils ont pour la France, puisque, sur dis articles qu'il renferme, sept se rapportent à la langue ou à la littérature française. Sis articles sont écrits en un français très correct; trois autres articles, qui se rapportent également à notre littérature, sont écrits en suédois.

I (en suédois). 1 à 10. C. Wahlund, *Listes chronologiques et tableaux géographiques concernant la littérature du moyen âge dans la France du Nord*. Ce sont des tableaus schématiques munis de numéros renvoyant aus listes chronologiques. Deus tableaus : l'un renferme les œuvres publiées de 1225 à 1250, l'autre les œuvres publiées de 1250 à 1275.

II (en français). 12 à 51. A. Malmstedt, *Sur les propositions relatives doubles et leurs équivalents*. Les propositions

1. Le titre du poème de Leconte de Lisle, cité dans la même note, p. 250, n'est pas *Tiphaine et Komor*, mais *le Jugement de Komor*. M. W. aurait pu rappeler encore le Tiphaine de *l'Aigle du casque* (*Légende des Siècles*, 2e série).

relatives doubles sont étudiées dans les langues romanes et surtout en français (12 à 40), les équivalents en allemand, suédois et danois (40 à 51). Dans la partie qui nous intéresse, M. Malmstedt cherche à expliquer l'origine des propositions relatives doubles dans le genre de celle-ci : « Ne faites pas à autrui ce *que* vous ne voulez pas *qui* vous soit fait. »

Il résume les opinions différentes :

1° De M. Tobler : la proposition amenée par *que* aurait été à l'origine une incise, comme dans :

On aura, *que je pense*,
Grande joie à me voir après dis jours d'absence.

2° De M. Koschwitz : les deus propositions auraient été d'abord coordonnées.

3° De M. Plattner, partagée par M. Morf ; ces propositions se rattacheraient à la tournure bien connue : « On voit les vaisseaus qui s'arrêtent. »

4° De M. Schäfer qui suppose les formes suivantes : *un homme qui je croyais que était*, d'où *que je croyais que était*, puis *que je croyais qu'il était*, enfin *que je croyais qui était mon ami*.

M. Malmstedt suppose une fusion ou confusion entre les deus constructions : *cet homme que je croyais mon ami* et *cet homme qui était mon ami*. Ayant à exprimer l'idée contenue dans la phrase latine « ille vir quem sciebam (videbam) esse amicum meum », une personne aurait dit : « cet homme que je savais... » puis, après un moment d'hésitation, « qui était mon ami ». Ainsi aurait été créée la proposition relative double.

M. Malmstedt examine ensuite rapidement les opinions de MM. Neumann, Gebhardt et Meyer-Lübke, puis indique neuf formes possibles de propositions relatives doubles[1].

1. Voyez ci-dessus, p. 155, l'article de M. Clédat sur le même sujet.

V (en français). 105-132. G. Ernst, *Les pronoms français au XVIe siècle*. Suites d'exemples, sans théorie, sur l'emploi, la place, la syntaxe des pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs et indéfinis, d'après les grammairiens et les auteurs. Dans ces diverses catégories, M. Ernst ne distingue pas les pronoms des adjectifs.

VI (en français) 133-142. Anna Ahlström, *Sur les adverbes qui déterminent les substantifs*. Mlle Ahlström constate que, dans la plupart des cas où l'adverbe détermine un substantif, ce substantif a pris la valeur d'un adjectif ou est entré dans une locution adverbiale; elle se propose surtout d'expliquer les expressions *avoir si soif, avoir si faim, avoir très soif, très faim*. Rejetant les opinions de MM. Tobler et Meyer-Lübke, elle explique ces constructions comme les précédentes : ce qu'on y veut exprimer, c'est une qualité existant à un degré plus ou moins élevé ; en d'autres termes, il s'agit là d'expressions désignant un état que l'on perçoit comme plus ou moins intense, faim, soif, peur, envie.

Il nous semble qu'il faudrait considérer dans ces expressions le substantif comme soudé au verbe : dans *j'ai faim*, *j'ai* n'a pas le même sens que dans *j'ai du pain*. C'est l'expression entière et non le substantif qui exprime un état variable, et qui peut être modifiée par un adverbe.

VII (en français). 145-161. Erik Staaf. *Sur le développement phonétique de quelques mots atones en français*.

1° L'article (145-159). M. Staaf propose une explication phonétique de certaines formes de l'article et des pronoms possessifs en ancien français. Il part de ce principe que le traitement des syllabes atones n'est pas le même suivant qu'elles sont posttoniques ou protoniques, suivant que dans l'une ou l'autre de ces positions elles sont, ou non, pourvues d'un accent secondaire, enfin que les mots atones sont traités comme les syllabes atones correspondantes dans les polysyllabes.

Dans une série de tableaux (147-8, 150-1-2), il indique les

positions que l'article peut occuper par rappport à la syllabe tonique qui le précède et à celle qui le suit. Il conclut de ces tableaus que l'article était plutôt en position enclitique au cas régime, proclitique au cas sujet; de là des différences de traitement.

Pour expliquer la forme *les*, venant de *los*, *las*, pour laquelle, en vertu de la règle énoncée par M. Staaf, on attent une forme enclitique, il suppose que, le rythme de la langue s'étant modifié pendant que se transformait l'article, la forme *los les* s'est trouvée employée fréquemment en position protonique initiale et que, lorsque le mot suivant commençait par une consonne, *o*, *e* devant *s*+*consonne* serait devenu *é*, forme qu'on aurait employée ensuite devant les mots commençant par une voyelle.

M. Staaf étudie ensuite les phénomènes d'enclise et explique à ce propos la forme *des* de l'article pluriel contracté avec la préposition *de*. On attendrait *deus* de *dels*. Il suppose que, dans des séries rythmiques où *los* se trouvait pourvu d'un accent secondaire, tandis que la préposition était strictement atone, il s'est produit une forme *dles*. *Des* serait une forme hybride entre *dels* et *dles*. *As* et *al*, au lieu des formes régulières (selon M. Staaf) *alle* et *alles*, auraient subi l'influence de *del* et de *des*.

2° Les possessifs (159-161). La forme du cas sujet *mes* est la forme enclitique au lieu de la proclitique par influence de la forme du cas régime du pluriel, ces deus formes étant analogues dans les substantifs et les adjectifs. Pour *mom*, forme proclitique au cas régime du singulier, le fait s'expliquerait par la forme même du mot.

Pour expliquer *noz*, *nos* venant de *nostros*, M. Staaf suppose que devant les mots commençant par une voyelle, ce qui provoquait au singulier l'élision de l'*e* final, on a voulu au pluriel un mot de même dimension ; on a donc supprimé la syllabe finale : *nost(re)s* est devenu *nosts* puis *noz*.

VIII (en français). 165-172. Fr. Wulff. La *note sur le Virgile de l'Ambrosienne* intéresse les pétrarquisants.

IX. 175 à 196, et X, 199 à 226 (en suédois). RUBEN G. SON BERG, *Étude sur les rimes de Verlaine*, et P. GEIGER, *Le mode subjonctif en français*. D'après les exemples, cette dernière étude paraît fort intéressante.

Le fascicule se termine par un aperçu des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par des Suédois depuis le mois d'octobre 1898 jusqu'à l'année 1902.

H. YVON.

DR. C. MARMIER. — *Geschichte und Sprache der Hugenottencolonie Friedrichsdorf am Taunus.* — Marburg, Elwert, 1901 ; in-8°, de IV-136 p.

Le gros bourg de Friedrichsdorf, situé à quelques kilomètres de Hombourg et de Francfort-sur-le-Mein, doit son origine à 36 familles de huguenots français qui émigrèrent à la suite de la révocation de l'édit de Nantes ; au cours du XVIIIe siècle, d'autres réfugiés vinrent grossir le petit groupe des habitants primitifs. D'après les statistiques de M. Marmier, ils venaient pour la plupart de la Picardie et de la Champagne; les parlers provinciaux, qu'ils apportèrent avec eux en Allemagne, vécurent sans doute pendant quelque temps à côté les uns des autres, puis ils se fondirent en un parler unique qui, grâce à des règlements protecteurs assez étroits, put lutter pendant longtemps contre l'envahissement de l'allemand, tout en se développant à l'écart et indépendamment du français de France, dont l'influence ne pouvait guère se faire sentir que par l'intermédiaire des pasteurs et des maîtres d'école. Aujourd'hui l'allemand gagne rapidement du terrain ; mais le français est encore la langue de la moitié environ des 1.200 habitants de Friedrichsdorf. Naturellement, le français parlé sur les bords du Mein est fort différent du français des livres ; mais si on le compare d'une part aus patois, surtout à ceus de la Picardie et de la Champagne, d'autre part à la langue du XVIIe siècle et au français populaire, qui a conservé bien des traits et des tours de la langue d'autrefois, on peut retrouver l'origine de presque toutes les particularités qu'il

présente. Tel est précisément l'objet de l'excellent ouvrage de M. Marmier, où la phonétique, la morphologie et la syntaxe du parler de Friedrichsdorf sont méthodiquement étudiées à ce point de vue ; une introduction historique, que nous avons très brièvement résumée, et un petit lexique fort curieus complètent le volume. Les informations, tant sur la langue du XVIIe siècle que sur le français populaire, sont puisées aus meilleures sources, et quant aus matériaus mêmes de l'ouvrage, ils ont été recueillis sur place, avec beaucoup de soin, semble-t-il, et dans des conditions qui en garantissent la parfaite exactitude : M. M. est lui-même de Friedrichsdorf, et il appartient sans doute, bien qu'il ne l'affirme pas expressément, à l'une des familles citées à la p. 9, qui vinrent de la Suisse romande s'établir à Friedrichsdorf. L'on ne peut faire à son travail que quelques critiques de détail. Tous les faits intéressants semblent avoir été relevés ; toutefois le passage de *n* à *d*, que l'on trouve dans le mot *tondelier* pour *tonnelier*, p. 93, n'est pas mentionné dans la phonétique, et à l'unique exemple de la prosthèse de *a* cité à la p. 24, il faut sans doute ajouter le mot *avis* issu de *l'avis*, *la vis*, inséré au lexique. Tout ce qui concerne *y*, *l mouillée* et *l* + *y* est un peu confus, et l'on ne sait pas toujours auquel des trois sons on a affaire. L'interprétation des faits cités est généralement exacte. M. M. paraît considérer *mé*, *té* après les impératifs (*di mé*) comme des formes secondaires des pronoms toniques *moi*, *toi*, p. 61 ; ce sont plutôt les formes atones *me*, *te*, qui, placées après le verbe, ont été renforcées et ont pris plus de consistance ; le français dans ce cas a préféré substituer aus formes atones les formes toniques. Les pronoms régimes se présentent encore sous cette triple forme, *me*, *mé*, *moi*, à l'est de la France, dans les départements du Jura, du Doubs et de la Saône-et-Loire. Dans la même région, on emploie aussi presque partout la construction *montre me le*, dont M. M. ne cite qu'un exemple de Corneille et un de Molière, p. 76. — Dans *chez n'oncle* à côté de *chez parrain*, *chez tante*, p. 79,

n n'est peut-être pas un reste du possessif *mon;* le français populaire emploie indifféremment *chez tante* ou *chez la tante* dans le même sens, mais seulement *chez l'oncle : n'oncle* a dû sortir de *l'oncle* sous l'influence de la voyelle nasale qui suit ou par dissimilation. — A la p. 133, *châlit* est donné comme vieilli, probablement d'après le *Dictionnaire Général;* il n'est pourtant pas un conscrit français qui ne sache, après quinze jours de caserne, ce que c'est que *cirer les pieds de châlit.* — Parmi les mots que l'on nous cite comme créés à Friedrichsdorf, je relève les suivants : *tombée* (entrailles, tout ce que l'on retire de l'intérieur de l'animal abattu) a pu être apporté de quelque province française; on dit *la toumbado* dans le même sens dans le Gard, et l'une des familles primitives de Friedrichsdorf venait du Languedoc; *trompetter* est fort ancien en français ; *ramancher* (= répéter sans cesse) est rattaché à l'afr. *ramancher* (mettre un manche), mais l'écart est tel entre les deus sens qu'il vaudrait peut-être mieus y voir une modification de *remâcher* (= ressasser dans son esprit); de *aguimanché* (= vêtu) on rapproche le picard *aguinché* (= mal accoutré), le mot ne peut-il avoir été influencé par *endimanché? Drôle*, au sens de gamin, sans nuance péjorative, a dû être apporté de la France, où il est fréquent au sens de *garçon* et de *fille*. — L'influence de l'allemand sur le parler de Friedrichsdorf est assurément considérable, et les quelques pages que M. Marmier lui a consacrées ne sont pas parmi les moins curieuses de son livre. Toutefois, *racine noire* (salsifis) n'est pas nécessairement une traduction de l'allemand *Schwarzwurzel*, p. 13; le mot n'est pas inconnu en France, notamment dans la Bresse. *Bien*, au sens de propriété, appartient au langage ordinaire de nos paysans, et il n'est pas nécessaire de recourir à l'allemand *Gut* pour expliquer la restriction de sens. Je ne comprens pas ce que veut dire M. Marmier, quand il affirme que l'emploi de *sur* dans la phrase *quoi ce qu'on t'avait donc dit sur moi* est emprunté à l'allemand, p. 96. — Enfin, il est bien difficile d'admettre

que *point*, qui s'emploie à Friedrichsdorf, comme *pas* en français populaire, au sens de *n'est-ce pas*, dans des phrases interrogatives (tu viendras, pas ?), ait une autre origine que lui et soit une traduction de l'allemand *nicht* = *nicht wahr*. L'objection tirée du fait que *n'est-ce point*, d'où *point* aurait pu sortir, n'existe pas, n'est pas décisive : il n'est pas sûr en effet que *pas* soit une abréviation de *n'est-ce pas*, qui donne plutôt en français populaire *spa*, comme *est-ce que* > *sque;* peut-être faut-il y voir une modification des locutions populaires comme *tu viendras pas?* pour *ne viendras-tu pas ?* et *point* pourrait par suite avoir la même origine.

L. Vignon.

Karl Bartsch et A. Horning. — *Chrestomathie de l'ancien français*, 7e édition (Leipzig, T. C. W. Vogel, 1901; IV p. et 744 col. ou pages).

La vénérable *Chrestomathie* de Bartsch, le premier recueil de morceaux choisis qui ait paru pour le vieus français, n'a pas cessé de rendre de grands services, grâce au soin avec lequel ont été préparées les éditions successives. M. Ad. Horning, à qui nous devons la présente édition, a publié aussi avec Bartsch, chez Maisonneuve, un autre recueil à peu près de même importance, qui ne diffère guère de celui-ci que par le chois des extraits. Il y aurait eu tout avantage à fondre les deus; on regrette en tout cas de ne pas trouver dans la *Chrestomathie* le précis de phonétique par lequel s'ouvre l'autre recueil. M. Horning déclare avoir profité d'un certain nombre de corrections dues à MM. Mussafia, G. Paris, Risop, Wilmotte ; il serait utile, en pareil cas, bien que ce ne soit pas l'usage, de donner une sorte de tableau des corrections adoptées, qui permettrait d'apprécier d'un coup d'œil leur importance. Nous soumettons à M. Horning quelques menues remarques: col. 3, ligne 21, la correction « et in aiudha *er* » est, semble-t-il, de celles qni auraient dû être indiquées. Au glossaire, l'un des sens donnés au mot *pais* est celui de « baiser de pais »; je ne crois pas

que le mot soit jamais employé isolément avec ce sens ; il faudrait noter la locution « prendre pais » qui signifie *échanger le baiser de pais*, et renvoyer non pas seulement à 281, 31, mais à 488, 47. A l'article *proëce*, il faudrait relever le sens du mot dans la locution « prouesse de sens » (cf. 490, 35), qui désigne non la qualité du preus, mais celle du prud-homme, par laquelle, comme il est dit dans *Perceforest*, « on se gouverne sagement. » L. C.

Livres et Articles signalés

Emil Polentz. — *Die Funktionen des französischen Relativ-Pronomens lequel* (Berlin, R. Gaertner, 1901-1902, in-4°, 1re partie, 43 pages, 2e partie 31 pages). — Nous espérons pouvoir donner un compte rendu détaillé de cette étude intéressante, appuyée sur de nombreus exemples.

Paul Marchot. — *Petite Phonétique du français prélittéraire, 2e partie, les consonnes* (Fribourg, Veith, p. 41 à 98).— Cette deusième partie, moins originale peut-être que la première, n'est pas moins intéressante. § 23, je crois qu'il faut admettre que *c* est tombé régulièrement, sans dégager d'yod, toutes les fois qu'il était suivi de plus d'une consonne. Ainsi s'expliquerait non seulement *destre*, *estre* et le préfixe *es* devant consonne (*estendre* à côté de *eissir*), mais encore *leçon*, *façon*, *drecier* (c+t+y). § 30, je suis tout à fait d'avis que *vao*, *vais* n'est pas un phénomène d'ordre phonétique. A noter l'explication contestable, mais ingénieuse, de M. Marchot, qui rattache ces formes à l'impératif abrégé *va* pour *vade*. § 51, je crois que *linge*, *lange*, *estrange* dérivent de **linicum*, **lanicum*, **extranicum*.

Nous souhaitons la bienvenue à deus nouveaus périodiques consacrés aus patois, l'un plus philologique, l'autre plus littéraire : le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* (Zurich, Zurcher, 1 fr. 50 par an, pour l'étranger le port en sus), et *Lou Bournat dou Périgord*, bulletin de l'École félibréenne du Périgord, dont le second fascicule, qui vient de paraître, contient notamment une étude très nourrie de M. A. Dujarric-Descombes sur le poète Auguste Chastanet, l'auteur des *Counteis et Viorlas* dont nous avons rendu compte ici même.

TABLE DU TOME XVI

DE LA *Revue de Philologie française*. 1902

Vignon (L.).

Les patois de la région lyonnaise :

Les pronoms régimes de la première et de la seconde personne du singulier et le pronom réfléchi..... 1

Le pronom régime de la 3e personne.... 266

Clédat (L.).

La négation dite explétive..... 84

La famille du verbe « céder »..... 165

Les formules négatives..... 189

Bastin (J.).

Omission du *ne* explétif..... 101

Baldensperger (F.).

Une définition de la poésie romantique par Charles de Villiers..... 115

Ahlström (Anna).

La réforme de l'orthographe, réponse à M. Émile Rodhe..... 123

Yvon (H.) et **Clédat** (L.).

Sur l'emploi du mot *indéfini* en grammaire française : II, les pronoms dits indéfinis. 129

Yvon (H.).

Sur la place de l'adjectif en français..... 147

Sur la réduction de *L* initial + *Y* à *Y*.... 309

Pélissier (Léon-G.).

Le vrai texte des lettres de Ximenès Doudan à M. et Mlle Gavard..... 245

Bourciez (E.).

Étymologie : fr. et prov. *biais* = **bifasius*. 302

Regnaud (P.).

Étymologie : le français *quenouille*.. 303

Nédey (E.).

Patois de Sancey, de Mesnay et de Vitteaux 305

COMPTES RENDUS

A. Malmstedt : Sur les propositions relatives doubles (L. Clédat)..... 155

Langlois et *Coville :* Chapitres littéraires de la grande *Histoire de France* (L. Ç.).... 161

Edmond Lefèvre : Catalogue félibréen et du midi de la France (L. Vignon)..... 236

Eberhard Feldpausch : Die Konkordanzgesetze der französischen Sprechsprache (H. Yvon)..... 239

Nikolaus Welter : Theodor Aubanel, ein provenzalischer Sänger der Schönheit (L. V.). 311

Carl Wahlund : Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt nach der Pariser Hdschr. Nat. Bibl. fr. 1553 von neuem mit Einleitung, lat. und anz. Parallel-Texten, Anmerkungen und Glossar (L. Vignon)..... 312

Études de philologie moderne publiées par la Société néophilologique de Stockholm (H. Yvon)..... 314

C. Marmier : Geschichte und Sprache der Hugenottencolonie Friedrichsdorf am Taunus (L. Vignon)..... 318

Bartsch et *Horning :* Chrestomathie de l'ancien français, 7e édition (L. C.)..... 321

Correspondance : Lettre de M. Friedwagner et réponse de M. Baldensperger..... 242

Livres et Articles signalés..... ..... 163, 322

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-S-S., IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE L. MARCEAU, E. BERTRAND Sr

PC
2701
R5
t.16

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
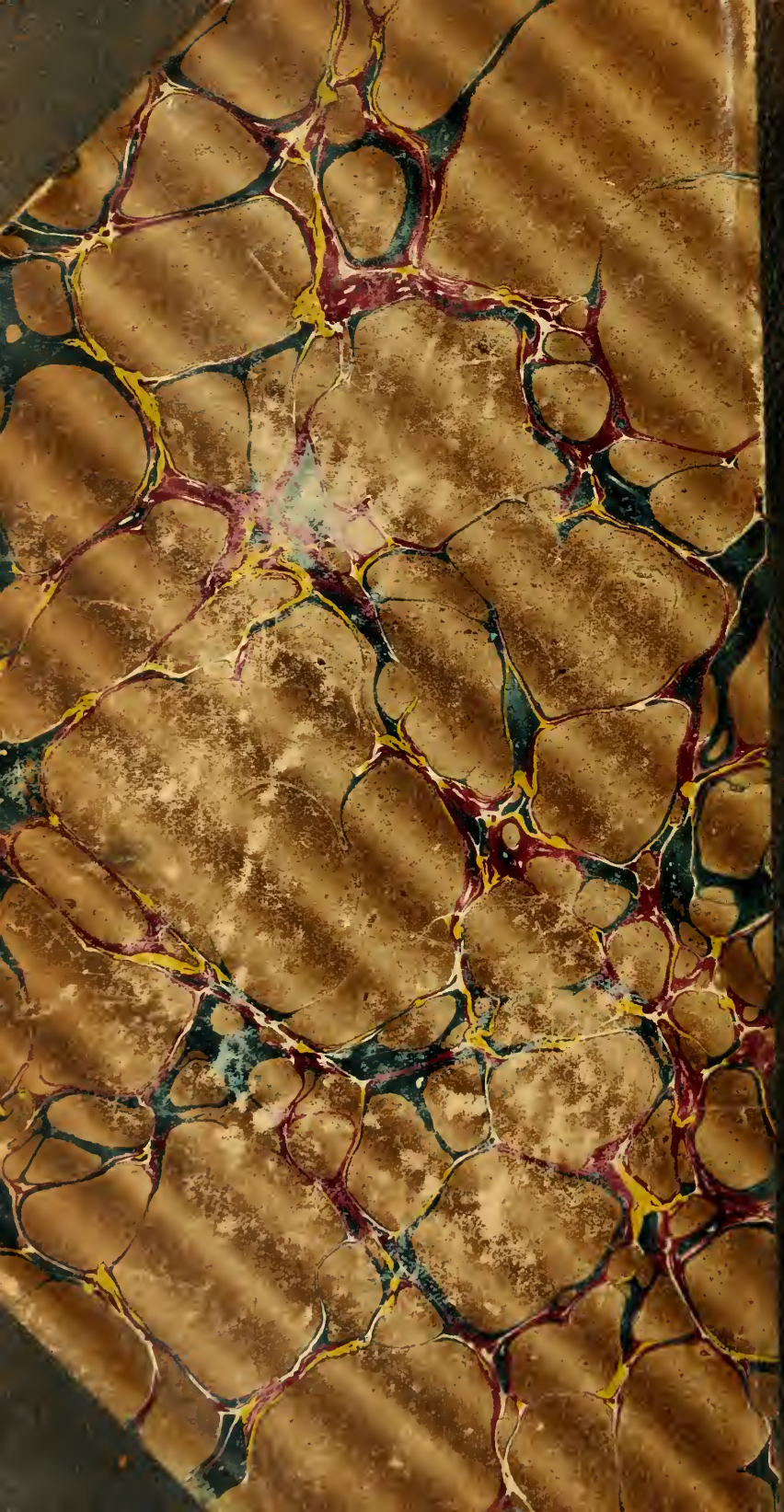
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY